



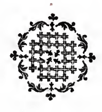


ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX.

ŒUVRES COMPLETTES DE M. DE SAINT-FOIX,

Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME SIXIÈME.





A PARIS,

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



HISTOIRE
DE L'ORDRE
DU S. ESPRIT.

Tous les Auteurs qui jusqu'à présent ont parlé de l'Ordre du S. Esprit, ne se sont uniquement attachés qu'aux Généalogies. Les (1) Statuts de l'Ordre de S. Michel, de la Toison d'Or, de la Jarretiere, & de tant d'autres institués en Europe, leur indi-

(1) Henri V, Roi d'Angleterre, dans une Lettre datée du 13 Avril 1415, prescrit au Chroniqueur de l'Ordre de la Jarretiere, d'écrire toujours à l'avenir en Anglois, les faits d'armes des Chevaliers. Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dans un Chapitre de la Toison d'Or qu'il tint à Dijon en 1433, nomma Benoît Colinet Chroniqueur de cet Ordre; & l'appointa à cent cinquante livres de gages.

quoient un objet plus intéreſſant ; ils portent *que le Greffier, ou quelque* * *Clerc idoine & prépoſé à cet effet, rédigera & conſervera par écrit les actions les plus remarquables des Chevaliers.*

Je ne me ſuis pas propoſé de m'étendre en longs détails ſur ceux que nos Rois ont admis dans l'Ordre du S. Eſprit ; mais, en rappellant leurs noms, je rapporterai quelques anecdotes ; & ces différens traits de fermeté, d'intrépidité, d'humanité, de bienfaiſance, de déſintéreſſement & d'amour pour la Patrie, préſenteront une ſuite d'exemples honorables à la Nation & dignes d'un Ordre illuſtre. D'ailleurs, on verra que j'ai tâché de découvrir l'origine de pluſieurs uſages qu'on y a conſervés ; que j'ai donné ſur quelques Statuts des éclairciſſemens abſolument néceſſaires, & que j'ai relevé des erreurs conſidérables, & pluſieurs fautes de nos Hiſtoriens.

(*) Homme lettré.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ancienne Chevalerie.

PERSONNE n'ignore que le gouvernement féodal s'introduisit en France vers la fin du règne de Charles le Chauve ; que Hugues Capet le confirma, & que par cette forme de Gouvernement, tout Vassal & arrière-Vassal devoit être toujours prêt à suivre son Seigneur à la guerre. C'étoit un devoir qu'il falloit remplir, & qui ne conduisoit à aucunes distinctions. On n'étoit jamais que simple combattant sous la bannière de son Seigneur. Il n'y avoit aucuns grades militaires ; mais, à leur défaut, le génie guerrier de la Nation imagina un titre d'honneur, un titre éminent, qui seroit la marque & la récompense d'une valeur distinguée, & qui, par conséquent, exciteroit l'émulation de toute la Noblesse. Voilà l'origine de la Chevalerie & de ses prérogatives : je crois qu'on en doit fixer l'époque dans (1) l'onzième siècle.

(1) M. de Sainte Palaye * remarque très-judicieusement,

* Mémoires de Littérature, T. 20, p. 613.

Il étoit naturel que cette nouvelle carrière, qu'on ouvroit à l'ambition, augmentât dans les parens le désir de procurer à leurs enfans les avantages de l'éducation ; & ils en trouvoient aisément les moyens : les Cours des Princes, & les Châteaux des riches Seigneurs & des hauts Barons, offroient de tous côtés, dans les Provinces, des écoles où la jeune Noblesse pouvoit s'exercer

qu'il seroit difficile de faire remonter l'origine de la Chevalerie au-delà de l'onzième siècle, en la regardant comme elle étoit, c'est-à-dire, comme une dignité qui donnoit le premier rang dans l'Etat militaire, qu'on ne devoit obtenir qu'après s'être signalé par des actions, & qui se conféroit par une espèce d'investiture, accompagnée d'un serment solemnel ; mais, ajoute-t-il, si on ne veut la considérer que comme une cérémonie par laquelle les jeunes gens recevoient leurs premières armes, on peut la faire remonter jusqu'à des siècles très-reculés. * Chez les Germains, nos ancêtres, le Prince, le père, ou le plus proche parent du jeune homme en état de porter les armes, l'introduisoit dans l'Assemblée générale de la Nation, & lui donnoit solemnellement le javelot & le bouclier. Charlemagne donna solemnellement l'épée & la ceinture militaire au Prince Louis son fils ; & l'on voit même des exemples de cette cérémonie sous la première race.

* *Tacit. de Morib. German. c. 13.*

& se former au métier des armes. *Tout Chevalier*, dit un ancien Romancier, *doit mettre son fils Page chez un autre Chevalier; il y apprendra mieux le métier de la Chevalerie, que dans la maison paternelle.*

Lorsqu'un jeune homme, après avoir été sept ans Page, avoit atteint sa quatorzième année, le Seigneur ou le parent chez qui il étoit, lui donnoit une épée; & il devenoit *Ecuyer*. Mais il n'étoit encore rien dans l'État. Le fils même d'un Souverain, jusqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier, n'avoit ni sceau ni armoiries; on ne lui donnoit que le titre de *Damoisel*, de *Varlet* (1), ou de *Noble Homme*; on n'appelloit sa femme que *Mademoiselle*; & ils ne pouvoient porter l'un & l'autre que de l'argent sur leurs habits. Les Rois même se faisoient recevoir Chevaliers; c'étoit le

(1) Ville-Hardouin, dans son Histoire, en parlant du Prince Alexis, fils d'Isaac, Empereur de Constantinople, le nomme quatre ou cinq fois *le Varlet de Constantinople*; parce que ce Prince, quoique héritier de l'Empire d'Orient, n'étoit pas encore Chevalier. Par la même raison, les trois fils de Philippe le Bel, Louis, Philippe & Charles, sont qualifiés *Varlets* dans un compte de sa Maison, en 1313.

plus haut grade d'honneur dans le Militaire ; mais on n'y pouvoit parvenir qu'après avoir servi plusieurs années, & s'être distingué dans des occasions périlleuses. D'ailleurs, il falloit joindre à une noblesse au moins de trois races, des mœurs & une conduite sans tache & sans reproche. Un Chevalier étoit qualifié *Monseigneur*, & sa femme *Madame* ; il portoit le grand manteau doublé de menu-vair (1) : l'or brilloit sur ses habits, & même sur ses éperons ; les éperons dorés étoient un des attributs affectés à la Chevalerie. Tout Chevalier avoit le droit d'en faire d'autres ; mais on le condamnoit à une amende considérable, si l'on découvroit que celui à qui il avoit conféré cet honneur, n'étoit pas noble ; & l'on dégradoit ce Roturier *en lui coupant les éperons sur un fumier.* Par Arrêt du Parlement de 1280, Guy, Comte de Flandres, fut condamné à une amende, pour avoir fait un non-noble Chevalier. Le motif de cet Arrêt fut qu'en conférant la Chevalerie à un Roturier, on l'annoblissoit, & que le Roi seul

(1) Le menu-vair étoit composé de deux peaux, l'une blanche & l'autre grise.

avoit le droit d'annoblir. *Dictum fuid quòd non obstante usu contrario ex parte Comitis Flandrensis proposito, non poterat nec debebat facere de Villano Militem, sine auctoritate Regis.*

Lorsque l'État étoit en guerre, les grands Vassaux de la Couronne (le Duc de Bourgogne, le Duc de Normandie, le Duc d'Aquitaine, le Comte de Toulouse, le Comte de Flandres, le Comte de Champagne,) devoient fournir leur contingent; il consistoit dans leurs Vassaux & arrière-Vassaux. On appelloit Chevalier Banneret, celui qui, possédant des terres considérables, pouvoit amener sous sa bannière un certain nombre de Chevaliers & d'Écuyers ses Vassaux.

Le titre de Chevalier, dit Castelnau dans ses Mémoires, T. 1, page 457, *étoit un honneur qui ne donnoit aucun rang, mais qui rendoit les personnes si considérables, que cela a donné lieu aux Ordres de Chevalerie qui furent inventés dans la suite, pour mettre distinction entre les Chevaliers, à cause de la quantité qui s'en étoit faite dans les fâcheuses circonstances de nos guerres avec les Anglois.*

Charles VII, en 1445, établit les Compagnies d'Ordonnance de cent Hommes d'armes.

Ce Corps de troupes réglées, permanent, soudoyé (1) en paix comme en guerre, & qui n'étoit composé que de Gentils-hommes (2), produisit un changement entier dans la Milice Françoise. Le droit féodal n'eut plus lieu à l'égard du Service militaire, c'est-à-dire, que les Seigneurs & les Vassaux n'y furent plus obligés, excepté dans les cas extraordinaires de convocation de l'arrière-Ban. Cependant on continuoit toujours de donner l'acolade, & de faire des Chevaliers (3) avant & après les batailles; mais ce n'étoit plus qu'une

(1) Jusqu'alors on n'avoit imposé la taille que pour un tems, & dans les besoins pressans de l'État; ce fut pour soudoyer ces Compagnies qu'on la rendit annuelle & perpétuelle.

(2) Chaque Homme-d'armes avoit avec lui trois Archers, un Ecuyer & un Page.

(3) François I se fit recevoir Chevalier par Bayard, & Henri II par le Maréchal de Biez. *François I*, dit Brantôme, *ne se voulant pas contenter d'être Chevalier de * l'Ordre, voulut, à la bataille de Marignan, être Chevalier de Chevalerie par les mains du brave Chevalier Bayard, qui n'étoit que Chevalier de Chevalerie, & non de l'Ordre encore, comme il le fut après.*

* L'Ordre de S. Michel.

ſimple cérémonie guerriere, un vain ſouvenir de l'ancienne Chevalerie ; elle n'exiſtoit plus que de nom, après avoir fait pendant cinq cens ans la force de nos armées.

CHAPITRE II.

Origine des Ordres particuliers de Chevalerie.

QUELQUES Pélerins, après avoir viſité les Saints Lieux, réſolurent d'y reſter, & de s'aſſocier pour protéger & ſecourir tous ceux qu'une ſemblable dévotion y ameneroit. Leur aſſociation devint bien-tôt aſſez nombreuſe ; ils firent des Statuts, ſe lierent par des vœux, & formèrent l'Ordre des Chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem : celui des Templiers s'établit auſſi à-peu-près dans dans le même tems. *A l'exemple de ces perſonnes dévouées au ſervice de Dieu dans des fonctions militaires, les Princes*, dit le Père Meneſtrier, *ont inſtitué des Ordres de Chevaliers dévouées à leurs perſonnes & à leur ſervice, les engageant par ſerment à être leurs hommes-liges, & leur donnant pour marque & ſymbole de ce dévouement, un col-*

lier ou un ruban sur l'épaule, ou une médaille sur la poitrine.

Favin, la Colombiere, Hermant, & la plûpart de ceux qui ont écrit sur les Ordres particuliers de Chevalerie, disent que S. Louis institua l'*Ordre de la Cosse de Genest*; qu'il fit Chevaliers de cet Ordre son fils, son neveu & les principaux Seigneurs de sa Cour; qu'ils portoient un manteau de Damas blanc, & un chaperon violet, avec un collier d'or, composé de cosses de genest émaillées au naturel, & entrelacées de fleurs de lys d'or renfermées dans des lozanges * clechées, & qu'au bout de ce collier pendoit une croix d'or fleurdelysée. Ils ajoutent que ce Prince, ayant pris une garde de cent Gentilshommes, fit broder sur leurs hoquetons, devant & derriere, un arbrisseau de genest autour duquel on lisoit ces mots : *Deus exaltat humiles*. Ce prétendu Ordre n'étoit qu'une Confrairie de dévotion, & qui ne subsista que pendant la vie de S. Louis. Il n'institua aucun Ordre militaire; & ces Auteurs citent faussement Guillaume de Nangis, en disant que dans sa Chro-

* Ouvertes.

nique on lit, *Milites novos geniſtillæ fecit*. Guillaume de Nangis dit ſimplement que S. Louis fit Chevaliers ſon fils, ſon neveu & pluſieurs Seigneurs de ſa Cour, *Milites fecit*.

Ces mêmes Écrivains parlent d'un Ordre de la ſainte Ampoule, inſtitué par Clovis après ſon baptême. Ils diſent auſſi que Charles Martel, ayant défait les Sarraſins auprès de Tours, trouva dans la tente d'Abderame, leur Général, pluſieurs belles fourures de (1) genette; qu'il en diſtribua ſeize à ſeize Officiers de ſon armée, qui s'étoient diſtingués dans le combat, & qu'en même-tems il inſtitua, en commémoration de ſa victoire, l'Ordre de la Genette, dont il les fit Chevaliers : ils ajoutent que le collier de cet Ordre étoit d'or, à trois chaînons entrelacés de roſes, & qu'au bout des chaînons pendoit une genette d'or ſur une terraſſe émaillée de fleurs. Ces prétendus Ordres de la ſainte Ampoule, de la Genette & de la Coſſe de Geneſt, ſont des fables ridicules, qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter.

(1) Eſpèce de fouine de la grandeur des chats, & dont le poil eſt brun & d'une odeur agréable.

CHAPITRE III.

De l'Ordre de l'Étoile.

LE premier Ordre Royal de Chevalerie qu'il y ait eu en France, a été celui des Chevaliers de Notre-Dame de la Noble Maison. Le Roi Jean l'institua le 6 de Novembre 1351 : cette noble maison étoit son Palais de Saint-Ouen, autrement Clichi, entre Paris & Saint-Denis. Les Chevaliers devoient s'y rendre & s'y assembler (1) chaque année le 15 d'Août, fête de l'Assomption de la Vierge. On les appelloit aussi les Chevaliers de l'Étoile, parce qu'ils portoient une étoile sur leur chaperon & sur leur manteau ; il y avoit au centre de l'étoile un petit soleil d'or sur un fond azur : chaque Chevalier portoit au doigt un anneau, autour duquel son nom & son surnom

(1) La salle où ils s'assembloient à Saint-Ouen, avoit vingt toises de long sur dix de large ; il y avoit, à chacun des quatre coins, une grosse tour avec des girouettes en étoiles ; le tuyau de la cheminée, orné d'étoiles en relief, & colorées, étoit aussi haut que le clocher de la Chapelle.

étoient écrits. Ils avoient pour habillement de cérémonie, un grand manteau rouge, doublé de menu-vair; sous ce manteau, une soutane ou tunique blanche qui descendoit jusqu'aux pieds; leurs souliers étoient d'étoffe d'or. Les principaux Statuts portoient que le Roi Jean, comme (1) Inventeur & Fondateur dudit Ordre, en seroit le Chef, ainsi qu'à l'avenir les Rois ses Successeurs; qu'aucun des Chevaliers n'entreprendroit un voyage lointain sans le dire au Chef; que chaque Chevalier jureroit qu'autant qu'il seroit en son pouvoir, il aideroit le Chef de ses conseils, ainsi que d'armes & autres moyens; que celui qui seroit d'un autre Ordre le quitteroit pour entrer dans celui-ci, & que s'il ne le pouvoit *bonnement* quitter, celui-ci seroit toujours le premier. La plûpart

(1) Favin & la Colombiere disent que le Roi Robert, fils de Hugues Capet, avoit institué l'Ordre de l'Etoile; que cet Ordre s'étoit toujours soutenu avec éclat; qu'il ne commença de décheoir que sous le règne de Philippe de Valois, & que le Roi Jean n'en fut que le Restaurateur. Si cet Ordre avoit déja existé, & si le Roi Jean, fils de Philippe de Valois, n'avoit fait que le rétablir & le relever, auroit-il dit dans ses Statuts, qu'il en étoit l'Inventeur & le Fondateur?

des Historiens disent que cet Ordre étoit déja très-avili sous le règne de Charles V, & qu'il continua de s'avilir au point, que Charles VII, pour l'abolir en quelque sorte, & pour que personne ne se souciât plus de le porter, le donna en 1445 au Capitaine du Guet, & ordonna qu'à l'avenir ses Archers porteroient une étoile sur leurs casaques. D'autres soutiennent que Louis d'Orléans, fils de Charles V, le portoit; que Charles VII, en 1448, le donna au Prince de Navarre, Gaston de Foix, son gendre, & que par conséquent cet Ordre n'étoit point tombé dans l'avilissement; que d'ailleurs, dès l'année 1254, dans une Ordonnance de S. Louis, Le Capitaine du Guet étoit qualifié *Miles Gueti*, & qu'il est très-certain que *Miles* étoit un titre très-distingué. Sans entrer dans cette discution, je dirai seulement qu'en étendant, par un des Statuts, le nombre des Chevaliers de l'Étoile jusqu'à cinq cens, le Roi Jean ôta presque tout l'éclat qu'il vouloit donner à son Ordre, & l'émulation qu'on auroit pu avoir pour y entrer; qu'aussi ne voyons-nous point que Bertrand Duguesclin, Olivier de Clisson, Tannegui du Châtel, & autres grands Hommes, sous les règnes de Charles V, Charles VI & Charles VII, en aient été décorés, preuve très-certaine qu'ils ne s'en

étoient pas fouciés. La devife de cet Ordre étoit une étoile avec ces mots, * *Monſtrant Regibus Aſtra viam*, faiſant alluſion à l'étoile qui conduiſit les trois Rois à Bethléem.

CHAPITRE IV.

De l'Ordre de S. Michel.

LE premier jour d'Août 1469, Louis XI inſtitua l'Ordre de S. Michel, *premier Chevalier*, dit-il, *qui, pour la querelle de Dieu, victorieuſement bataillа contre le Dragon, ancien ennemi de nature humaine, & le trébucha du Ciel, & qui ſon lieu & oratoire, appellé le Mont S. Michel, a toujours ſûrement gardé, préſervé, défendu & empêché d'être pris, ſubjugué ni mis es mains des anciens ennemis de notre Royaume......*

Sigebert, dans ſa Chronique, rapporte qu'en 709, ſous le règne de Childebert III, S. Michel apparut en ſonge au pieux Aubert, Evêque d'Avranches, & l'avertit de lui faire bâtir un Ora-

* Les Aſtres guident les Rois.

toire ſur le rocher qui a été appellé depuis ce temslà le Mont S. Michel. On raconte que toutes les fois que les Anglois, ou autres ennemis de la France, ont tenté de s'approcher de ce Mont, on y a vu cet Archange exciter des orages en l'air & ſur la mer; & que voilà l'origine de la deviſe de l'Ordre de S. Michel, *Immenſi tremor Oceani.*

ARTICLE PREMIER.

Premièrement, avons ordonné & ordonnons qu'en ce préſent Ordre de S. Michel, il y aura trente-ſix Chevaliers, Gentilshommes de nom & d'armes, ſans reproche, dont nous ſerons l'un, Chef & Souverain en notre vie, & après nous, nos ſucceſſeurs Rois de France; leſquels Freres & compagnons dudit Ordre, à l'entrée d'icelui, ſeront tenus de délaiſſer & délaiſſeront tout autre Ordre, ſi aucuns en avoient, excepté Empereurs, Rois & Ducs, qui, avec ce préſent Ordre, pourront porter l'Ordre dont ils ſeront Chefs, moyenant le conſentement de nous & de nos Succeſſeurs, Chefs & Souverains dudit Ordre; pourront, s'il nous plaît, porter l'Ordre de l'un des ſuſdits Empereurs, Rois ou Ducs, avec le nôtre, pour plus grande démonſtration de vrai amour l'un envers l'autre, & pour l'eſpérance du bien qu'il en pourra arriver.

L'uſage,

L'usage, entre les Souverains, de s'envoyer réciproquement le collier de leurs Ordres, tire sans doute son origine de l'ancienne adoption militaire. Un Prince faisoit cette adoption en donnant, ou en envoyant par des Ambassadeurs, son armure à un autre Prince. Ce fut ainsi que Théodoric, Roi des Ostrogoths, adopta le Roi des Hérules, & qu'il avoit été lui même adopté par l'Empereur Zénon. Les titres & les ornemens de Patrice, de Consul & d'Auguste, envoyés à Clovis par l'Empereur Anastase, n'étoient, je crois, qu'une semblable adoption. Elle étoit uniquement une marque d'estime & d'amitié, & ne donnoit aucun droit à la succession du père adoptif.

Dans la Liste des Chevaliers de S. Michel, on voit des Rois de Suede, de Danemarck, d'Ecosse, l'Empereur Charles-Quint, Philippe II son fils, les Rois d'Angleterre Henri VIII & Edouard VI. On voit de même dans la Liste des Chevaliers de la Jarretiere, nos Rois François I, Charles IX, Henri III & Henri IV.

Un Souverain, en recevant le collier de l'Ordre d'un autre Souverain, promet d'en garder & observer les Statuts, *en ce qu'ils ne seront point contraires au bien de son État, à sa grandeur & majesté royale.* Un Particulier qui reçoit le collier

de l'Ordre d'un Prince dont il n'est pas le Sujet, jure aussi d'en observer les Statuts, *en ce qu'ils ne seront pas contraires au devoir & à la fidélité qu'il doit à son Souverain.*

Article III.

Pour faire connoître ledit Ordre & les Chevaliers qui en seront, nous donnerons, pour une fois, à chacun desdits Chevaliers, un collier d'or, du poids de deux cents écus d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double las, assises sur chaînettes & mailles d'or, au milieu duquel il y aura un image d'or de Monsieur Saint Michel sur un roc, laquelle image pendra sur la poitrine. Lequel collier nous & nos successeurs, & chacun des Chevaliers dudit Ordre, seront tenus de porter chaque jour, à découvert, sur peine de faire dire une Messe, & donner pour Dieu, le tout jusqu'à la somme de sept sols six deniers tournois; laquelle chose se fera en conscience de la part des défaillans, chaque jour qu'ils manqueront de le porter, excepté à larmet seulement, où il suffira de porter ladite image de S. Michel pendante à une chaînette d'or, ou lacet de soie; & pareillement, quand ledit Souverain ou l'un des Chevaliers voyageront, ou

seront en particulier en leurs maisons, ou à la chasse, ne seront astraints de porter ledit grand collier, mais seulement ladite image de S. Michel de la maniere qu'il est dit.

« Il ne falloit jamais quitter le petit cordon, » dit Brantôme, dans quelques batailles, com- » bats ou dangers que l'on se trouvât, fût-ce pour » sauver sa vie, ou n'être pas mis à si grosse ran- » çon. J'ai ouï dire, ajoute-t-il, que François I » réprimanda vivement un Chevalier qui ayant » été pris dans un combat, avoit ôté & jetté son » cordon, afin que ne le connoissant point, on » ne le mît pas à si grande rançon ; disant le Roi » que pour tous les biens du monde, il ne falloit » cacher une telle marque d'honneur ».

La rançon ordinaire d'un prisonnier ne devoit être que d'une année du revenu de ses terres, charges, pensions & appointemens; *mais il y en a qui en exigent bien davantage*, dit Montluc dans ses Commentaires: *cela est indigne*, ajoute-t-il, *de les écorcher ainsi jusqu'aux os, sur-tout quand ce sont personnes d'honneur qui portent les armes.*

Le Marquis de Villarceaux, en 1690, ayant été nommé pour être Chevalier des Ordres, obtint de Louis XIV que son fils, au lieu de lui, seroit honoré de cette distinction. Le nouveau

Chevalier partit pour l'armée, ſe trouva à la bataille de Fleurus, & y fut fait priſonnier : ſe voyant tiraillé par cinq ſoldats, il crut qu'en leur faiſant remarquer ſon cordon, ils le traiteroient avec plus d'égards ; mais l'eſpérance & l'avidité de la rançon d'un priſonnier de cette importance, n'en devinrent que plus vives. Ils ſe le diſputerent, & ne pouvant s'accorder, ils le maſſacrerent.

Il eſt expreſſément dit dans le ſerment que font les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, qu'ils porteront à jamais la croix brodée en argent ſur leurs habits, & celle d'or au cou. La Ville de Paris, aſſiégée par Henri IV en 1590, ayant député, pour traiter avec ce Prince, le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lyon, ils ſe rendirent à l'Abbaye de S. Antoine. Le Chancelier de Chiverni & le Maréchal de Biron furent ſurpris de voir que ce Cardinal, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, n'en portât pas les marques. Il leur dit qu'il ne les avoit jamais quittées ; mais que ne pouvant les porter publiquement ſans s'expoſer à être aſſommé par les Ligueurs, il les avoit dans ſa poche, d'où en effet il tira le cordon bleu & la croix pour les leur montrer.

Dapper, dans la Relation de ſes Voyages, rap-

porte que le Roi de Bénin donne un collier de corail à ses Ministres, aux principaux Mercadors & aux Vieillards qui se sont rendus recommandables par leur probité, leurs services & la sagesse de leurs conseils; que ce collier est une marque de la plus grande distinction, & que quand on en a été honoré, il faut toujours l'avoir au cou, ne le jamais quitter, & prendre bien garde de le perdre, parce qu'il en coûteroit la vie. Il en cite deux exemples: Un Seigneur Nègre, dit-il, à qui l'on avoit dérobé son collier, fut condamné à mort, & exécuté. Le voleur fut le lendemain arrêté & pendu, avec trois personnes, qui ayant eu connoissance du larcin, n'en avoient pas averti la Justice. L'autre exemple n'est pas moins extraordinaire. Un Capitaine de Vaisseau Portugais, ennuyé d'attendre le payement de ses marchandises, prit le parti de faire arrêter à bord un de ses principaux débiteurs; c'étoit un très-riche Marchand Nègre, qui fit tous ses efforts pour s'échapper; mais le Pilote, qui l'avoit saisi par son collier, ayant mis en pièces & jetté à la mer cette précieuse parure, il demeura immobile, consterné, ne se défendit plus, & consentit à rester sur le Vaisseau; quelques heures après, voyant le Pilote endormi, il s'approcha de lui, le perça de plusieurs coups, le tua, & jet-

tant ensuite son couteau : *On peut à présent faire de moi ce qu'on voudra*, dit-il ; *ma mort étoit certaine après avoir perdu mon collier* ; *il ne sçauroit rien m'arriver de pis.*

ARTICLES V, VI, VII, IX, XIV, XV.

Ces articles portent qu'il régnera une entiere fraternité entre les Chevaliers dudit Ordre de S. Michel ; qu'ils s'aideront, se défendront mutuellement ; que la même fraternité régnera entr'eux & le Chef Souverain ; qu'ils soutiendront de tout leur pouvoir son autorité, son honneur, ses droits & la dignité de sa Couronne ; qu'en cas de guerre, ils marcheront & le serviront en personne, & de tous leurs moyens ; qu'aucun desdits Chevaliers ne sortira du Royaume sans sa permission, ni ne se mettra au service d'un autre Prince ; que de son côté, le Chef Souverain, si quelqu'un desdits Chevaliers est lésé dans son honneur ou dans ses biens, le défendra & emploiera tout son pouvoir pour lui faire rendre justice ; qu'on sera dégradé dudit Ordre pour héréfie, trahison, pour avoir fui dans une bataille, ou autres cas honteux.

Charles IX, par son Ordonnance du 14 Août 1569, enjoignit à tous les Chevaliers de l'Ordre

de S. Michel, qui n'avoient pas soixante ans, ou qui n'étoient pas employés ailleurs pour son service, de se rendre incessamment, dans un équipage convenable, à l'armée que commandoit son frere le Duc d'Anjou, sous peine, s'ils y manquoient, de n'être plus regardés comme Chevaliers dudit Ordre. Tout Chevalier de S. Louis, quoique retiré du service, seroit dans le cas d'une pareille convocation, si le Roi la jugeoit nécessaire.

Le Seigneur de S. Valier, atteint & convaincu d'être entré dans les projets de révolte du Connétable de Bourbon, fut condamné à mort par le Parlement, le 16 Janvier 1523. Un Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Charles de Luxembourg, commis par le Roi, alla dans sa prison, accompagné d'un Président & de plusieurs Conseillers, & lui lut la Sentence qui le dégradoit dudit Ordre, & lui ordonnoit d'en rendre le collier. Saint Valier répondit qu'il n'avoit point mérité ce deshonneur, & que le Roi ne pouvoit lui faire ôter ledit collier, que ses Confreres ne fussent présens & assemblés ; que d'ailleurs, il ne l'avoit plus ; que le Roi sçavoit où il l'avoit perdu, & que ç'avoit été à son service ; qu'à l'égard du petit cordon qu'il portoit ordinairement à son cou, il l'avoit

perdu lorſqu'il fut arrêté & conſtitué priſonnier. Le Comte de Luxembourg lui préſenta un autre collier : il refuſa long-tems de le prendre ; mais enfin, ſur les remontrances réitérées qu'on lui fit qu'il devoit obéir au Roi, il le prit, le mit à ſon cou ; & auſſi-tôt le Comte de Luxembourg le lui ôta, après qu'on lui eut lu une ſeconde fois ſa Sentence de dégradation.

Martin Hallé, Chevalier du même Ordre, ayant été condamné pour crime de faux, par Arrêt du Grand-Conſeil, le Hérault de l'Ordre ſe tranſporta dans la ſalle d'audience, & ayant pris place dans le banc des Gens du Roi, expoſa ſa commiſſion. En conſéquence, Martin Hallé fut amené de la priſon ; le Hérault lui commanda de ſe mettre à genoux, & lui ayant lu la Sentence des Chevaliers de l'Ordre, du 3 Août 1579, qui le condamnoit à en être dégradé, il lui enjoignit d'en ôter le cordon de ſon cou ; & de le lui remettre ; à quoi Martin Hallé ayant obéi, le Hérault déclara à Meſſieurs du Grand-Conſeil qu'ils pouvoient à préſent procéder, quand bon leur ſembleroit, à l'exécution de leur Arrêt.

En 1580, un Capitaine Allemand, nommé d'Efle, Chevalier de cet Ordre, atteint & convaincu de trahiſon envers le Roi, fut pendu à Tours,

par Jugement de ses Confreres, qui lui firent son procès, conformément à l'article LXV des Statuts.

ARTICLES XXI, XXIV, XXVI, XXIX.

Il est dit dans ces articles, qu'il y aura dans ledit Ordre un Chancelier, personnage notable & constitué en dignité ecclésiastique ; un Greffier, un Trésorier, & un Hérault appellé *Mont S. Michel*. Louis XI, le 12 Décembre 1476, y joignit un Prévôt-Maître des Cérémonies. Celle qu'on pratiquoit anciennement à la réception d'un Hérault, paroîtra singulière. *Le soir après souper*, dit la Colombiere, *les Rois, ou Princes souverains, se faisoient présenter le Hérault qu'il falloit nommer, & en présence de toute leur Cour, après qu'il avoit prêté le serment en tel cas requis, ils prenoient une coupe d'or, pleine de vin, & la lui versoient sur la tête, en lui donnant le nom attaché à son office.*

ARTICLES XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII.

Ces articles portent que tous les ans, la veille de la S. Michel, les Chevaliers & Officiers, à moins d'un excuse valable, se rendront auprès du Sou-

verain, en habit de cérémonie de l'Ordre ; l'accompagneront à Vêpres, le lendemain à la Messe, & dîneront ensuite à sa table ; qu'après le dîner, vêtus de manteaux & chaperons noirs, excepté le Souverain dont le manteau & le chaperon seront violets, ils retourneront à l'Eglise, assisteront aux Vigiles, & le lendemain à la Messe & au Service qu'on célébrera pour les Chevaliers trépassés, & qu'après que toutes ces cérémonies religieuses seront finies, on tiendra Chapitre, où l'on examinera les vie & mœurs de chaque Chevalier & Officier, en commençant par le dernier reçu, & finissant par le Roi, *qui se soumet comme les autres à la correction, peine & punition, de l'avis des Freres de l'Ordre, si le cas y échet* ; que chaque Chevalier, ou Officier, sortira de l'Assemblée, pour laisser la liberté de l'examen, & qu'on le fera ensuite rentrer pour louer ou blâmer sa conduite. Je laisse au Lecteur à faire ses réflexions sur un Statut, par lequel un Prince soumet sa conduite & ses mœurs à être tous les ans examinées & censurées. Il faut en même tems observer qu'on juroit sur les SS. Evangiles, en entrant dans l'Ordre de S. Michel, d'en garder & d'en suivre exactement tous les Statuts.

L'habit de cérémonie, sous les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I, consis-

toit dans un manteau de damas blanc à longue queue, doublé d'hermine, & enrichi tout autour d'une broderie d'or en coquilles : le chaperon brodé de même, étoit de velours cramoisi.

Cérémonie de l'Ordre de S. Michel, célébrée à Lyon par Henri II, le 28 Septembre 1548, & jours suivans.

..... Marchoit premièrement l'Huissier de l'Ordre, vêtu d'une longue robe de satin blanc, avec le chaperon ou mantelet de satin cramoisi, & portant une grosse masse d'argent doré, aux armes du Roi. Après lui, le Hérault ; ensuite le Greffier, le Trésorier & le Maître des Cérémonies, vêtus comme ledit Huissier, chacun sa coquille d'or pendante au cou. Derrière eux, marchoit le Cardinal de Guise, Chancelier de l'Ordre, vêtu par-dessus son rochet d'un manteau rond de velours blanc, rattaché sur l'épaule droite, & rebrassé sur le bras gauche ; le chaperon de velours cramoisi. Les Chevaliers venoient ensuite deux à deux, avec chacun son manteau traînant jusqu'à terre, de drap d'argent, rattaché & rebassé comme celui du Chancelier ; & tout autour dudit manteau régnoit une riche broderie en or, qui formoit alternativement des coquilles & des

*croissans, avec des trophées, des rayons & des flammes: ils portoient sur leur chaperon de Velours cramoisi & brodé d'une semblable broderie, le grand collier de l'Ordre; l'habillement de dessous étoit de velours ou de satin blanc. Puis venoit le Roi, vêtu comme les autres, excepté que son habillement étoit enrichi de grosses perles, & de franges d'or autour de son manteau; il étoit suivi des Cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Lorraine & de Ferrare, revêtus de leurs rochets & grandes chappes de Cardinal de camelot rouge. Sa Majesté étant entrée dans le chœur de l'Eglise, se mit à la place du Doyen; & les Chevaliers se mirent à droite & à gauche, suivant leur rang, laissant vuides les places de leurs Confreres absens; & au-dessus de chaque place étoient attachées les armoiries & noms des absens, & seulement les armoiries des présens. Le Samedi matin, jour de la fête de S. Michel, le Roi, les Chevaliers & Officiers allerent entendre la Messe, dans le même ordre que la veille: au sortir de-là, vinrent tous dîner ensemble dans la grande salle du logis du Roi; puis ils allèrent à Vêpres, vêtus de grands manteaux & chaperons de drap noir, excepté le Roi, dont le manteau & le chaperon

* C'etoit la devise de Henri II.

étoient violets ; & le jour suivant, vêtus encore de noir, ils allèrent entendre la Messe & les Prières pour les Chevaliers trépassés, & dînerent ensuite avec Sa Majesté.

Le Roi de Navarre, (depuis Henri IV,) & le Prince de Condé, après le massacre de la S. Barthélemi, toujours gardés à vue, & sans cesse menacés de la mort, furent forcés de professer la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Le 28 Septembre 1572, c'est-à-dire, trente quatre jours après cet horrible massacre, Charles IX affecta de célébrer la fête & cérémonie de l'Ordre de S. Michel, où ils furent obligés d'assister. *Pour achever de triompher de ces deux jeunes Princes*, disent les Mémoires de l'Etat de France, *le Roi délibéra de célébrer la solemnité de l'Ordre de S. Michel dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Les préparatifs y étant faits, Sa Majesté arriva dans le chœur, & s'assit à droite sous un dais de drap d'or; & un peu plus bas, du même côté, étoient assis le Duc d'Anjou son frère, les Ducs de Montpensier, de Nevers, de Guise, le Maréchal de Tavannes, le Prince Dauphin, les sieurs de la Chapelle aux Ursins, Rubempré & Villequier le jeune. De l'autre côté du chœur, a main gauche, étoit un autre dais de drap d'or, sous lequel il n'y*

*avoit perſonne, on y voyoit ſeulement les écuſſons & armoiries des Rois d'Eſpagne * , de Danemarck & de Suéde. Un peu plus bas étoient aſſis le Roi de Navarre, les Ducs d'Alençon & d'Uzès, le Prince de Condé, les ſieurs de Lanſac, de Loſſes, de Chavigny, le Comte de Retz & Villequier l'aîné. Tous ces Seigneurs étoient habillés de blanc, & couverts de leurs grands manteaux de drap d'argent, avec la queue traînante juſqu'à terre, le chaperon de velours cramoiſi, enrichi de broderies d'or, comme les manteaux, & le grand collier de l'ordre par-deſſus. Au-devant du Roi, dans le chœur, étoient aſſis ſur des ſiéges couverts de drap d'or, le Chancelier, le Maître des Cérémonies, le Tréſorier, le Greffier, le Hérault & l'Huiſſier de l'Ordre, tous vêtus de grandes robes de ſatin blanc, avec les chaperons de ſatin cramoiſi... En allant à l'offrande, premièrement marchoit le Roi ſeul, précédé par les Officiers de l'Ordre, tenant un cierge en main, & ſuivi du Duc d'Anjou, ſon frère, qui préſenta ſon offrande. Le Roi étant rétourné dans ſon ſiége, le Duc d'Anjou, précédé par les ſuſdits Officiers, alla auſſi préſenter ſon offrande lui ſeul, comme*

* Ils étoient Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

aussi firent le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre.*

Pourquoi le Roi de Navarre étoit-il assis un peu plus bas, & pourquoi n'étoit-il pas sous le même dais où étoient les Rois d'Espagne, de Danemarck & de Suède, s'ils avoient été présens?

L'Ordre de S. Michel, depuis sa création, s'étoit soutenu dans le plus grand éclat, & n'avoit été composé que des personnes les plus recommandables par la naissance & par leurs services. *La distinction d'en être*, dit Brantôme, *étoit telle, si précieuse & si chère, que l'on a vu plusieurs Gentilshommes & Seigneurs obtenir plutôt une Compagnie de Gendarmes que le collier de S. Michel, même attendre très long-tems après; car ce n'étoit pas le tout de combattre, & de faire quelques petites prouesses; il en falloit faire quantité pour le mériter ou bien en faire une très-signalée .... On en a vu quelques uns*, ajoute cet Ecrivain satyrique, bavard & toujours envieux, *qui avoient livré leurs femmes, ou qui avoient donné de leurs biens, comme fit M. de Châteaubriant, qui donna sa belle maison de Châteaubriant à M. le Connétable de Montmorenci, pour qu'il lui fît obtenir d'être un des Chevaliers de cet Ordre.*

* Frère du Roi.

Sous le règne de Charles IX, on en augmenta le nombre à un tel point, & l'on y admit tant de gens de peu de naissance & de mérite, que l'on commença à ne le plus regarder comme une marque de distinction; & il acheva de décheoir par l'institution de celui du S. Esprit. *Etant jeune, je demandois*, dit Montagne, *à la Fortune, autant qu'autre chose, l'Ordre de S. Michel; car c'étoit l'extrême marque d'honneur de la Noblesse Françoise, & très-rare; elle me l'a plaisamment accordé: au lieu de me hausser & monter pour l'atteindre, elle m'a plus gracieusement traité; elle l'a ravallé & rabaissé jusqu'à mes épaules & au-dessous.* Voilà comme parle Montagne; & voici contre lui un trait digne du sieur Brantôme, son Confrère dans l'Ordre de S. Michel, & qui certainement n'étoit pas renommé par ses exploits militaires. *Nous avons vu*, dit-il, *des Conseillers sortir des Cours de Parlemens, quitter la robe & le bonnet quarré, se mettre à traîner l'épée, & obtenir aussi-tôt ce collier, sans avoir fait la guerre, comme le sieur Montagne, duquel le métier étoit meilleur de continuer d'exercer sa plume à écrire ses Essais, que de la changer contre une épée qui ne lui séoit si bien.* Montagne avoit été élu Maire de Bordeaux

après

après le Maréchal de Biron, & eut pour successeur en cette place le Maréchal de Matignon.

Ce Duc de Moldavie & son fils, chassés de leur État par le Turc, choisirent leur asyle en France. Henri IV fournissoit honorablement à leur entretien, & les fit Chevaliers de S. Michel. Cet Ordre, depuis l'institution de celui du S. Esprit, ne pouvoit plus avoir le même éclat; mais il étoit aisé de lui conserver un certain lustre. Henri IV & Louis XIII eurent cette attention; il est rare qu'ils l'aient donné qu'à des personnes d'une certaine naissance, ou distinguées par leur mérite. Il n'en fut pas de même sous la minorité de Louis XIV : on le prodigua comme on avoit fait du tems de Charles IX. Ce Prince, par sa Déclaration du 12 Janvier 1665, ayant résolu de le tirer de la confusion & de l'avilissement où il étoit tombé, & voulant le rétablir dans l'éclat & la dignité convenable, ordonna que sur les titres & preuves que représenteroient les Chevaliers qui y avoient été reçus par le passé, on choisiroit ceux dont la naissance, le mérite & les services seroient jugés plus considérables, lesquels auroient seuls le droit de le porter & de s'en qualifier Chevaliers, faisant très-expresses défenses à tous autres de se qualifier ainsi, & d'en porter la marque, malgré tous Brevets &

Certificats de réception qu'ils pourroient avoir obtenus, lesquels Sa Majesté déclare nuls & de nul effet.

Que le nombre des Chevaliers sera & demeurera désormais réduit à cent, outre * ceux du S. Esprit; qu'il y en aura six Ecclésiastiques, Prêtres, âgés de trente ans, pourvus d'Abbayes ou de places considérables dans les Cathédrales ou Collégiales, & six qui auront servi dix ans dans les Compagnies souveraines, & qui feront les mêmes preuves de Noblesse, d'âge & de Religion, que les autres Chevaliers dudit Ordre.

Qu'on ne pourra y être admis, qu'on ne soit noble de deux races, âgé de trente ans, reconnu pour être de bonnes mœurs, & ayant servi au moins pendant dix ans dans des emplois considérables à la guerre; que d'ailleurs, tous feront profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, excepté les Étrangers que Sa Majesté se réserve d'admettre audit Ordre, & dont le nombre ne sera point limité, parce qu'ils n'y seront que comme surnuméraires, & non compris dans le nombre réglé de cent pour ses Sujets. Elle

* Parce qu'ils seront aussi Chevaliers de S. Michel.

envoya, en 1666, l'Ordre de S. Michel à l'Amiral Ruiter, & le donna, en 1679, à l'Ambassadeur de la République de Venise, Dominique Contarini, lorsque cet Ambassadeur alla prendre son audience de congé.

Les arts, les Sciences, le Commerce maritime & les Manufactures, contribuent trop à l'opulence, la gloire & la splendeur d'une Nation, pour que ceux qui se distinguent dans ces différentes carrieres, n'aient pas droit aux récompenses honorables. D'ailleurs, ces récompenses, en excitant l'émulation & l'industrie, ne peuvent que concourir au bien général. Louis XIV, après avoir institué, en 1693, l'Ordre de S. Louis, uniquement pour les Militaires, fit en même-tems Mansard & Lenôtre Chevaliers de S. Michel. Pierre-Corneille Hooft, pour avoir écrit l'Histoire de Henri IV, avoit été aussi annobli, & honoré du même cordon par Louis XIII. Les Historiens font assez souvent mention des Chevaliers d'armes, *Equites Milites*, & des Chevaliers lettrés, *Equites litterati*. Dans un Registre de la Chambre des Comptes de 1466, il y a une Ordonnance de Louis XI pour la pension de Pierre Sarlat, Chevalier ès Loix, Professeur dans l'Université d'Orléans. Guillaume Bailli, célèbre Avocat au Parle-

ment de Paris, *fut fait Chevalier par Henri II.* Barthole prétend qu'un Juriſconſulte qui a profeſſé pendant vingt ans le Droit Civil, a acquis la Nobleſſe. François I, par ſes Lettres Patentes du mois d'Avril 1533, donna le droit de Chvalerie aux Profeſſeurs de l'Univerſité de Toulouſe; & l'un d'eux, Blaiſe Auriol, ayant reçu de ce Prince l'anneau, l'épée & les éperons dorés, les Profeſſeurs de cette Univerſité ſont depuis ce tems-là enterrés avec ces marques d'honneur.

Le Roi commet tous les ans deux Chevaliers de ſes Ordres, un Duc & un Gentilhomme, pour préſider en ſon nom, l'un en l'abſence de l'autre, aux Cérémonies & Chapitre de l'Ordre de S. Michel, & pour recevoir les nouveaux Chevaliers que Sa Majeſté a nommés.

On a vu que ces cérémonies ſe célébroient la veille, le jour & le lendemain de la S. Michel; mais comme c'eſt la ſaiſon où l'on a ordinairement affaire dans ſes terres pour la récolte & les vendanges, elles ſe célebrent à préſent deux fois l'année, le 8 de Mai & le premier Lundi de l'Avent, dans le Couvent des Cordeliers de Paris. On a choiſi le 8 de Mai, parce qu'à pareil jour, en 1429, les Anglois furent battus devant Orléans, & obligés d'en lever le ſiége. On prétend

que dans cette action si décisive pour Charles VII, S. Michel (1) apparut & combattit visiblement pour ce Prince. Il arrive assez souvent qu'on reçoit des Chevaliers de S. Michel à la cérémonie du premier Lundi de l'Avent, quoiqu'elle ne soit établie que pour célébrer une Messe & un Service pour le repos des ames de ceux qui sont morts.

Le grand Sceau de cet Ordre a été fait d'après le beau tableau de Raphaël; il représente S. Michel ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, & foulant aux pieds & précipitant dans les flammes l'Ange rebelle. On lit ces mots autour de ce Sceau : *Louis XI, Roi de France, Instituteur de l'Ordre de S. Michel en 1469 : Louis XIV, Roi de France & de Navarre, Restaurateur en 1664.*

Les Chevaliers portent la croix attachée au bout d'un large ruban noir tabisé, passé en baudrier,

(1) Les Portugais racontent aussi que leur Roi Alphonse I, de la Maison de France, institua en *1166*, l'Ordre de l'Aîle de S. Michel, parce que dans une bataille qu'il gagna contre les Maures, on avoit vu cet Archange renverser d'un coup d'aîle, & noyer dans le Tage, plusieurs milliers de ces Mécréans.

& qui deſcend de l'épaule droite ſur le flanc gauche.

On pourroit reprocher à M. de Thou d'affecter quelquefois de ſe ſervir d'expreſſions trop recherchées & pédanteſques ; au lieu d'appeller tout ſimplement l'Ordre de S. Michel, *Ordo Regis* ou *Ordo ſancti Michaëlis*, il l'appelle *Ordo conchyliatus*, parce que le collier étoit anciennement compoſé de coquilles d'or enlaſſées les unes dans les autres.

CHAPITRE V.

De l'Ordre du S. Eſprit.

LOUIS d'Anjou-Tarente, de la Maiſon (1) de France, Roi de Jéruſalem & des Deux Siciles, par ſon mariage avec la Reine Jeanne I, ſa couſine, inſtitua à Naples, en 1352, un Ordre du S. Eſprit. Tous nos Hiſtoriens, entr'autres le Gendre, Daniel, le Laboureur, dans ſes Notes ſur les Mé-

(1) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frère de S. Louis.

moires de Castelnau, & le nouvel Éditeur du Journal de l'Étoile, disent qu'attendu les troubles dont son règne recommença d'être agité dès l'année 1354, cet Ordre du S. Esprit ne put se soutenir, & que peut-être même ignoreroit-on qu'il eût existé, si le hasard n'avoit pas fait tomber le titre original de son institution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit présent à Henri III, lorsqu'il passa par Venise à son retour de Pologne; que ce Prince voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché, & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conserva cette piece rare & curieuse, en partie à cause des belles mignatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après sa mort, elle passa dans la Bibliotheque de l'Evêque de Chartres, son fils, & de cette Bibliotheque dans celle du Président de Maisons. Si les Historiens que je viens de citer, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres, avoient confronté les Statuts de l'Ordre du S. Esprit de Naples, institué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Étoile, institué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils sont

à-peu-près les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Étoile étant très-connus en France, Henri III, par conſéquent, n'avoit pu penſer à s'en approprier l'idée. D'ailleurs, parmi les Statuts de notre Ordre du S. Eſprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq, qui reſſemblent à ceux de l'Ordre du S. Eſprit de Naples; & ces quatre ou cinq ſe trouvent auſſi parmi ceux de l'Ordre de S. Michel, inſtitué par Louis XI. Ainſi ce ne ſeroit pas de l'Ordre du S. Eſprit de Naples que Henri III les auroit pris; mais de l'Ordre de S. Michel. Enfin, quiconque lira les Statuts de nos Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, verra que le fond en eſt entierement le même, & n'y trouvera que les changemens qu'exigeoit la différence des tems & des uſages. On voit au Cabinet des Eſtampes du Roi, les Statuts de l'Ordre du S. Eſprit de Naples. Louis d'Anjou & les Chevaliers y ſont repréſentés vêtus de blanc, avec la figure du S. Eſprit ſur le côté gauche, les aîles déployées & rayonnant; voilà la ſeule idée que l'on pourroit ſoupçonner que Henri III auroit priſe de cet Ordre Étranger.

J'ai dit que l'Ordre de S. Michel étoit tombé dans l'aviliſſement, par le grand nombre de gens

de peu de naiſſance & de mérite qu'on y avoit admis. Henri III, ſans l'abolir, & même ſur (1) cet Ordre, réſolut d'en établir un qui ſeroit une marque de la plus haute diſtinction. Il ſe flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la (2) Nobleſſe de ſon Royaume, non-ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre, & le ſerment particulier que chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt. Il fit demander au Pape ſon approbation pour mettre en Commanderies militaires juſqu'à la concurrence de cent mille écus de biens eccléſiaſtiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ſes nouveaux Chevaliers, qui en auroient joui, quoique mariés. Le Pape n'y voulut pas conſentir; & le Clergé ne manqua pas de s'y oppoſer, excité d'ailleurs par les Chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit continuèrent & ont toujours continué de pren-

(1) Il faut être reçu Chevalier de S. Michel, avant que de l'être de l'Ordre du S. Eſprit.

(2) C'étoit dans les mêmes circonſtances & dans les mêmes vues, que les Rois Jean & Louis XI avoient inſtitué les leurs.

dre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur institution ; & ils jouissent (1) chacun, en attendant les Commanderies, d'une gratification annuelle de mille écus, sur le revenu du (2) Marc d'or.

Ce fut au mois de Décembre 1578, que Henri III institua son Ordre sous le nom & à l'honneur du S. Esprit ; parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour en 1574, il avoit succédé à la Couronne de France. Quelques Historiens, Favin, l'Étoile, la Colombiere, ont ajouté, *& parce qu'il étoit aussi né le jour de la Pentecôte* ; & même les Cordeliers de Paris firent mettre sur la principale vitre du chœur de leur Église, derrière le grand autel, cette inscription :

(1) Le Roi a deux mille écus, comme Chef & souverain Grand-Maître ; le Grand Aumônier a aussi deux mille écus, c'est-à-dire, mille écus comme Commandeur, & mille écus comme Aumônier de l'Ordre ; M. le Dauphin & tous les Chevaliers n'avoient que mille écus, jusqu'au commencement de l'année 1784, que le Roi a augmenté de moitié la gratification des vingt plus anciens Chevaliers ; elle est à présent de deux mille écus.

(2) Le Marc d'or est un droit qu'on lève sur tous les Offices, à chaque changement de Titulaire.

Hocce die, quo almus cælo descendit ab alto
Spiritus, inflammans pectora Apostolica,
Erricus Franco ter maximus ortus in orbe est;
Electus populi Rex quoque Sarmatici;
Et Rex Francorum Carlo successit amori.
Ipse amor, & Franci deliciæ populi.

Il est bien singulier que tout un Couvent de Moines, au milieu de Paris, ignorât dans quel mois étoit né le Prince, sous le règne duquel ils vivoient. Henri III naquit le 19 de Septembre 1551; jamais la fête de la Pentecôte ne peut se trouver dans ce mois.

Le 31 Décembre 1578, & le premier & le 2 de Janvier 1579, il fit avec beaucoup de pompe & de magnificence, les premières cérémonies de son nouvel Ordre, dans l'Eglise des Grands Augustins de Paris. Comme elles sont encore aujourd'hui les mêmes, ainsi que la façon d'y être habillé, je n'entrerai, quant à présent, en aucuns détails à cet égard; je dirai seulement que s'étant mis à genoux, & ayant fait le serment sur les saints Evangiles, comme Chef & souverain Grand-Maître, il reçut le grand manteau & le collier des mains de Jacques Amiot, Commandeur-né de ce nouvel Ordre, suivant les Statuts, par sa place de Grand-Aumonier de France. Henri III avoit nom-

mé pour grands Officiers, & pour Hérault & Huissier, ceux qui l'étoient déja de l'Ordre de S. Michel. Après avoir fait prêter le serment & donné le grand manteau au Chancelier, au Prévôt & au grand Trésorier (le Secrétaire étoit absent), il commença à recevoir les Chevaliers. On prétend que cette première promotion fut de quarante ; il est certain qu'il n'y en eut que vingt-sept de reçus : *Ce Prince*, disent les Historiens, *ne voulut pas remplir le nombre de cent porté par les Statuts, afin de laisser à plusieurs Seigneurs l'espérance de participer à cet honneur ; & pour attirer par cet appât les principaux Gentilshommes du Royaume.* A l'égard des Commandeurs Ecclésiastiques, ils firent des difficultés sur le serment qu'ils devoient prêter, & ne furent reçus que l'année suivante, le premier Janvier 1580.

La haine des Ligueurs contre leur Roi étoit si acharnée, que tandis qu'il dînoit avec ses nouveaux Chevaliers dans une salle du Couvent des Grands Augustins, on afficha contre lui, à la porte de l'Eglise, un placard fort insolent ; c'étoit une mauvaise application du premier chapitre d'Isaïe : *Ecoutez la voie du Seigneur, Tyrans de son Peuple, Princes qui imitez les Rois de Sodôme ; je hais vos solemnités, &c.*

Les principaux Statuts de l'Ordre du S. Eſprit portent que le Roi en ſera le Chef & ſouverain Grand-Maître, ladite ſouveraine & grande Maîtriſe étant à jamais unie & incorporée à la Couronne; que le lendemain de ſon Sacre, il recevra des mains de celui qui l'aura ſacré, le grand manteau & le collier dudit Ordre, après avoir juré ſur le livre des ſaints Evangiles, d'en obſerver les Statuts; qu'il y aura dans ledit Ordre quatre Cardinaux & quatre Archevêques, Evêques ou Prélats, & que le Grand-Aumônier de France y ſera aſſocié par ſa place, ainſi que tous ſes ſucceſſeurs; qu'on ne pourra y être reçu ſi l'on ne fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'après avoir prouvé qu'on eſt Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins; que les Princes y ſeront admis à vingt-cinq ans accomplis, & les Ducs & Gentilshommes à trente cinq; c'eſt-à-dire, les Princes étrangers établis en France, & qui y ſont reconnus pour être iſſus de Maiſon Souveraine : à l'égard des Princes du Sang; ils ſont ſuſceptibles de l'Ordre dès qu'ils ont fait leur première Communion; je dis ſuſceptibles, le Roi étant le maître de différer de les admettre auſſi long-tems qu'il le juge à propos. Les fils de France ont la croix & le cordon

bleu dès l'instant de leur naissance, mais sans faire nombre parmi les Chevaliers jusqu'à ce qu'ils aient été reçus. M. le Dauphin, fils de Louis XIV, né le premier Novembre 1661, ne fut reçu que le premier Janvier 1682; son fils, M. le Duc de Bourgogne, né le 6 Août 1682, ne fut reçu que le 22 mai 1692; M. le Dauphin, fils du Roi régnant, né le 4. Septembre 1729, ne fut reçu que le 18 Mai 1741; Philippe * d'Orléans, né le 2 Août 1674, fut reçu à onze ans, le 2 Juin 1686: il ne commença, comme les autres Princes du Sang, à porter le cordon bleu & la croix qu'après sa réception.

Le nombre des Chevaliers du Saint-Esprit ne peut être augmenté; il est & il a toujours été limité à cent, outre le Roi, & y comprenant les quatre Cardinaux, les quatre Prélats, le Grand-Aumônier de France, le Chancelier dudit Ordre, le Prévôt, Maître des cérémonies, le Grand-Trésorier & le Secrétaire, qui tous ont le titre de *Commandeurs*, & sont obligés, excepté le Grand-Aumônier, le Grand-Trésorier & le Secrétaire, de faire les mêmes preuves de Noblesse que les Che-

* Depuis Régent de France.

valiers. Il faut obſerver que les quatre Cardinaux & les cinq Prélats aſſociés à l'Ordre, ne prennent que le titre de *Commandeurs de l'Ordre du Saint-Eſprit*, & ne portent à leur croix que la figure du Saint-Eſprit ; au lieu que les Chevaliers & les quatre grands Officiers, prennent le titre de *Commandeurs des Ordres du Roi*, & portent à leur croix, d'un côté l'image du Saint-Eſprit, & de l'autre celle de Saint-Michel, parce qu'ils ſont en même tems Chevaliers ou grands Officiers de ces deux Ordres.

Le Roi reçoit dans ſa Chapelle, ou dans quelques Egliſes, après la Meſſe, ceux qu'il a nommés pour être Chevaliers du Saint-Eſprit ; il commence la veille ou le matin même, avant la Meſſe, par les recevoir, dans ſon cabinet, Chevaliers de Saint-Michel. Leur habillement de Novices conſiſte dans un pourpoint & trouſſes d'étoffes (1) d'argent, caleçon, bas de ſoie, & ſouliers blancs ;

(1) C'étoit l'habillement des Novices dans l'ancienne Chevalerie ; après qu'ils s'étoient baignés en ſigne de pureté, on leur donnoit des habillemens blancs. D'ailleurs, un Prince même, comme je l'ai déja dit, ne devoit pas porter de l'or, & ne devoit avoir que de l'argent ſur ſes habits, juſqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier.

le fourreau de l'épée eſt de la même couleur ; la garde & la poignée ſont d'argent. Ils ont au cou un * rabat de point d'Angleterre, & ſur les épaules un capot de velours-raz noir ; leur toque, au lieu de chapeau, eſt noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une maſſe de héron. Ils ſe proſternent aux genoux du Roi qui eſt aſſis ſur ſon trône, placé dans le ſanctuaire du côté de l'Evangile, & après qu'ils ont fait & ſigné le ſerment, on leur ôte le capot ; & ſa Majeſté leur donne le grand manteau & le collier de l'Ordre.

Ce grand manteau, retrouſſé du côté gauche & ouvert du côté droit, eſt de velours noir, doublé de ſatin jaune orangé ; il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or ; il regne tout autour une broderie auſſi en or, large de dix pouces : le mantelet par-deſſus ce manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez bas ſur la poitrine & ſur les épaules ; il eſt de moire vert-naiſſant & argent. La broderie du manteau & du mantelet, & les chaînons du grand collier, formoient des *Lambda*, des *Phy*, des *Delta*, lettres grecques, des H & des M. Les Ligueurs, qui tâchoient ſans

* Sous les règnes de Henri III & de Henri IV, c'etoit une fraiſe gaudronnée.

ceſſe de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie, & ſa paſſion inceſtueuſe pour Marguerite de Valois, ſa ſœur, lui avoient fait imaginer ſon nouvel Ordre; que l'orangé, le verd naiſſant, le blanc & le bleu, étoient les couleurs de cette Princeſſe; que les H & les M déſignoient Henri-Marguerite; que les Phy & les Delta (*fidelta*) ſignifioient la fidélité qu'il lui avoit jurée, & que les fleurs de lys au milieu des flammes, exprimoient l'ardeur de ſon amour. Henri IV, pour faire ceſſer, diſent les Hiſtoriens, ces malignes interprétations, fit ôter en 1597, tous ces chiffres & monogrammes; enſorte que les chaînons du grand collier & la broderie du grand manteau & du mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne ſçais pas ſi Henri IV fit ces changemens pour faire ceſſer ces malignes interprétations; ce qu'il y a de très-certain, c'eſt qu'il n'y en eut jamais de plus fauſſes. Marguerite de Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit étroitement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ſes révoltes. Henri III devoit donc le haïr & la haïſſoit mortellement. Il l'avoit enfin éloignée de Paris; & elle étoit au fond de la Gaſcogne, lorſ-

qu'il institua l'Ordre du Saint-Esprit. On peut croire que les M désignoient Catherine de Médicis ; les H & les Lambda, Henri & Louise de Vaudemont, sa femme ; les fleurs de lys dans les flammes, & les Phy & les Delta, leur tendre & fidelle union. A l'égard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois ; & le verd naissant étoit, dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers : les vingt-deux qui furent les principaux tenans dans le tournoi que Charles VI donna à Saint-Denis en 1380, étoient vêtus de verd *pour observer religieusement*, dit l'Historien contemporain, *les formalités de l'antique Chevalerie*. Je pourrois dire encore que Marie de Cleves, Princesse de Condé, fut la seule personne que Henri III aima passionnément ; qu'étant en Pologne, il ne lui écrivoit jamais que de son sang ; qu'après qu'il eut succedé à Charles IX & qu'il fut de retour en France, il prenoit des mesures pour l'épouser ; qu'elle fut empoisonnée ; qu'à la nouvelle de sa mort, il tomba dans des saisissemens de douleur & dans un désespoir qui fit craindre qu'il ne voulut se tuer ; qu'il fit peindre de petites têtes de mort sur les rubans & les éguillettes de ses habits ; que depuis, pendant tout son regne, on remarqua qu'il mêloit tou-

jours du noir aux autres couleurs qu'il portoit ; que voilà peut-être la cauſe de la couleur noire qu'il choiſit pour le grand manteau de l'Ordre du Saint-Eſprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'eſt qu'il eſt très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de cette Princeſſe.

Les quatres grands Officiers ont le grand manteau & n'ont pas le collier. Les Commandeurs Eccléſiaſtiques n'ont ni le grand manteau ni le collier. Les Cardinaux doivent être en chape rouge. Les Prélats en ſoutane violette avec leur rochet, leur camail & un manteau violet où la croix de l'Ordre eſt brodée en argent ſur le côté gauche. Après qu'ils ont fait le ferment, Sa Majeſté leur paſſe au cou, comme aux quatre grands Officiers, la croix de l'Ordre pendante à un ruban bleu céleſte : cette croix, faite en croix de Malte, eſt d'or, émaillée de blanc ſur les huit raies ; il y a une fleur de lys d'or à chacun des quatres angles, & une colombe au milieu, les aîles déployées. On n'appelle Novices, que ceux qui vont être reçus Chevaliers ; & ce n'eſt qu'à eux que le Roi donne le collier. Il eſt dit dans le quatre-vingt-ſixieme Statut, qu'il ſera du poids de deux cents écus ou environ : la croix

de l'Ordre y eſt attachée & pend ſur la poitrine. Quand les Chevaliers & les grands Officiers ne ſont point en habit de cérémonie, ils portent la croix attachée au bout d'un large ruban bleu, paſſé en baudrier, & qui deſcend de l'épaule droite juſques ſur le flanc gauche. Les Commandeurs Eccléſiaſtiques portent toujours ce ruban autour du cou, & la croix ſur la poitrine. Outre cette croix, les uns & les autres, ſur leurs habits, manteau de ville & robes de chambre, en portent journellement une ſemblable à l'endroit du cœur, mais bien plus grande, brodée en argent.

Le grand Sceau de l'Ordre repréſente Henri III avec le grand manteau, le mantelet & le collier, aſſis ſur un trône, la couronne en tête. Le Chancelier, Philippe de Chiverni, eſt debout à ſa droite, tenant le Livre des ſaints Evangiles. Le Grand-Tréſorier eſt à ſa gauche, auſſi debout, faiſant les fonctions du Secrétaire qui étoit abſent, & liſant à Louis de Gonzague, Duc de Nevers, le ſerment que les Chevaliers font à leur reception. Louis de Gonzague eſt à genoux devant Henri III, la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles. Le S. Eſprit, ſous la forme d'une colombe rayonnante, répandant des *langues* de feu,

remplit le haut du Sceau. On lit ces mots autour : *Henri III de ce nom , par la grace de Dieu , Roi de France & de Pologne , Auteur & Souverain de l'Ordre des Chevaliers du S. Esprit.*

Tous les ans , dit ce Prince , articles 70 , 72 , 81 , 87 , *la fête de l'Ordre se célébrera le premier de Janvier , dans l'Eglise des Augustins de notre bonne Ville de Paris , qui est le lieu que nous avons choisi & destiné à cet effet ; & si les affaires publiques de notre Royaume ne nous permettoient pas d'être en notredite Ville de Paris ledit jour , ladite fête se célébrera où nous serons , & dans la plus spacieuse Eglise que faire se pourra..... auquel jour lesdits Cardinaux , Prélats , Commandeurs & Officiers , nous accompagneront ; & à l'offerte de la Messe , nous offrirons autant d'écus* * *d'or au soleil que nous aurons d'années , & lesdits Commandeurs chacun un écu sol , que nous avons dès-à présent donnés & affectés à l'entretenement & nourriture des Religieux Novices desdits Augustins..... & afin qu'il soit mémoire à jamais de l'élection que nous avons faite de ladite Eglise des Augustins de notre bonne Ville de Paris , pour y célébrer les fêtes dudit Ordre , nous avons ordonné*

* Cet écu d'or est évalué aujourd'hui à dix livres.

*& ordonnons auxdits Religieux & couvent la somme de * trois cens écus un tiers de rente annuelle, à la charge qu'ils diront, chaque jour de l'année, deux Messes, l'une haute, pour la prospérité & santé du Souverain, des Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, & l'autre basse pour les Trépassés . . . . . . En outre, tous les Cardinaux, Prélats & Commandeurs dudit Ordre, aumôneront, à leur reception, dix écus d'or * sol au Couvent* (1) *desdits Augustins.*

Henri IV, le 7 Décembre 1595, & le premier & 2 Janvier 1599; Louis XIII, le premier & 2 Janvier 1620; & Louis XIV, le premier & 2 Janvier 1662 célébrerent les cérémonies de l'Ordre du S. Esprit dans l'Eglise des Grands-Augustins de Paris; mais depuis ce temps-là ces cérémonies n'ont plus été faites dans cette Eglise; elles se font ordinairement à présent dans la Chapelle de Versailles.

* Evalué aujourd'hui à mille livres.

** Au soleil.

(1) Chaque Commandeur Ecclésiastique, chaque Chevalier, ou grand Officier, doit faire faire son portrait & l'envoyer dans les salles de ce Couvent. On y voit les portraits de tous ceux qui ont été dans l'Ordre du S. Esprit, depuis son institution jusqu'à présent.

CHAPITRE VI.

De la marche & Préséance.

La marche & préséance dans les cérémonies de l'Ordre du S. Esprit, s'observent de la façon suivante.

Les Chevaliers-Ducs ont la préséance sur les Chevaliers-Gentilshommes. Les Princes reconnus pour être issus de Maisons Souveraines, comme ceux de la Maison de Lorraine ont la préséance sur les Chevaliers-Ducs.

Les Maréchaux de France qui ne sont pas Ducs, ne marchent que parmi les Chevaliers-Gentilshommes ; & même les Ducs & les Maréchaux de France Ducs, mais dont les Lettres de Duc n'ont point été enregistrées au Parlement, ne marchent que parmi les Chevaliers-Gentilshommes.

Les Chevaliers-Gentilshommes marchent entre eux selon la date de leur reception dans l'Ordre ; au lieu que les Chevaliers-Ducs marchent entre eux suivant la date de l'enregistrement de leurs Lettres de Duc au Parlement.

Un Duc qui n'est point Pair, mais dont les Lettres de Duc ont été enregistrées au Parlement avant celles d'un Duc-Pair, précede ce Duc Pair dans les cérémonies de l'Ordre ; au lieu que les Ducs qui ne sont point Pairs n'ont point séance au Parlement.

Les Princes de la Maison de Lorraine se reglent sur la primogéniture, c'est-à-dire, que le Prince d'une branche cadette de cette Maison, quoique plus ancien Chevalier, cede le pas au Prince d'une branche aînée.

Depuis le Concordat fait en 1701, entre les Couronnes de France & d'Espagne, les Grands d'Espagne jouissent à la Cour de France des mêmes prérogatives que nos Ducs ; & nos Ducs ont à la Cour de Madrid les mêmes prérogatives que les Grands d'Espagne. Ainsi un François, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, qui a obtenu ou qui obtient la Grandesse en Espagne, & qui est autorisé par un Brevet du Roi à jouir des honneurs & prérogatives qu'elle donne en France, prend son rang parmi les Chevaliers-Ducs, & marche selon la date de l'enregistrement de ses Lettres de Grandesse au Conseil de Castille. A l'égard des Espagnols & autres Etrangers, Grands d'Espagne, qui viennent en France & qui y sont

reçus Chevaliers du S. Eſprit, ils prennent rang parmi les Chevaliers-Ducs, du jour du Concordat, ſi leur Grandeſſe eſt antérieure; & du jour qu'ils l'ont obtenue, ſi elle poſtérieure.

Il faut encore obſerver que les Chevaliers-Gentilshommes, les Chevaliers-Ducs & les Chevaliers, Princes de la Maiſon de Lorraine, ne marchent jamais que deux à deux; & que, ſi les Princes de la Maiſon de Lorraine ſe trouvent en nombre impair dans la cérémonie, la gauche eſt occupée par le plus ancien des Ducs; & de même, ſi les Chevaliers-Ducs ſe trouvent en nombre impair, le plus ancien des Chevaliers-Gentilshommes remplit la gauche du dernier Duc.

Il n'y a que les fils de France, les Princes du Sang, & les Princes légitimés qui marchent ſeuls, c'eſt-à-dire, l'un après l'autre; ils ne ſe trouvent jamais en concurrence avec perſonne; au lieu qu'il peut y en avoir d'un Prince de la Maiſon de Lorraine avec un Duc, & d'un Duc avec un Chevalier Gentilhomme. Les Fils de France & les Princes du Sang, marchent dans le rang de leur proximité à la Couronne.

Les Chevaliers-Gentilshommes ont quelquefois formé des oppoſitions à la préſéance accordée aux Chevaliers-Ducs; & les uns & les autres

ont aussi formé des oppositions à la préséance accordée aux Princes Lorrains & autres Princes reconnus en France pour être issus de Maisons Souveraines ; mais nos Rois ont toujours déclaré qu'ils vouloient qu'on continuât de se conformer à l'article LXXXII des Statuts, & ont seulement permis de faire des protestations.

CHAPITRE VII.

Réception du Grand-Maître.

Les Statuts portent que le Roi ne sera reçu Grand-Maître de l'Ordre du S. Esprit, qu'après son Sacre. La cérémonie de la réception de Louis XV en cette qualité, se fit à Reims, le 27 Octobre 1722. Le grand Autel de la Cathédrale fut paré des ornemens de l'Ordre ; ils sont de satin verd, semés de flammes brodées en or. Le trône sur lequel il devoit être assis pendant Vêpres & Complies, fut dressé sous un dais à la première place à droite en entrant dans le chœur, & fut aussi paré des ornemens de l'Ordre. On éleva près de l'autel, du côté de l'Evangile, un autre trône avec un pareil dais, & sous lequel Sa Majesté devoit

ſigner ſon ſerment & recevoir le manteau & le collier de l'Ordre. Ses armoiries furent miſes aux deux dais, & celles de tous les Chevaliers au-deſſus des ſtales qu'ils devoient occuper..... (1) Lorſques les Vêpres furent finies, les quatre grands Officiers de l'Ordre, revêtus du grand manteau, & précédés du Hérault & de l'Huiſſier, en habit de cérémonie, ſortirent de leurs places, & s'étant avancés juſqu'aux marches du ſanctuaire, commencèrent leurs révérences, & allèrent enſuite ſe placer ſur l'eſtrade du trône, élevé dans le ſanctuaire, près de l'autel, du côté de l'Evangile, le Chancelier à côté du trône à la droite; le Prévôt-Maître des cérémonies à côté du trône à la gauche, le Grand-Tréſorier auprès du Chancelier, & le Sécretaire auprès du Prévôt-Maître des cérémonies, le Hérault & l'Huiſſier au bas de leſtrade. Les Chevaliers de l'Ordre, revêtus du grand manteau avec le collier par-deſſus, deſcendirent de leurs ſtales, s'avancèrent deux à deux juſqu'aux marches du ſanctuaire, y firent les révérences, entrèrent dans le ſanctuaire & ſe placèrent aux avenues du trône, en obſervant que les plus éminens

(1) J'obmets toute la pompe & les cérémonies, qui n'ont point un rapport eſſentiel à l'Ordre.

en dignité en fussent les plus près. Le Roi descendit alors du trône placé au bas du chœur, & où il avoit entendu les Vêpres ; il marcha à l'autel, précédé de deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, & suivi du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, des Ducs de Villeroi & d'Harcourt, ses Capitaines des Gardes, du Duc de Charost, son Gouverneur, & du Prince de Turenne, Grand-Chambellan. Sa Majesté étoit en habit de Novice & sans le cordon bleu ; elle l'avoit toujours porté depuis l'instant de sa naissance ; mais elle l'avoit quitté ce jour-là, étant (1) censé qu'elle ne commençoit à le recevoir qu'à cette cérémonie. Elle fit ses révérences au pied du sanctuaire, & monta ensuite au trône placé, comme j'ai dit, près de l'autel. Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, & par conséquent de l'Ordre, se plaça sur l'estrade entre le Chancelier & le Grand-Trésorier. L'Archevêque de Reims vint au trône ; & s'étant assis dans un fauteuil qu'on apporta & qu'on plaça sur l'estrade vis-à-vis du Roi, il lui demanda s'il vouloit signer le (2) ser-

(1) C'est ce que j'expliquerai plus amplement dans un autre Chapitre.

(2) « Nous, Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France

ment de l'Ordre du S. Esprit qu'il avoit fait à son Sacre ; ce que le Roi ayant agréé, le Secrétaire lui présenta un Registre où les Rois ses Prédécesseurs & les Chevaliers de l'Ordre, depuis son institution, ont tous signé leur serment & leur profession de Foi, & où Sa Majesté signa. Ensuite s'étant levée, & ayant ôté sa toque, & le Grand-Chambellan qui étoit derrière son fauteuil, lui ayant ôté son capot de Novice, elle se mit à genoux sur un carreau : l'Archevêque de Reims lui passa au cou le cordon bleu avec la croix ; le Prévôt Maître des cérémonies le revêtit du grand manteau ; & l'Archevêque de Reims lui passa ensuite au cou le

» & de Navarre, jurons & vouons solemnellement en vos » mains, à Dieu le Créateur, de vivre & mourir en la » sainte Foi & Religion Catholique, Apostolique & Ro» maine, comme à un bon Roi très-Chrétien appartient » & plutôt mourir que d'y faillir : de maintenir à jamais » l'Ordre du S. Esprit, sans jamais le laisser décheoir, » amoindrir ni diminuer, tant qu'il sera en notre pouvoir : » d'observer les Statuts & Ordonnances dudit Ordre, en» tièrement, selon leur forme & teneur, & les faire exac» tement observer par ceux qui sont & seront ci-après re» çus audit Ordre, & par exprès ne contrevenir jamais, » ni dispenser ou essayer de changer ou immuer les Statuts » irrévocables d'icelui. »

collier, & lui présenta le Livre de Prières de l'Ordre, avec un Dixain ou Chapelet composé de dix grains. Ces cérémonies étant achevées, le Roi s'assit sur son trône, se couvrit, & les Chevaliers, les Cardinaux, les Prélats & les quatre grands Officiers de l'Ordre, allèrent tous lui baiser la main.

L'article LXXXVIII des Statuts porte, que *tous ceux dudit Ordre diront chaque jour un Chapelet d'un dixain, qu'ils porteront ordinairement sur eux, & les Heures du S. Esprit, avec les Hymnes & Oraisons qui seront dedans un Livre qu'on leur donnera à leur reception, ou bien les sept Pseaumes Pénitentiaux, avec les Oraisons qui seront aussi dans ledit Livre, & que, s'ils y manquent, ils seront obligés à chaque fois, de donner une aumône aux pauvres.*

L'article V des Statuts de l'Ordre du S. Esprit de Naples, prescrivoit aux Chevaliers de jeûner tous les Jeudis ou de donner à manger à trois pauvres, *tant qu'ils pussent être substantés pour toute la journée.* Dans l'Ordre du Croissant, institué par René d'Anjou, en 1448, si un Chevalier manquoit de dire le matin les Heures de Notre-Dame, *il ne devoit ni dîner, ni se mettre à table ce jour-là, ni le lendemain.*

Les Statuts de l'Ordre de l'Etoile, de (1) S. Michel, de la Toiſon d'or, du S. Eſprit & de preſque tous les Ordres de Chevalerie, portent qu'on mettra les armoiries de chaque Chevalier au deſſus du ſiége qu'il doit occuper. Cet uſage tire ſon origine de ce qui ſe pratiquoit aux tournois: dans les Villes, ou autres endroits où ils ſe faiſoient, on étaloit dans le cloître d'un Monaſtère voiſin, ou autour de la place publique, les écus armoiriés de tous les Chevaliers qui devoient entrer en lice. On lit auſſi dans les anciens Romanciers, que les Chevaliers qui alloient chercher les aventures, s'arrêtoient au bout d'un pont, ou à l'entrée du chemin, dans quelque forêt, & y ſuſpendoient leurs écus à quelque arbre ou colonne, pour ſignifier qu'ils étoient toujours prêts à combattre pour l'honneur de leur Nation.

(1) François II, les 28, 29 & 30 Septembre 1560, célébra les cérémonies de l'Ordre de S. Michel dans le Monaſtère de S. Louis de Poiſſy; on voit encore au-deſſus des ſiéges du chœur de cette Egliſe, les armoiries de ceux qui étoient pour lors Chevaliers de cet Ordre.

CHAPITRE VIII.

Réception de Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, faite à Versailles le Samedi 3 Juin 1724.

Les Fêtes & cérémonies de l'Ordre du S. Esprit se célebrent ordinairement le premier & 2 de Janvier, le 2 de Fevrier, & le jour de la Pentecôte. Quelques joürs avant chacune de ces Fêtes, l'Huissier, en conséquence des Ordres du Roi, qui lui sont donnés par le Prévôt-Maître des cérémonies, avertit tous les Chevaliers, les Cardinaux & Prélats-Commandeurs, & les quatre Grands Officiers, qui sont à Paris ou à la Cour, de se trouver auprès de Sa Majesté pour l'accompagner à la procession & cérémonie, & entrer au Chapitre, si elle juge à propos d'en tenir un. Ceux qui ne peuvent s'y trouver doivent en informer le Prévôt-Maître des cérémonies, & lui marquer les raisons qui les en empêchent.

Le Roi, lorsqu'il tient Chapitre pour les affaires de l'Ordre, est au haut bout de la table, ayant à sa droite & à sa gauche les Princes du Sang, chacun

chacun selon son rang ; les Cardinaux, Prélats & Chevaliers sont aux deux côtés de la table, sans observer de rang entr'eux, & comme ils se trouvent ; les quatre Grands Officiers sont à l'autre bout, vis à-vis de Sa Majesté ; le Hérault est derriere le Prévôt Maître des cérémonies ; l'Huissier du Cabinet en remet la clef à l'Huissier de l'Ordre, qui s'empare de la porte en dedans & la garde, après avoir fait sortir toutes les personnes qui ne sont pas de l'Ordre.

Si Sa Majesté tient Chapitre pour une nouvelle Promotion de Chevaliers, ou de Cardinaux, ou de Prélats-Commandeurs, Elle dit, ou fait dire par le Chancelier, qu'Elle a fait faire une liste des ceux qu'Elle a intention de nommer, & qu'on va la lire au Chapitre pour avoir son avis. Le Secrétaire, après l'avoir lue, & que chacun y a applaudi par une inclination respectueuse, la fait signer au Roi & la contresigne ; ensuite le Prévôt-Maître des cérémonies, à qui Sa Majesté remet cette liste, sort du Cabinet, précédé du Hérault, fait ouvrir les portes de l'antichambre, & fait faire par le Hérault, à haute voix, la lecture & proclamation de cette nouvelle promotion. Ceux qui y sont compris doivent faire leur preuve de Noblesse & de Catholicité dans la forme prescrite par les

Statuts ; & ordinairement à la prochaine fête de l'Ordre, le Roi tient Chapitre pour l'admiſſion de leurs preuves ; & lorſqu'elles ſont admiſes, Sa Majeſté ordonne au Prévôt-Maître de les faire entrer, & les reçoit Chevaliers de S. Michel.

M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, qui attendoit à la porte du cabinet en dehors, en habit de Novice, étant entré & s'étant mis à genoux devant Sa Majeſté, Elle le fit Chevalier de S. Michel en la maniere accoutumée, lui donnant l'accolade, après l'avoir frappé de ſon épée ſur l'une & l'autre épaule, en prononçant ces paroles : *De par S. Georges & S. Michel, je vous fais Chevalier.* Enſuite on fit entrer les autres Novices ; & après qu'ils eurent auſſi été reçus Chevaliers de S. Michel de la même maniere, on ſe mit en marche pour aller à la Chapelle.

Les Tambours, les Trompettes & les Fiffres des Écuries du Roi.

Les ſix Héraults d'armes dans leurs habits de cérémonies.

L'Huiſſier de l'Ordre, *portant la maſſe, & revêtu de ſon habit de cérémonie de l'Ordre, c'eſt-à-dire, d'un grand manteau de ſatin noir, avec le mantelet verd-naiſſant, l'un & l'autre bordés d'une frange d'or, & ſemés en plein de flammes brodées en or.*

Le Hérault, *vêtu de même.*

Le Prévôt-Maître des cérémonies, *ayant à sa droite*, le Grand-Trésorier, *&* *à sa gauche*, le Secrétaire.

Le Chancelier, *seul.*

Ces quatre Grands Officiers revêtus de leurs grands manteaux de velours noir, avec le mantelet d'étoffe d'argent verd-naissant, l'un & l'autre brodés tout autour d'une broderie en or & semés en plein de flammes brodées en or.

Les Novices, *en pourpoint & trousses d'étoffe d'argent, enrichis de dentelles d'argent, marchant deux à deux : quand le nombre des* Novices *ou des Chevalier est impair, il en marche trois à la tête :*

Le Marquis de Simiane, le Marquis de Castries, le Marquis de Clermont-Galerande.

Le Vicomte de Tavannes,
Le Marquis de Clermont-Tonnerre.

Le Marquis de Coëtlogon,
Le Marquis de Maillebois.

Le Comte de la Marck,
Le Marquis de Verac.

Le Comte de Beauveau,
Le Prince d'Isenghien.

Le Marquis de Fimarcon,
Le Marquis de Senneterre.

Le Marquis de Brancas,
Le Marquis de Silly.

Le Marquis de Coigny,
Le Comte de Canillac.

Le Comte d'Aubeterre,
Le Vicomte de Beaune.

Le Comte d'Estaing,
Le Marquis de Lassay.

Le Marquis d'Hautefort,
Le Comte d'Artagnan.

Le Marquis de Prie,
Le Marquis de Nesle.

Le Marquis de Fervaques,
Le Comte du Luc.

Le Marquis de Livry,
Le Comte de Gacé.

Le Maréchal de Montesquiou,
Le Maréchal de Souvré.

Le Duc de Tallard,
Le Maréchal de Besons.

Le Duc d'Antin,
Le Duc de Chaulnes.

Le Duc de Charost,
Le Maréchal de Barvick.

Le Duc de Tresmes,
Le Duc de Noailles.

Le Duc de Mortemart,
Le Duc de S. Aignan.

Le Duc de Luxembourg,
Le Duc de Villeroi.

Le Duc de Villars-Branças,
Le Duc de la Rochefoucault.

Le Duc d'Usez,
Le Duc de Sully.

Le Prince Charles de Lorraine,
Le Prince de Pons.

Le Comte de Clermont, Prince du Sang, *seul.*

Tous ces Novices avoient le bouquet de plumes blanches à la toque; comme les Chevaliers, & les Grands Officiers.

Après eux, marchoient les Chevaliers, deux à deux, revêtus du grand manteau & du collier.

Le Maréchal d'Huxelles,
Le Marquis de Goësbriant.

Le Maréchal Duc de Tallard,
Le Comte de Matignon.

Le Maréchal duc d'Estrées,
Le Maréchal Duc de Villars.

Le Comte de Toulouse, *seul.*

Le Prince de Conti, *seul.*

Le Comte de Charolois, *seul.*

Le Duc de Bourbon, *seul.*

Le Duc d'Orléans, *seul.*

Le ROI, *revêtu du grand habit de l'Ordre; précédé de deux Huissiers de la Chambre, en manteau & pourpoint de satin blanc, portant leurs masses. Derriere Sa Majesté*, le Cardinal de Gesvres *en chappe rouge de Cardinal*: les Archevêques de Lyon, d'Aix & de Narbonne, *en rochet & en camail: ce Cardinal & ces trois Archevêques alloient être reçus Commandeurs.*

On arriva dans cet ordre à la Chapelle, au bas de laquelle on avoit élevé, sous un dais, entre les deux premiers piliers, le trône où le Roi de

voit être assis pendant les Vêpres & les Complies. Il y avoit à droite & à gauche de ce trône, des plians sans dos pour les Princes du Sang & les Princes légitimés ; & l'on avoit mis pour les Chevaliers, depuis ce trône jusqu'aux marches du sanctuaire, une longue * forme à droite, & une pareille longue forme à gauche, & devant chacune de ces deux formes, une (1) banquette pour les Novices. Le tabouret du Chancelier étoit devant ce trône, à la distance convenable ; celui du Prévôt-Maître des cérémonies, plus en avant & entre celui du Grand-Trésorier, à sa droite, & celui du Secrétaire, à sa gauche ; la tabouret du Hérault plus en avant, & celui de l'Huissier presque au milieu de la Chapelle. On avoit élevé dans le sanctuaire, près de l'autel, du côté de l'Evangile, un autre trône où le Roi devoit recevoir les Commandeurs Ecclésiastiques & les Chevaliers. Les Commandeurs Ecclésiastiques étoient sur une forme placée dans le sanctuaire du côté de l'Epître.

* Banc rembouré, sans dos.

(1) Si la cérémonie se faisoit dans le chœur d'une Eglise, les Chevaliers seroient dans les hautes stales, & les Novices dans les basses ; ces banquettes représentent les basses stales. Il n'y a ni hautes ni basses stales dans la Chapelle de Versailles.

Pendant les Vêpres, le Roi, les Princes, les Prélats Commandeurs, les Chevaliers & les Grands Officiers se couvrirent; lorsqu'elles furent finies, le Roi alla se placer sur le trône dressé dans le Sanctuaire. Je n'entrerai point dans le détail & le long cérémonial des révérences; je dirai seulement qu'on les fait comme on les faisoit anciennement, & à-peu-près comme les femmes, en joignant les jambes, pliant les genoux, & se relevant sur les jarrêts: que le Comte de Clermont, entre ses deux Parreins, le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon, & précédé du Prévôt-Maître des cérémonies, du Hérault & de l'Huissier, s'avança au trône, se mit à genoux * sur un carreau, & lut le Serment de l'Ordre, qui lui fut présenté par le (1) Secrétaire, tandis que le Chancelier tenoit ouvert, sur les genoux du Roi, le Livre des Evangiles; qu'ensuite l'Huissier lui ayant ôté son capot de Novice, & le Grand-Trésorier ayant présenté au Roi le cordon bleu au bas duquel pendoit

* Les Parreins restent debout.

(1) Les quatre Grands Officiers sont sur l'estrade du trône, le Chancelier à la droite, le Prévôt-Maître des cérémonies à la gauche, le Grand-Trésorier auprès du Chancelier, & le Secrétaire auprès du Prévôt-Maître des cérémonies; le Hérault & l'Huissier au bas de l'estrade.

la croix de l'Ordre, Sa Majesté le lui passa au cou, & que le Prévôt-Maître des cérémonies le revêtit du grand manteau, le Roi prononçant ces paroles: *L'Ordre vous revêt du manteau de son aimable Compagnie & union fraternelle, à l'exaltation de notre Foi & Religion Catholique, au nom du Père, & du Fils & du S. Esprit.* Le Grand-Trésorier ayant ensuite présenté le collier à Sa Majesté, Elle le passa au cou du Comte de Clermont sur le grand manteau, en lui disant: *Recevez de notre main le collier de notre Ordre du benoît S. Esprit, auquel Nous, comme souverain Grand Maître, vous recevons; & ayez en perpétuelle souvenance la mort & Passion de Notre-Seigneur & Rédempteur Jésus-Christ, en signe de quoi nous vous ordonnons de porter à jamais cousue sur vos habits extérieurs, la croix d'icelui, & la croix d'or au cou, avec un ruban de couleur bleu-céleste; & Dieu vous fasse la grace de ne contrevenir jamais aux vœux & sermens que vous venez de faire, lesquels ayez perpétuellement en votre cœur, étant certain que si vous y contrevenez en aucune manière, vous serez privé de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les Statuts de l'Ordre: au nom du Père, du Fils & du S. Esprit.*

Le Comte de Clermont répondit: *Sire*,

Dieu m'en donne la grâce, & plutôt la mort que jamais y faillir; remerciant très-humblement Votre Majesté de l'honneur & bien qu'il vous a plu me faire. En achevant ces mots, le Comte de Clermont baisa la main du Roi, & s'étant relevé, alla auprès de l'autel, signer le serment qu'il avoit prêté, dont voici les termes: « Je jure & voue à » Dieu, en face de son Eglise, & vous promets, » Sire, sur ma foi & honneur, que je vivrai & » mourrai en la Foi & Religion Catholique, sans » jamais m'en départir, ni de l'union de notre » Mère Sainte Eglise, Apostolique & Romaine; » que je vous porterai entière & parfaite obéis- » sance, sans jamais y manquer, comme un bon » & loyal Sujet doit faire; que je garderai, dé- » fendrai & soutiendrai de tout mon pouvoir, » l'honneur, les querelles & droits de Votre Ma- » jesté Royale envers tous & contre tous; qu'en » tems de guerre, je me rendrai à votre suite dans » l'équipage tel qu'il appartient à une personne » de ma qualité; & en tems de paix, quand il se » présentera quelque occasion d'importance, tou- » tes & quantes fois qu'ils vous plaira me man- » der pour vous servir contre quelque personne » qui puisse vivre & mourir, sans nul excepter, » & ce jusqu'à la mort; qu'en telles occasions je

» n'abandonnerai jamais votre perſonne , ou le
» lieu où vous m'aurez ordonné de ſervir , ſans
» votre exprès congé & commandement ſigné de
» votre propre main , ou de celui auprès duquel
» vous m'aurez ordonné d'être, ſinon quand je lui
» aurai fait apparoir d'une juſte & légitime occa-
» ſion ; que je ne ſortirai jamais de votre Royaume ,
» ſpécialement pour aller au ſervice d'un Prince
» Etranger , ſans votre commandement , & ne
» prendrai penſion , gages ou état d'autre Roi ,
» Prince , Potentat & Seigneur que ce ſoit , ni ne
» m'obligerai au ſervice d'autre perſonne vivante
» que de votre Majeſté ſeule , ſans votre expreſſe
» permiſſion ; que je vous revélerai fidèlement tout
» ce que je ſaurai ci-après importer à votre ſer-
» vice , à l'état & conſervation du préſent ordre
» du S. Eſprit , duquel il vous plaît m'honorer ,
» & ne conſentirai ni ne permettrai jamais , au-
» tant qu'il ſera en moi , qu'il ſoit rien innové ou
» attenté contre le ſervice de Dieu , ni contre
» votre autorité royale & au préjudice dudit Or-
» dre , lequel je mettrai peine d'entretenir & aug-
» menter de tout mon pouvoir ; que je garderai
» & obſerverai très-religieuſement tous les Statuts
» & Ordonnances d'icelui ; que je porterai à jamais
» la croix couſue & celle d'or au cou , comme il

» m'eſt ordonné par leſdits Statuts, & que je me
» trouverai à toutes les Aſſemblées des Chapitres
» généraux, toutes les fois qu'il vous plaira me
» le commander, ou que je vous ferai préſenter
» mes excuſes, leſquelles je ne tiendrai pour
» bonnes, qu'autant qu'elles ſeront approuvées &
» autoriſées de Votre Majeſté, avec l'avis de la
» plus grande partie des Commandeurs qui ſe-
» ront près d'elle, ſigné de votre main, & ſcellé
» du ſcel de l'Ordre, dont je ſerai tenu de retirer
» acte ».

Le Comte de Clermont ſigna auſſi la Profeſſion de Foi que tous les Chevaliers ont ſignée depuis l'inſtitution de l'Ordre, & ayant enſuite fait, & ſes deux Parreins, une profonde révérence au Roi, il alla prendre ſa place parmi les Princes du Sang Chevaliers.

Les mêmes cérémonies furent obſervées à la reception des autres Novices.

La * réception du Cardinal de Geſvres & des Archevêques de Lyon, d'Aix & de Narbonne, ſe fit avant Vêpres. Ils s'avancèrent au trône, précédés par le Prévôt-Maître des cérémonies, le Hérault

* Réception de Commandeurs Eccléſiaſtiques.

& l'Huiſſier ; & s'étant mis à genoux ſur des carreaux aux pieds du Roi, & ayant tous les quatre la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles que le Chancelier tenoit ouvert ſur les genoux de Sa Majeſté, le Cardinal de Geſvres lut (1) le Serment qui lui fut préſenté par le Secrétaire: le Roi lui paſſa au cou le cordon ou pendoit la croix

(1) « Je jure * Dieu, & vous promets, Sire, que je » vous ſerai loyal & fidèle toute ma vie, vous reconnoî- » trai, honorerai & ſervirai comme Souverain de l'Ordre » des Commandeurs du S. Eſprit, duquel il vous plaît pré- » ſentement m'honorer ; que je garderai & obſerverai les » Loix, Statuts & Ordonnances dudit Ordre, ſans en rien » y contrevenir ; que j'en porterai les marques & en dirai » tous les jours le ſervice, autant qu'un homme Eccléſiaſ- » tique de ma qualité peut & doit faire ; que je comparoî- » trai perſonnellement aux jours de ſolemnités, s'il n'y a » empêchement légitime qui m'en empêche, & dont je » donnerai avis à Votre Majeſté ; que ne je révelerai jamais » choſe qui ſoit traitée ni conclue aux Chapitres d'icelui ; que » je ferai, conſeillerai & procurerai tout ce qui me ſemblera » en ma conſcience appartenir à la manutention, grandeur » & augmentation dudit Ordre ; que je prierai toujours » Dieu pour le ſalut, tant de Votre Majeſté que des Com- » mandeurs & Suppôts d'icelui, vivans & trépaſſés. Ainſi » me ſoit Dieu en aide, & ſes Saints Evangiles. »

* Serment des Commandeurs Eccléſiaſtiques.

de l'Ordre. Le Prévôt-Maître des cérémonies; revêtit les trois Archevêques du manteau violet que les Commandeurs Eccléſiaſtiques doivent porter aux jours de cérémonies, & où eſt couſue la croix brodée en argent; ils baisèrent tous les quatre la main du Roi, ſe relevèrent, allèrent ſigner leur ferment & leur profeſſion de foi, & retournèrent ſe placer ſur la forme * deſtinée pour les Commandeurs Eccléſiaſtiques, & placée dans le ſanctuaire du côté de l'Epître.

Cette promotion du 3 Juin 1724 fut ** nombreuſe, attendu que le Roi par les Statuts, n'étant reçu Grand-Maître qu'après ſon Sacre, il n'y avoit point eu d'Aſſemblées de l'Ordre, & par conſéquent de promotions pendant ſa minorité, comme il n'y en avoit point eu pendant les minorités précédentes.

Obſervons que Henri IV, à ſon avénement à la Couronne, étant Calviniſte, & ne pouvant pas être Grand-Maître, il y eut cepandant des aſſemblées & ſolemnités de l'Ordre du S. Eſprit en 1591 & 1592: ce Prince ordonna qu'elles ſe fiſ-

* Banc ſans dos.

** Cinquante Chevaliers, & quatre Commandeurs Eccléſiaſtiques.

ſent, comme tout Souverain peut ordonner & permettre dans ſon Royaume toutes les aſſemblées qu'il juge néceſſaires & convénables.

CHAPITRE IX.

Proclamation. Parreins.

J'AI dit qu'à chaque nouvelle Promotion, le Prévôt-Maître des cérémonies, ſort du cabinet du Roi, traverſe la chambre, & fait proclamer, par le Hérault, à la porte de l'antichambre, les Chevaliers qui viennent d'être nommés : c'eſt une ſuite de ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne Chevalerie. Les Héraults conduiſoient le nouveau Chevalier ſur la place publique, l'annonçoient au Peuple & le proclamoient au bruit des fanfares.

Lorſque Charles VI, en 1387, fit Chevaliers ſes deux couſins germains, Louis d'Anjou, Roi de Naples, & Charles d'Anjou, Prince de Tarente, ils furent conduits, dit la Chronique de S. Denis, par des Parreins : Louis d'Anjou, par le Duc de Bourgogne & le * Duc de Touraine :

* Frère de Charles VI.

Charles d'Anjou, par le Duc de Bourbon & par Meſſire Pierre de Navarre.

Les Novices, Princes du Sang, à leur réception dans l'Ordre du Saint-Eſprit, ont pour Parreins les deux (1) fils de France, ou Princes du Sang, les plus proches de la Couronne. Les Novices Ducs, ont pour Parreins les deux Ducs derniers reçus. Les Novices qui ne ſont point Ducs, ont pour Parreins les deux plus anciens Chevaliers Gentilshommes.

Les Cardinaux & les Prélats, à leur réception, ne ſont point aujourd'hui aſſiſtés de Parreins: ils en avoient ſous les regnes de Henri III & de Henri IV. *Auſſi-tôt que Sa Majeſté fut aſſiſe*, dit Cayet, Chronique novennaire, L. 7, pag. 478, *M. de Rhodès, Maître des cérémonies, précédé du Hérault & de l'Huiſſier, alla avertir, par les révérences ordinaires, le Cardinal de Gondi & l'Evêque de Langres, Commandeurs de l'Orde du Saint-*

(1) M. le Duc d'Orléans & M. le Duc de Chartres furent Parreins de M. le Dauphin à ſa réception, le 13 Mai 1742. M. le Dauphin & le Comte de Clermont le furent de M. le Prince de Condé à ſa réception, le 2 Février 1752; M. le Comte de Clermont, par l'abſence des Princes plus proches que lui de la Couronne.

Eſprit,

Esprit, d'aller prendre les Evêques de Nantes & de Maillezais, Prélats nommés pour entrer audit Ordre, lesquels ils amenèrent au Roi, &c.

CHAPITRE X.

Réception du Dauphin & des Fils de France.

Dès que le Dauphin, ou un Fils de France est né & ondoyé, le Roi lui passe au cou le cordon bleu avec la croix, ou le lui envoye par le Grand-Trésorier. Henri IV le passa lui-même au cou de ses deux Fils, Louis XIII & Gaston d'Orléans. Louis XIII le passa de même au cou de ses deux Fils, Louis XIV & Philippe d'Orléans. Louis XIV, à la naissance de Monseigneur, le premier Novembre 1661, le lui envoya, & l'a toujours envoyé, & ne l'a jamais donné lui-même à aucun des Fils & Petits Fils de France. Louis XV l'envoya à M. le Dauphin, né le 4 Septembre 1729. M. de Machault, Grand-Trésorier, à la naissance de M. le Duc de Bourgogne, le 13 Septembre 1751, le lui passa au cou, en présence de Sa

Majesté dans l'appartement de Madame la Dauphine.

Le Dauphin & les Fils de France, quoiqu'ils aient le cordon bleu dès qu'ils sont nés, ne sont nombre parmi les Chevaliers, qu'après leur réception, dont la cérémonie ne se fait, comme je l'ai deja dit, qu'après leur première Communion.

La façon dont ils sont reçus n'est pas différente de celles des autres Chevaliers ; ils sont astreints aux mêmes formalités ; l'Archevêque reçoit une Commission pour faire l'information de leur vie & mœurs ; ils font leur profession de Foi devant le Grand-Aumônier : à l'égard des preuves de Noblesse, le Lecteur présume bien qu'ils en sont dispensés. Ils ont l'habit de Novice, sans le cordon bleu : car, quoique jusqu'alors ils l'aient porté, il est censé qu'ils ne le reçoivent qu'après avoir prêté le serment ; & voilà peut-être pourquoi Louis XIV & Louis XV n'ont point voulu le leur passer eux-mêmes au cou, à leur naissance.

Le Roi leur donne l'accolade & les reçoit Chevaliers de Saint-Michel dans son cabinet, & ensuite, dans l'Eglise, Chevaliers du Saint-Esprit.

CHAPITRE XI.

Réception des quatre Grands Officiers-Commandeurs.

Le Chancelier, le Prévôt-Maître des cérémonies, le Grand-Tréſorier & le Secrétaire doivent être reçus, conformément aux Statuts, à l'Egliſe, le jour d'une fête de l'Ordre, & avec les mêmes cérémonies & formalités que les Chevaliers, excepté qu'ils n'ont point de Parreins, & que le Roi ne leur donne ni l'accolade ni le collier. Il arrive ordinairement, qu'attendu la néceſſité des fonctions de leurs charges, dès qu'il y en a une vacante, Sa Majeſté y pourvoit ſans attendre le jour d'une fête de l'Ordre, & reçoit le nouvel Officier dans ſon cabinet, les trois autres Grands Officiers, le Hérault & l'Huiſſier préſens, & y faiſant leurs fonctions comme ſi la réception ſe faiſoit à l'Egliſe. Il ſe met à genoux ſur un carreau aux pieds du Roi aſſis dans un fauteuil; il prête le ſerment, la main droite poſée ſur le Livre des Evangiles; le Roi lui paſſe au cou le cordon bleu où pend la croix, & le revêt du grand manteau : il remercie Sa Majeſté, lui

baiſe la main, & va ſigner ſon ferment ſur la table du cabinet.

Les quatre Grands Officiers jouiſſent des mêmes privileges, honneurs, prérogatives & exemptions que les Chevaliers. Le Chancelier & le Prévôt-Maître des cérémonies ſont obligés de faire les mêmes preuves de Nobleſſe : les Statuts n'en exigent pas du Grand-Tréſorier, du Secrétaire, ni du Grand-Aumônier.

Le Prévôt-Maître des cérémonies prête le ſerment l'épée au côté, prérogative attachée à ſa charge.

Le Chancelier eſt diſtingué des trois autres Grands Officiers par le collier qu'il porte en broderie ſur ſon manteau.



CHAPITRE XII.

Des Preuves de Noblesse.

QUELQUES Ecrivains disent que nos Rois ont quelquefois nommé pour être Chevaliers du Saint-Esprit, des Personnes qu'ils dispensoient en même tems de faire leurs preuves de Noblesse, ou à qui ils accordoient cent ans pour les faire : rien n'est plus faux ; & la nomination du Maréchal Fabert, l'unique exemple que citent ces Ecrivains, prouve le contraire de ce qu'ils avancent.

Le père de Fabert, Maire Echevin de la Villle de Metz, & fils d'un Libraire de Nancy, avoit été annobli par Henri IV. Fabert, par ses services & ses actions, mérita d'être & fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1658. Trois ans après, Louis XIV lui écrivit qu'il ne l'oublieroit pas dans la Promotion qu'il alloit faire des Chevaliers de ses Ordres. Le Maréchal Fabert montra cette lettre à M. de Termes, son intime ami, & lui dit qu'un Gentilhomme d'une très-ancienne noblesse, mais pauvre, & qui s'appelloit Fabert comme lui, avoit voulu plusieurs fois lui persuader qu'ils étoient

de la même famille ; mais que, comme il étoit très-certain que c'étoit une pure flatterie de la part de ce Gentilhomme, il avoit toujours refusé les titres qu'il lui avoit offerts. *Or*, ajouta-t-il, *je ne veux pas qu'aujourd'hui mon manteau soit honoré par une croix, & que mon ame soit deshonorée par une imposture : je vais écrire au Roi.*

LETTRE du Maréchal FABERT *au Roi.*

« SIRE,

» AGRÉEZ que je renonce à la grace que Vo-
» tre Majesté veut me faire en me nommant pour
» être Chevalier de ses Ordres ; un obstacle insur-
» montable s'y oppose. On ne peut qu'avec beau-
» coup de peine refuser un honneur présenté par
» son Roi ; mais, Sire, pour recevoir celui-là, il
» faudroit que je mentisse à Votre Majesté ; la
» seule pensée m'en fait horreur. Si l'on pouvoit,
» par quelque service, suppléer à cet obstacle,
» j'entreprendrois tout ce qui se peut faire ;
» & mes efforts feroient voir combien j'estime
» l'honneur qui m'est offert, & combien la vie
» m'est peu considérable, en comparaison de me
» rendre digne des graces dont il plaît à Votre
» Majesté de m'honorer. »

Je suis, &c.

A Sedan, le 11 Décembre 1661.

RÉPONSE DU ROI.

» MON COUSIN,

» Je ne ſçaurois vous dire avec quelle eſtime » pour vous j'ai lu, par votre Lettre du 11 de » ce mois, l'excluſion que vous vous donnez vous » même pour le Cordon bleu, dont j'avois réſolu » de vous honorer. Ce rare exemple de probité » me paroît ſi admirable, que je le regarde com- » me un ornement de mon regne; mais j'ai un » extrême regret de voir qu'un homme qui, par » ſa valeur & ſa fidélité, eſt parvenu ſi digne- » ment aux premieres Charges de ma Couronne, » ſe prive lui même de cette nouvelle marque » d'honneur, par un obſtacle qui me lie les mains. » Ne pouvant faire davantage pour rendre juſtice » à votre vertu, je vous aſſurerai du moins par » ces lignes, que jamais il n'y auroit eu de diſ- » penſe accordée avec plus de joie que celle que » je vous enverrois de mon propre mouvement, » ſi je le pouvois ſans renverſer le fondement de » mon Ordre. Ceux à qui je vais en donner le » collier, ne ſçauroient jamais en recevoir plus » de luſtre dans le monde, que vous en acquérez » par le refus que vous en faites par un motif

» si vertueux. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon » Cousin, en sa sainte & digne garde. »

A Paris, le 29 Décembre 1661.

LOUIS.

Dans les tournois, long-temps avant l'institution des Ordres *particuliers* de Chevalerie, les Héraults alloient autour des lices, & crioient que *quiconque* (1) *avoit été récemment annobli, & ne pouvoit pas prouver sa noblesse d'extraction par titres de quatre degrés au moins, eût à se retirer, & à ne pas se présenter pour combattre.* On n'admettoit point aussi dans les tournois ceux *qui s'étoient rabaissés par mariage, en épousant des Roturieres.*

(1) *Quisquis es recentioris notæ Nobilis, & non talis es ut à stirpe nobilitatem tuam & originem quatuor saltem generis auctorum proximorum gentilitiis insignibus probare possis, his quoque ludis abesto.*



CHAPITRE XIII.

Admission des Rois, Princes Souverains, & Seigneurs Etrangers dans l'Ordre du S. Esprit.

HENRI III, par l'article XXXVII des Statuts, avoit exclu de l'Ordre du S. Esprit tous les Etrangers, à moins qu'ils ne fussent Regnicoles & naturalisés. Il en avoit aussi exclu tous ceux de ses propres Sujets qui seroient déjà de quelque autre Ordre, excepté de celui de S. Michel. *Exceptons aussi de ladite exclusion*, avoit-il ajouté, *les Cardinaux, Archevêques & Evêques, & pareillement nos Sujets, lesquels par permission de Nous, ou des Rois nos Prédécesseurs, auroient été ou seront ci-après reçus ès Ordres de la Toison & de la Jarretiere, en considération de la proximité, bonne paix & amitié qui est entre Nous & les Chefs & Souverains desdits Ordres.*

Henri IV, par une Déclaration du dernier de Décembre 1607, dérogea à cette exclusion des Etrangers, *Ordonnons*, dit-il, *que les Rois, Princes Souverains & Seigneurs Etrangers non*

Regnicoles, étant de la qualité (1) *prescrite par les Statuts pour nos Sujets, pourront dorénavant, tant par nous que par nos Successeurs, être admis, reçus & associés dans notre Ordre du S. Esprit, comme les autres Princes, Seigneurs & Chevaliers d'icelui, Regnicoles & Sujets de notre Couronne......*

Il prescrivit en même temps, que, si c'étoit un Roi ou un Prince Souverain qu'on nommât pour entrer dans l'Ordre, le collier lui seroit porté par un Chevalier de l'Ordre commis à cet effet, & que ce Roi ou Prince Souverain, seroit tenu de faire faire son remercîment dans l'année de sa réception, par une personne envoyée exprès ; mais que cet Etranger, s'il n'étoit pas Prince Souverain, viendroit lui-même dans l'année de sa nomination, recevoir le collier & l'habit de l'Ordre, & prêter le (2) serment, à moins qu'il n'en fut dispensé, auquel cas un Chevalier de l'Ordre seroit commis pour aller lui donner ledit collier, recevoir & prendre son serment, & en retirer la cédule signée de sa main & cachetée du

(1) C'est-à-dire, de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

(2) Voyez plus haut, ce que j'ai dit sur ce serment.

ſceau de ſes armes. L'uſage ordinaire eſt, que les preuves de catholicité & de nobleſſe d'un Seigneur Etranger nommé pour entrer dans l'Ordre, ayant été admiſes, il fait ſupplier Sa Majeſté qu'en attendant qu'il puiſſe venir pour ſe faire recevoir, il lui ſoit permis de porter les marques de l'Ordre, c'eſt-à-dire, le cordon bleu où pend la croix, & la croix en broderie couſue ſur l'habit ; ce que le Roi lui accorde ; & c'eſt ce qu'on appelle être *Chevalier admis & non reçu.*

Chez les anciens Peuples Septentrionaux & chez les Lombards, on ne jouiſſoit d'une pleine & entière conſidération, qu'en montrant des marques de l'eſtime d'un Prince ennemi ou Etranger : l'adoption par les armes étoit alors la preuve d'eſtime en uſage. Alboin, fils d'Aubouin, Roi des Lombards, avoit beaucoup contribué par ſa valeur au gain d'une bataille contre les Gépides; il avoit tué de ſa main Turiſmode, fils de Turiſende leur Roi. Le ſoir, les Seigneurs Lombards, voyant qu'il ſe tenoit debout pendant le banquet royal, ſupplierent Aubouin de lui permettre de ſe mettre à table. *Ne ſçavez-vous pas*, leur répondit-il, *que* (1) *la coutume parmi nous ne per-*

(1) *Scitis non eſſe apud nos conſuetudinem ut Regis Fi-*

met point au fils même du Roi, de manger avec son pere, jusqu'à ce que quelque Prince Etranger l'ait adopté par les armes ? Albouin part le lendemain avec une suite peu nombreuse, va trouver le Roi des Gépides, & lui expose le sujet de son voyage. Ce Pere infortuné fait taire la nature en faveur d'un usage qu'on regardoit comme sacré ; il reçoit le Prince Lombard avec bonté ; &, quoique la vue d'un Guerrier teint du sang de son fils lui arrache des soupirs, il l'admet à sa table, après l'avoir adopté en lui donnant l'armure qui avoit appartenu à ce cher fils, & qu'il arrose de ses larmes.

CHAPITRE XIV.

Cérémonies & Service pour les Chevaliers & Commandeurs morts.

Il doit y avoir, au milieu du chœur de l'Eglise, une représentation ou faux cercueil du dernier Roi décédé, couvert d'un drap mortuaire. Les

lius cum Patre prandeat, nisi priùs à Rege Gentis exteræ arma susceperit.

armoiries des Commandeurs, Chevaliers & Grands Officiers morts pendant l'année, sont attachées aux cierges autour de ce cercueil, au bas duquel il y a un banc où leurs colliers & cordons bleus avec la croix, sont apportés & posés par leurs plus proches héritiers, vêtus de longs habits de deuil. Les Chevaliers & les Grands Officiers sont en grand manteau & mantelet de drap noir, en rabat & linge uni, & sans plumes à leurs toques. Le Roi est en grand manteau & mantelet violets. Après la Messe, les héritiers des Commandeurs, Chevaliers & Grands Officiers morts, apportent & ont l'honneur de présenter au Roi, les colliers & cordons bleus avec la croix, qu'ils avoient possés, comme je viens de le dire, sur un banc placé au bas du cercueil. Le Grand-Thréforier reçoit ces colliers & cordons bleus.

CHAPITRE XV.

Quelques particularités & observations.

LE Continuateur de Nangis, en parlant du festin que notre Roi Charles V donna à l'Empereur Charles IV, dit *qu'à la table étoient le Roi, le*

Roi des Romains , le Duc de Berri , le Duc de Brabant , le Duc de Bourgogne& le Duc de Bar; & parce que deux autres Ducs , ajoute-t-il , *n'étoient pas encore Chevaliers , ils mangerent à une autre table.* On a vû ci-dessus, que chez les anciens Peuples Septentrionaux , & chez les Lombards , le fils même du Roi ne pouvoit pas s'asseoir aux festins & banquets royaux , s'il n'avoit pas été fait Chevalier.

A l'ouverture des Etats de Blois, en 1588, Henri III fit faire une procession solemnelle. Marchoient d'abord les Communautés des Eglises; après elle , les Députés du Tiers-Etats , quatre à quatre ; ceux de la Noblesse les suivoient , & étoient suivis des Députés du Clergé ; venoient ensuite les Abbés , Evêques , Archevêques & Cardinaux. Quatre Chevaliers de l'Ordre du S Esprit portoient le poile sous lequel l'Archevêque d'Aix portoit le S. Sacrement : le Roi suivoit à pied avec les Reines , Princes & Princesses. *Hist. des Troubles de France , Tome I , page 144.*

Henri III & Henri IV , à leur premiere communion , comme Chefs & Souverains Grands-Maîtres de l'Ordre du S. Esprit , communierent sous les deux especes , après les Essais ordinaires du pain & du vin. *Antiquités de la Chapelle du Roi p. 729.*

Dans la Chapelle du S. Eſprit, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, on avoit mis un tableau, où Henri III étoit repréſenté donnant l'Ordre du S. Eſprit à pluſieurs Chevaliers, & au bas de ce tableau on liſoit cette inſcription :

Fortiſſimis & prudentiſſimis utriuſque
Militiæ Equitibus priſcæ
nobilitatis, bello & pace optimè
de Republicâ meritis, Henricus III
Galliæ & Poloniæ Rex auguſtus,
Divini Spiritûs apud Chriſtianos
Symbolum, pro equeſtri ſtemmate
eſſe voluit, juſſit, decrevit,
plaudente, acclamante,
venerante Populo, & noto pro ſalute
Principis nuncupante
ob ſingularem ipſius pietatem.
Lutetiæ Pariſiorum,
Kalend. Januar. anno M. V. LXXIX.

Les Ligueurs, dont la fureur contre leur Roi ſembloit augmenter chaque jour, arracherent & mirent en pieces cette inſcription le 25 Février 1589 : à l'égard du tableau, on croit que les Religieux l'emportèrent, en promettant de le brûler. On voit aujourd'hui, dans le chœur de cette Egliſe, cinq tableaux de ſeize pieds de haut ſur douze de large, & qui y ont été placés en 1733 ; ils

repréſentent cinq Promotions de Chevaliers ; c'eſt-à-dire , la premiere qu'à faite chacun des cinq Grands-Maîtres depuis l'inſtitution de l'Ordre ; Henri III ; Henri IV , Louis XIII , Louis XIV & Louis XV.

Dans preſque tous les Catalogues , les Cardinaux de Bourbon , de Guiſe & de Birague , Philippe de Lenoncourt , Evêque de châlons ; Pierre de Gondi , Evêque de Paris ; Charles Deſcars , Evêque de Langres & René de Daillon , Abbé des Chateliers , ſont placés à la premiere Promotion : je ne les placerai qu'à la ſeconde , conformément à un Catalogue manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Ce Catalogue eſt de Martin Courtigier , ſieur de la Fontaine , Hérault d'armes ; il dit qu'il a commencé dès l'année 1578 , date de la premiere Promotion à laquelle il étoit préſent. Ainſi J'ai cru que je devois m'en rapporter à lui.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE L'ORDRE
DU S. ESPRIT.

HENRI III, *Roi de France & de Pologne ; Fondateur & premier Chef & souverain Grand-Maître de l'Ordre du S. Esprit.*

A son avénement au Trône, il trouva la Nation divisée en deux partis. Il institua l'Ordre du S. Esprit, dans l'espérance d'unir encore plus étroitement à lui les plus grands Seigneurs du Royaume ; il imagina des Confrairies pour s'attacher les Bourgeois de Paris & des autres grandes Villes où il séjournoit : ces Confrairies entraînoient des processions, des sacs de Pénitens & autres pratiques extérieures de dévotion, qui parurent puériles & peu convenables dans un Roi.

Il avoit toujours été très-sensible à l'amitié ; on l'accusa de mœurs infâmes. Mais quels étoient ces hommes ? La Marck , Maugiron , Joyeuse , d'Épernon , & autres , qu'on appelloit ses *Mignons*. La plûpart portoient sur leurs (1) visages des preuves de leur valeur ; on les avoit vus & on les vit toujours être les premiers à monter aux assauts. Dans l'idée de les opposer aux Guises , il les élevoit aux grandes charges , leur donnoit des Gouvernemens ; & son humeur naturellement libérale , tomboit pour eux dans des profusions , que la haine qu'on a presque toujours pour les Favoris ne manquoit pas d'exagérer.

C'étoit un bon Roi , s'il eût rencontré un meilleur siècle , dit l'Étoile , Écrivain très-véridique.

Les Huguenots le regardoient comme leur ennemi ; & les Catholiques , dès l'année 1577 , commencèrent à former des associations qui ne pou-

(1) *La Mark*, dit Brantôme , *fut le premier Gentilhomme qui monta sur la breche au premier siége de Rouen* : il avoit au front une large cicatrice de la blessure qu'il y avoit reçue. Maugiron avoit perdu un œil d'un coup qu'il reçut en montant à l'assaut au siége d'Issoire. Joyeuse eut la moitié de la mâchoire emportée sur la breche , au siége de la Fere ; & d'Epernon y fut très-dangereusement blessé.

voient devenir que très-préjudiciables à l'autorité royale. Il crut qu'en temporisant, & par les voies de la modération & de la douceur, il parviendroit peu-à-peu à pacifier les esprits. Cette conduite ne parut que l'effet d'un caractère foible, fainéant, timide; & lorsque dans la suite il voulut tenir d'une main plus ferme les rênes de l'État, sa mère & ses Ministres, toujours guidés par des intérêts particuliers, le trahissoient sans cesse, avertissoient ses ennemis des résolutions qu'il prenoit, & concouroient avec eux pour lui susciter des obstacles & de nouveaux embarras. Les Ecclésiastiques, pour le rendre odieux & méprisable à son Peuple, ne rougissoient pas d'employer le mensonge & les impostures les plus atroces: je ne citerai que celle-ci. Ayant un jour mandé les Docteurs de Sorbonne, & leur ayant reproché, en présence du Parlement, les libelles, les satyres & toutes les calomnies qu'ils répandoient contre lui, il fit sortir de son cabinet, Burlat, Théologal d'Orléans; & s'adressant à Boucher, Curé de Saint Benoît: *Voilà ce Burlat*, lui dit-il, *que vous disiez en chaire que j'avois fait coudre dans un sac & jetter dans la rivière, tandis que vous l'aviez engagé à ne pas paroître en public, & qu'il buvoit & mangeoit tous les jours avec vous & vos Confreres;*

vous ne pouvez pas le nier , & que vous ne soyez donc le plus méchant de tous les hommes?

On voit dans les Mémoires de Nevers, T. I, p. 655 & 656, que les Chefs de la Ligue, dès l'année 1584, avoient résolu d'assassiner ce malheureux Prince, & qu'ils firent solliciter Grégoire XIII, par un de leurs Émissaires à Rome, le P. Mathieu Jésuite, *de consentir à ce qu'on le tuât, parce qu'il gouvernoit mal son Royaume.* Quelle sollicitation ! Elle n'est pas moins étonnante qu'horrible.

Au mois de Décembre 1588, il ne put pas douter que le Duc & le Cardinal de Guise n'eussent tout préparé pour attenter sur sa personne. Leur frere, le Duc de Mayenne, l'en fit avertir par une personne d'honneur & de confiance, Alphonse d'Ornano. Le Duc d'Aumale, leur cousin, lui fit donner les mêmes avis par la Duchesse d'Aumale, qu'il envoya exprès à Blois; & ce même Duc de Mayenne & ce même Duc d'Aumale, dès qu'ils apprirent que par la mort des Coupables, il avoit prévenu l'attentat dont ils l'avoient averti, parurent furieux, crierent à la perfidie, à l'assassinat, & arborèrent l'étendart de la révolte & de la vengeance. Il est certain que le Duc de Guise, qui ménageoit le moindre Bourgeois de Paris,

s'étoit fait haïr de tous les Princes de sa Maison, par le peu d'égards & de considération qu'il leur marquoit, & que le Cardinal ne leur étoit pas moins insupportable par ses emportemens. On ne peut guère douter que le Duc de Mayenne, aussi ambitieux que ses freres, avec qui d'ailleurs il avoit eu tout récemment des démêlés très-vifs, n'eût espéré que par leur mort il deviendroit le Chef de la Ligue, & que le Duc d'Aumale, de son côté, ne se fût flatté de la même idée.

Il n'y a personne qui ne convienne que jamais Sujets ne furent plus coupables que les Guises envers leur Roi & l'État. Mais Henri III, dit-on, devoit les faire punir juridiquement: le pouvoit-il? N'avoit-il pas éprouvé, le jour des Barricades, que le Peuple de Paris leur étoit dévoué? N'éprouvoit-il pas tous les jours, qu'ils avoient beaucoup plus de pouvoir que lui dans les États généraux assemblés à Blois? S'il les avoit fait arrêter, quelle prison eût été assez sûre, & comment les y faire conduire? La Ligue, secondée des Ecclésiastiques, n'auroit elle pas couru aux armes, & tout tenté pour les délivrer? Le Roi d'Espagne n'auroit-il pas prodigués des sommes immenses pour corrompre la fidélité de ceux qui auroient été chargés de les garder? & Henri III ne se voyoit-il pas sans

ceſſé trahi par les perſonnes même qu'il avoit le plus comblées de ſes bienfaits ? D'ailleurs, Catherine de Médicis étoit liée d'intérêts avec les Guiſes. Que n'avoit-il pas à craindre de la plus dangereuſe, de la plus exécrable femme qui ait jamais exiſté, & dont la main perfide avoit tant de fois aiguiſé des poignards, & préparé des poiſons ?

Il avoit juré ſolemnellement, diſoient les Ligueurs, une ſincere réconciliation avec le Duc de Guiſe, & un entier oubli de tout ce qui s'étoit paſſé ; mais avoit-il juré qu'il lui pardonneroit de continuer à le vouloir détrôner ? Le Duc de Guiſe ne s'étoit-il pas auſſi engagé, par un ſerment ſolemnel, à renoncer à toutes brigues, intrigues, aſſociations & intelligences au-dedans & au-dehors du Royaume ? Y avoit-il renoncé ? Ne pourſuivoit-il pas avec la même ardeur ſes criminels deſſeins ? N'alloit-il pas les exécuter ? C'étoit lui qui fut le parjure.

Je finirai ces réflexions par une anecdote peu connue. L'Auteur d'un Journal des choſes mémorables arrivées dans Paris, depuis le 25 Décembre 1588, juſqu'au dernier Avril 1589, rapporte *que le 25 Février 1589, on dreſſa dans la ſalle du Palais, un catafalque en l'honneur du Duc & du*

Cardinal de Guise ; qu'un Docteur en Théologie prononça leur Oraison funèbre ; que tous Messieurs du Parlement assistèrent à cette cérémonie , apparemment par la crainte des Ligueurs & des Seize qui en avoient déja traînés plusieurs en prison ; *que ce Docteur en Théologie , & qui avoit été un des Députés aux États de Blois , adressant la parole à tous ces Messieurs du Parlement , leur reprocha hautement en chaire , d'avoir tous signé l'Arrêt de mort desdits Seigneur de Guise , & que le Tyran* * *lui avoit montré leurs seings.*

PREMIÈRE PROMOTION

Faite dans l'Eglise des Grands-Augustins de Paris , le 31 Décembre 1578.

CHEVALIERS.

I.

LUDOVIC DE GONZAGUE , *Duc de Nevers & de Rhetelois , Pair de France , Prince de Mantoue* ,

* Henri III.

Chevalier de (1) *l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Gouverneur des Provinces de Champagne & de Brie.*

Dans un combat contre un Parti Huguenot, le Capitaine Beaumont, sur qui il s'étoit élancé, & qu'il avoit renversé de dessus son cheval, lui tira un coup de pistolet qui lui cassa le genou, & dont il resta boiteux toute sa vie. Il empêcha qu'on ne tuât ce Capitaine Beaumont. *Tu ajouteras*, lui dit-il, *que je t'ai donné la vie, lorsque tu raconteras que tu m'as blessé & peut-être tué.*

Son grand attachement à la Religion Catholique lui fit illusion pendant quelque tems : il signa la Ligue ; mais dès qu'il en eut connu les véritables & criminels projets, il ne dissimula point l'horreur qu'elle lui inspiroit, & protesta contre sa signature. On dit qu'après la mort de Henri III, le scrupule de concourir à mettre sur le Trône un Prince Calviniste, lui fit d'abord prendre le parti de rester neutre. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques mois après l'avénement de Henri IV à

(1) Tous ceux qu'on verra qualifiés *Chevaliers de l'Ordre du Roi*, sont ceux qui l'étoient déja de l'Ordre de S. Michel, quand ils furent admis dans celui du S. Esprit.

la Couronne, & lorſqu'il manquoit abſolument d'argent, il lui prêta ſoixante-trois mille écus d'or, & que l'Été ſuivant, il lui amena, au ſiége de Paris, un renfort de troupes conſidérable, & que depuis il ne ceſſa jamais de lui être inviolablement attaché. *C'eſt au Ciel à l'éclairer*, diſoit-il; *c'eſt à moi de ſervir mon Roi, de quelque Religion qu'il ſoit.*

Il avoit fait imprimer une Relation de ſon voyage à Rome, & de ſes converſations avec le Pape Sixte-Quint en 1585. Les Seize firent pendre Tardif, Conſeiller au Châtelet, parce qu'on avoit trouvé ce Livre chez lui.

En cette année mourut, dit d'Aubigné, *le Duc de Nevers, Prince qui dans ſa jeuneſſe emportoit le prix aux exercices de ſon ſiécle; depuis bon Capitaine; meilleur François que les François mêmes, & ferme dans ces délibérations. Le Dimanche 3 Octobre 1595, mourut à Neſle en Picardie*, dit l'Étoile, *M. de Nevers, Prince regrétable par ſa valeur, ſageſſe & bon conſeil.* Rien n'engageoit d'Aubigné & l'Étoile à faire cette éloge du Duc de Nevers, avec qui ils n'avoient eu aucunes liaiſons; d'ailleurs, leur témoignage eſt confirmé par celui de preſque tous les Mémoires de ce tems-là. Il me ſemble qu'on doit s'en rapporter plutôt à

eux qu'à M. de Sulli : c'étoit un très-grand & très-digne Miniſtre, mais à qui l'inimitié, l'humeur & la Dureté de ſon caractère, ont fait quelquefois crayonner des portraits peu reſſemblans (1). On voit dans ſes Mémoires, qu'il avoit eu de fréquens démêlés avec M. de Nevers. Un jour, dans le Conſeil, piqué de voir que perſonne n'y étoit de ſon avis, il lui échappa de dire : *Meſſieurs, avez-vous toujours été auſſi attachés au Roi que moi ?* C'étoit un reproche pour la plûpart : *Il eſt certain*, lui répondit M. de Nevers, *que vous avez été plus attaché à ſon ame qu'à la vôtre*. M. de Sulli, qui reſta toujours Calviniſte, rapporte dans ſes Mémoires, qu'il conſeilla à Henri IV d'embraſſer la Religion Catholique.

II (2).

JACQUES, COMTE DE CRUSSOL, *Duc d'uzès, Pair de France, Seigneur de Levis, d'Aſſier, de Florenſac, &c. Conſeiller au Conſeil d'Etat & privé, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances.*

(1) Son nouvel Editeur en convient dans ſa Préface, page 17.

(2) Dans la Liſte des Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit,

Du vivant de son frere aîné, il s'appella le Baron d'Assier. Il avoit embrassé la Religion Calviniste, & fut un des principaux Chefs des Protestans. *Il étoit si renommé parmi eux*, dit le Laboureur, *qu'il eut le crédit de mettre sur pied, en 1568, plus de vingt mille hommes de la meilleure milice du Royaume, avec lesquels il releva son Parti que l'on croyoit terrassé au point, qu'on demandoit par raillerie s'il y avoit encore des Huguenots en France, hors de la Rochelle.*

N'ayant pu arriver assez tôt pour se trouver & combattre à la bataille de Jarnac, il se présenta si fièrement, avec un Corps de trois mille hommes, devant les troupes victorieuses du Duc d'Anjou, qu'il les arrêta, & donna le tems à l'Amiral de Coligni de recueillir & de rassembler les débris de son armée. Il reçut deux blessures très-considérables au siége de Poitiers, & fut fait prisonnier à la bataille de Montcontour.

Martin Courtigier, que j'ai déja cité, place Jacques de Crussol le deuzième, c'est-à-dire, après Ludovic de Gonzague, & avant le Duc de Mercœur. Il étoit témoin oculaire à la première cérémonie de l'Ordre du S. Esprit en 1578; ainsi l'on doit s'en rapporter plutôt à lui, qu'à tous les Catalogues qu'on a imprimés depuis, & où l'on ne place Jacques de Crussol qu'après le Duc de Mercœur.

S'il se distingua par ses talens militaires, il ne fut pas moins recommandable par son humanité, sa probité & l'honnêteté de son ame, dans ces tems affreux, où il sembloit qu'on ne se croyoit par déshonoré par les actions les plus barbares, les perfidies les plus noires & les plus lâches trahisons. *M. le Duc de Montpensier*, dit Brantôme *, *haïssoit si mortellement les Huguenots, que quand il les prenoit à composition, il ne la leur tenoit nullement, disant, par le conseil du P. Babelot, son Directeur, qu'on n'étoit pas obligé de tenir sa parole à des Hérétiques. Il faisoit pendre les hommes; à l'égard des belles femmes & filles, il ne leur disoit autre chose, sinon*, Je vous recommande à mon Guidon; qu'on les lui mène: *or, ce Guidon*, continue Brantôme, *étoit M. de Montoiron, de l'ancienne Maison de l'Archevêque Turpin, & qui en portoit le nom; très-beau Gentilhomme, de haute taille, & à qui la nature avoit merveilleusement prodigué (1) tous les dons du Dieu des Jardins...... Cette punition pouvoit paroître très-*

* Tome VIII, p. 313.

(1) J'ai tâché de voiler, autant qu'il m'a été possible, les expressions un peu trop naturelles de Brantôme.

douce aux femmes, mais non pas d'abord aux jeunes filles.

Le Baron d'Aſſier écrivit au Duc de Montpenſier : « J'ai repris Bergerac ; perſonne n'y a été tué » de ſang froid & qui n'eût les armes à la main ; » les femmes & les filles s'étoient retirées dans » une Egliſe ; je leur ai dit de retourner dans leurs » maiſons, & qu'elles y ſeroient en toute sûreté ; » j'en ai ſeulement choiſi vingt parmi les plus » belles ; je vous les envoye pour que vous jugiez » ſi elles n'étoient pas très-propres à tenter d'uſer » de repréſailles ; elles vous diront qu'elles n'ont » eſſuyé aucune opprobre. Vous êtes dévôt ; vous » avez un Directeur ; votre table eſt toujours gar- » nie de Moines ; vous entendez chaque jour » deux ou trois Meſſes ; & vous vous confeſſez » fréquemment : je ne me confeſſe qu'à Dieu ; je » n'entends point de Meſſes ; je n'ai que des Sol- » dats à ma table ; l'honneur eſt mon ſeul Di- » recteur ; il ne me conſeillera jamais d'ordon- » ner le viol, de faire tuer un ennemi déſarmé ; » & de manquer à la parole que j'aurai donnée ».

Son frère aîné, Antoine de Cruſſol, Duc d'Uzès, étant mort ſans enfans le 15 Août 1573, il hérita de ſes biens & de ſes dignités ; quelque

tems après, il abjura la Religion Calviniste, & se fit Catholique.

III.

PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE, *Duc de Mercœur & de Penthièvre, Pair de France, Gouverneur de Bretagne.*

Jamais homme ne fut plus ingrat; il arma contre Henri III, qui l'avoit accablé de bienfaits, & qui avoit épousé sa sœur, Louise de Vaudemont.

Est-ce que vous songez à vous faire Duc de Bretagne, lui demandoit un jour un Conseiller du Parlement de Rennes? *Je ne sais pas si c'est un songe*, répondit-il; *mais il y a dix ans qu'il dure.*

Lorsqu'enfin Henri IV parut sur les frontières de cette Province, ce beau rêve s'évanouit. Le Duc de Mercœur envoya sa belle mère & sa femme à Angers, pour y ménager son pardon. Ces deux Dames, si fières, si hautaines, & qui sembloient avoir cru jusqu'alors que la dévotion & l'intérêt des bonnes mœurs exigeoient d'elles de ne parler de Gabrielle d'Estrées que dans des termes méprisans, lui firent demander une audience, qu'elle ne leur accorda qu'après les avoir fait attendre

aſſez long-tems dans ſon antichambre ; elles ſe jettèrent à ſes genoux, pleurèrent, & finirent, pour l'engager à s'intéreſſer en leur faveur, par lui propoſer le mariage du fils aîné qu'elle avoit du Roi, (Céſar de Vandôme) avec Mademoiſelle de Mercœur, la plus riche héritière du Royaume.

L'air humble & déconcerté du Duc de Mercœur, les révérences qu'il faiſoit aux moindres valets, & un accident * ridicule qui lui arriva en s'inclinant devant Henri IV, lorſqu'après ſon accommodement il vint ſaluer ce Prince à Angers, le rendirent la riſée de la Cour, d'autant plus qu'on ſe rappelloit qu'aux Etats de la Ligue il s'étoit mis ſur les rangs pour être élu Roi.

Il prit le parti de s'abſenter d'un Royaume où il ſe voyoit ſans nulle conſidération. Les Turcs faiſoient la guerre à l'Empereur en Hongrie. Il y mena, à ſes frais, douze cens Gentilshommes, & s'y diſtingua, non ſeulement par des actions courageuſes, mais encore par quelques opérations militaires, dont les plus habiles Capitaines ſe ſeroient fait honneur. Il mourut à Nuremberg le 19 Février 1602, âgé de quarante-trois ans.

* *Crepitus.*

Il y a une Hiſtoire de ce Duc de Mercœur, imprimée à la Haye en 1692. L'Auteur (1) de ce très-inepte Ouvrage, le qualifie de Héros preſqu'à chaque page, & n'en rapporte aucun trait héroïque; il le loue beaucoup ſur ce qu'il n'avoit jamais fauſſé la foi conjugale. N'auroit-il pas mieux valu qu'il eût eu cent bâtards, & qu'il n'eût pas violé les ſermens qu'il avoit faits à ſon Roi & ſon bienfaiteur? La Bretagne fut pendant neuf ans le théâtre de ſes meurtres, de ſes trahiſons & de ſes maſſacres; il l'innonda de ſang.

IV.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc d'Aumale, Pair & Grand-Veneur de France, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances.*

La Maiſon de Lorraine n'a beſoin que de ſa véritable origine, pour être une des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Europe; mais, pendant les troubles de la Ligue, les Princes de cette Maiſon établis en France, & dont l'ambition commençoit à ſe flatter de pouvoir arracher la Couronne à ſes légitimes héritiers, imaginèrent qu'il

(1) Brulé de Monpleinchant, Chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles.

leur

leur seroit très-avantageux de faire croire au Peuple, qu'ils descendoient de Charlemagne. Le Duc d'Aumale se chargea de faire travailler à cette fausse généalogie; & il ne lui fut pas difficile de trouver quelques misérables Ecrivains qui lui dévouèrent leurs plumes. Le Livre de François de Rosieres, Archidiacre de Toul, *Stemmatum Lotharingiæ & Barri Ducum, Tomi septem*, fut de tous ces méprisables Ouvrages celui qui fit le plus de bruit. Le Chancelier de Chiverni crut devoir le dénoncer au Conseil d'Etat, comme pouvant faire sur l'esprit du Peuple une impression préjudiciable à la Maison royale. Cet Archidiacre fut arrêté, mis à la Bastille, ensuite amené le 26 Avril 1582, dans le cabinet du Conseil, ou, à genoux, en présence de la plûpart des Grands Officiers de la Couronne, des Ducs de Guise & de Mayenne, du Cardinal de Vaudemont, des Conseillers & Secrétaires d'Etat, d'un Président du Parlement & des Gens du Roi, il (1) demanda pardon des pièces supposées, des faussetés, des

(1) Cet Archidiacre auroit été pendu, si son affaire eût été portée devant le Parlement. Henri III lui accorda sa grâce, à la prière de la Reine Louise de Vaudemont.

calomnies, des invectives contre Hugues Capet & ses descendans, & autres impudences répandues dans son Ouvrage. Cette scène dût être d'autant plus désagréable pour Messieurs de Guise, que la principale honte en retomboit sur eux, & que dans le procès-verbal qui en fut rapporté, il fut dit qu'ils étoient présens. Quelques Savans firent l'honneur à François de Rosieres de le réfuter sérieusement, & n'eurent pas de peine à le convaincre de falcifications, & à prouver que le dernier des Princes de la race de Charlemagne, étoit mort sans enfans mâles.

Le Duc d'Aumale, dans un Manuscrit signé de sa main, scellé de ses armes, & trouvé parmi ses papiers après sa mort, dit *que le Duc d'Epernon, voyant frapper Henri IV, lui donna lui-même un coup de couteau pour l'achever.* On ne peut guère douter que le Duc d'Epernon n'ait été un des principaux complices de l'assassinat de Henri IV; mais est-il vraisemblable qu'il l'ait frappé lui-même? Est-il vraisemblable, répondra-t-on, que le Duc d'Aumale, âgé de soixante ans, qui étoit devenu dévôt, & qui mourut, après une assez longue maladie, ayant reçu deux fois ses sacremens avec beaucoup d'apparence de piété; est-il vraisemblable qu'il n'eût pas jetté au feu, & qu'il eût laissé

subsister une pareille accusation, s'il n'avoit été sûr que ce n'étoit point une calomnie ? Il étoit à Bruxelles, ajoutera-t-on, parmi les Espagnols ; & il y a de bonnes raisons pour croire qu'on y sut mieux toutes les circonstances de l'assassinat de Henri IV, que dans Paris où l'on trembloit sous le Duc d'Epernon & ses complices.

Une preuve que la plupart des faits insérés dans ce Manuscrit sont faux & controuvés, c'est que des personnes qui ne pouvoient qu'être & qui étoient très-attachées à Henri IV, y sont nommées comme ayant trempé dans cet attentat. D'ailleurs le Duc d'Aumale avoit toujours eu une très-mauvaise réputation ; & sa famille même ne se cachoit pas du mépris qu'elle avoit pour lui.

V.

HONORAT DE SAVOYE (1), *second du nom, Marquis de Villars, Comte de Tende & de Sommerive, Chevalier de l'Ordre du Roi ; Maréchal & Amiral de France, Gouverneur de Provence.*

Ayant reçu deux blessures à la bataille de Saint-

(1) Il étoit fils de René, bâtard reconnu de Philippe, Duc de Savoie, qui lui donna pour son appanage le Marquisat de Villars en Bresse, &c.

Quentin, il n'attendit pas qu'elles fussent guéries pour aller se jetter dans Corbie, & aider à défendre cette Place, disant à ceux qui vouloient le retenir, *que l'état déplorable où la perte de cette funeste bataille pouvoit réduire la France, ne permettoit pas à tout bon François d'attendre à être guéri pour retourner combattre.*

A la bataille de Moncontour, le Duc d'Ajou, emporté par son courage, se précipita dans un bataillon des ennemis qui se rallioit & qui l'enveloppa. Le Marquis de Villars n'eut que l'instant de s'en appercevoir ; il s'élance, suivi de dix ou douze Gendarmes, perce ce bataillon, trouve ce jeune Prince abattu sous son cheval qui venoit d'être tué, le fait monter sur le sien, & le délivre.

Lorsque ce même Duc d'Anjou, devenu Henri III, lui eut annoncé qu'il l'avoit nommé pour être Chevalier du S. Esprit, il fit graver sur la lame de son épée les noms des batailles, des siéges & de tous les combats où il s'étoit trouvé. *Ce sera*, dit-il, *mon épée de l'Ordre.*

V I.

ARTUS DE COSSÉ, *Seigneur de Gonnor, Comte de Secondini, Maréchal & Grand-Panne-*

tier de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes des ordonnances, Gouverneur de Metz, Mariembourg, de Paris en 1562, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanois, du Bléfois & Pays Chartrain , Surintendant des Finances

Il étoit le cadet , & fut le très-digne frère de Charles de Briffac , un des plus illuftres Capitaines & un des plus grands hommes de fon fiècle. Je continuerai de fuivre le plan que je me fuis propofé en compofant cet Ouvrage. Ainfi je n'entretrai en aucuns détails fur les longs & importans fervices qu'Artus de Coffé rendit à l'Etat, fur les fiéges qu'il foutint & qu'il fit lever à l'Ennemi , les Villes qu'il prit & les batailles qu'il gagna ; je dirai feulement , d'après tous les Hiftoriens de ce tems-là *qu'il avoit la tête auffi bonne que le bras.*

Le 4 Mai 1574 , Catherine de Médicis le fit arrêter à Vincennes & transférer à la Baftille , l'accufant d'appuyer un Parti qui fe formoit en faveur du Duc d'Alençon , aux approches de la mort de Charles IX. Il y refta dix-fept mois. Henri III , lorfqu'il l'en fit fortir , lui offrit des Lettres-Patentes qui le déclareroient abfolument innocent de tout ce qu'on lui avoit imputé. *Trou-*

vez bon, Sire, que je n'en veuille pas, répondit-il; *un Cossé doit penser que personne ne l'a cru coupable.*

Il avoit l'esprit vif, l'humeur libre & gaie; il aimoit la table & beaucoup les femmes; mais jamais l'instant du plaisir ne l'emportoit sur celui du devoir. Mademoiselle Ceton, une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, étoit une des jolies personnes de la Cour: sa mère ayant arrêté son mariage avec un riche Gentilhomme de son Pays *, & la menant à son futur mari, passa par Abbeville. M. de Cossé commandoit un Corps de troupes campées près de cette Ville: pendant le petite fête qu'il donna à Madame Ceton, il eut tout le tems d'entretenir sa fille; il l'avoit toujours aimée; elle lui avoua qu'elle n'y avoit pas été insensible; il devint plus pressant, s'exprima avec tant de feu, de passion; sa tendresse & la douleur de toucher au moment d'être pour jamais séparé d'elle, étoient si bien peintes dans ses yeux, & achevèrent de le rendre si séduisant, qu'elle consentit à l'introduire la nuit dans sa chambre: il en attendoit le moment avec l'impatience d'un hom-

* Elle étoit Ecossoise.

me bien amoureux, lorſqu'on vint lui dire que le Capitaine Coqueville, à la tête de trois mille hommes, marchoit à Saint-Valery-ſur-ſomme, & qu'il n'y a vo pas un moment à perdre, s'il vouloit ſauver cette Place. *Parbleu*, dit-il, *il eſt bien cruel de paſſer ſur la ſelle & à combattre, une nuit qui auroit été ſi délicieuſe; les Huguenots me payeront le mauvais tour qu'ils me jouent.* Il monte à cheval, marche vers Saint-Valery, reprend d'aſſaut cette Place, dont Coqueville venoit de s'emparer; mais l'occaſion perdue avec Mademoiſelle Ceton ne ſe retrouva pas.

VII.

FRANÇOIS GOUFFIER, *Seigneur de Crevecœur & de Bonnivet, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.*

Catherine de Médicis l'ayant envoyé chercher pour lui annoncer que ſon fils venoit d'être nommé à un Régiment d'Infanterie : *Madame*, lui dit-il, en ſe jettant à ſes pieds, *il y a un mois que mon fils paſſant ſeul vers le ſoir dans une rue de Paris aſſez écartée, fut attaqué par cinq hommes;*

le Capitaine la Vergne, ſans le connoître, mit l'épée à la main, & chargea ces Aſſaſſins avec tant de courage, que deux furent tués; les trois autres s'enfuirent; agréez, Madame, que mon fils ne paſſe point devant ſon Bienfaiteur; vous mettrez le comble à la grace que vous nous accordez, en voulant bien en diſpoſer en faveur de la Vergne; depuis qu'il a quitté la Religion Calviniſte, il s'eſt diſtingué en pluſieurs occaſions; vous vous acquererez un des plus braves hommes de France, & qui vous ſera à jamais dévoué: à l'égard de moi & de mon fils, vous connoiſſez notre inviolable attachement pour Votre Majeſté. Un cœur auſſi reconnoiſſant que levôtre, lui répondit Catherine de Médicis, *engage à ne le pas refuſer; je conſens à ce que vous ſouhaitez, & n'oublierai pas votre fils.*

D'Aubigné rapporte un trait bien remarquable au ſujet de ces la Vergne, à la bataille de Jarnac. *Ce fut*, dit-il, *à la chûte du Prince de Condé, quand ſon cheval fut tué ſous lui, que ſe fit un combat le plus âpre & le plus opiniâtre qu'il y ait eu, je crois, pendant les guerres civiles. Un vieillard, nommé la Vergne, combattit ce jour-là au milieu de vingt-cinq de ſes neveux ou parens, & fut tué avec quinze, tous en un monceau, les dix autres bleſſés ou faits priſonniers.*

VIII.

FRANÇOIS, Comte D'ESCARS, *Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Conseiller au Conseil d'Etat & Privé, Lieutenant-Général au Gouvernement de Guyenne, Gouverneur de Bordeaux.*

Sur la nouvelle que le Duc de Bourbon-Montpensier étoit en route pour se rendre au Sacre de Henri III, le Duc de Guise, dans l'antichambre de la Reine mere, ayant dit publiquement que si ce Prince se présentoit pour lui disputer la préséance, il lui passeroit, au pied même de l'autel, son épée au travers du corps: *Monsieur*, lui dit d'Escars, *il n'y a pas de François, au propos qui vient de vous échapper, qui ne fut tenté de vous y passer la sienne, indigné de votre audace & manque de respect envers un Prince du Sang.*

Le Duc de Guise prétendoit qu'au Sacre & autres grandes cérémonies, l'usage régloit le rang par l'ancienneté de Pairie, sans égard à la naissance, & que le Comté de Guise ayant été érigé en Duché-Pairie * avant le Comté de Montpensier **, il devoit donc avoir la préséance sur le

* En 1528. ** En 1539.

Duc de Montpenſier, quoique Prince du Sang.

Henri III ayant eu la foibleſſe d'écrire au Duc de Montpenſier qu'il lui feroit plaiſir de ne pas venir à ſon ſacre, d'Eſcars eut la fermeté de lui reprocher cette Lettre, & de lui dire qu'en autoriſant en quelque ſorte l'audace du Duc de Guiſe, au lieu de la réprimer, il avoit paru le craindre; que c'étoit l'accréditer parmi le Peuple, & enhardir l'ame de cet ambitieux dans des idées d'élévation, qui cauſeroient peut-être un jour bien des troubles dans l'Etat; enſuite il lui fit des repréſentations (1) ſi vives & ſi fortes ſur les droits naturels des Princes du Sang, avec qui perſonne ne devoit entrer en concurrence, qu'il le détermina à donner une Déclaration formelle à cet égard, dès que les Etats généraux qui devoient ſe tenir à Blois, ſeroient aſſemblés. Cette Déclaration fut publiée le 18 Janvier 1577; elle porte que nonobſtant tout uſage qui pourroit y avoir été contraire, les Princes du Sang, ſoit qu'ils ne fuſſent pas Pairs, ſoit que leurs Pairies fuſſent poſtérieures à celles des

(1) Les d'Eſcars avoient toujours été particulièrement attachés à la Maiſon de Bourbon; Gaultier d'Eſcars abandonna tous ſes biens, pour ſuivre l'infortuné Connétable de Bourbon hors du Royaume.

autres Pairs, les précéderoient par-tout; elle regle aussi le rang entre les Princes du Sang, suivant leur proximité à la Couronne. N'étoit-il pas juste que les enfans de la Maison & qui pouvoient devenir Rois, ne fussent pas précédés par des Seigneurs qui pouvoient devenir leurs Sujets?

Je remarquerai à cette occasion, que par une suite de la Loi Salique, & un principe fondamental & inaltérable dans la Nation, la Couronne appartient solidairement à tous les Princes du Sang; que le droit qu'ils y ont, leur est intimement transmis avec la vie; que quand il y auroit cent Princes du Sang, & dans le degré le plus éloigné, le premier n'a, à cet égard, d'autre avantage sur le dernier, que celui de la proximité immédiate au Trône; que dans les Royaumes où les filles succedent, la Couronne n'y appartient pas solidairement à tous les Princes du Sang, parce qu'une Princesse pouvant en devenir l'héritiere, peut la faire passer dans une famille étrangère; & c'est ce qui distingue supérieurement nos Princes du Sang, le droit à la Couronne étant transmis, répandu & certain dans toute la famille; au lieu qu'il est incertain dans les familles royales, où les filles peuvent hériter du Trône.

Pour en revenir à la Pairie & au Sacre de nos

Rois, quand il n'y a pas le nombre ſuffiſant de Princes du Sang pour repréſenter les ſix Pairs Laïcs, il y eſt ſuppléé par les Ducs les plus anciens par leurs Pairies. Le Duc d'Orléans, au Sacre de Louis XV, repréſenta le Duc de Bourgogne; le Duc de Chartres, le Duc de Normandie; le Duc de Bourbon, le Duc d'Aquitaine; le Comte de Charolois, le Comte de Toulouſe; le Comte de Clermont, le Comte de Flandres; le Prince de Conti, le Comte de Champagne. Le Garde des Sceaux faiſant les fonctions du Chancelier, monta à l'autel, & les appella les premiers avant les Pairs Eccléſiaſtiques. Ils étoient vêtus d'une veſte d'étoffe d'or, qui leur deſcendoit juſqu'à la moitié de la jambe, & qui étoit ceinte d'une ceinture d'or; ils avoient par-deſſus cette longue veſte, un manteau ducal de drap violet, doublé & bordé d'hermines; leur collet rond étoit auſſi doublé d'hermines; ils avoient tous une couronne ſur un bonnet de ſatin violet. Le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon & le Prince de Conti, étant tous les trois Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, en portoient le collier ſur leurs manteaux. L'Archevêque de Reims prit ſur l'autel la grande couronne de Charlemagne & la poſa ſur la tête du Roi, chacun des Pairs Laïcs & Eccléſiaſtiques y portant la main.

IX.

Charles de Hallwin, *Seigneur de Piennes, Marquis de Maignelais, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes des Ordonnances, Conseiller au Conseil d'Etat & Privé, Gouverneur de Metz & du Pays Messin, Duc-Pair de France en 1588.*

Il pouvoit, je crois, se vanter d'être le Gentilhomme du Royaume, qui avoit le plus versé de son sang au service de ses Rois; il s'étoit trouvé à quinze sieges, à onze batailles ou combats, & y avoit toujours été blessé. Sa destinée, par rapport à ses enfans, n'est pas moins remarquable; il avoit épousé Anne Chabot; & il en avoit eu cinq fils & une fille; deux furent assassinés; les trois autres & le mari de cette fille furent tués.

L'aîné, Antoine de Maignelais, âgé de vingt ans, ayant eu querelle au bal avec Livarot, ils se donnèrent rendez-vous pour se battre le lendemain 5 Mai 1581. La Cour étoit alors à Blois. L'Étoile & Brantôme rapportent que Livarot avoit envoyé dès le soir son Laquais cacher une épée dans le sable, au bord de la riviere de Loire, dans l'endroit où ils devoient se battre; que Maignelais tua Livarot, & que le Laquais de Livarot, avec l'épée

cachée dans le ſable, tua par derrière Maignelais, qui tomba mort ſur Livarot, & ne put prononcer que ces mots : *Ah ! mon Dieu, qu'eſt ceci ?* Ce Laquais ne fut que pendu.

Son frère, Florimond d'Hallwin, Gouverneur de la Fere, y fut aſſaſſiné, en ſortant de l'Egliſe, par Colas, Lieutenant des Gardes du Duc de Mayenne.

Leur troiſième frère, Robert d'Hallwin, Seigneur de Rouſſoi, fut tué à la bataille de Coutras.

Les deux derniers frères, Léonor d'Hallwin, Seigneur de Rouſſoi, Gouverneur de Dourlens, & Charles d'Hallwin, Comte de Dinan, furent tués à la priſe de cette Ville. François de Bouilli, leur beau-frere, fut tué à la bataille de Senlis.

X.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULT, *Seigneur de Barbezieux, de Linieres, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Conſeiller au Conſeil d'État & Privé, Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne & de Brie, Grand-Sénéchal de Guyenne.*

Henri III l'ayant nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, & lui ayant demandé un état de ses services, il lui en remit un. *Je ne vois-là*, lui dit ce Prince, *que les sieges & les batailles où vous vous êtes trouvé sous les règnes de mon père & de mon grand-père. Sire*, lui répondit-il, *nous combattions alors contre les Espagnols ou les Anglois. Contre qui avons-nous combattu depuis? Quelles batailles, quels ennemis à S. Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour! J'y ai vu quatre-vingt mille François, séparés en deux armées, sous les plus braves & les plus habiles Chefs de l'Europe, s'élancer les uns contre les autres, & s'égorger! Peut-on mettre au rang de ses services le Massacre de ses parens, de ses amis, de ses compatriotes!*

Il étoit fils d'Antoine de la Rochefoucault, Seigneur de Barbezieux, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Lieutenant-Général pour le Roi sur terre & sur mer, & qui commandoit en chef dans Marseille, en 1536, lorsque Charles-Quint en fit & fut obligé d'en lever honteusement le siége.

XI.

JEAN D'ESCARS (1) *Comte de la Vauguyon*,

(1) Il étoit fils de François d'Escars, Seigneur de la

Prince de Carenci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller au Conſeil d'État & Privé, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Maréchal & Grand-Sénéchal du Bourbonnois.

M. de la Vauguyon, dit Brantôme, tom. IX. p. 192, *a toujours ſervi le Roi tant qu'il a pu, & ne s'eſt jamais retiré, quoiqu'il fût fort vieux & caſſé; mais il vouloit toujours ſervir, tant il avoit le cœur & le zèle bon; il ſe trouva même au dernier ſiége de Chartres, en 1591, où il ne ſe ſoucioit non plus des arquebuſades que de rien, & ſe préſentoit auſſi hardiment hors des tranchées que tout autre. On diſoit qu'il faiſoit cela pour ſe faire tuer, voyant la fin de ſes jours approcher, les eſtimant mieux & plus honorablement achevés là que dans ſon lit.*

Il étoit Tuteur d'Anne de Caumont; il la maria à ſon fils, Claude d'Eſcars, que (1) Biron, qui

Vauguyon, & d'Iſabelle de Bourbon, fille & héritière de Charles de Bourbon, Prince de Carenci.

(1) Charles de Biron, depuis Maréchal de France, & qui fut décapité pour crime d'Etat; il avoit pour ſeconds, Lognac & Geniſſac: d'Eſcars & ſes deux ſeconds, d'Eſtiſſac & la Baſtie, furent tués; ils ſe battirent près de Mont-Rouge.

qu'il avoit prétendu à cette riche héritière, fit appeller en duel & tua le 6 Mars 1585. Le mariage n'avoit point été consommé, la Demoiselle n'ayant pas douze ans. Six mois après, le Duc de Mayenne, en revenant de Bordeaux, l'ayant enlevée dans le dessein de la marier à son fils, le Comte de la Vauguyon lui écrivit : « Vous avez » enlevé une Demoiselle dont je suis le Tuteur & » le beau-pere; je serai demain matin, entre » sept & huit heures, derrière les Chartreux, » n'ayant avec moi qu'un Laquais, & pour toute » arme, mon épée; si vous manquez d'y venir, » je saurois vous trouver, vous aborder & vous » poignarder dans quelque lieu que ce soit ».

Madame de Nemours, mère du Duc de Mayenne, l'envoya chercher sur l'avis qu'elle eut de ce cartel. *Mon fils*, lui dit-elle, *la campagne que vous venez de faire en Guyenne n'a pas été glorieuse; les Catholiques, comme les Huguenots, disent que vos exploits, quoiqu'à la tête d'une belle armée, se sont réduits à prendre quelques bicoques & une fille; si vous alliez, à l'âge de trente-deux ans, vous battre & tuer un vieillard affoibli par les années, ses blessures & ses travaux à la guerre, que ne diroit-on pas encore? Mais Madame*, répondit le Duc de Mayenne, *voulez-vous que je m'expose*

à (1) être poignardé? Je connois ce vieillard & son intrépide fermeté dans ce qu'il a une fois résolu ; sa charge (2) & la mienne nous mettent dans le cas de nous trouver vingt fois chaque jour vis-à-vis l'un de l'autre; il me poignarderoit, fût-ce dans la chambre du Roi, fut-ce au pied de l'autel, s'il ne pouvoit pas me trouver ailleurs. Eh bien, mon fils, répliqua Madame de Nemours, *laissez-moi jusqu'à ce soir la conduite de cette affaire.*

Elle alla trouver le Roi & la Reine mère; ils envoyèrent, à sa priere, chercher la Vauguyon. Après avoir écouté respectueusement ce qu'ils lui dirent : *Sire*, répondit-il, *puisque vous êtes instruit de la violence & de l'insulte, vous avez sans doute ordonné au Duc de Mayenne de me renvoyer une jeune Personne ma pupille, ma belle-fille & qu'il a osé enlever ? Si Votre Majesté ne le lui a pas ordonné, ou ne le lui ordonne pas, je rentrerai dans le droit qu'a tout Gentilhomme François de se faire justice lui-même, quand le Souverain la lui a*

(1) Les François, à l'exemple des Espagnols & des Italiens, avoient pris l'indigne usage de porter une dague à leur ceinture, ou passée dans la garde de leur épée.

(2) Le Duc de Mayenne étoit grand-Chambellan, & la Vauguyon un des Chambellans.

refusée ; M. de Mayenne sçait ce que je lui ai proposé ; il ne le méritoit pas ; je ne serai point un assassin comme il a été (1) de S. Maigrin ; il est averti ; je l'aborderai seul & le poignarderai , fût-il au milieu de tous ses parens prêts à venger sa mort.

La conclusion de cette affaire fut, qu'au bout de quelques jours, la pupille fut rendue à son Tuteur ; il la remaria, un an après, à son second fils, Henri d'Escars, qui mourut très-jeune, en 1590, sans avoir eu d'enfans. Elle épousa en troisièmes nôces, le 5 Février 1595, François de Longueville, Comte de S. Pol.

XII.

CHRISTOPHE JUVENAL DES URSINS, *Seigneur de la Chapelle-Gautier & de Doue, Marquis de Traînel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller au Conseil d'État & Privé, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Paris & de l'Isle de France.*

(1) Le Duc de Mayenne, escorté de vingt-cinq à trente hommes, fit assassiner S. Maigrin, qui sortoit du Louvre vers les onze heures du soir, & qui n'étoit suivi que d'un Laquais.

Dans un Recueil de Pièces, imprimé en 1601, on trouve une vingtaine d'articles d'une espèce de Journal qu'il avoit fait des six derniers mois de l'année 1572, & du siége de la Rochelle en 1573; je n'en rapporterai que trois.

« Le 17 Juillet *, un Courrier d'Espagne étant » arrivé, vers les dix heures du soir, la Reine » mère, m'envoya chercher; je me rendis au Lou- » vre seul & déguisé, comme j'avois fait précé- » demment. Notre entretien fut long. Elle me » parut frappée des réflexions que je lui fis faire » sur le commerce continuel entre le Cardinal » de Lorraine & le Duc d'Albe, & très-détermi- » née à continuer d'entretenir la paix avec ceux » de la Religion. En m'en retournant, je fus at- » taqué par six hommes; mais comme alors je » marchois toujours avec défiance, ils ne purent » pas m'assaillir assez promptement, pour m'em- » pêcher de mettre l'épée à la main & de m'ac- » culer dans l'enfoncement d'une porte. L'un » d'eux me dit qu'ils n'en vouloient ni à ma bour- » se ni à ma vie, & qu'en leur donnant les pa- » piers que j'avois sur moi, je pourrois continuer » mon chemin en toute sûreté. Je réfléchis qu'at-

* 1572.

„ taqué par six hommes, il me seroit assez difficile de ne pas succomber, & qu'alors ils me fouilleroient tout à leur aise; je leur dis donc de s'éloigner un peu, & que j'allois tirer mes papiers de ma poche; je n'y avois que la Lettre & le petit Mémoire que la Reine mère venoit de me remettre; je les tirai, & les déchirai très-brusquement en mille morceaux. Apprenez, dis-je, & à ceux dont vous êtes les Émissaires, que je suis incapable de racheter ma vie par le sacrifice des secrets qu'on m'a confiés; d'ailleurs si vous continuez de m'attaquer, vous éprouverez que je sçais vendre chèrement mon sang. Le hasard fit que dans l'instant le Vidame de Chartres, éclairé par deux flambeaux, & suivi de quelques domestiques, sortit d'une maison voisine. Ces six hommes s'enfuirent; & comme je n'étois pas éloigné de chez moi, j'y arrivai sans autre accident.

„ Le 7 Avril, * à l'assaut du bastion de l'Evangile, j'avois gagné le haut de la bréche, lorsqu'une jeune femme que je me faisois une honte & une cruauté de tuer, me déchargea un si furieux coup sur la tête, qu'elle me renversa

* 1573, au siége de la Rochelle.

„ dans le fossé, où j'eus l'épaule démise en tombant sur les pierres.

„ Le 31 Août **, huit jours après le massacre de la S. Barthelemi, j'avois soupé au Louvre „ chez Madame de Fiesque. La chaleur avoit été „ très-grande pendant toute la journée. Nous allâmes nous asseoir sous la petite treille du côté „ de la riviere, pour respirer le frais; nous entendîmes tout-à-coup dans l'air un bruit horrible de voix tumultueuses & de gémissemens „ mêlés de cris de rage & de fureur; nous restâmes immobiles, saisis d'effroi, nous regardant de tems en tems sans avoir la force de „ parler. Ce bruit dura, je crois, près d'une demie-heure. Il est certain que le Roi l'entendit, „ qu'il en fut épouvanté, qu'il ne dormit pas pendant le reste de la nuit; que cependant il n'en „ parla point le lendemain, mais qu'on remarqua qu'il avoit l'air sombre, pensif, égaré „.

Si quelque prodige doit ne pas trouver des incrédules, c'est celui-là, étant attesté par Henri IV. *Ce Prince*, dit d'Aubigné, Liv. I. chap. 6, page 561, *nous a raconté plusieurs fois entre ses plus familiers & privés Courtisans (& j'ai plusieurs té-*

** 1572.

moins vivans qu'il ne nous l'a jamais raconté sans se sentir encore saisi d'épouvante), que huit jours après le massacre de la S. Barthelemi, il vint une grande multitude de corbeaux se percher & croacer sur le pavillon du Louvre; que la même nuit Charles IX, deux heures après s'être couché, sauta de son lit, fit lever ceux de sa chambre, & l'envoya chercher, pour ouïr en l'air un grand bruit de voix gémissantes, parmi d'autres voix furieuses & menaçantes, le tout semblable à ce qu'on entendoit la nuit des massacres; que tous ces différens cris étoient si frappans, si marqués, & si distinctement articulés, que Charles IX croyant que les ennemis des Montmorencis & de (1) leurs partisans, les avoient surpris & les attaquoient, envoya un détachement de ses Gardes, pour empêcher ce nouveau massacre; que ses Gardes rapporterent que Paris étoit tranquille, & que tout ce bruit qu'on entendoit, étoit dans l'air.

(1) Les Montmorencis, quoique bons Catholiques, n'auroient pas échappé, le jour du massacre, à la haine de Catherine de Médicis & du Cardinal de Lorraine; mais ils avoient été plus défians que l'Amiral de Coligni, & se tenoient sur leurs gardes.

XIII.

FRANÇOIS LE ROI, *Seigneur de Chavigny, Comte de Clinchamp, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps, ensuite de la première* (1) *Compagnie de Cent Gentilshommes de la Maison, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général au Gouvernement des Provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine, Gouverneur de Chinon.*

Il disoit que son père lui avoit souvent répété qu'avec une grande charge à la Cour, on n'étoit que Domestique, & qu'il falloit tâcher de se rendre Homme d'Etat. Il le devint, & des plus recommandables par des actions distinguées à la guerre, & par son habileté dans les différentes né-

(1) Il y avoit deux compagnies de ces cent Gentilshommes de la Maison du Roi; la seconde fut supprimée en 1688. On les appella Gentilshommes au bec de Faucon ou de Corbin, à cause de la hache d'armes au bec de Faucon, qu'ils portoient à la main. Le P. Daniel dit, *Histoire de la Milice Françoise*, Tome II, p. 109, que M. de Chavigni, en 1595, pour prendre la première Compagnie de ces cent Gentilshommes, quitta celle des Gardes du Corps: les choses ont bien changé.

gociations dont il fut chargé. Il étoit plein d'honneur & de probité, dit M. de Thou. Il est certain qu'au milieu d'une Cour où la dépravation du cœur & du caractère sembloit être générale, il conserva toujours la candeur & la franchise d'un bon & digne François. Charles IX, qui l'aimoit beaucoup, lui dit un jour que sa mère (Catherine de Médicis) se vantoit qu'il n'y avoit pas dans le Royaume un Gentilshomme de dix mille livres de rente, chez qui elle n'eût un Espion. *Sire*, répondit-il, *Je ne sais pas si les Espions sont les Tyrans, ou si les Tyrans sont les Espions; mais je pense qu'ils ne peuvent être utiles qu'à la guerre.*

Henri III ayant fait arrêter à Blois le Cardinal de Bourbon, le transféra d'abord au Château d'Amboise; mais il ne tarda pas à lui chercher un autre prison, la fidélité du Gouverneur de ce Château lui étant devenue très-suspecte; il le fit conduire à Chinon, & le mit sous la Garde de M. de Chavigny, qui depuis cinq mois étoit devenu aveugle. Rien n'est plus singulier; & tout ce qu'on peut penser, c'est que Henri III, qui se voyoit sans cesse trahi par ceux même qu'il avoit le plus comblés de ses bienfaits, étoit de jour en jour plus embarrassé sur le choix des personnes en qui il pouvoit avoir confiance. La probité de M. de Chavi-

gny lui étoit connue ; il connoissoit aussi sa sagesse & sa prudence ; apparemment qu'il le consulta, & que M. de Chavigny voyant son embarras, & lui ayant dit qu'il croyoit pouvoir se charger de garder le Cardinal de Bourbon, il le lui remit entre les mains ; il n'eut pas sujet de s'en repentir.

X I V.

SCIPION DE FIESQUE, *Comte de Lavagne & de Calestan, Seigneur de Bressuire & de Louroux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'État, Chevalier d'honneur des Reines Elisabeth d'Autriche & Louise de Vaudemont.*

C'étoit, dit Brantôme, *un Seigneur d'honneur, de vertu & de grande valeur, si bien que pour ses vertus, Le Roi Charles IX & le Roi Henri III le firent Chevalier d'honneur des Reines leurs femmes, ayant été auparavant Ambassadeur vers l'Empereur Maximilien, où il traita le mariage de notre très-illustre Reine Elisabeth d'Autriche.*

Il étoit parent de Catherine de Médicis ; elle voulut le faire Maréchal de France ; il refusa de l'être. *Madame*, lui dit-il, *j'ai servi long-tems & sur mer & sur terre ; & j'ai assez d'actions pour être toujours honoré comme un bon & brave Gentilhomme ; mais je n'en ai pas assez pour l'être*

comme Maréchal de France : j'aime mieux la considération dont je jouis, qu'un plus haut rang, qui peut-être me la feroit perdre.

Une place de Chapelain de la Reine (Louise de Vaudemont) étoit vacante : un homme vint le prier de la lui faire obtenir, & pour l'engager à lui accorder sa protection, lui remit une charte, qu'un heureux hasard, disoit-il, avoit fait tomber entres ses mains. M. de Fiesque, après l'avoir bien examinée, vit que c'étoit un titre incontestable, & qui décidoit absolument contre lui dans un procès très-considérable qu'il avoit pour sa Terre de Louroux. *Je vais*, dit-il à cet homme, *écrire à ma Partie qu'elle a gagné son procès, & que je suis prêt à lui payer tous les frais & les dédommagemens auxquels je dois être condamné ; elle recevra, avec ma Lettre, ce titre qui lui appartient & que vous auriez dû lui remettre : vous avez aussi mal pensé de moi, que je dois mal penser de vous ; sortez.*

Il aimoit & cultivoit la Poësie ; il fit des stances fort touchantes sur la mort de Henri III, & les accompagna d'une anagrame très-heureuse, où l'on trouve, sans ajouter, retrancher ni changer aucune lettre :

Frère Jacques Clément :
C'est l'Enfer qui m'a créé.

X V.

Antoine, Sire **de Pons**, *Comte de Marennes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de la seconde Compagnie des cent Gentilshommes de sa Maison, Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement de Saintonge.*

Il s'étoit jetté, en 1568, dans sa Ville de Pons assiégée par une armée de Calvinistes, commandés par Armand (1) de Clermont, Baron de Piles. Au bout d'un mois, obligé de capituler, faute de poudre & de balles : *Monsieur*, lui dit le Baron de Piles, *on a bien vu à la vigoureuse défense que vous avez faite, que c'étoit votre bien que vous défendiez. Monsieur*, lui répondit-il, *depuis deux ans j'ai défendu cinq places qui ne m'appartenoient pas; & j'y ai prouvé que mon bien, ma famille, mon honneur, sont par-tout où la patrie est attaquée.*

(1) A l'horrible journée de la S. Barthelemi, cet Armand de Clermont, un des plus généreux & des plus braves Hommes de France, fut massacré, comme tant d'autres, dans la Cour du Louvre, où Catherine de Médicis leur avoit fait dire de descendre & de se promener, & qu'elle les feroit bientôt appeller.

Son oncle, Jacques de Pons, Marquis de Mirambeau, fut le Fondateur de la Ville de Brouage, qu'on appella d'abord de son nom de baptême, *Jacopolis.*

Pons est une Sirauté fort ancienne, de laquelle relèvent deux cens cinquante Fiefs, & dont le Seigneur s'est toujours qualifié *Sire de Pons.* Cette Sirauté ne relève que du Roi; & la manière dont les Sires de Pons, lui rendoient lui hommage, est assez singulière. Le Sire de Pons, armé de toutes pièces, ayant la visière baissée, se presentoit devant le Roi, & lui disoit: *Sire, je viens à vous, pour vous faire hommage de ma Terre de Pons, & vous prier de me maintenir en la jouissance de mes priviléges.* Le Roi, après avoir reçu son hommage, le gratifioit de l'épée qu'il avoit ce jour-là au côté.

Antoinette de Pons, Marquise de Guercheville, étoit fille du Sire de Pons dont je parle dans cet article; elle ne fut pas mons célébre par sa beauté, que par le rare exemple qu'elle donna. Tous les attraits de l'amour & de l'ambition ne purent la séduire. Voici comment en parle la Princesse de (1) Conti, dans son Histoire des Amours de

(1) Histoire des Amours du grand Alcandre, par Louise-

Henri IV : *ce Conquérant qui servoit si souvent de conquête à l'Amour ; se promenant vers les frontières de Normandie , passa par la maison d'une Dame veuve , qui tenoit un grand rang ; elle étoit très belle , & encore jeune , & parut si aimable aux yeux de ce grand Roi , qu'il oublia entièrement la Comtesse de Guiche ; sa passion alla même si loin , qui parla de mariage , voyant qu'elle ne vouloit point l'écouter autrement.* D'autres disent que la Marquise de Guercheville , lorsqu'il lui proposa de l'épouser , lui répondit qu'elle étoit trop reconnoissante de l'honneur qu'il vouloit lui faire , pour en accepter l'offre. En effet , dans quels nouveaux embarras ce mariage ne l'auroit-il pas jetté ? *Ayant été obligé de la quitter pour poursuivre ses ennemis* , Continue la Princesse de Conti , *& ayant mis le siége devant Paris , il y prit de nouvelles chaînes , & devint amoureux de la belle Abbesse de Montmartre ...... Dans la suite , ayant épousé Marie de Médicis , il plaça auprès d'elle Madame de Guercheville , qu'il avoit trouvée plus vertueuse qu'il n'auroit voulu , & à qui il dit que puisqu'elle*

Marguerite de Lorraine , Princesse de Conti , fille de Henri de Guise , tué à Blois en 1588 , & morte le 30 Avril 1631.

avoit été véritablement Dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme.

XVI.

JACQUES DE HUMIERES ET DE MONCHI, *Marquis d'Ancre, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances, Gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye, Lieutenant-Général au Gouvernement de Picardie.*

Quelques actions heureuses à la guerre, ses emplois, ses grands biens, l'usage généreux qu'il en faisoit, ses manières affables lui avoient acquis la plus grande considération dans sa Province, la Picardie; il y fit signer à la plus grande partie de la Noblesse, le 23 Février 1577, une association contre les Huguenots. Cette association, dont l'exemple fut bientôt suivi dans plusieurs Provinces, est regardée comme l'époque (1) & le commencement de la ligue.

Il ne faut pas croire que les mouvemens qu'il se donna, partissent d'un véritable zèle pour la

(1) Les Guises, dès l'an 1568, avoient ameuté une pareille association en Champagne; mais elle n'avoit eu aucunes suites.

Religion Catholique ; il craignit que Henri III ne voulut donner le Gouvernement de Picardie au Prince de Condé, & la Ville de Péronne pour Place de sûreté. D'ailleurs, un procès très-considérable qu'il avoit eu avec Montmorenci-Toré, lui avoit inspiré la haine la plus violente contre tout ce qui s'appelloit Montmorenci : il s'étoit donc entièrement sacrifié aux Guises ; & c'étoit avec eux qu'il avoit rédigé les articles & la formule du serment de la prétendue Sainte Union. Voici deux de ces articles.

Si quelqu'un des Unis venoit à rompre ses engagemens, il en seroit puni avec la derniere rigueur, comme traître & refractaire à la volonté de Dieu, sans que ceux qui s'employeroient à sa juste punition, pussent encourir aucune peine, soit en public ou en particulier : ainsi l'on pouvoit assassiner sans honte, sans remords & en toute sûreté.

On créera un Chef de l'Union, à qui tous autres jureront une obéissance aveugle & sans bornes : c'est-à-dire, qu'ils lui jureront la même obéissance, que le Vieux de la Montagne, du tems des Croisades, trouvoit dans ses Sujets, lorsqu'il les envoyoit poignarder tel ou tel Roi au milieu de sa Cour.

Jacques d'Humieres mourut en 1579, & laissa un

un fils, Charles d'Humieres, qui fut aussi Chevalier des Ordres, & un des plus ardens & des plus redoutables ennemis de la Ligue. *Je ne suivrai point mon Roi au Prêche*, disoit-il à Henri IV; *mais je le suivrai & prodiguerai par-tout mon sang contre ses ennemis.*

XVII.

JEAN D'AUMONT, *Comte de Châteauroux, Baron d'Estrabonne; de Chapes, &c. Maréchal de France; Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'État; Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances, Gouverneur de Champagne, ensuite de Bretagne.*

Il fit ses premieres armes à la bataille de Cérisoles; servit ensuite en Piémont sous le Maréchal de Brissac; repassa en France en 1557; fut blessé & retiré de dessous un tas de morts à la bataille de S. Quentin; fut encore blessé à celle de Dreux, de S. Denis, & de Moncontour, & enfin au siége du Château de Compar en Bretagne; il mourut de cette derniere blessure à Rennes, le 19 Août 1595, âgé de soixante-treize ans. Le Roi & tous les bons François le pleurerent, dit (1)

(1) *A Rege ac universo Regno déploratus, tantoque in*

M. de Thou ; il étoit en une si haute estime, ajoute-t-il, qu'en cherchant dans ce siècle un homme tel que l'étoient les anciens Preux, on l'auroit d'abord nommé ; il remplissoit entièrement l'idée qu'on s'en fait, par sa vaillance, ses fatigues, ses travaux, sa force, sa taille, la droiture de son caractère, sa généreuse franchise & sa fermeté.

Le 30 Octobre 1589, Henri IV vint camper devant Paris. Quelques-uns des Seize, dans une assemblée qu'ils tinrent, délibérerent de mener les enfans du Maréchal d'Aumont à l'endroit des murailles qu'il attaqueroit, de les percer de coups à sa vue, & de jetter ensuite leurs corps tout sanglans dans le fossé. Aubray (1), son ancien ami,

pretio ..... ut si nostro ævo quærendus esset, qui antiquum Francorum-Galli equitis, hoc est sine fuco, verè fortis ac probi Ducis specimen, & corpore & ingenio, referret eum Aumontium esse. L. 113.

(1) Claude Aubray, Prévôt des Marchands en 1578. Il fut toujours très-fidèle à Henri III & à Henri IV, & ne restoit dans Paris, & ne feignoit d'être Ligueur, que pour leur être utile. Pendant la prompte attaque des Fauxbourgs, les Seize n'eurent pas le tems de penser aux enfans du Maréchal d'Aumont : on voit dans l'entretien du Manant & du Maheutre ; Satyre Ménipée, T. III. p. 470, que dans la suite Aubray trouva le moyen de les faire sortir de Paris.

lui écrivit à quels excès de rage ces forcenés étoient capables de porter la haine qu'ils avoient contre lui. *Mon tendre & cher Aubray*, lui répondit-il, *le Roi a divisé son armée en trois corps; il en commande un; M. de Biron l'autre, & moi le troisième; nous attaquerons tous à la fois les Fauxbourgs S. Germain, S. Jacques & S. Marceau. J'espère que Dieu, qui me verra fidèle à mon devoir, à mes sermens, combattant pour mon Roi, protégera & conservera mes enfans. Mon tendre & cher Aubray, au milieu de quels furieux êtes-vous, & quels instans pour moi!*

Le premier Novembre, à minuit, les Fauxbourgs S. Germain, S. Jacques & S. Marceau furent attaqués & emportés l'épée à la main en moins d'une heure; mais, faute de l'artillerie nécessaire pour battre la Ville; & le lendemain, 2 Novembre, le Duc de Mayenne y étant entré avec son armée par les portes S. Martin & S. Denis, Henri IV fut contraint d'en remettre le siége à un autre tems. *Il sortit des Fauxbourgs*, dit l'Étoile, *le 3 Novembre & demeura en bataille rangée dans le Pré* (1) *aux Clercs, pour attirer le Duc de*

(1) Où sont aujourd'hui les rues Jacob, de l'Université,

Mayenne à une bataille ; mais personne ne sortit hors les portes.

Le soir de la glorieuse journée d'Ivry, 14 Mai 1590, Henri IV, à qui l'on avoit servi à souper, voyant entrer le Maréchal d'Aumont qui venoit lui rendre compte de la poursuite des fuyards, & lui demander ses ordres pour le lendemain, se leva, courut à lui, l'embrassa à plusieurs reprises, & le prenant par la main, le fit asseoir à table à côté de lui, en lui disant *qu'il l'avoit trop bien servi le jour de ses nôces, pour n'être pas du festin.*

Le Maréchal d'Aumont, en 1594., avoit assiégé un Fort que les Espagnols, favorisés par le Duc de Mercœur, avoient construit près du Conquet en Bretagne ; deux attaques qu'il y fit donner, furent vigoureusement repoussées. *Si j'avois cru*, dit-il, *ce Fort si difficile à prendre, il seroit déja pris : oui*, répéta-t-il, *il seroit déja pris, parce que je me serois mis, comme je viens m'y mettre, à la tête de nos gens.* Il s'y mit ; & le Fort fut emporté ; il avoit alors soixante-douze ans.

On m'a raconté qu'en achevant de démolir, il y a dix ou douze ans, la Cathédrale de Rennes ;

Taranne, de S. Pere, de Beaune, de Bourbon, de Verneuil, &c.

on avoit trouvé le Maréchal d'Au mont, dans son cercueil, comme s'il n'étoit mort que depuis trois ou quatre jours; sa longue barbe parut un prodige: on s'imagina qu'elle lui avoit cru dans le tombeau, ne sçachant ou ne réfléchissant pas que de son tems, toute la Noblesse & les Militaires portoient la longue barbe.

XVIII.

Jean de Chourses, *Seigneur de Malicorne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Poitou.*

A la nouvelle de la mort des Guises, tués à Blois, Paris & plusieurs Villes se révolterent. Le Comte de Malicorne harangua si bien les Habitans de Poitiers, qu'ils envoyèrent des Députés à Henri III, pour l'assurer de leur obéissance, & que s'il lui plaisoit de venir dans leur Ville, ils le recevroient avec tous les honneurs & l'obéissance qu'ils lui devoient. Il y alla; on lui ferma les portes; & l'on tira même quelques coups de canon sur la petite troupe qui l'accompagnoit: les prédications fougueuses de l'Évêque & des Moines avoient entièrement changé les esprits. Ces séditieux promenèrent long-tems le Comte de Malicorne dans les rues, le menaçant, & lui portant à chaque pas leurs hallebardes à la gorge. *Je n'ai*

jamais commis de lâchetés ; le serment que vous voulez que je fasse en seroit une, leur répondit-il toujours ; *vous pouvez m'ôter la vie ; mais vous ne m'ôterez jamais l'honneur.* Ils le menèrent sur le rempart, & le firent sauter dans le fossé, en lui criant ; *Va trouver le Tyran.* L'endroit où il tomba étoit bourbeux & plein d'herbages ; il ne se fit aucun mal.

XIX.

ALBERT DE GONDI, *Comte & puis Duc de Retz, Pair & Maréchal de France, Marquis de Belisle, Général des Galeres, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Gentilhomme de sa chambre, Gouverneur de Provence.*

Un homme de la Cour de Henri III (le Comte de Dammartin) dans son Livre qui a pour titre, *la Fortune de la Cour*, parle ainsi du Maréchal de Retz : *On l'a vu se porter toujours humblement envers tout le monde, cacher sa faveur & avoir peu de suite. Quand à ses biens, il les a tenus comme ensevelis, les mettant en banque, & faisant la plûpart de ses acquisitions loin des yeux de la Cour, & même, lorsqu'il avoit déja surmonté l'envie, il s'est logé fort petitement, & cependant si dextrement, qu'il s'est trouvé dans toutes les occasions près de*

son Maître. A la campagne, il a tâché de paroître réparer plutôt que bâtir ses maisons, voulant qu'on crut que ce qu'elles avoient de magnifique n'étoit pas de lui, mais de son prédécesseur. Il ajoutoit encore à cette conduite, l'attention de n'avoir jamais de longues & apparentes inimitiés, se raccommodant le plutôt qu'il pouvoit, avec ceux avec qui il avoit eu quelque démêlés.

Ce portrait m'a paru très-remarquable. On y voit un homme qui réfléchit qu'étant comblé de biens & d'honneurs sans avoir rendu des services importans à l'État, il doit tâcher de calmer & d'adoucir l'envie par des mœurs simples, & n'affectant aucun éclat. Il est bien rare de réfléchir si sagement, & de surmonter l'orgueil qu'inspirent les richesses & les dignités. Il étoit fils d'Antoine de Gondi, Florentin, Banquier à Lyon, & de Marguerite-Catherine de Pierrevive, *laquelle*, dit l'Étoile, *avoit trouvé le moyen d'entrer au service de Catherine de Médicis, & avoit eu ensuite la charge de la nourriture de ses enfans au maillot, & même*, disoit-on, *avoit aidé à cette Princesse, (mariée depuis dix ans sans lignée) à en avoir : ce qui fut cause qu'étant devenue Reine & Régente du Royaume, elle avança tant en biens & en dignités, tous les Gondi.*

On a parlé diverſement de leur origine. Les uns ont dit qu'elle étoit (1) très ignoble ; d'autres aſſurent qu'après l'avoir curieuſement recherchée, ils ont trouvé que leur famille, dès le treizième ſiècle, tenoit un rang conſidérable en Toſcane ; & qu'à l'égard d'Antoine de Gondi, en admettant même qu'il eut été Banquier à Lyon, ce ne devoit pas être un préjugé contre ſa naiſſance, pluſieurs autres des plus illuſtres familles de Florence ayant fait ce commerce, & les Médicis même le faiſant encore au commencement du ſeizième ſiècle. On pouvoit ajouter que ſi le Maréchal de Retz n'eût pas fourni des preuves authentiques & inconteſtables d'une ancienne & noble extraction, Henri III, qui étoit très-attentif & très-difficile ſur cet article, & qui d'ailleurs ne l'aimoit pas, ne l'auroit point admis parmi les Chevaliers du S. Eſprit.

On voit, dans l'Egliſe de notre-Dame, le tombeau de ce Maréchal de Retz, avec une épitaphe telle qu'on l'auroit pu faire pour un des plus grands Capitaines de ce tems-là. Cependant il n'avoit ja-

(1) Brantôme tâche de flétrir de toutes façons le Maréchal de Retz, parce que ce Maréchal, qui avoit épouſé ſa couſine, ne lui avoit pas rendu, en certaines occaſions, tous les ſervices qu'il en eſpéroit.

mais commandé d'armée, ni pris ni défendu aucune Ville. C'est dans le Temple de Dieu, à côté de ses autels, que la vanité, favorisée par les Ministres de la Religion, grave sur le marbre & tâche d'éterniser de fastueux mensonges.

Il avoit épousé Claude-Catherine de Clermont, Baronne de Retz & Dame de Dampierre; elle ne fut pas moins célèbre par son esprit & son goût pour les Sciences, que par sa beauté; ce fut elle qui répondit en latin, pour Catherine de Médicis, aux Ambassadeurs de Pologne qui apportoient au Duc d'Anjou le Décret de son élection à cette Couronne. *Quelle honte! Quel malheureux siècle!* s'écrie un Sçavant; *les Seigneurs François sçavoient si peu de latin, qu'il ne s'en tr ou va aucun qui pût s'entretenir avec ces Ambassadeurs, pendant ce voyage.* Je crois qu'il en seroit de même dans ce siècle-ci, & que ce ne seroit pas un grand malheur.

XX.

RENÉ DE VILLEQUIER, *Baron de Clervaux, d'Aubigny & d'Evry, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Conseiller d'État, Capitaine de cent Hommes-d'armes des Ordonnances.*

Il fut un des Favoris de Henri III. Les uns prétendent qu'il lui fut toujours fidèle & affectionné ; d'autres soutiennent qu'il devint Ligueur, & qu'il favorisoit le Parti des Guises. Il n'est pas douteux qu'en 1588, quelques jours avant les Barricades, il tâcha d'empêcher, & même avec menaces, Nicolas Poulain, sujet fidèle & zélé, de continuer de donner à ce Prince des avis sur les attentats qu'on méditoit contre lui. On cite une autre preuve de son infidélité qui me paroît assez équivoque. Henri III, dit-on, apprenant que le Duc de Guise, malgré la défense qu'il lui en avoit faite, venoit d'arriver à Paris, & alloit même se présenter devant lui, parut très-courroucé, jetta trois ou quatre fois les yeux sur un épieu (1) qui étoit toujours, suivant l'ancien usage, au chevet du lit de nos Rois, passa dans son cabinet, y resta près d'un quart-d'heure, revint, toujours fort agité, regarda encore à l'endroit où devoit être l'épieu, & ne le voyant plus, demanda qui l'avoit

(1) Ce même Duc de Guise avoit déja pensé être tué de ce même épieu par Charles IX : *Ce jeune Monarque irrité*, dit Pierre Matthieu, *le poursuivit avec l'épieu qui devoit toujours être, suivant l'ancien usage au chevet du lit du Roi*. Hist. de Charles IX, pag. 378.

ôté : *Moi, & j'ai cru vous servir*, lui répondit Villequier. Henri III, ajoute-t-on, le regarda fixément, ne lui répondit rien, & commença de ce moment à ne lui plus marquer d'amitié ni de confiance.

René de Villequier mourut, en 1590, en son Château d'Evry en Brie ; il avoit beaucoup d'esprit, s'énonçoit agréablement, & réussit dans plusieurs négociations très-délicates & très-difficiles. Il se faisoit estimer à l'armée ; mais il redevenoit, à la Cour, un vrai Sibarite. Tous les Mémoires de ce tems-là lui reprochent des raffinemens outrés de luxe & de plaisirs ; il fut le premier qui fit servir sur sa table une omelette saupoudrée de fines perles broyées.

Sa fille, mariée à Jacques d'Aumont, devint l'héritiere de tous les biens de sa Maison, par la mort de Claude de Villequier son frere, & par celle de Georges de Villequier son Cousin germain, les derniers de cette illustre famille.

XXI.

CLAUDE DE VILLEQUIER, *dit* l'aîné, *Seigneur & Baron de Villequier, Vicomte de la Guerche en Touraine, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

Son fils, Georges de Villequier, étant entré chez lui, bleſſé au bras, & lui ayant raconté qu'il venoit de tuer Lignerolles, & pourquoi il s'étoit battu contre lui : *Miſérable*, lui dit-il, *c'eſt pour complaire au Roi, c'eſt pour te mettre en faveur que tu as attaqué un homme avec qui tu n'avois aucune querelle ! As-tu donc cru qu'en expoſant ta vie contre lui, tu couvrirois la honte de ton action ? Ton prétendu courage n'eſt que baſſeſſe ; il vaudroit mieux que tu n'en euſſes point. Malheureux, on ne dira jamais que tu es brave, que l'on ne penſe en même tems que tu es indigne de l'être.*

Lignerolles, Favori du Duc * d'Anjou, avoit eu l'imprudence de faire connoître à Charles IX, qu'il ſavoit que ſa mère, Catherine de Médicis, venoit enfin de le déterminer à faire maſſacrer l'Amiral de Coligni & tous les Huguenots. Charles IX envoya chercher le Duc d'Anjou, & après lui avoir fait avouer qu'il avoit eu la foibleſſe de confier cet important ſecret à ſon Favori, lui déclara qu'il alloit prévenir les ſuites que pouvoit avoir ſon indiſcrétion. Il connoiſſoit le caractère inconſidéré de Villequier, & tout ſon empreſſement à lui plaire ; il lui dit, comme en confiden-

* Depuis Henri III.

ce, qu'il n'étoit plus le maître de sa haine contre Lignerolles, & qu'il espéroit de trouver quelqu'un, qui, sous le prétexte d'une querelle particuliere, le déferoit de cet odieux Courtisan de son frere. Villequier, sans réfléchir qu'il n'y a qu'un vil esclave en qui la voix de l'humanité se tait, & dont la main s'asservit à toutes les volontés d'un Maître, va chercher Lignerolles, l'insulte, lui fait mettre l'épée à la main, & le tue.

XXII.

JEAN BLOSSET, *Seigneur & Baron de Torci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Paris & de l'Isle de France.*

On voit son nom parmi les noms des principaux Officiers, à presque tous les siéges & toutes les batailles de ce tems-là.

Ayant sçu qu'on le soupçonnoit d'un commerce secret avec le Ministère d'Espagne, il demanda à Henri III de tenir un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit, pour y être dégradé ou déclaré innocent. Après s'être pleinement justifié : Messieurs, dit-il, je crois que je suis à présent en droit de dire, *Domine, ne projicias me à facie tuâ, & Spiritum*

ſanctum tuum ne auferas à me : « Sire, ne me » banniſſez pas de votre préſence & ne m'ôtez » point votre S. Eſprit » : c'eſt un verſet de l'Office des Chevaliers de cet Ordre, p. 2.

En 1581, le Grand-Seigneur, Amurath III, ayant envoyé un Ambaſſadeur à Henri III, pour le convier d'aſſiſter, par un de ſes Ambaſſadeurs, à la cérémonie de la Circonciſion de ſon fils aîné, M. de Torci qui aimoit & cultivoit les Belles-Lettres, profita de l'occaſion pour aller à Conſtantinople, d'où il rapporta pluſieurs Manuſcrits Grecs.

Louis d'Ailli & Charles, ſon frère cadet, furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1567; Louis ne laiſſa point d'enfans; Charles en laiſſa. Leur ſucceſſion occaſionna dans la ſuite un procès; il fut queſtion de ſçavoir lequel des deux étoit mort le dernier. Le Parlement, qui ne put en avoir aucune certitude, jugea qu'il ne devoit pas renverſer l'Ordre de la nature, & ſuivant la règle établie par le Droit, prononça en faveur de ceux qui prétendoient que la ſucceſſion avoit paſſé de l'Aîné au Cadet, & qu'étant les héritiers légitimes du Cadet, elle leur appartenoit. Pendant tout ce procès, il fut ſouvent mention du Baron de Torci, parce qu'on ſe ſouvenoit d'avoir entendu dire que c'étoit

lui qui avoit combattu & tué les d'Ailli. Il est assez étonnant que M. de Thou, qui parle de ce procès, se trompe au point de dire que Louis & Charles d'Ailli étoient le père & le fils.

XXIII.

ANTOINE D'ESTRÉES, *Marquis de Cœuvres, premier Baron & Sénéchal du Boulonnois, Vicomte de Soissons, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'État, Grand-Maître de l'Artillerie de France, Gouverneur de la Fere, de Noyon & de l'Isle de France, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes des Ordonnances.*

Le Duc de Mayenne, renforcé par dix mille hommes de troupes espagnoles, écrivit aux Parisiens, le 8 Mars 1593, qu'il marcheroit tout de suite à leur secours après la prise de Noyon qu'il venoit d'assiéger, & dont il seroit le maître en trois ou quatre jours. Il l'espéroit, parce que la plûpart des Habitans de Noyon étoient Ligueurs, & que la garnison n'étoit pas forte; mais Antoine d'Estrées, Gouverneur de cette Ville, par ses sages précautions, ses largesses, le zèle & le courage qu'il inspira à ses Soldats, & par quelques stratagêmes de guerre qu'il imagina & qui lui réussirent, rendit ce siége si meurtrier pour les

Assiégeans, que lorsqu'il capitula au bout de trois semaines, leur armée ne fut plus en état de rien entreprendre, tant elle étoit ruinée & dépérie. *Parmi les plus importans services qu'on m'ait jamais rendus*, disoit Henri IV; *je compterai toujours la belle & l'étonante défense de M. d'Estrées dans Noyon; elle fut cause que le Duc de Mayenne ne fut plus en forces pour attaquer mes postes sur la Seine; au-dessus & au-dessous de Paris, ce qui contribua beaucoup dans la suite à sa réduction.*

En 1594, après la mort du Marquis d'O, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Henri IV en fit deux Gouvernemens; il donna celui de l'Isle de France à M. d'Estrées. *A l'égard du Gouvernement de Paris*, dit-il en plaisantant, *j'ai cherché quelqu'autre Gentilhomme de bonne maison, ayant de l'expérience; & qui pût être agréable aux Parisiens; & j'ai jetté les yeux sur moi.*

Les d'Estrées descendoient de Raoul d'Estrées, Maréchal de France en 1272, sous le règne de Saint Louis, & dont le fils épousa une Princesse du Sang, Marguerite de Courtenai.

XXIV.

Charles-Robert de la Marck, *Comte de Braine & de Maulevrier, Baron de Pontarci, Duc de*

de Bouillon, Prince de Sedan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine des Cent-Suisses de la Garde.

J'ai dit, plus haut, qu'il étoit un des *Mignons* de Henri III, & que tous ces *Mignons*, toujours si parés, si bien frisés, si parfumés, si plongés dans les délices & les plaisirs, n'en étoient pas moins braves. *M. Charles-Robert de la Marck*, dit Brantôme, *quoiqu'il aime à bien passer son tems, à rire, à goguenarder, à dire le mot, car il y est nompareil, ne s'y est cependant pas tant amusé, qu'il n'ait bien fait preuve de sa valeur; il fut le premier Gentilhomme qui monta sur le haut de la bréche au premier assaut de Rouen, & y fut blessé; & il n'étoit pas encore bien guéri d'une autre blessure qu'il avoit reçue peu auparavant, dans la belle escarmouche qui se fit devant Corbeil.*

A l'occasion de ce Charles-Robert de la Marck, voici un trait rapporté dans plusieurs Mémoires de ce tems-là, & sur lequel je ferai une réflexion qui paroîtra, je crois, très-juste. Henri III, pendant une de ces retraites qu'il faisoit assez souvent à Vincennes avec dix ou douze de ses Pénitens, avoit ordonné un jeûne & une abstinence dont Charles-Robert de la Marck s'ennuya. Il vint secrètement à Paris, & y acheta lui-même,

en plein marché, deux belles folles, avec tout ce qu'il falloit pour y faire une bonne fauce : tandis qu'il l'apprêtoit, l'odorat de Henri III, qui paffoit par hafard dans le dortoir, en fut frappé ; il regarda par le trou de la ferrure, apperçut la Marck qui foufloit le feu du réchaud où étoit fon plat, lui cria plufieurs fois, *Frere Robert, je vous vois, ouvrez*, en lui reprochant fa gourmandife & fa défobéiffance à la règle. Frere Robert, de fort mauvaife humeur, quitta fon réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vouloit plus être Pénitent ; que fa Majefté & les autres pouvoient faire abftinence tant qu'ils voudroient ; qu'il alloit achever de faire cuire fes folles ; qu'il n'ouvriroit qu'après les avoir mangées, & qu'alors on pourroit le chaffer, fi l'on vouloit, de fa cellule & de la Confrairie.

Les mêmes Écrivains qui rapportent ce trait, difent que Henri III vouloit en impofer au Peuple par de prétendus actes de dévotion qu'il ne pratiquoit pas, & que fes fréquentes retraites au Bois de Vincennes, de Boulogne, & autres lieux, n'étoient que des parties de libertinage & de débauches. Mais, puifqu'il enjoignoit le jeûne & l'abftinence ; puifqu'il en reprochoit la tranfgreffion ; puifque la Marck étoit obligé de fe cacher pour

manger deux folles, n'eſt-ce pas une preuve que ces retraites n'étoient point des parties de libertinage & de débauches, & que toutes ces infamies qu'on diſoit qui s'y paſſoient, n'étoient que des calomnies que la rage des Ligueurs répandoit parmi le Peuple ?

XXV.

François de Balzac, *Seigneur d'Entragues, de Marcouſſis, de Malesherbes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller d'État, Gouverneur d'Orléans, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.*

Après la mort de ſa première femme, Jacqueline de Rohan, Dame de Gié, dont il avoit eu deux fils & une fille, il s'étoit remarié avec la belle Marie Touchet, maîtreſſe de Charles IX, & en avoit eu deux filles, Henriette & Marie d'Entragues. *Henri IV*, dit Mezerai, *ſe laiſſa prendre aux appas de Henriette d'Entragues : cette Demoiſelle enjouée, vive, ſpirituelle, engageante, tira de lui, par des refus attrayans, une promeſſe de l'épouſer, ſi elle lui donnoit un fils dans l'année.*

A peu près dans le même tems, le 9 Octobre 1599, le Parlement de Paris, joignant ſes repréſentations à celles des plus grands du Royaume &

des Miniſtres, ſupplia ce Prince d'aſſurer ſon repos & le bonheur de la France, en ſe mariant à une Princeſſe digne de partager ſon Trône, & qui pût lui donner des enfans. *Il conſentit, par pure importunité,* dit M. de Sulli, *que l'on traitât de ſon Mariage avec Marie de Médicis : nous ne laiſsâmes pas languir cette affaire ; & les articles furent dreſſés & ſignés en très-peu de tems. Je fus chargé*, ajoute-t-il, *de les lui communiquer ; il ne s'attendoit pas à une ſi prompte expédition ; & lorſque je lui eus dit que nous venions de le marier, il demeura un quart d'heure comme s'il eût été frappé de la foudre ; enſuite il ſe mit à parcourir ſa chambre à grands pas, en rongeant ſes ongles, ſe grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il ne put encore de long-tems me rien dire ; enfin revenant à lui-même, & frappant d'une de ſes mains dans l'autre : Eh bien, ſoit de pardieu*, s'écria-t-il ; *puiſqu'il n'y a plus de remede, & que vous prétendez tous que pour le bien de mon Royaume je dois me marier, il faut y conſentir.*

Au commencement de Juillet 1600, pendant un orage, le tonnerre étant entré dans la chambre de Mademoiſelle d'Entragues, la frayeur qu'elle en eut, la fit accoucher d'un enfant mort. A ce

triste accident succéda bientôt la nouvelle du (1) mariage de son Amant. Son dépit fut extrême : elle refusa de recevoir trois Lettres qu'il lui écrivit ; & lorsqu'il alla la chercher à Verneuil, Terre qu'il lui avoit achetée & où elle s'étoit retirée, il eut à essuyer tous les reproches & les emportemens d'une Maîtresse ambitieuse, qui se disoit déshonorée & indignement trompée. Enfin ils se raccommodèrent ; & elle accoucha, l'année suivante, d'un second enfant qui fut légitimé sous le nom de Henri de Bourbon, Duc de Verneuil.

En 1604, sur des avis certains des complots de M. d'Entragues & de son beau-fils, le (2) Comte d'Auvergne, Henri IV redemanda à Mademoiselle d'Entragues la promesse de mariage qu'il lui avoit faite. Elle refusa de la rendre : il la menaça ; elle en devint plus altiere, lui répondit qu'elle étoit sa véritable & légitime épouse, commença

(1) Marie de Médicis arriva à Marseille le 3 Novembre 1600 ; & le mariage fut consommé à Lyon le 9 de Décembre.

(2) Charles de Valois, Comte d'Auvergne, Depuis Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet, & par conséquent frère utérin de Mademoiselle d'Entragues.

de le dire hautement dans tout Paris ; *& ce qu'on ne croiroit jamais*, dit M. de Sulli, *elle trouva des Ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances, & qui eurent l'insolence de publier les bans du mariage qu'elle se vantoit d'obliger le Roi de contracter avec elle.*

M. d'Entragues & le Comte d'Auvergne furent arrêtés & mis à la Bastille. On trouva dans un armoire du cabinet de M. d'Entragues, dans le Château de Marcoussis, le chiffre & trois Lettres (1) du Roi d'Espagne, signées *yo el Rey*, l'une à M. d'Entragues, l'autre à Mademoiselle d'Entragues, & la troisième au Comte d'Auvergne. A ces trois Lettres étoit jointe une promesse du même Roi, avec serment solemnel, qu'en lui remettant le fils de Mademoiselle d'Entragues, le Duc de Verneuil, il le feroit reconnoître pour Dauphin & légitime Successeur de la Couronne

(1) On peut juger par ces Lettres trouvées à Marcoussis, du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que rapporte Amelot de la Houssaye, dans ses *Mémoires Historiques*, *T. III*, *pag.* 244, au sujet d'Antoine Chevillard. De toutes les erreurs & faussetés répandues dans son Livre, celle-là est une des plus indifférentes, & d'ailleurs ne décèle pas, comme beaucoup d'autres la malignité de son ame.

de France ; lui donneroit cinq Forteresses en Portugal, avec une administration honorable, & cinquante mille ducats de pension ; qu'il donneroit aussi à M. d'Entragues & au Comte d'Auvergne, deux places fortes, & à chacun vingt-cinq mille ducats de pension, & les assisteroit de toutes ses forces quand l'occasion s'en présenteroit. Il faut avouer que les Maîtres de la terre, pour se nuire & causer des troubles dans les États les uns des autres, se servent quelquesfois de moyens bien petits, bien ignobles, & auxquels de simples Bourgeois qui se haïroient, auroient honte d'avoir recours ; observons encore que la France & l'Espagne n'étoient plus en guerre.

Par Arrêt du Parlement de Paris, le premier Février 1605, M. d'Entragues & le Comte d'Auvergne furent condamnés à mort, & Mademoiselle d'Entragues à être détenue dans l'Abbaye de Beaumont, près de Tours, sous un plus amplement informé. Henri IV l'aimoit encore, & lui pardonna entièrement. M. d'Entragues en fut quitte pour être relégué dans ses Terres, & le Comte d'Auvergne pour rester en prison à la Bastille ; il n'en sortit que sous le règne suivant, en 1616. Il avoit beaucoup d'esprit & de valeur, & s'étoit distingué dans toutes les occasions, sur-tout

au combat d'Argues, où, n'ayant que feize ans, il avoit tué le vaillant Sagonne. Il avoit époufé en premières noces, Charlotte de Montmorenci; elle mourut en 1636; il fe remaria en 1644, à l'âge de foixante-onze ans, avec Françoife de Nargonne; & comme elle ne mourut qu'en 1713, âgée de quatre-vingt douze ans, on a dit qu'on avoit vu, par un efpece de paradoxe chronologique, une bru mourir cent trente huit-ans après fon beaupère, Charles IX, père du Comte d'Auvergne, étant mort en 1574.

Mademoifelle d'Entragues mourut le Mercredi des Cendres 1633, âgée de cinquante quatre ans; elle avoit fondé le Couvent de Filles Bleues, ou Annonciades Céleftes. J'ignore fi elle y a été enterrée; mais on voit aux Minimes de la Place Royale, les tombeaux de fon frere, le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême, & de fa mère, Marie Touchet, morte le 28 Mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans, & belle encore: ils demeuroient dans ce quartier, rue Pavée, à l'Hôtel d'Angoulême, aujourd'hui l'Hôtel de Lamoignon.

XXVI.

PHILIBERT DE LA GUICHE, *Seigneur de Chau-*

mont, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître de l'Artillerie de France, Conseiller d'Etat, Gouverneur du Bourbonnois, Beaujolois, Lyonnois & Forêt.

« Si j'étois la Guiche, & si la Guiche étoit Roi, » je serois sûr, disoit Henri III, d'être aussi aimé » de lui qu'il l'est de moi. » Il lui donna en 1578, la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, vacante par la démission de M. de Biron, Armand de Gontaut.

Quand une Ville assiégée a laissé tirer le canon, & qu'elle est ensuite obligée de se rendre, toutes ses cloches, toutes celles de ses Eglises, & les différens instrumens & ustensiles de guerre, en cuivre & en airain, appartiennent au Grand-Maître de l'Artillerie; & les Habitans sont obligés de les racheter d'une somme d'argent. M. de la Guiche, tandis qu'il exerça cette charge, donnoit toujours cette somme à la veuve ou à la fille de l'Officier, peu riche, qui avoit été tué le premier au siege.

Ayant fait faire à l'Arsenal la grande porte en face du quai des Célestins, il fit mettre au haut l'inscription qu'on y lit, la plus belle, je crois, qui soit dans Paris, & qui pouvoit faire allusion aux

complots que la Ligue formoit déja contre son Roi :

Etna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

PHILIBERT DE LA GUICHE,
Grand-Maître de l'Artillerie de France.
M. D. LXXXIV.

Il ne fut pas moins aimé & estimé de Henri IV, qu'il l'avoit été de Henri III ; & tous les Historiens disent qu'il contribua beaucoup à l'heureux succès de la journée d'Arques & au gain de la bataille d'Ivri. Il mourut à Lyon le jour de la Fête-Dieu 1607.

XXVII.

PHILIPPE STROSSI, *Seigneur d'Epernai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller d'Etat, Colonel-Général de l'Infanterie Françoise.*

Le Capitaine Charri, à la création du Régiment des Gardes Françoises, en 1563, fut nommé pour en être le Mestre-de-Camp ; ayant été tué sur le pont Saint Michel, vers la fin de cette même année, M. de Strossi lui succéda : il n'avoit que 22 ans ; mais il s'étoit déja acquis beaucoup de réputation à cinq sieges & à deux combats. En 1569,

après la mort de M. d'Andelot & celle du comte de Brissac, tué au siege de Mucidan, il fut fait Colonel-Général de toute l'Infanterie Françoise, & ne tarda pas à obliger ses envieux même de convenir, que personne n'étoit plus digne que lui de ce haut grade. L'armée du Roi étoit campée près de la Roche-Abeille en Limousin : celle des Calvinistes, un matin, à la faveur d'un brouillard, s'en approcha à l'improviste & si soudainement, qu'ayant culbuté les premiers postes, elle l'auroit entièrement défaite, avant qu'elle pût se reconnoître & se ranger en bataille, s'il ne se fût pas promptement avancé, tâchant de rallier & de rassurer les fuyards, & s'il n'eût tenu pendant plus d'une heure contre quatre mille Arquebusiers ; n'en ayant avec lui que cinq ou six cents. Au commencement de cette subite attaque des Gardes avancées, & lorsqu'elles fuyoient en désordre, il étoit échappé à quelques Soldats, affectionnés à la mémoire du Comte de Brissac, de dire, *Ah ! où est Brissac ? Où il est*, leur dit M. de Strossi : *mordieu je vous menerai si avant & en lieu aussi chaud, qu'il ait jamais pu vous mener ; suivez, suivez-moi.*

Au siege de la Rochelle en 1573, il monta deux fois le premier à l'assaut. *M. de Strossi*,

lui dit le * Roi de Pologne, *si vos gens eussent fait comme vous, & ne se fussent pas rebutés, la Ville étoit prise.*

Catherine de Médicis, en 1582, lui donna le commandement de l'armée navalle, qu'elle envoyoit pour tâcher de tirer quelques avantages de ses prétentions sur la Couronne de Portugal. Malgré la supériorité des Espagnols en troupes & en vaisseaux, il les attaqua près des Açores, le 26 Juillet. Accablé par le nombre, blessé & abandonné de plusieurs de ses vaisseaux à qui le combat parut insoutenable, il fut fait prisonnier. Le Général Espagnol, le Marquis de Santa-Cruz, contre toutes les Loix de la guerre, de l'honneur, & de l'humanité, au lieu de le faire panser, ordonna qu'on le perçât de deux coups de dague en sa présence, & le fit jetter, encore vivant, à la mer. Ainsi périt, à l'âge de quarante-deux ans, un des plus braves & des plus honnêtes hommes de l'Europe.

On lit dans le Journal de Henri III, T. I, p. 380, *que le Roi, le premier jour de l'an 1583, fit la solemnelle célébration de son Ordre du Saint-*

* Depuis Henri III.

Esprit, aux Augustins, en la manière accoutumée, & que le lendemain, après le Service des morts, fut enterré solemnellement le manteau & l'ordre de Philippe Stroſſi.

Il étoit fils de Pierre Stroſſi, Maréchal de France, tué au ſiege de Thionville, le 20 Juin 1558. *Le Roi*, dit-il en tombant & en expirant, *perd en moi* (1) *un bon & fidele Serviteur.*

GRANDS OFFICIERS COMMANDEURS.

PHILIPPE HURAULT, *Seigneur de Chiverni & de Limours, Chancelier-Commandeur des Ordres du Roi* (2), *Chancelier & Garde des Sceaux de France, Gouverneur d'Orléans, d'Etampes, de Blois, d'Amboiſe, Lieutenant-Général pour Sa Majeſté auxdits Pays.*

Henri III l'ayant ſoupçonné d'être devenu Ligueur & ami du Duc de Guiſe, lui ôta les Sceaux

(1) *Concidit, cùm hæc tantum noviſſima verba protuliſſet, Regem in morte ſuâ optimum & fideliſſimum Miniſtrum admittere.* De Thou, L. 20.

(2) J'ai dit, ailleurs, que Henri III, lors de l'inſtitution de l'Ordre du S. Eſprit, y nomma pour Grands Officiers & pour Hérault & Huiſſier, ceux qui l'étoient déja de celui de S. Michel.

en 1588. Henri IV les lui rendit en 1590, en lui disant : *Voilà, M. le Chancelier, deux pistolets que vous sçavez bien manier & dont je desire que vous me serviez ; vous m'avez fait avec eux du mal plusieurs fois ; mais je vous le pardonne, parce que c'étoit par le commandement & pour le service du feu Roi mon frere. Servez-moi comme vous l'avez servi, & je vous aimerai autant & mieux que lui, & croirai vos conseils ; car il s'est mal trouvé de n'avoir pas voulu les suivre. Messieurs*, ajouta-t-il, en se tournant vers les personnes qui étoient présentes, *ces deux pistolets que je remets à M. le Chancelier, ne font pas tant de bruit, que ceux dont nous tirons tous les jours ; mais ils frappent bien plus fort & de plus loin ; j'en ai l'expérience par les coups que j'en ai reçus.*

M. de Chiverni étoit très-petit, dit M. de Thou, mais bien fait dans sa taille ; doux, civil, obligeant, cherchant à plaire, & cependant très-ferme quand il le falloit.

En 1594, il ne craignit point de s'attirer la haine & la vengeance des Princes Lorrains qui étoient encore alors très puissans en France ; il fit en plein Conseil les plus vives représentations à Henri IV qui avoit promis le Gouvernement de Provence au Duc de Guise. « Je suis frappé de vos raisons,

» lui dit Henri IV; mais j'ai donné ma parole; je » la tiendrai. Votre Majesté est la maîtresse, ré» pondit-il; mais elle voudra bien me donner un » certificat de tout ce que je viens de lui repré» senter; afin qu'on ne me puisse pas reprocher, » & aux miens, qu'étant revêtu de la première » Magistrature du Royaume, j'ai gardé le silence, » par lâcheté, ou par dissimulation, sur une affaire » si importante. » Il obtint ce certificat; & lorsqu'il scella les Provisions du Duc de Guise, il écrivit de sa propre main, au dessous du sceau, que par un acte authentique, signé des quatre Secrétaires d'Etat, Sa Majesté avoit reconnu que c'étoit contre son avis qu'elle avoit accordé ce Gouvernement.

On a beaucoup parlé de ses amours avec la Marquise de Sourdis, tante de la belle Gabrielle. *Un Chancelier*, s'écrie un Historien, *être amoureux!* Cet historien à qui cela paroit si ridicule & si étonnant, auroit donc été encore bien plus étonné, s'il avoit sçu que M. de Châteauneuf, Garde des Sceaux, dansa en 1633, dans un Bal à Bordeaux.

Voici un trait qui ne prouveroit pas que les Ecclésiastiques aient grande confiance dans la bonne foi les uns des autres. Les Ligueurs étoient les maî-

tres de Reims. Henri IV, pour se faire sacrer, choisit la Ville de Chartres; mais il falloit une sainte Ampoulle. Le Chancelier de Chiverni se rappella qu'on disoit qu'il y en avoit une à Marmoutier, toute aussi miraculeuse que celle de Saint-Remi; il écrivit aux Religieux de la prêter: ils pensèrent apparemment que les Chanoines de Chartres pourroient la leur filouter, & déclarèrent qu'ils ne la prêteroient que sur bons gages. On leur donna, en ôtages, Henri Hurault, Comte de Chiverni; Auguste de Bellegarde, Baron de Thermes; Caumont de Lauzun, & Hallwin de Piennes.

GUILLAUME POT, *Chevalier, Seigneur de Rhodes & de Chemaut, Prévôt Maître des cérémonies, Commandeur des Ordres du Roi, Grand-Maître des cérémonies de France, premier Ecuyer-Tranchant, Porte-Cornette* (1) *Blanche de Sa Majesté.*

(1) La Cornette Blanche étoit l'étendard sous lequel se rangeoient tous les Volontaires, & même les Princes, les Maréchaux de France & les Capitaines, dont les Régimens ou Compagnies n'étoient point dans l'armée. La charge de Porte-Cornette Blanche étoit considérable par les priviléges & les appointemens qui y étoient attachés.

Henri

Henri III, passant près du Château de Chemaut, s'y arrêta & y dîna : il fut surpris de rencontrer, dans la cour & les jardins, plusieurs hommes à qui il manquoit une jambe ou un bras. *Sire* lui dit M. de Rhodes, *un Marchand qui croyoit avoir de grandes obligations à mon pere, mourut il y a trois ans; n'ayant que des parens fort éloignés, il me légua par son testament une somme de soixante mille livres; j'ai affecté le fonds & le revenu de cette somme à la nourriture & l'entretien de quinze Soldats, nés dans mes terres, & que leurs blessures auroient mis hors d'état de servir Votre Majesté.*

Cette fondation de M. de Rhodes, fit naître à Henri III l'idee d'un Ordre de la charité Chrétienne, pour de pauvres Officiers & Soldats estropiés à la guerre; il assigna pour leur entretien, des revenus sur les Hôpitaux & les Maladreries de France, & leur donna une maison située rue de l'Oursine, Fauxbourg Saint-Marceau; il statua que ceux qui seroient reçus dans cet Ordre, porteroient sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix ancrée de satin blanc en broderie, ornée & bordée de bleu céleste, chargée d'une fleurs de lys d'or, avec ces mots en broderie d'or, *pour avoir fidelement servi.* Les troubles dont le Royaume fut

agité, empêcherent que cet établissement put se soutenir; il tomba encore après la mort de Henri IV qui en avoit repris le projet en 1605. Il étoit réservé à Louis XIV d'élever l'Hôtel de Mars avec magnificence & sur des fondemens solides.

NICOLAS DE NEUFVILLE, *Marquis de Villeroi, Seigneur d'Alincourt & de Magni, Baron de Buri, Secrétaire d'État, Grand-Trésorier Commandeur des Ordres du Roi.*

Je parlerai de lui à l'article de son fils, Charles de Neufville, Marquis de Villeroi, Chevalier des Ordres. Il mourut à Rouen le 12 Novembre 1617.

CLAUDE DE L'AUBESPINE, *Seigneur de Verderonne, Secrétaire-Commandeur des Ordres du Roi.*

Il écrivit à Etienne de Neuilli, Premier Président à la Cour des Aydes: « Vous sollicitez, » Monsieur, la place de Prévôt des Marchands; » je la sollicite aussi. Je sais qu'hier, dans une » audience que vous eûtes du Roi, vous n'épar- » gnâtes rien pour me rendre très-suspect à Sa » Majesté: si je lui remettois ces deux Lettres & » ce Mémoire, vous seriez à jamais perdu dans » son esprit; & je serois défait d'un Concurrent

» & d'un ennemi. Je vous envoye le tout. Lorf-
» que vous m'écrivîtes ces Lettres, & que vous
» m'envoyâtes ce Mémoire, nous étions amis; je
» ne dois pas abufer de la confiance que notre
» amitié vous infpiroit alors ».

C. de l'Aubefpine.

On lit dans le Journal de Henri III, année 1582, qu'Étienne de Neuilli fut élu Prévôt des Marchands par ordre du Roi, qui dans la fuite eut de fréquens fujets de fe repentir des marques de bienveillance qu'il avoit données, en différentes occafions, à cet indigne Magiftrat.

Claude de l'Aubefpine, en 1608, fe démit de fa charge de Secrétaire des Ordres, en faveur d'Antoine Potier, Secrétaire d'Etat.

SECONDE PROMOTION.

Faite dans l'Eglife des Grands-Auguftins de Paris, le 31 Décembre 1579.

CARDINAUX ET PRÉLATS.

I.

CHARLES DE BOURBON, *Cardinal, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, & de S. Ouen.*

Son neveu, Henri de Bourbon, Prince de Condé, dont tous les Historiens, Catholiques & Protestans, parlent avec la plus grande estime, étant mort empoisonné à S. Jean d'Angeli, il alla trouver le Roi: *Sire*, lui dit-il, avec exclamation, *voilà ce que c'est que d'être excommunié; oui, Sire, j'attribue la mort de mon neveu au foudre d'excommunication dont le Pape l'avoit frappé. Si tous ceux qui sont excommuniés mouroient*, répondit froidement Henri III, *il mourroit bien du monde.*

Ce bon Cardinal fut toute sa vie lié avec les Guises, quoique les plus grands ennemis de sa maison, & qu'ils le trompassent & le jouassent en toute occasion. Ce fut à leur persuasion, qu'après la mort du * Duc d'Alençon, il prétendit être le premier Prince du Sang, & le plus proche héritier de la Couronne. Ils lui firent quitter l'habit ecclésiastique & ceindre l'épée; ils lui promettoient de lui faire obtenir une dispense du Pape pour se marier; & les Jésuites l'assuroient qu'il auroit une nombreuse postérité. Il avoit alors soixante trois ans, & commençoit d'être fréquemment tourmenté d'une rétention d'urine, dont enfin il mourut le 8 Mars 1590, âgé de soixante-

* Frère de Henri III.

ſept ans. La Ligue l'avoit proclamé Roi ſous le nom de Charles X. On vient de voir qu'il attribuoit la mort du Prince de Condé au foudre de l'excommunication ; on auroit pu dire que le Ciel voulut que le titre de Roi, qu'il avoit injuſtement adopté, fut la cauſe de la ſienne. Un très habile Médecin qu'il avoit envoyé chercher, s'étant préſenté à la porté de ſa priſon, dit *qu'il venoit pour le Roi ;* les Gardes répondirent qu'il n'y avoit point d'autre Roi en France que Henri IV, & qu'il n'entreroit pas tandis qu'il donneroit ce titre au Cardinal de Bourbon ; ce Médecin s'obſtina, & aima mieux s'en retourner que de ne le lui pas donner.

M. de Villeroi, dans un Diſcours ſur les rangs & préſéances en France, rapporte qu'en 1561, aux Etats-Généraux tenus à S. Germain-en-Laye, le Cardinal Charles de Lorraine, ayant prétendu, comme plus ancien Cardinal, la préſéance ſur le Cardinal de Bourbon, on lui répondit qu'il pourroit la prétendre aux cérémonies eccléſiaſtiques ; mais que dans les aſſemblées de la Nation, il étoit bien étrange qu'il osât la diſputer à un Prince de la maiſon de France ; *& depuis*, ajoute M. de Villeroi, *aux tenues d'Etats, le Cardinal de Bourbon ne voulut plus tenir rang d'Eccléſiaſtique qui*

peut échéoir à un Cardinal ſimple Gentilhomme, & même à un pédant, ou à un vilain, mais tenir celui de Prince du Sang.

Pour éviter ces diſputes de préſéance, ou par d'autres raiſons, il n'y a point de Cardinaux en Pologne; & il eſt défendu aux Prélats de ce Royaume, par les Conſtitutions de 1633 & 1641, de ſolliciter le Cardinalat.

II.

LOUIS DE LORRAINE, *Cardinal de Guiſe; Archevêque-Duc de Reims, premier Pair Eccléſiaſtique, Légat né du Saint-Siége, Abbé de S. Denis, de Feſcamp & de Clugny, tué à Blois le* 24 *Décembre* 1588.

Il eſt certain que jamais Sujets ne furent plus coupables envers leur Roi & l'Etat, que le Duc & le Cardinal de Guiſe; que ſi Henri III ne les eût prévenus, ils alloient conſommer leur crime, en attentant ſur ſa perſonne; qu'ils s'étoient rendus ſi puiſſans, qu'il ne pouvoit les faire punir juridiquement; que dans ſon Conſeil il montra une lettre, par laquelle Sixte-Quint l'exhortoit *à ſe rendre le plus fort & le maître par toutes ſortes de moyens, & quelques violens qu'ils fuſſent*; & que cependant ce même Pape vouloit l'excommu-

nier, prétendant qu'un Cardinal n'étoit justiciable que de la Cour de Rome. Quoi, lui répondit Claude d'Angennes, Evêque du Mans, un Sujet par le choix & la nomination de son Roi, possédera dans son Royaume des revenus considérables, lui aura fait serment de fidélité, trahira ce serment, excitera des révoltes, des séditions, & ce Membre de la Nation ne pourra pas être jugé par les Loix & les Juges de la Nation? Quel est le Souverain qui voudroit avoir des Cardinaux dans ses Etats?

Le Cardinal de Guise n'avoit ni l'esprit ni les manières prévenantes & affectueuses de ses frères; son accueil étoit ordinairement froid; parlant peu, moins par prudence que par fierté, il conservoit son orgueilleuse gravité jusques dans les bras de ses maîtresses: Aimerie de Lescherennes, dont il eut un fils qu'il reconnut publiquement, écrivoit à une de ses amies, *qu'excédée d'ennui, elle avoit enfin quitté son Sultan.*

Henri III, né le 19 Septembre 1551; Henri IV, le 13 Décembre 1553; le Duc de Guise, le 31 Décembre 1550, le Cardinal de Guise, le 6 Juillet 1555, étudioient ensemble au Collége de Navarre: tous les quatre furent assassinés.

III.

René de Birague, *Chancelier de France; Cardinal, Evêque de Lavaur, Abbé de Flavigni, de Longpont, de S. Pierre de Sens, Prieur de Souvigni & de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, fils de Galeas de Birague, Gouverneur de Pavie, & d'Antonia Trivulce, sœur du fameux Capitaine, Jean-Jacques Trivulce.*

Il étoit d'une des plus nobles & des plus anciennes famille du Milanois. Il vint en France où François I lui donna un office de Conseiller au Parlement de Paris. Henri II l'envoya premier Président au Sénat de Turin. Charles IX, en 1570 lui confia les Sceaux, & le nomma Chancelier en 1573. Sa femme, Valentine Balbiano, étant morte, il sollicita le chapeau de Cardinal, & l'obtint en 1578. On a prétendu qu'il disoit, *qu'il n'étoit pas Chancelier de France, mais du Roi*; & qu'on lui demanda *s'il n'étoit pas Cardinal de l'Eglise Romaine, mais du Pape.* Affable, civil, obligeant, (1) desintéressé, meilleur pour ses amis

(1) Brantôme l'accuse de s'être laissé gagner par l'argent & les présens du Duc de Savoie, pour persuader à Henri

& ses serviteurs que pour lui-même, il se démit volontairement (1) des Sceaux, & uniquement pour les faire passer à Hurault de Chiverni qu'il aimoit. Quelque tems avant sa mort, il répondit à quelqu'un qui étoit étonné qu'il ne laisât que très-peu de bien : *Je n'en avois pas apporté de mon pays ; & il seroit honteux que j'en eusse acquis dans les places que j'ai possédées ; elles n'étoient pas de finance.* Ayant sçu qu'on venoit d'emprisonner un homme pour avoir fait une chanson contre lui, & l'avoir chantée dans un cabaret, il voulut qu'on le lui amenât ; & après lui avoir fait répéter cette chanson, *Je ne sais pas*, lui dit-il, *si vous pourriez en faire, mais je sais que vous en pourriez chanter de meilleures ; d'ailleurs je défends qu'on vous remène en prison ; retournez chez vous ou à votre cabaret, si bon vous semble.* Il étoit né à Milan le 2 Février 1506 ; il mourut à Paris le 24 Novembre 1583, & fut enterré dans l'Eglise du Val-des-Ecoliers, où son bon ami, le Chan-

III de rendre à ce Prince les Villes du Piémont. La fausseté de cette accusation est prouvée dans le Journal de Henri III, Tome I, pag. 98.

(1) Varillas rapporte à ce sujet une intrigue très-fausse, & dont Chiverni étoit incapable.

celier de Chiverni, lui fit élever un magnifique tombeau qu'on vient de démolir avec cette Eglise; on y lisoit ces deux vers :

Quid tibi opus statuâ ? satis est statuisse, Birague,
Virtutis passim tot monumenta tuæ.

L'Auteur d'une Vie en latin de l'Amiral de Coligni, est le premier qui ait rapporté *que le Chancelier de Birangue disoit souvent que ce n'étoit point par la voie des armes, mais par la main des Cuisiniers, qu'on pourroit venir à bout des Huguenots.* Je crois que cet Auteur, Calviniste très-passionné, doit être très-suspect.

IV.

PHILIPPE DE LENONCOUR, *Evêque de Châlons en Champagne, ensuite d'Auxerre, Abbé d'Epernai, de Moutier en Argonne, Moutier Saint Jean en bourgogne, de Rebetz, de Barbeaux, Prieur de la Charité sur-Loire, Conseiller d'Etat, Cardinal en 1586, nommé à l'Archevêché de Reims en 1586, fils de Henri de Lenoncour & de Marguerite de Broye.*

Il ne posséda l'Evêché de Châlons que quatre ans ; il ne l'avoit demandé que pour s'en démettre en faveur d'un ami qu'il estimoit, & qui n'au-

roit pas eu assez de crédit à la Cour pour l'obtenir. Ce fut dans la même intention qu'il demanda dans la suite l'Evêché d'Auxerre ; il ne le garda qu'un an. Ces traits sont si rares, qu'ils paroîtront presque incroyables. Aux Etats de Blois, en 1577, on représenta qu'il étoit contre l'ancienne discipline & les canons, qu'un même Ecclésiastique possédât plusieurs bénéfices. Il déclara qu'il étoit prêt à ne garder qu'une de ses Abbayes. Les Députés du Clergé convinrent *qu'on feroit bien à l'avenir de se conformer aux Canons de l'Eglise, mais que ceux qui étoient à présent pourvus, garderoient ce qu'ils avoient.*

Henri III l'ayant nommé à l'Archevêché de Reims en 1589, souhaita qu'il allât à Rome. Quelques jours après qu'il y fut arrivé, il apprit la fin funeste de ce malheureux Prince ; & s'étant trouvé au Consistoire où Sixte Quint donnoit les plus grands éloges à l'exécrable action de Jacques Clément ! *Que viens-je d'entendre*, s'écria-t-il ! *Quel triomphe pour les* * *Désunis ! & que penseront les Infidèles, lorsqu'ils apprendront que le Chef de notre Religion applaudit aux assassinats, à l'assassinat d'un Roi ! Je sors*, ajouta-t-il en se levant,

* Les Calvinistes.

je fors faisi d'horreur. La voix de la vérité en impose, du moins pour quelques momens, aux caractères les plus impérieux. Sixte-Quint baissa les yeux, ne lui répondit rien, congédia le Conclave, & le lendemain, ayant appris qu'il se préparoit à partir de Rome, feignit de l'ignorer.

Le Cardinal de Lenoncourt, de retour en France, rejetta avec indignation les offres que la Ligue lui fit faire, reconnut Henri IV, & fut de tous ses Conseils. Il mourut le 13 Décembre 1591, sans avoir pu prendre possession de l'Archevêché de Reims, auquel le Duc de Mayenne, maître de cette ville, avoit nommé le Cardinal de Pellevé.

V.

PIERRE DE GONDI, *Chancelier de la Reine Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, Evêque de Langres, ensuite de Paris, Cardinal en* 1587, *Abbé de S. Jean-des-Vignes, de S. Crépin de Soissons, de S. Aubin d'Angers, & de S. Martin de Pontoise, fils d'Antoine de Gondi, Seigneur du Perron, & de Marie de Pierrevive.*

Dans ses Ambassades à Rome vers Grégoire XIII, Sixte-Quint & Clément VIII, il donna, comme dans toutes les autres actions de sa vie,

des preuves de la plus grande fidélité, & du plus véritable attachement pour ses Rois, Henri III & Henri IV.

En 1585, Sixte-Quint ayant voulu, de son propre mouvement, le nommer Cardinal, il refusa cette dignité, lui représentant qu'il ne devoit la recevoir que de l'agrément & à la nomination de son Roi: bel exemple & instructif! Il ne fut Cardinal que deux ans après, en 1587.

Au commencement de Janvier 1589, la Sorbonne lui *manda qu'il eût à excommunier Henri III, sinon qu'elle l'excommunieroit lui-même.* Cette menace ne lui inspira que de l'horreur & du mépris. Il ne fut pas moins inébranlable, en 1591, à toutes celles que Grégoire XIV lui faisoit faire par son fougueux Nonce, Marsille Landriano; il refusa toujours de signer le serment d'union contre Henri IV, & sacrifia à son devoir, ses biens & ses revenus que la Ligue fit saisir: sacrifice d'autant plus méritoire, qu'on lui reprochoit d'avoir beaucoup de penchant à l'avarice. Il mourut à Paris, le 17 Février 1616, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il s'étoit démis de son Evêché, en 1598, en faveur de Henri de Gondi, son neveu. Ce Henri de Gondi, qui mourut d'une fièvre maligne, au camp devant Beziers, le 13 Août

1622, s'étoit fait nommer pour Coadjuteur Jean-François de Gondi son frère ; & ce Jean-François de Gondi, qui fut le premier Archevêque de Paris, avoit pris la même précaution en faveur de Jean-François-Paul de Gondi son neveu, qui fut le fameux Cardinal de Retz ; ainsi, de neveu en neveu, l'Eglise de Paris étoit devenue un héritage dans cette famille.

VI.

CHARLES D'ESCARS, *Evêque-Duc de Langres, Pair de France, Abbé de Gaillac, de Fontainebeze & de la Cresle, fils de Jacques de Peruse, Seigneur d'Escars, & d'Anne Jourdain de l'Isse.*

Il s'étoit déclaré pour la Ligue contre Henri III, faisoit prêcher contre Henri IV, & refusa de se trouver à son Sacre, où il auroit dû assister comme Pair Ecclésiastique : il y fut représenté par Henri le Maignan, Evêque de Digne. Sa conduite & celle de son frère, Anne d'Escars, Evêque de Lisieux & connu depuis sous le nom de Cardinal de Giuri, étoient d'autant plus odieuses, que leur famille avoit toujours été particuliérement favorisée & distinguée par les Princes de la Maison de Bourbon. Ils étoient frères cadets de François d'Escars,

dont les ſentimens étoient bien différens des leurs : j'ai parlé de lui un peu plus haut. Charles d'Eſcars, dont il s'agit ici, & de qui j'aurai occaſion de parler plus amplement dans la ſuite ; fut toute ſa vie ſujet à un accident fort ſingulier, & dont il ſeroit, je crois, très-difficile aux Naturaliſtes d'expliquer la cauſe. Dès qu'une éclipſe de Lune commençoit, il tomboit en ſyncope & y reſtoit pendant tout le tems que l'éclipſe duroit. Il étoit fort âgé, & malade à ſon Abbaye de Fontainebeze ; il y eut une éclipſe ; il tomba en défaillance, comme il lui étoit toujours arrivé ; mais ce fut la dernière ; il n'en revint pas.

VII.

René de Daillon du Lude, *Abbé des Chateliers, de Chaux & de Boiſſiere, Conſeiller d'Etat, nommé d'abord à l'Evêché de Luçon, enſuite à celui de Bayeux, fils de Jean de Daillon, Comte du Lude, & d'Anne de Batarnai.*

Les Calviniſtes, en 1569, ayant aſſiégé Poitiers, il ſe jetta dans cette Ville où ſon frère aîné, Gui de Daillon, commandoit ; il s'y ſignala à la défenſe de la Tour du Fauxbourg : ſon frère cadet, François de Daillon, Sieur de Briançon, fut tué en allant à ſon ſecours. Il ne combattit pas

avec moins de courage à Niort en 1576; il en chassa les ennemis qui s'étoient déjà rendu maîtres d'une porte. Quelques jours après que Henri III l'eut nommé de son Conseil privé, *Ce Prince, disoit-il à ses amis, écoute & connoît si un conseil est bon; il voudroit le suivre; d'ailleurs il est brave; mais le courage du cœur est, je crois, moins nécessaire à un Roi que celui de l'esprit.*

Après la mort de Henri III, il fut le premier Ecclésiastique qui alla saluer Henri IV, & lui promettre un attachement qui ne se démentit jamais; il l'avertit, en 1591, des desseins du Tiers-parti (1), en lui disant en même tems: *Souvenez-vous, Sire, que le feu Roi, au lit de la mort, après vous avoir recommandé, comme son légitime successeur, aux Seigneurs François qui étoient dans sa chambre, vous jetta les bras au cou, & vous tenant pressé contre son sein; vous dit que vous ne seriez jamais Roi de France, si vous ne vous faisiez Catholique.*

(1) Voyant que Henri IV différoit à se faire Catholique; il se forma un Parti pour mettre sur le Trône son cousin germain, le jeune Cardinal de Bourbon, qui auroit été reconnu & appuyé du Pape & du Roi d'Espagne, dont il auroit épousé la fille.

En 1593, il fut d'un avis contraire à celui des Prélats qui conseilloient à Henri IV d'établir un Patriarche. *Après votre solemnelle abjuration*, lui dit-il, *il est bien affreux que le Pape, en refusant de vous absoudre, veuille perpétuer les troubles dans ce malheureux Royaume, & y grossir les fleuves de sang qui l'ont inondé; mais la nomination d'un Patriarche, qui seroit convenable dans des temps plus tranquilles, peut devenir dangereuse dans les circonstances où vous vous trouvez; j'en explique les raisons dans ce mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter.* Henri IV les trouva si bonnes, qu'il ne pensa plus à donner à un seul une puissance, qu'il étoit alors prudent de partager entre plusieurs. Il ordonna par un Edit que les nominations aux Evêchés, Abbayes & autres bénéfices vacans, seroient confirmées par le Métropolitain, & à son défaut, ou sur son refus, par le Métropolitain le plus proche; que les Evêques accorderoient les mêmes dispenses que le Pape; que tous ceux qui enverroient à Rome, seroient punis comme perturbateurs du repos public, & que deux Prélats seroient commis pour délivrer aux Chancelier, Présidens, Maitres des Requêtes & Conseillers au Parlement, l'Indult que les Papes leur avoient accordé. Voilà sous quel réglement les affaires ecclésiastiques furent diri-

gées pendant trois ans, malgré les atteintes que que quelques mécontens voulurent quelquefois y donner.

V I I I.

JACQUES AMIOT *Abbé de Belofane, de S. Corneille de Compiegne, Grand-Aumônier de France, Confeiller d'Etat, Evêque d'Auxerre, fils de Nicolas Amiot, Boucher à Melun, & de Marguerite Defamours.*

Il étoit né à Melun le 30 Octobre 1514. S'étant échappé, à l'âge de dix ans, de la maifon de fon pere, il s'égara ; un Gentilhomme qui le vit étendu fur le chemin, en eut pitié, le prit en croupe & l'emmena à Orléans où il le mit à l'Hôpital. Comme fa maladie ne venoit que de laffitude & de befoin, il fut bientôt guéri ; on le congédia, & on lui donna douze fols. Il arriva à Paris ; un de fes compatriotes l'ayant rencontré, écrivit à fes parens : ils confentirent à le laiffer faire fes études, & à lui fournir ce qu'ils pourroient pour fubfifter. Il fit fes Humanités & fon cours de Philofophie au College du Cardinal le Moine ; enfuite il entra Précepteur auprès des enfans de M. Bochetel, Secrétaire d'Etat, qui, au bout de quatre ou cinq ans, lui procura la chaire de Lecteur en Grec & Latin à Bourges.

Il y traduisit *les Amours de Théagene & de Chariclée.* François I, à qui on parla de cet Ouvrage, le lut, & en fut si content, qu'il lui donna l'Abbaye de Belosane. Quelques années après, M de Selve, nommé à l'ambassade de Venise, l'ayant emmené avec lui, le choisit, de concert avec le Cardinal de Tournon, en 1551, pour aller lire en pleine séance des Cardinaux, Evêques & autres assemblées à Trente, les protestations du * Roi contre tout ce qu'ils feroient & décideroient andis qu'il seroit en guerre avec le Pape. Amiot s'acquitta de cette commission avec une fermeté & une dignité qui lui firent beaucoup d'honneur. Il revint à Paris avec le Cardinal de Tournon, qui parla de lui si avantageusement à Henri II, que ce Prince le nomma pour être Précepteur des Fils de France. Charles IX, le lendemain même du jour qu'il parvint à la Couronne, lui donna la place de Grand-Aumônier, ensuite l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne, & enfin, en 1570, l'Evêché d'Auxerre. Ce fut en sa faveur que Henri III, lors de l'institution de l'Ordre du Saint-Esprit, fit le Statut où il est dit : *Outre lesquels quatre Cardinaux & Prélats, nous avons dès-à-présent*

* Henri II.

incorporé & uni pour l'avenir audit Ordre, en titre de Commandeur, notre Grand-Aumônier & ses successeurs audit état, lesquels toutefois ne seront tenus faire preuve de noblesse.

l'Abbé de S. Réal, dans son Traité de l'Usage de l'Histoire, & Varillas, dans son Histoire de l'Hérésie, racontent sur Amiot plusieurs particularités qui sont plus que douteuses. M. de Thou lui reproche d'avoir été assez ingrat envers Henri III, pour s'être laissé entraîner dans le parti de la Ligue : mais, disent ses défenseurs, s'il avoit été Ligueur, les Ligueurs l'auroient-ils arrêté, outragé & dépouillé de tout ce qu'il avoit, comme ils firent lorsqu'il revenoit des Etats de Blois en 1589 ? Auroit-il essuyé de si fréquentes avanies de la part des Habitans d'Auxerre, qui tous étoient dévoués au Duc de Mayenne ? Il mourut dans cette Ville le 7 Février 1593, âgé de soixante-dix-neuf ans ; il légua douze cens écus à l'Hôpital d'Orléans, en reconnoissance des douze sols qu'il en avoit reçus. Il y a peu d'hommes qui, dans l'opulence & le faste des dignités, conservent une ame assez noble, assez ferme, pour ne pas chercher à faire oublier, & à oublier eux-mêmes l'état misérable où ils étoient nés.

CHEVALIERS.

I.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Prince de Conti, Souverain de Château-Regnault, Seigneur de Bonnetable & de Lucé, fils de Louis I, Prince de Condé, tué à Jarnac, & d'Eléonore de Roye.*

Il défit les Ligueurs eu plusieurs rencontres, & soumit à Henri IV presque toutes les Villes du Maine, de l'Anjou & du Poitou. On n'est point étonné qu'il combattit avec toute la valeur d'un Prince de son Sang; mais étant presque sourd & si begue, qu'on avoit de la peine à l'entendre, il paroît singulier de le voir commander des armées, & qu'ensuite Henri IV, pendant la paix, & lorsqu'il étoit obligé d'aller dans les Provinces, le nommât toujours pour veiller sur Paris, & présider, en son absence, aux différens Conseils. On prétend que ce dérangement dans ses organes n'étoit point de naissance; mais qu'il provenoit de l'ébranlement qui se fit dans tout son corps, & de l'horreur dont il fut saisi, lorsqu'au massacre de la S. Barthelemi, on vint poignarder Briou son Gouverneur, & qu'il fut arrosé du sang de ce vieillard, âgé de quatre-vingt ans, qu'il tenoit embrassé.

Davila rapporte que les Princes du Sang, qui étoient tous Catholiques, voyant que Henri IV différoit toujours sa conversion, commencèrent à penser, chacun pour soi, à la Couronne; que le Prince de Conti y étoit inhabile par ses défauts naturels, & d'ailleurs étant impuissant; mais qu'il espéroit que cette impuissance même qu'on publioit, lui serviroit auprès des Espagnols, & qu'ils le choisiroient préférablement à tout autre Prince, afin que l'Infante (1) n'ayant point d'enfans, ils pussent exécuter leur projet d'unir la Couronne de France à celle d'Espagne.

Il mourut le 13 Août 1614, sans laisser de postérité: il avoit été marié deux fois; la première, avec Jeanne de Coesmes; la seconde (2), avec Louise-Marguerite de Lorraine, fille du Duc de Guise tué à Blois, la Princesse la plus aimable par l'esprit, la figure, & la plus capable d'une ten-

(1) Ils vouloient qu'étant par sa mère petit-fille de Henri, on la reconnût, malgré la Loi Salique, pour héritière de la Couronne de France, qu'elle porteroit en dot au mari que lui choisiroient le Roi d'Espagne & les Etats Généraux, assemblés à Paris; desorte que, venant à mourir sans enfans, la Couronne de France auroit passé à l'Espagne.

(2) I. en eut une fille, qui ne vécut que douze jours.

dresse délicate & sincère. Si l'on peut juger des femmes par leurs amans, ce fut Bellegarde, ce fut Bassompierre qu'elle aima & dont elle fut aimée : Bassompierre, qu'elle avoit épousé secrettement après la mort du Prince de Conti, ayant été enfermé à la Bastille le 23 Février 1631, elle tomba dans une tristesse, une langueur qui la conduisit au tombeau le 30 Avril de la même année.

II.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Prince Dauphin d'Auvergne, Duc de Montpensier, de S. Fargeau, de Châtelleraut, Souverain de Dombes, fils de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, & de Jacqueline de Longwic.*

Généreux, compatissant, plein de bonté, simple, vrai dans toutes ses actions, il étoit bien moins flatté de la gloire qui pouvoit lui en revenir, que de l'utilité dont elles pouvoient être à l'État. Toujours affable, civil, honnête, il sembloit ne se souvenir de son rang & du crédit qu'il devoit lui donner, que lorsqu'il étoit question d'obliger. Quand on lui parloit de ce qu'il avoit fait à la journée de Messignac, aux batailles de Jarnac, de Moncontour, & en Dauphiné : *Oui*, disoit-il, *je fis assez bien là & là; mais en telle &*

telle autre occasion, je commis telle & telle faute. Il mena, en 1583, sept mille hommes en Flandres pour y soutenir le Duc d'Alençon que les Flamands avoient proclamé leur Souverain & le Protecteur de leur liberté. N'ayant pu le détourner de son injuste & funeste entreprise sur Anvers, il empêcha du moins que la perte des François ne fût aussi considérable qu'elle l'auroit été sans sa prudence & sa fermeté. Henri III, en 1589, lui donna le Gouvernement de Normandie; il y attaqua & défit entièrement *les Gautiers*, qui étoient devenus très-redoutables: c'étoient des Paysans, qui ne s'étoient d'abord attroupés que par un motif bien naturel, celui de défendre leurs biens, leurs femmes & leurs enfans contre le brigandage & la brutalité du Soldat; mais ils s'étoient ensuite laissé séduire par le Comte de Brissac, & tenoient le parti de la Ligue. Le Duc de Montpensier commanda sous Henri IV à la journée d'Arques, d'Ivry, & à toutes les autres expéditions des années 1590 & 1591. Il mourut à Lisieux le 2 de Juin 1592; il n'étoit âgé que d'environ cinquante ans; mais les fatigues de la guerre avoient entièrement ruiné son tempérament.

III.

Henri de Lorraine, *Duc de Guise, Pair &*

Grand-Maître de France, Prince de Joinville, Gouverneur de Champagne & de Brie, fils de François de Lorraine, Duc de Guise, & d'Anne d'Est.

François (1) de Lorraine, Duc de Guise, sera toujours regardé comme un Héros & un grand Homme. On lui reproche trop d'ambition; il n'eut, après tout, que celle de vouloir gouverner un Etat qu'il avoit bien servi. Son frere, le Cardinal de Lorraine, fut un très méchant homme, disent tous les Historiens. Les conseils, les partis les plus violons, les plus atroces, lui sembloient légitimes, lorsqu'il croyoit qu'ils pouvoient aider à cimenter l'édifice de grandeur & d'indépendance qu'il projettoit pour sa famille. François de Guise avoit de la probité, de l'honneur, aimoit ses Rois: il mourut trop tôt pour ses enfans; ils tomberent sous la tutelle de leur Oncle; & leurs cabales, leurs intrigues, l'audace de leurs entreprises, & leurs perfides complots, dès qu'ils furent en âge d'en

(1) Je suis très-éloigné de penser sur ce Prince, comme le Président Hénault; il lui attribue tous les ressorts de la plus lâche & criminelle politique, dans son Drame de François II. Il prétend qu'il voulut faire périr le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & qu'il se flattoit de l'idée d'établir sa famille sur la ruine des Princes du Sang.

former, ne manifestèrent que trop l'éducation qu'ils en avoient reçue. Fourbe, dissimulé, sans foi, sans parole, sans scrupule sur ses sermens, incapable d'amitié pour ceux même qui lui étoient le plus attachés, mais toujours caressant, affectueux, *Henri I, Duc de Guise*, dit un Historien, *avoit un mot toujours prêt pour l'oreille du Gentilhomme intéressé qui venoit le voir; un autre mot pour le Bourgeois, qui, le cœur gros de l'honneur qu'il avoit reçu, s'en retournoit le raconter dans sa famille. C'est ainsi*, ajoute cet Historien, *qu'il devint l'idole des Parisiens, tandis qu'il tâchoit de rendre son Roi méprisable par les Libelles & les calomnies attroces qu'il faisoit répandre contre lui parmi le peuple.*

Enfin, le 23 Décembre 1588, à huit heures du matin, dans le Château de Blois, il reçut la juste punition de ses attentats. Il avoit, dit-on, passé la nuit avec une des plus belles femmes de la Cour; il me semble qu'avec un œil qui (1) suppuroit sans cesse, il ne devoit guère être un homme à bonnes fortunes.

(1) D'un coup de pistolet à la joue, au combat près Château-Thierry, en 1575

I V.

Louis de S. Gelais de * Lusignan, dit *le Vieux, Seigneur de Lanſſac, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis, & Surintedant de ſa Maiſon, Capitaine de la ſeconde Compagnie des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, fils d'Alexandre de Saint-Gelais, Chambellan de Louis XII, & de Jacquette de Lanſſac.*

Après avoir chaſſé les Eſpagnols de la Ville & de la Citadelle de Sienne: *Le Roi mon maître*, dit-il aux Siennois, *pouvoit garder votre Ville; il vous la remet, & cette Citadelle que ** l'Empereur avoit fait bâtir pour aſſervir votre liberté; il veut que vous ſoyez libres comme l'étoient vos pères.*

Louis de Lanſſac avoit vu *** cinq Rois, & s'étoit acquis une très-grande réputation par ſes ſervices à la guerre & dans des ambaſſades. Quoiqu'attaché à Catherine de Médicis par ſes charges, on ſçavoit qu'il ne la flattoit pas, & qu'en différentes occaſions il lui avoit parlé avec toute

* Ou Lezignen.

** Charles-Quint.

*** François I, Henri II, François II, Charles IX, & Henri III; il vit même Henri IV.

la franchise & la noble hardiesse de l'honnête homme : apparemment que sur la fin de ses jours il devint plus Courtisan. Le Concile de Trente, en étendant l'autorité du Pape jusques sur le temporel des Rois, sembloit avoir voulu lui attribuer le pouvoir de disposer des Couronnes, & d'en exclure les légitimes héritiers pour cause ou suspicion d'héréfie, ou sous d'autres prétextes. L'acceptation pure & simple de tous les Décrets de ce Concile n'auroit pu qu'être très-favorable aux vues ambitieuses des Princes Lorrains; leurs Partisans la solliciterent vivement aux États de Blois de 1588; & Lanssac, qui étoit entré dans le projet que Catherine de Médicis avoit formé, de faire tomber la Couronne au fils de sa * fille, se joignit à eux, fit un pompeux éloge du Concile de Trente, & de tout ce qu'il y avoit vu pendant son ambassade, & finit par dire *que l'ordre, l'examen, la sagesse, le concours général dans toutes les décisions, avoient été si admirables, qu'on ne pouvoit pas douter que le Saint-Esprit ne les eût inspirées.*

Jacques d'Espesses, Avocat Général au Parlement de Paris, lui demanda s'il avoit toujours pensé de même: *Sans doute*, répondit-il. Alors

* Claude de France, mariée au Duc de Lorraine.

d'Espesses fit lire publiquement des Lettres que le même Lanssac avoit écrites dans ce tems-là à notre Ambassadeur à Rome, Lettres qu'il ne put pas désavouer, & dans lesquelles il parloit bien différemment, disant même que personne n'ignoroit *que les Couriers apportoient toutes les semaines le S. Esprit de Rome à Trente dans leurs valises.*

Lanssac fut si sensible à cette scène humiliante, qu'il en tomba malade, & depuis ne fit plus que languir, répétant souvent : *J'avois souhaité toute ma vie qu'on parlât de moi ; il faut aujourd'hui que je souhaite qu'on m'oublie.* Il mourut le 5 Octobre 1589. Son fils, Gui de Lanssac, étoit un homme de mérite, mais zélé Ligueur. A l'égard de son bâtard, Urbain de S. Gelais, Evêque de Comminges, l'Histoire n'en parle & n'en peut parler qu'avec horreur.

V.

JEAN EBRARD, *Baron de S. Sulpice, Conseiller d'État, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Antoine Ebrard & de Jeanne de Levis.*

Jeanne d'Albret étoit tranquille à Pau sur la foi des Traités ; elle alloit y être enlevée, & son * fils

* Depuis Henri IV.

& sa fille. Le perfide Philippe II, dont quelques Émissaires étoient déja partis, se croyoit sûr de sa proie, & se préparoit à la livrer, & ses enfans, à l'Inquisition. Le Baron de S. Sulpice, Ambassadeur de Charles IX à Madrid, y découvrit cette horrible conspiration : il envoya promptement un Courier à cette Princesse ; & lorsqu'il sçut qu'elle & ses enfans étoient en sûreté, il écrivit à Catherine de Médicis ; & sans craindre sa haine & son ressentiment, il lui peignit, avec tout les traits de la plus vive indignation, toute l'horreur d'un pareil attentat : il sçavoit, quoiqu'il feignît de l'ignorer dans sa Lettre, que cette méchante femme, le Cardinal de Lorraine & le Pape, étoient entrés dans cet exécrable complot.

Pendant les États de Blois, en 1576, son fils, Henri Ebrard, fut tué en duel dans la basse-cour du Château, par Jean de Beaune, Vicomte de Tours. Le Duc (1) d'Alençon, dès qu'il en fut informé, alla trouver ce malheureux père, lui dit qu'il sçavoit où le Meurtrier étoit caché, & qu'il alloit le faire arrêter. *Mon Prince*, lui répondit le Baron de S. Sulpice, *j'aimois tendrement mon*

(1) Il avoit été Gouverneur de ce Prince, frère de Charles IX & de Henri III.

fils; je le pleurerai toute ma vie: mais il étoit l'aggresseur; je ne serai point assez injuste pour chercher à venger sa mort.

Un autre de ses fils, Armand Ebrard, avoit été tué, à l'âge de dix-sept ans, au siége de la Rochelle. Le cadet, Bertrand Ebrard, mourut de deux blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Coutras. Tous les biens de cette maison passèrent dans celle de Crussol par le mariage de Claudine Ebrard avec Emmanuel de Crussol, Duc d'Usez.

V I.

JACQUES GOYON, *Seigneur de Matignon, Comte de Torigni, Prince de Mortagne, Maréchal de France, Lieutenant-Général pour le Roi en Guyenne, fils de Jacques Goyon, Seigneur de Matignon, & d'Anne de Silli.*

Il avoit été élevé Enfant d'Honneur auprès du second fils de François I, qui fut depuis Henri II. Sans entrer dans le détail des siéges, des batailles où il se trouva, & des différentes actions qui lui méritèrent le commandement des armées & la dignité de Maréchal de France, on peut juger par les discours mêmes de ses envieux, si ce n'étoit pas un homme d'un rare mérite. Ils disoient que

l'esprit, l'habileté, la prudence, le courage n'étoient point naturellement en lui, mais qu'ils lui venoient d'un pacte qu'il avoit fait avec un *Farsadet*, un diable. Il falloit que ce diable fût une bonne créature, M. de Matignon ayant donné dans toutes les occasions des marques d'un caractère plein de douceur & d'humanité. Ayant pris d'assaut quelques Villes en Normandie, il en sauva les Habitans de la fureur avide du Soldat, malgré les ordres sanguinaires qu'il avoit reçus de Catherine de Médicis. Les Ligueurs étoient en grand nombre dans Bordeaux, & alloient s'y rendre les plus forts, lorsqu'averti qu'ils commençoient déja des barricades dans les rues, il sortis de son hôtel, *tout en pourpoint* (1), dit Brantôme, *n'ayant que ses Gardes, & chargea si fièrement ces rebelles, tête baissée & l'épeé au point, qu'il les mit en fuite & sauva cette Ville au Roi*: il ne fit pendre qu'un Cordelier qui prêchoit séditieusement. Quelques Paysans de Guyenne s'étant soulevés, véxés, disoient-ils, pour la taille & autres impôts, leur

(1) A travers la tournure maligne de l'envieux & satyrique Brantôme, pour rabaisser le Maréchal de Matignon, on voit qu'il ne peut pas quelquefois s'empêcher de lui rendre justice.

nombre,

nombre, en moins d'un mois, grossit au point, qu'ils étoient déja près de quarante mille assemblés, lorsqu'il marcha contre eux. Après quelques petits combats où son expérience lui ménageoit toujours l'avantage du terrein, il engagea leurs Chefs à venir le trouver, & leur parla avec une fermeté mêlée de tant de bonté, qu'il dissipa, en moins de trois semaines, cette révolte qui pouvoit devenir très-dangereuse. Quand ils furent séparés, loin d'user de rigueur & de vouloir faire des exemples, il intercéda pour eux, & obtint qu'on leur remettroit ce qu'ils devoient de la taille & autres impôts.

Tandis que les autres Provinces étoient en proie à toutes les horreurs d'une guerre civile, il sçut maintenir la tranquillité dans la Guyenne; & rejettant toujours les offres brillantes que la Ligue lui faisoit faire pour se déclarer pour elle, il ne fut pas moins fidèle à Henri IV qu'il l'avoit été à Henri III. Il mourut subitement à Bourdeaux, le 27 Juillet 1597, d'une attaque d'apoplexie. *J'ai entendu raconter*, dit Brantôme, *que lorsqu'on lui eut servi son souper, où il y avoit force poulets, gelinotes, perdreaux, pigeons & autres mets, il dit: Çà, çà, soupons; nous parlerons bien à eux; mais d'autres aussi parleront bien à nous tantôt.*

Notez ce mot. S'étant assis & mangeant d'une gelinote, il se renversa tout-à-coup sur sa chaise roide mort. Aucuns prirent sujet sur ce mot, D'autres parleront bien à nous tantôt, *d'inférer qu'il prévoyoit que son diable étoit en chemin pour venir le prendre.*

VII.

Bertrand de Salignac, *Seigneur de la Motte-Fénelon, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, fils d'Hélie de Salignac, Seigneur de la Motte-Fénelon & de Catherine de Segur-Théobon.*

Pendant son ambassade en Angleterre, la Reine Elisabeth lui avoit marqué une estime & une bienveillance particuliere. Catherine de Médicis & Charles IX, quelques jours après le massacre de la Saint Barthelemi, voulurent l'engager à écrire à cette Reine les raisons qu'ils avoient eues pour ordonner ce massacre. *Sire*, répondit-il, *je deviendrois complice de cette terrible exécution, si je tâchois de la colorer; Votre Majesté peut s'adresser à ceux qui la lui ont conseillée.* Voyant que cette réponse irritoit Charles IX : *Un Roi*, ajouta-il, *peut accabler un Gentilhomme de sa puissance; mais il ne peut jamais lui ravir l'honneur.*

Avec beaucoup d'esprit, de valeur, des services signalés à la guerre & dans ses ambassades, il passa la moitié de sa vie plongé dans l'amertume de la plus vive douleur. Obligé de se défendre, & après tous les ménagemens possibles, il avoit tué le pere d'une personne qu'il adoroit, & dont il étoit tendrement aimé ; elle se fit Religieuse : il ne cessa jamais de l'aimer. Il refusa la main d'une veuve, jeune, très-riche, très-belle & d'une grande naissance. Lorsqu'après quelque service distingué à la guerre ou dans une ambassade, Henri III ou Henri IV lui donnoient les louanges qu'il méritoit, sa mélancolie sembloit augmenter ; & l'on voyoit ses yeux se couvrir de larmes. Ce qui peut paroître assez singulier, c'est qu'avant la perte de sa Maitresse, ayant reçu treize blessures à différens siéges ou combats, il n'en reçut aucune dans un temps ou il cherchoit la mort & se précipitoit dans tous les endroits où il espéroit de la trouver. Il mourut en 1599 ; il étoit frere cadet d'Armand de Salignac, Seigneur de la Motte-Fénelon, dont sont issus les Comtes de Fénelon d'aujourd'hui.

TROISIÈME PROMOTION.

Faite dans l'Eglise de Saint Sauveur de Blois, le 31 Décembre 1580.

CHEVALIERS.

I.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, *Duc de Piney, Pair de France, Prince de Tingri, Comte de Rouffi & de Ligni, second fils d'Antoine de Luxembourg, Comte de Brienne, & de Marguerite de Savoie.*

On ne pouvoit être d'une plus illustre maison; mais on trouvera, je crois, trés-singulier que Henri III, dans ses Lettres Patentes pour l'érection de la Seigneurie de Piney en Duché Pairie, Lettres Patentes enregistrées au Parlement le 30 Décembre 1581, dise *que François de Luxembourg descendoit de Clodion le Chevelu.* Il dit aussi : *dérogeons aux Édits, mœurs & établissement de l'État de France, par lesquels on voudroit prétendre qu'il ne doit y avoir que six Pairs Laïques, & y dérogeons pour cette fois-ci, & sans tirer à conséquence* : ce qui n'étoit que pour cette fois-là, devint & est devenu bien fréquent.

Les Princes & les Seigneurs Catholiques qui reconnoissoient Henri IV, choisirent M. de Luxembourg pour aller en ambassade à Rome. Sixte-Quint refusa de recevoir & d'entendre le Député d'une Noblesse *qui n'avoit pas honte*, disoit-il, *de soutenir le parti d'un Hérétique.* Mais après la victoire d'Ivry, ce Pape changea de ton & de conduite; il lui donna une audience publique & même affectueuse. Cependant Henri IV, après le gain de cette bataille, n'étoit pas encore plus Catholique qu'auparavant; mais elle avoit mis les affaires de la Ligue en mauvais état.

M. de Luxembourg épousa en premieres noces Diane de Lorraine, fille du Duc d'Aumale, & en secondes noces, Marguerite de Lorraine-Vaudemont, sœur de la Reine Louise, femme de Henri III. Il mourut en 1613. On rapporte de lui qu'il disoit, *que la vue d'un champ de bataille, après une victoire, tempéroit bien le plaisir de l'avoir remportée.* La race masculine de son illustre maison s'éteignit entiérement dans son fils, Henri de Luxembourg, mort en 1616.

II.

CHARLES DE BIRAGUE, *Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, Con-*

ſeiller d'Etat, fils de Céſar de Birague & de Laure Turriane.

Le Maréchal de Bellegarde, ſe voyant auſſi haï de Henri III, qu'il en avoit été d'abord aimé, s'arrêta en Dauphiné & en Piémont, au lieu d'aller à ſon ambaſſade en Pologne, qu'il regardoit comme une eſpèce d'exil. Il aſſembla une petite armée de ſix ou ſept mille hommes ; & ſur le prétexte de quelques affronts qu'il prétendoit avoir reçus de Charles de Birague, Lieutenant-Général pour le Roi dans le Marquiſat de Saluces, il l'attaqua, le chaſſa de ce Marquiſat, & commença d'y agir en petit Souverain. Charles de Birague, malgré leur inimitié, le fit avertir ſecrétement de ſe défier d'une petite Bourgeoiſe dont il étoit fort amoureux, & qu'il avoit menée à la conférence qu'il avoit eue avec Catherine de Médicis. Bellegarde négligea cet avis, & mourut ſubitement de poiſon quelques jours après cette conférence, où Catherine de Médicis avoit vu qu'il perſiſteroit dans ſa rébellion, & que les reſſources & les moyens qu'il avoit pour s'y ſoutenir, étoient aſſez ſûrs.

III.

JEAN DE LEAUMONT, *Seigneur de Puigaillard*,

Baron de Brou & de Moré, Capitaine de cinquante Hommes d'armes.

Il étoit Gouverneur d'Angers. Dès que la guerre recommençoit contre les Huguenots, on le voyoit toujours des premiers en campagne. Ayant un jour aſſemblé huit à neuf mille hommes pour une expédition ſur la Rochelle, le brave la Noue le prévint & l'attaqua ; le combat fut très-acharné. *Mon cher Puigaillard, vous êtes bleſſé*, lui dit un des ſes couſins ; *mais je ne ſuis pas tué*, répondit-il ; & continuant de combattre, il ne ſe retira que l'orſqu'il vit que ſes efforts pour rallier & ranimer ſes troupes, étoient abſolument inutiles.

Jacques de Cruſſol, Baron d'Aſſier, dont j'ai parlé plus haut, dans ce volume, faiſoit porter un étendard de taffetas verd, ſur lequel on voyoit un hydre dont toutes les têtes étoient diverſement coëffées en Cardinaux, en Evêques & en Moines qu'il exterminoit ſous la figure d'Hercule. Puigallard fit faire un étendard où il écraſoit des couleuvres que vomiſſoit Calvin attaché à une potence.

IV.

René de Rochechouart, *Baron de Mortemart, de Montpipeau, de Tonnay-Charente, de*

Vivonne & de Luſſac, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.

Il avoit la foibleſſe de croire aux ſonges. La nuit qui précéda la bataille de Moncontour, il rêva qu'il avoit été tué, & que deux ſoldats le tranſportoient de deſſus le champ de Bataille. Il y combattit avec la plus grande valeur, attaqua, avec ſon eſcadron, celui d'Autricourt qui commençoit à faire plier le Vicomte de Martigues, le mit dans une entiere déroute, & tua de ſa main d'Autricourt. Le ſoir, un de ſes parens à qui il avoit conté le matin ſon rêve, lui demanda s'il croiroit encore aux ſonges. *Je ne comprends* pas, répondit-il, *pourquoi j'ai eu celui-la*, & continua d'avoir toute ſa vie la même foibleſſe.]

Guy VI, Vicomte de Limoges, ayant fait priſonnier, diſent tous les Hiſtoriens, Grimoard, Evêque d'Angoulême, avec qui il avoit des conteſtations au ſujet de l'Abbaye de Brantôme, cet Evêque, dès qu'il fut ſorti de priſon, l'ajourna devant le Pape Sylveſtre II. Guy ſe rendit à Rome. L'affaire fut plaidée le jour même de Pâques 1003. Le Pape le condamna, en réparation d'avoir mis & retenu un Evêque en priſon, à être traîné à la voirie, attaché par les pieds à la queue d'un che-

val indompté ; & ſuivant la coutume de ce tems-là, en attendant l'exécution qui devoit ſe faire le lendemain, on le donna en garde à l'Evêque dont le cœur s'attendrit, & qui l'ayant fait ſortir ſecrétement de Rome pendant la nuit, l'emmena bien vîte en France où ils vécurent depuis dans une parfaite réconciliation. Les perſonnes qui avoient été chargées de l'éducation de René de Rochechouart, en l'entretenant des actions des Vicomtes de Limoges, ſes ancêtres, lui avoient apparemment raconté ce trait ; il lui avoit fait une telle impreſſion dans un âge tendre, que lorſqu'on prononçoit le nom de *Pape* devant lui, il lui prenoit un ſaiſiſſement dont il ne put jamais ſe rendre entiérement le maître ; il n'en étoit pas moins bon Catholique.

V.

HENRI DE LENONCOURT, *Seigneur de Coupurai, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances, fils de Henri de Lenoncourt & de Marguerite de Broye.*

Dans les récit de ſiéges & des batailles de ce tems-là, il eſt ſouvent nommé parmi les principaux Officiers. Il fut bleſſé au combat de la Roche-

la-Belle en 1569, & au siége de la Charité en 1577. On remarqua comme une chose singulière, qu'il reçut cette seconde blessure précisémen tau même endroit & sur la cicatrice de la première. Il mourut le 31 Décembre 1584, âgé de quarante-sept ans. Il descendoit d'Odelric de Nanci, un des grands Seigneurs de Lorraine dès l'an 1065.

VI.

NICOLAS D'ANGENNES, *Seigneur de Rambouillet, Vidame du Mans, Gouverneur de Metz & du Pays Messin, Capitaine des Gardes-du-Corps de Charles IX, Conseiller d'Etat.*

Tous les Mémoires de ce tems-là en parlent comme d'un homme d'un rare mérite, ferme, courageux, prudent, *très-avisé*, aimant & cultivant les Lettres. *Il étoit*, dit Sulli, *plein de droiture, allant toujours au bien de l'Etat, sans aucunes considérations d'intérêt.* T. 1, p. 140.

La plupart des Députés aux Etats de Blois de 1588 étoient dévoués aux Guises; ils projettèrent d'établir que ce qui auroit été résolu par les trois Ordres, auroit force de loi. Cayet, le Grain & autres Historiens du tems, n'ont fait que répéter ce qu'avoit dit M. de Rambouillet pour combattre une pareille proposition, qui en effet fut rejettée

comme *attentatoire* aux principes fondamentaux, à la conſtitution de la Monarchie, & aux droits de la Famille Royale. Il repréſenta qu'il n'y avoit point en France de puiſſances intermédiaires; que toute autorité n'y émanoit que du Roi; qu'il convoquoit les Etats-Généraux pour propoſer & remonter, mais qu'il n'appartenoit qu'à lui ſeul de décider. *Cayet, Chron. Nov. T.* 1, *page* 101. *Préſid. Hénault, année 1614, & autres.*

Il ménagea, en 1589, l'accord entre Henri III & le Roi de Navarre, accord ſi déſiré de tous les bons François, mais qui paroiſſoit ſi difficile.

Son père, Jacques d'Angennes, un des favoris de François I, eut de ſa femme Iſabelle Cottereau, Dame de Maintenon, neuf garçons & deux filles; Jacques d'Angennes, mort ſans enfans; Charles d'Angennes, Cardinal & Evêque du Mans; Renaud d'Angennes, Cornette de la Cavalerie-Légère, tué en Piémont; Nicolas d'Angennes dont il s'agit dans cet article; Claude d'Angennes, Evêque & Comte de Noyon, & depuis Evêque du Mans; Louis (1) d'Angennes, Seigneur de Maintenon;

(1) Ce Louis d'Angennes, Seigneur de Maintenon, & Jean d'Angennes, Seigneur de Poigni, furent auſſi Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit; j'en parlerai à leur promotion.

François d'Angennes, Seigneur de Montlouet; Jean d'Angennes, Seigneur de Poigni, & Philippe d'Angennes, Seigneur de Fargis, tué au siége de Laval, en 1590. Tandis que les troubles du Royaume divisoient les familles & qu'on voyoit les plus proches parens, les frères même, s'armer les uns contre les autres, ce neuf frères, toujours fidèles à leurs Rois, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV, leur rendirent des services distingués à la guerre ou dans des ambassades.

Nicolas d'Angennes fut enterré dans l'Eglise de Rambouillet; il y est représenté sur un tombeau de pierre, à genoux, tout armé, mais sans gantelets à ses bras; ils sont à terre devant lui, pour marquer qu'il n'étoit pas mort à la guerre: il étoit âgé de plus de quatre-vingt-deux ans quand il mourut. Il est rare qu'on meure à la guerre à cet âge-là.



QUATRIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 31 Décembre 1581.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc d'Elbœuf, Pair, Grand-Ecuyer & Grand Veneur de France, Capitaine de cent Hommes-d'armes, fils de René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, & de Louise de Rieux.*

Henri III le fit arrêter à Blois, le 23 Décembre 1588, immédiatement après avoir sacrifié le Duc de Guise à sa juste vengeance. On le conduisit au Château de Loches, où il resta prisonnier jusqu'en 1591 : il étoit très-brave, mais de ce courage qui ne passoit point du cœur à l'esprit. Ses cousins profitoient de la douceur & de la facilité de son caractère, pour le dominer & l'entraîner dans leurs coupables projets; il s'y prêtoit, quoiqu'il les désapprouvât. Après qu'il eut fait son accord avec Henri IV, il le suivit en Franche-Comté, & se signala au combat de Fontaine-Françoise. Avant

l'âge de trente ans, il paroissoit très-vieux; ses cheveux, sa barbe & ses sourcils, étoient dèja tout blancs, ce qu'on attribuoit à l'ardeur trop précoce de se livrer aux plaisirs. Le goût pour la Musique & les Belles-Lettres, que lui avoit inspiré son Precepteur, le célèbre Remi Belleau, lui avoit été d'un grand secours contre l'ennui de sa prison. *Je tâchois*, disoit-il, *d'y racourcir les heures en jouant des instrumens & composant de petites pièces de vers.* Quelques tems avant sa mort, ayant rencontré son cousin, le jeune Comte de Sommerive, second fils du Duc de Mayenne, il lui demanda s'il étoit vrai qu'il plaisantoit sur un cartel qu'un Gentilhomme lui avoit envoyé : *Sachez, Monsieur*, lui dit-il, *qu'on n'est plus que l'égal de celui qu'on a offensé, & que si l'on refuse de lui donner satisfaction, on n'est regardé que comme un lâche qui n'auroit osé insulter, s'il n'avoit cru être à l'abri de la vengeance.*

Il mourut à Moulins le 24 Août 1605. Il fut le père de Henri de Lorraine, Comte d'Arcourt, un des grands Capitaines & des plus honnêtes hommes de son siècle. La branche de Lorraine-Armagnac & Brionne descend de lui; celle d'Elbœuf, qui vient de s'éteindre, descendoit de Charles, Duc d'Elbœuf, son frère aîné.

II.

Armand de Gontaut, *Baron de Biron, Maréchal de France, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Jean de Gontaut, Baron de Biron, & d'Anne de Bonneval.*

Il fit ses premières armes en Piémont sous le Maréchal de Brissac, & s'y acquit beaucoup de réputation; il y fut blessé d'un arquebusade dont il resta boiteux toute sa vie. De retour en France, le peu d'accueil qu'on lui faisoit à la Cour, où ses envieux publioient qu'il étoit Huguenot dans le cœur, commençoit à le dégoûter; il pensoit à se retirer dans ses Terres. Le Maréchal de Retz lui conseilla d'attendre encore quelque tems, parla à Catherine de Médicis, & lui fit connoître qu'au lieu de mécontenter un Gentilhomme distingué, & dont le Maréchal de Brissac ne parloit qu'avec éloge, elle devoit tâcher de se l'attacher : il fut employé Maréchal de Camp. François de Guise, qui jusqu'alors avoit paru ne le point aimer, fut si charmé de son activité, de son coup d'œil, de sa prudence & de sa valeur dans une occasion très-hasardeuse, que le lendemain, en l'embrassant, il lui prédit qu'il seroit un jour un des plus grands hommes qu'eût eus la France. La guerre ci-

vile, recommença en 1567 : depuis ce tems-là, ſous Charles IX, Henri III & IV, on voit Biron à tous les combats, les ſiéges mémorables ; & commander en chef dans ſept batailles rangées : on voit en même tems qu'il fut employé à toutes les négociations les plus importantes au-dedans & au-dehors du Royaume.

Pierre Mathieu prétend qu'après la mort de Henri III, il ne reconnut Henri IV, qu'après en avoir exigé la promeſſe de lui céder le Comté de Perigord en toute ſouveraineté. Sulli, Brantôme, Devila, Cayet, n'en diſent pas un mot ; & d'Aubigné dit au contraire que le Maréchal de Biron *fut des premiers qui parlèrent hautement de ſervir ce Prince ſans ſi & ſans* car, *ſans en exiger aucune condition* : s'il en avoit exigé la promeſſe dont parle Pierre Mathieu, ces Hiſtoriens n'auroient pas manqué d'en faire quelque reproche à ſa mémoire, même en convenant que la récompenſe n'auroit pas été trop au-deſſus de ſes ſervices, & que tout grand, tout belliqueux qu'étoit Henri IV, il lui eût été bien difficile de conquérir ſon Royaume, s'il n'avoit pas eu deux hommes comme Biron & d'Aumont.

Ceux qui lui reprochoient de vouloir perpétuer la guerre pour être toujours néceſſaire, ne pou- voient

voient pas dire qu'il tâchoit de l'être long-tems : il s'exposoit en toute occasion comme un simple Soldat ; aussi étoit-il fréquemment blessé, *moitié peu*, *moitié beaucoup*, dit Brantôme.

Il eut toute sa vie le plus grand état de maison ; la vanité n'y avoit point de part : c'étoit par un goût naturel de grandeur. Son Maître-d'Hôtel lui ayant un jour représenté qu'il avoit un grand nombre de Domestiques dont il pouvoit se passer : *Je le crois*, répondit-il ; *mais avant que de les renvoyer, il faut s'informer s'il peuvent se passer de moi* : cette réponse peint une ame bien noble & pleine d'humanité.

En présentant à Henri III ses titres pour être reçu Chevalier des Ordres : *Sire*, lui dit-il, *ma noblesse est là comprise* ; *mais la voilà encore mieux*, en mettant la main sur la garde de son épée.

Il lisoit beaucoup, & avoit aimé & cultivé les Lettres dès sa jeunesse ; il avoit écrit ses Commentaires, un Journal de sa vie, & un Traité des devoirs du Maréchal de Camp. Ces Ouvrages que regrette M. de Thou, sont-ils malheureusement perdus, ou les garde-t-on dans la famille ?

Sa devise étoit une méche allumée avec ces mots : *Moriar, sed in armis*. Le 27 Juillet 1592, devant la petite Ville d'Epernai en Champagne,

il eut la tête emportée d'un coup de fauconneau, à l'âge de soixante-huit ans. Son second fils, Jean de Gontaut, avoit été tué à la malheureuse journée d'Anvers en 1583; & son père étoit mort des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint-Quentin en 1557. Les Historiens n'ont pas manqué de remarquer qu'il fut le parrain du Cardinal de Richelieu, à qui il donna son nom de baptême, Armand.

III.

GUI DE DAILLON, *Comte de Lude & de Pontgibaut, Baron d'Iliers, de Chênedoré & de Magné, Gouverneur de Poitou, Sénéchal d'Anjou, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Jean de Daillon, quatrième du nom, & d'Anne de Batarnai.*

Ses actions à la bataille de Renti, au siége de Metz, à la prise de Calais & de Guines, méritèrent qu'il succédât à son père dans le Gouvernement de Poitou & de Poitiers; il défendit cette ville * en 1569, & obligea l'Amiral de Coligny d'en lever le siége. Sa Terre de Magné ayant été si pillée & si ravagée par les Huguenots, que c'étoit

* Voyez ci-dessus.

pour lui une perte de près de cent mille ecus, Charles IX voulut l'en dédommager. *Sire*, lui dit-il, *votre trésor est presque épuisé; & vous avez quant-à-present besoin de vos finances, pour des choses plus pressées; je puis attendre.* Le Laboureur rapporte que Charles IX se promenant sur la Sarte dans le Maine, le bateau se remplit d'eau au point qu'il alloit périr; que tandis que les Courtisans ne s'empressoient qu'à crier que le Roi se noyoit, Daillon se précipita avec son cheval dans cette rivière qui étoit très-creuse, trouva le moyen de mettre ce Prince en croupe, & le sauva. Henri III, en 1580, lui offrit le Gouvernement de Brouage & du Pays d'Aunis qu'il vouloit ôter à Saint Luc; il refusa: *Comment! je sais que vous êtes ennemis*, lui dit Henri III: *C'est une raison de plus*, répondit-il, *pour ne pas profiter de la dépouille d'un Gentilhomme que je sçais d'ailleurs vous avoir bien servi, & qui ne mérite pas, je crois, cette disgrace.*

IV.

FRANÇOIS DE LA BAUME, *Comte de Suse, Lieutenant-Général pour le Roi en Provence, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de*

P 2

Guillaume de la Baume, Comte de Suse, & de Catherine d'Albaron.

Le Baron des Adretz, si fameux par ses cruautés, lui envoya un cartel pour se battre trois contre trois : de Suse lui répondit *qu'il n'exposeroit jamais personne que pour le service du Roi, mais que s'il vouloit se rendre seul à l'endroit indiqué dans son cartel, il l'y trouveroit seul.* Ils se battirent. De Suse l'ayant reversé à ses pieds de deux coups d'épée, lui demanda : *Que ferois-tu de moi, si tu m'avois mis dans l'état où te voilà ? Je t'acheverois*, répondit des Adretz : *J'en suis persuadé*, répliqua de Suse, *comme tu dois l'être que je n'ai jamais tué, & que je ne tuerai jamais un ennemi à terre.* Il le fit transporter dans la maison la plus proche, & ne le quitta point qu'on n'eût pansé ses blessures qui ne se trouvèrent pas dangereuses. On prétend que le Comte de Suse avoit commandé à cinquante-quatre combats, prises ou reprises de Villes dans la Provence, le Comtat, le Vivarais & le Dauphiné. Il venoit de prendre Montelimar, au mois d'Octobre 1587, & se préparoit à attaquer le lendemain la citadelle, lorsque Lesdigueres s'étant approché de nuit de cette Ville, y entra par escalade. On se battit assez long-tems

dans les rues, le Comte de Suſe fut tué; & ſon fils aîné, Roſtang de la Baume, fut bleſſé & fait priſonnier; ſecond fils, Ferdinand de la Baume, avoit été tué, en 1577, en montant à laſſaut au ſiége d'Iſſoire.

V.

Antoine de Levis, *Comte de Quelus, Gouverneur & Grand Sénéchal du Rouergue, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils de Guillaume de Levis, Baron de Quelus, & de Madelaine d'Amboiſe Aubijoux.*

Il en eſt parlé comme d'un homme très-courageux, & à qui quelques combats où il avoit commandé contre les Huguenots dans le Rouergue & le Querci, avoient acquis une ſorte de réputation; mais on pourroit préſumer que ſon courage tenoit beaucoup d'un caractère féroce: il propoſa au père de Buſſi de ſervir de ſeconds à (1)

(1) Jacques de Quelus, tué quelque tems après, le 27 Avril 1578, par d'Entragues; Louis de Clermont, dit Buſſi d'Amboiſe, tué le 19 Août 1579, au Château de Monſoreau, où le mari le ſurprit en rendez-vous avec ſa femme. Ce Jacques de Quelus, après avoir langui près d'un mois, mourut & fut enterré le 30 Mai 1578; Henri III,

leurs fils, qui, sur un sujet assez léger, s'étoient donné rendez-vous pour se battre; Henri III qui fut informé de cet étrange combat, l'empêcha.

VI.

JEAN DE THEVALLE, *Seigneur d'Aviré & de Bouillé, Comte de Créance, Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & Pays Messin, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Thevalle, premier Chambellan du Duc d'Alençon, & de Françoise de Scepeaux.*

Quoique très-affoibli, depuis quinze jours, par une fièvre lente, il voulut aller & monter à l'assaut au siége d'Issoire en 1577.; il y reçut trois blessures. Voilà tout ce que j'ai pu trouver à son sujet. Mais cela me donne occasion d'observer par rapport à lui & à quelques autres, que quoique l'Histoire n'en parle que généralement, & comme s'étant trouvés à tels siéges & telles batailles, il falloit cependant que ce fussent des hommes d'un mérite reconnu; car Henri III étoit très-jaloux de

ce même jour, mit la première pierre au Pont-Neuf: on a dit qu'il vouloit, qu'en commémoration de ce Favori, on le nommât le *Pont des Pleurs*, & que sa mère & le Chancelier de Chiverny eurent bien de la peine à l'en dissuader

la dignité de son Ordre, & ne vouloit pas que la voix publique pût critiquer sur ceux qu'il y admettoit ; & les Admis n'étoient pas moins délicats sur les Confrères qu'il auroit voulu leur donner.

VII.

Louis d'Angennes, *Baron de Meslé, Seigneur de Maintenon, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Grand-Maréchal des Logis de la Maison du Roi.*

Dans la rédaction des Mémoires de Sully, pag. 145, Tome I, *in*-4°. il est dit, *que le Roi de Navarre envoya six cens hommes pour contenir Chartres dont on découvrit que Maintenon travailloit sourdement a s'emparer au nom de la Ligue* : voilà certainement une méprise, puisque cette Ville s'étoit déclarée pour la Ligue, & qu'ainsi Maintenon ne pouvoit pas travailler à lui faire embrasser un parti qu'elle avoit déja pris. Il est encore prouvé par tous les Journalistes & Historiens de ce tems-là, qu'aucun * des d'Angennes ne fut Ligueur ; que Maintenon & ses trois frères, lorsque Henri III vint assiéger Paris, étoient dans

* Voyez ci-dessus.

ſon armée, & que Maintenon, n'ayant avec lui que ſix cents hommes, prit d'aſſaut le Château de Verneuil.

Après l'aſſaſſinat de Henri III, il inſiſta vivement dans le Conſeil, pour qu'on fit paſſer l'armée devant le corps ſanglant de ce malheureux Prince qu'on expoſeroit ſur le pont de Saint-Cloud, & qu'on allât tout de ſuite attaquer la porte Saint-Honoré, & livrer Paris à toute la fureur vengereſſe dont le ſoldat ſeroit animé. Il eſt nommé parmi les principaux Officiers qui combattirent ſous Henri IV à la journée d'Arques; & ſon frère, Montlouet, fut bleſſé à la bataille d'Ivri. ***Journal de Henri IV*, Tome IV, pages 312 & 335.**

Le ſoir de la réduction de Paris, étant allé au Louvre, il fut tellement agité en voyant Henri IV jouer avec la Ducheſſe de Montpenſier, que ce Prince lui demanda ce qu'il avoit: ***J'ai cru voir***, lui répondit-il, ***l'ombre ſanglante de Henri III qui vous regardoit.*** Henri IV baiſſa les yeux; & Madame de Montpenſier fut ſi troublée, que les cartes lui tombèrent des mains. Perſonne n'ignoroit qu'elle avoit fait aſſaſſiner Henri III.

CINQUIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 31 Décembre 1582.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE LORRAINE, *Duc de Mayenne, Pair de France, Grand-Chambellan, Gouverneur de Bourgogne, fils de François de Guise, & d'Anne d'Est.*

Il avoit de l'habileté, de l'expérience à la guerre, une politique adroite & toujours assez bien combinée, un discernement prompt, une pénétration étonnante dans toutes sortes d'affaires. Mais c'est en présenter un portrait très-peu ressemblant; c'est peindre d'imagination, comme fait souvent Varillas, que de dire qu'il étoit d'un Caractère doux, modéré, & que l'ambition, en égarant son esprit dans de funestes projets, n'avoit point corrompu la bonté & la générosité de son cœur.

Sur le bruit des amours de la Duchesse de Guise, sa belle-sœur, avec Estuer de Caussade, Comte de S. Maigrin, il attendit ce jeune homme

le soir du 21 Juillet 1578 ; & lorsqu'il le vit sortir du Louvre, suivi d'un seul laquais, il fondit sur lui avec quinze ou vingt de ses satellites. *Le Comte de S. Maigrin*, dit l'Etoile, *quoique percé de trente-quatre ou trente-cinq coups d'épée, ne mourut que le lendemain.*

Charles de Birague, dit le Capitaine *Sacremore*, qui lui avoit rendu d'importans services, le presse de lui tenir enfin la promesse qu'il lui avoit faite de le marier avec Mademoiselle de Villars-Desprez, sa belle-fille ; il ne se souvient plus de sa promesse, le rebute avec aigreur & mépris ; & sur les instances réitérées de cet Officier, mêlées de quelques reproches, il tire brusquement son épée & la lui passe au-travers du Corps.

Au commencement de Décembre 1588, étant à Lyon, il charge Alphonse d'Ornano, qui partoit pour les Etats Généraux assemblés à Blois, de dire au Roi que ses frères, le Duc & le Cardinal de Guise, n'avoient pas encore fixé le jour, mais qu'ils avoient tout préparé, & ne tarderoient pas à attenter sur sa personne, s'il ne les prévenoit ; & lorsque sur cet avis, & d'autres qu'il recevoit de tous côtes, Henri III, par la punition de ces deux perfides, s'est garanti du sort qu'ils lui préparoient, Mayenne crie à la trahison, à l'assas-

finat, & leve l'étendad de la vengeance & de la rébellion. On ne peut pas douter, qu'aussi forcené d'ambition que ces frères, contre qui d'ailleurs il avoit eu tout récemment de nouveaux sujets de haine & d'animosité ; on ne peut pas douter, dis-je, qu'il avoit espéré que par leur mort, il deviendroit le Chef de la Ligue, comme en effet, il le devint.

La plûpart des Historiens, & nommément M. de Thou, disent *que par les informations secrettes qui furent faites, il fut prouvé qu'il avoit eu, dans S. Lazare, une conversation particulière avec Jacques Clément, le jour même que ce scélérat étoit parti de Paris, pour aller assassiner son Roi ; que la veille, il avoit fait mettre à la Bastille plus de cent des principaux Bourgeois qu'on soupçonnoit d'être attachés à Henri III, avec promesse à l'Assassin que leur vie répondroit de la sienne ; qu'enfin le Parlement étoit si persuadé que le Duc de Mayenne avoit trempé dans cet horrible attentat, qu'il n'enregistra les Lettres d'abolition que Henri IV lui accorda en 1595, qu'après trois Lettres de jussion.*

En 1591, sur le soupçon que Florimon d'Hallwin, Marquis de Menelay, Gouverneur de la Fere, vouloit quitter le parti de la Ligue, & remettre cette Ville sous l'obéissance de Henri IV,

il y envoie le Lieutenant des ses Gardes avec ordre de le poignarder : ce digne ministre de pareils ordres y arrive, voit le Marquis de Menelay qui sortoit de la Messe, l'aborde & le poignarde.

Après s'être assez long-tems flatté de monter au Trône, le Duc de Mayenne fut enfin obligé de se soumettre ; & on lui doit la justice de dire, qu'il rentra très-sincèrement dans son devoir : l'attachement & la fidélité qu'il jura à Henri IV, ne se démentirent jamais. Il fixa son séjour ordinaire à Soissons. On raconte que vers la fin de sa vie, il étoit fréquemment tourmenté de noires vapeurs, qui excitoient dans sa tête de lugubres idées, des visions de spectres : c'étoient assez souvent, dit-on, ceux de ses frères & de Henri III. On le voyoit tout-à-coup effrayé, reculer, cherchant à fuir, & se couvrant les yeux des ses mains, comme voulant se cacher quelque objet funeste qui lui apparoissoit. Il mourut le 4 d'Octobre 1611. On prétend qu'il demanda que l'endroit où il seroit inhumé dans la Cathédrale de Soissons, fût secret, & qu'en effet il le fut. *On ne le découvrit*, dit Piganiol, Descript. de la France, T. I, p. 391, *qu'au mois de Décembre* 1738. Ce qui doit paroître encore assez singulier, c'est qu'il n'y avoit point d'inscription sur son cercueil, au lieu

qu'il y avoit sur celui de sa femme, qui mourut dix jours après lui, *Henriette de Savoie, Duchesse de Mayenne, morte le 14 Octobre 1611.* Ils ne laissèrent que deux fils, Henri de Lorraine, Duc du Maine, tué au siege de Montauban en 1621, sans laisser d'enfans; & Charles de Lorraine, Comte de Sommerive, mort en 1609, sans avoir été marié; ainsi cette branche s'éteignit en eux. Ce Comte de Sommerive mourut dans une espece d'exil, & dans l'indignation de Henri IV. Son crime étoit de s'être fait aimer de la Comtesse de Moret; d'avoir bâtonné un homme qu'il soupçonnoit de les espionner, & d'avoir dit à quelques personnes qui lui représentoient que ses assiduités auprès de cette Favorite, déplaisoient au Roi: *Comment morbleu, il a couché avec nos mères, & nos sœurs; & il voudroit nous interdire ses garc...?*

Je finirai cet article du Duc de Mayenne par la façon dont il avoit toujours pensé de la Ligue & des Ligueurs. Jean-Baptiste Taxis, Ambassadeur d'Espagne, étant venu lui dire qu'il sçavoit positivement que des Agens du * *Béarnois* travailloient vivement à gagner l'Amiral de Villars-Brancas; qu'il étoit d'une grande conséquence de se conser-

* Henri IV.

ver un homme si important par lui-même, & par là Ville de Rouen où il commandoit, & qu'il falloit donc lui envoyer promptement quelque personne de confiance, avec des offres capables de l'empêcher de changer de parti : *Monsieur*, lui répondit le Duc de Mayenne, *si vous me nommiez tout autre qui pensât à se détacher de la Ligue, je me flatterois de pouvoir le retenir par les nouveaux avantages que je lui proposerois; mais soyez persuadé que l'intérêt seul de la Religion détermina l'Amiral de Brancas à se déclarer pour nous; il craignit qu'elle ne se perdît en France sous un Prince Calviniste; s'il commence à croire qu'elle y sera maintenue comme elle doit l'être, & que le Roi de Navarre s'est converti de bonne foi, il ne balancera pas à aller se jetter à ses genoux, & à le reconnoître pour son légitime Souverain; toutes les propositions que je lui ferai seront absolument inutiles.* En effet elles le furent : il joignoit à la plus haute valeur, dit Sulli, T. I, p. 305, la probité la plus exacte. Il fut tué l'année suivante, le 24 Juillet 1595, au malheureux combat de Dourlens. Henri IV, dit encore Sulli, p. 412, fut extrêmement affligé de sa mort, & lui donna autant d'éloges que de regrets. Il avoit tenu le 9 de ce même mois de Juillet 1595, chapitre exprès pour le nommer

Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, & l'auroit reçu à la prochaine cérémonie ; ainsi cet André de Brancas, Amiral de France, & que tous les Historiens mettent au nombre des Hommes Illustres de son siecle, peut être regardé comme appartenant à l'Ordre, où il y en a eu jusqu'à présent six de cette très-noble & ancienne Maison.

II.

ANNE DE JOYEUSE, *Duc-Pair & Amiral de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Normandie.*

Jamais les dons de la Nature & de la Fortune n'ouvrirent à un Gentilhomme une carriere plus brillante : il joignoit à une très-ancienne noblesse, la figure la plus aimable, une ame généreuse, obligeante, beaucoup d'esprit & de valeur. Henri III, dont il partageoit l'affection avec la Valette, voulut que l'un & l'autre devinssent ses beaux-freres ; il les maria à deux sœurs de la Reine. Joyeuse épousa Madelaine de Lorraine-Vaudemont qui avoit dix-sept ans ; & la Valette fut fiancé avec Christine (1) qui n'en avoit que dix. La Terre de Joyeuse, & celle d'Epernon que Henri

(1) Elle mourut avant que le mariage pût être consommé.

III avoit achetée pour la Valette, furent érigées en Duchés-Pairies, avec la clause que ces deux Favoris, en considération de l'alliance qu'ils venoient de contracter, marcheroient avant tous les autres Ducs, & immédiatement après les Princes du Sang, & les Princes issus de Maisons souveraines. Joyeuse alla, en 1583, Ambassadeur extraordinaire auprès du Pape, qui lui fit rendre de grands honneurs, mais dont il n'obtint rien de ce qu'il désiroit; il n'en rapporta que des Indulgences & deux corps d'anciens Martyrs. Il auroit pu se consoler de n'avoir pas réussi dans ses projets, s'il eût retrouvé la même affection dans le cœur du Roi: il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il n'en étoit plus aimé, & que d'Épernon en possédoit toute la faveur. On prétend que le dépit & la jalousie le firent se joindre aux Ligueurs qui vouloient forcer, & qui forcerent en effet Henri III à déclarer la guerre aux Huguenots. Il demanda le commandement d'une des armées, l'obtint & se flatta de voir bientôt sa tête couronnée de lauriers, & que quelque éclatante victoire le substitueroit au Duc de Guise dans la faveur du Peuple & de la Ligue. Quelques avantages qu'il eut d'abord, accrurent sa présomption; il se hâta de donner la bataille de Coutras qui lui fut si funeste. Un de ses Officiers

tiers généraux qui voyoit que les Catholiques étoient enfoncés & plioient de tous côtés, lui demanda ce qu'il falloit faire : *mourir*, répondit-il ; & s'étant précipité dans les escadrons ennemis, avec son frere, Claude de S. Sauveur, ils y furent tués : on a faussement prétendu qu'ils furent faits prisonniers & massacrés de sang froid. On plaignit le sort du Duc de Joyeuse ; il étoit plus envié que haï, n'usant de sa faveur que pour obliger, ne recevant du Roi que pour donner, & donnant avec des grâces qui ajoutoient au prix du bienfait.

III.

JEAN-LOUIS DE NOGARET DE LA VALETTE, *Duc d'Epernon, Pair, Amiral de France, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Metz, Pays Messin, d'Angoumois, Saintonge & de Guyenne, fils de Jean de Nogaret, Seigneur de la Valette, Lieutenant Général pour le Roi en Guyenne, & de Jeanne de S. Lari Bellegarde.*

Malgré la haine des Peuples, des Parlemens, des Ministres qu'il traitoit avec hauteur, des Courtisans que son orgueil & la dureté de son commerce révoltoient ; quoique désagréable à Henri

IV, & peu affectionné de Louis XIII, il conserva jusqu'à une extrême vieillesse, son crédit, ses honneurs, ses dignités, & certain éclat de grandeur & de supériorité, même parmi ses égaux : homme d'esprit, d'une intrépidité peu commune, & ayant montré en différentes occasions d'assez grands talens pour la guerre.

Les uns disoient qu'il étoit le petit-fils d'un Notaire ; d'autres le faisoient descendre de ce fameux Guillaume de Nogaret, qui traita si rudement Boniface VIII : il descendoit d'un Capitoul de Toulouse en 1366.

Christine de Lorraine-Vaudemont, âgée de dix ans, avec qui il avoit été fiancé en 1581, étant morte avant que le mariage pût être consommé, il épousa, en 1587, Marguerite de Foix, Comtesse de Candale, & héritiere de cette illustre maison.

Avare d'inclination, il étoit magnifique & fastueux par ostentation ; c'est le premier Seigneur qui ait mis dans Paris six chevaux à son carosse.

Sur le prétexte de la goutte dont il étoit fréquemment tourmenté, il obtint de Henri IV, en 1607, la permission d'entrer en carosse dans la cour du Louvre ; cette permission devint une prérogative sous la Régence de Marie de Médicis ;

cette Princesse, obligée de ménager les Grands de la Cour, l'accorda à tous les Ducs & grands Officiers de la Couronne; jusqu'alors les Princes du Sang étoit les seuls qui en avoient joui.

En 1614, deux Soldats du Régiment des Gardes s'étant battus en duel, l'un fut tué, & l'autre arrêté. D'Épernon, comme Juge souverain de l'Infanterie de France, le reclama; & sur le refus que le Parlement fit de le remettre entre ses mains, huit Soldats allèrent par son ordre enfoncer les portes de la prison & l'enlever; le lendemain, Décret d'ajournement personnel contre lui, & de prise de corps contre les huit Soldats. Cette procédure lui déplut; il alla dans la salle du Palais, accompagné de plusieurs Officiers & Gentilhommes, tous en bottes; les Audiences cessèrent; Greffiers, Procureurs, Huissiers, tous s'enfuirent; il y eut des robes accrochées & déchirées par les éperons; le Parlement déclara qu'il ne rentreroit point, qu'on ne lui eût fait satisfaction : la Reine mère & les Ministres eurent beaucoup de peine à obtenir du Duc d'Épernon, qu'il iroit faire des excuses; & celles qu'il fit en avoient moins l'air, que de réprimandes; il finit par dire que dans l'Ordonnance qui avoit érigé en sa faveur l'état de Colonel général de l'Infanterie Françoise en char-

ge de la Couronne, il étoit expreſſément marqué qu'il auroit pleine & entiere juriſdiction, droit de vie & de mort ſur tous les Soldats, & que le Parlement n'auroit pas dû l'ignorer, puiſqu'il avoit enregiſtré cette Ordonnance le 22 Janvier 1583.

Quatre ans après, en 1618, autre affaire : il prétendit que l'office de Garde des Sceaux n'étant qu'une ſimple commiſſion, & non pas une charge de la Couronne, ne pouvoit donner la préſéance au-deſſus des Ducs, même au Conſeil. Du Vair, homme d'un grand mérite, poſſédoit alors cette place ; il étoit très-agréable au Roi, & très-protégé du Duc de Luynes qui gouvernoit alors l'État ; cela n'arrêta point d'Épernon ; & même, pour que l'affront qu'il préparoit à ce Magiſtrat fût bien public, il attendit le jour de Pâques, & que le Roi & toute la Cour fuſſent à la Grand'Meſſe à S. Germain-de-l'Auxerrois, Paroiſſe du Louvre. Du Vair s'étant placé à ſon ordinaire au-deſſus des Ducs, il alla le prendre par la main, l'arracha de ſa place, & lui parla avec mépris. Cette affaire fit d'abord beaucoup de bruit. Cependant de Luynes, malgré les plaintes & les repréſentations de du Vair, ne jugea pas à propos de la pouſſer, & ſe contenta d'éloigner un homme qui ne cherchoit qu'à le braver ; d'Épernon reçut un ordre du Roi

d'aller à son gouvernement de Metz. Il eut celui de Guyenne en 1622. Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, passoit pour être hautain, turbulent & peu mesuré dans ses paroles. Il n'étoit guère possible qu'ils fussent long-tems dans la même Ville sans se brouiller. On avoit tâché plusieurs fois de les raccommoder ; mais à la moindre petite occasion la mésintelligence recommençoit ; & les choses en vinrent enfin au point, que les Gardes du Duc d'Épernon arrêtèrent dans la rue, sur je ne sçais quel prétexte, le carosse de ce Prélat ; il en sortit furieux, implorant le secours du Peuple, excommuniant les Gardes, & indiquant à haute voix une assemblée de son Clergé. D'Épernon fait investir l'Archevêché pour empêcher cette assemblée ; l'Archevêque en sort, court les rues à pied, criant, *A moi, mon Peuple ; on fait violence à l'Eglise* : d'Épernon le rencontre, le prend par le bras ; & tandis qu'il continue de crier, *A moi, mon Peuple ; frappe, tyran ; tes coups sont des fleurs pour moi*, il lui donne quelques coups de poings dans la poitrine, & du bout de sa canne, jette son chapeau à terre : pour regarder des coups comme des fleurs, il faut bien aimer la vengeance qu'on espere en tirer. Cette étrange scène entre un Gouverneur de Province,

âgé de près de quatre-vingt ans, & un Archevêque, ne causa pas moins de trouble que d'étonnement à la Cour. Les fils du Duc d'Épernon, recommandables par leur rang & leur mérite personnel, y avoient beaucoup d'amis. D'un autre côté, le Cardinal de Richelieu paroissoit implacable, & prétendoit que tout le Clergé étoit outrageusement offensé. Il parut une Relation des signes qu'on avoit vus dans le Ciel pendant cet attentat; & le Peuple qui crut qu'il y en avoit véritablement eus, redoubloit d'indignation. Enfin l'orgueilleux d'Épernon fut obligé d'écrire une Lettre bien humble & bien soumise à l'Archevêque, & de se mettre à genoux devant lui pour écouter bien respectueusement la réprimande févere & humiliante qu'il lui fit avant que de lever l'excommunication. Le Maire & les Jurats de Bourdeaux, quatre Présidens & vingt Conseillers du Parlement, assistèrent, par ordre de la Cour, à cette cérémonie, pour en dresser un procès-verbal qui fut imprimé & affiché aux carrefours & portes d'Eglises de cette Ville.

Ce Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, se piquoit d'être Guerrier & un très-habile Marin; il demanda & obtint, en 1637, le commandement d'une escadre pour reprendre les Isles

d'Hieres dont les Eſpagnols s'étoient emparés ; il y eut un conſeil de guerre où il parla en termes ſi injurieux à Nicolas de l'Hôpital-Vitri, Maréchal de France & Gouverneur de Provence, que ce Maréchal ne put ſe contenir & lui donna des coups de canne : il n'y eut point d'excommunication pour ceux-là ; mais M. de l'Hôpital perdit ſon Gouvernement, & fut mis à la Baſtille, d'où il ne ſortit qu'au mois de Janvier 1643, après la mort du Cardinal de Richelieu.

Le Duc d'Épernon mourut le 13 Janvier 1642, âgé d'environ quatre-vingt huit ans. Il donna encore, quelques mois avant ſa mort, un trait de ſon orgueilleuſe affectation à mépriſer ceux qui gouvernoient. Le Cardinal de Richelieu lui ayant dépêché un Courier, il ne le fit entrer qu'après l'avoir fait attendre long-tems, & lui dit, en lui montrant un bréviaire : *Je n'ai pas cru devoir m'interrompre ; il faut bien que nous faſſions l'office des Capellans, quiſqu'ils ſont le nôtre* ; c'étoit pour ſe moquer du Cardinal de Richelieu qui vouloit commander les armées.

IV.

TANNEGUIY LE VENEUR, *Seigneur de Carrouges, Comte de Tillieres, Lieutenant-Général au Gou-*

vernement de Normandie, fils de Jean le Veneur, Seigneur de Homet, de Carrouges & de Tillieres, & de Gillonne de Montejan.

Lorſqu'il reçut les ordres de Charles IX pour faire maſſacrer les Huguenots à Rouen, comme ils venoient de l'être à Paris la nuit & le jour de la S. Barthelemi : *Je croyois*, dit-il, *les avoir combattus avec aſſez de réputation & d'honneur, toutes les fois qu'ils ſe ſont armés, pour qu'on ne me choisît pas pour être leur aſſaſſin.* Sulli, de Thou & d'Aubigné diſent que tous ſes efforts pour empêcher ce maſſacre, furent impuiſſans, & qu'il n'en put ſauver qu'un très-petit nombre. Le lendemain, avant que de jetter dans la Seine tous ces cadavres d'hommes, de femmes & d'enfans dont les rues étoient jonchées, on imagina charitablement de les dépouiller, pour diſtribuer aux pauvres leurs vêtemens encore tout dégoutans de ſang. Qu'eſt-ce que l'homme, s'il a pu croire que ſon Dieu vouloit qu'il aſſaſſinât ſes concitoyens ? ou s'il ne le croyoit pas, ſi la Religion n'étoit qu'un prétexte pour piller, violer, pour aſſouvir des haines, de jalouſes fureurs, des vengeances particulières, il eſt bien affreux d'être obligé de penſer qu'il n'y a que la crainte des loix qui le retient, & que demain la moitie d'une Ville égorgeroit

l'autre, si elle croyoit pouvoir l'égorger avec impunité.

V.

Jean de Moy, *Seigneur de la Meilleraye, Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie.*

Sans entrer dans le détail de ses services à la guerre, qui n'étoient après tout, que des preuves qu'il avoit beaucoup de courage, & qui d'ailleurs n'eurent rien de bien remarquable, je me contenterai de rapporter de lui une action, sur laquelle les Historiens disent que les sentimens furent bien partagés, & dont le Lecteur sera, je crois, bien-aise de juger.

Catteville, Gentilhomme de Normandie, trama en 1569, avec quelques autres Gentilshommes Calvinistes, une conspiration pour surprendre Dieppe; il se confia à un Officier de la garnison, de ses amis, & qu'il crut pouvoir lui être utile. Cet Officier, après avoir balancé quelque temps entre l'amitié & le devoir, découvrit cette conspiration à Cicogne, Gouverneur de Dieppe, qui en donna aussi-tôt avis à Moy-la-Mailleraye, Gouverneur du Pays de Caux. Catteville fut arrêté; & dans ses interrogatoires, lorsqu'on lui demanda si Lignebœuf n'avoit pas eu connoissance de son

deſſein, il déclara qu'il lui en avoit fait part. La Mailleraye manda Lignebœuf qui ſe rendit auſſitôt auprès de lui; ils avoient toujours été intimes amis; il avoua que Catteville lui avoit parlé de l'entrepriſe qu'il méditoit; mais il ſoutint toujours, & Catteville en convenoit, qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour l'en détourner; il n'en fut pas moins condamné à mort par le Parlement de Rouen, pour n'avoir pas révélé cette conſpiration contre l'Etat. *La conduite de la Mailleraye qui n'avoit pas averti ſon ami, & qui l'avoit mis en Juſtice, indigna bien des gens*, dit M. de Thou; *mais*, ajoute-t il, *le plus grand nombre le loua, & admira ſa vertueuſe fermeté à triompher de tous les mouvemens de l'amitié & à les ſacrifier aux intérêts de la Patrie.* C'eſt ainſi que s'énonce ce grave Hiſtorien; & les Juges qui condamnèrent ſon fils, dont le crime fut préciſément le même que celui de Lignebœuf, purent s'autoriſer de ſon ſentiment & de ſes propres paroles.

VI.

PHILIPPE DE VOLUIRE, *Marquis de Ruffec, Seigneur de Saint-Brice, Vicomte du Bois de la Roche, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur d'Angoulême & de l'Angoumois, ſecond*

fils de René de Voluire, Marquis de Ruffec, & de Catherine de Montauban.

Le Duc d'Alençon, frere de Henri III, s'échappa de la Cour, alla dans son appanage, ensuite en Poitou, & se mit bientôt à la tête d'un parti considérable de mécontens : il semble que chacun veut le paroître sous un Roi qui ne tient pas le sceptre d'une main ferme, & dont on regarde la douceur comme l'effet d'un caractère indolent, & d'une aversion naturelle pour le travail & l'embarras des affaires. Catherine de Médicis ne tarda pas à négocier un accommodement entre ses deux fils; on signa une trève de six mois, dont un des articles fut que jusqu'à l'entiere conclusion de la paix, on donneroit six places de sûreté au Duc d'Alençon; Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité-sur-Loire & Mezieres. Le Duc de Montpensier s'étant présenté devant Angoulême pour en prendre possession au nom de ce Prince, Ruffec, Gouverneur de cette Ville, lui en refusa l'entrée, *& persista dans son refus*, dit l'Etoile, *malgré les jussions réitérées du Roi & de la Reine mere, dont les Gouverneurs faisoient peu d'état dans ce temps-la, étant Rois eux-mêmes dans leurs Gouvernemens.* Ruffec s'étoit acquis dans le sien ce qui fit les premiers Rois, l'amour & l'estime

des Peuples ; mais quoiqu'il n'y eût pas un homme dans l'Angoumois qui ne se fût sacrifié pour lui, il ne pensa jamais à se soustraire à l'obéissance qu'il devoit à son Souverain : *Sire*, lui disoit-il, dans son Mémoire, *je fus blessé à la bataille de Saint Quentin ; je l'ai été depuis trois fois sous les yeux de Votre Majesté, à Jarnac, à Moncontour, & au siége de la Rochelle. Ma vigilance, & peut-être quelques heureux combats contre vos Sujets de la nouvelle Religion m'ont particulierement attiré leur haine ; ils l'ont signalée en ravageant mes terres à un tel excès, que de long-temps je ne puis espérer d'en rien retirer. Eh quoi ! Sire, un simple Juge dans un de vos Parlemens, prétendra qu'il faut commencer par lui faire son procès avant que de lui ôter son office, & un Gentilhomme d'une ancienne race sera déplacé d'un moment à l'autre, quoique son zele & sa fidélité ne se soient jamais démentis ? J'espere, Sire, que votre justice me protégera contre ceux qui veulent vous persuader de me dépouiller de la récompense que m'ont acquise mes services, ceux de mes ancêtres, leur sang & le mien répandu pour la patrie : je ne parle point de la dévastation des héritages qu'ils m'ont laissés.* J'ignore l'impression que firent ces représentations à la Cour ; mais il est certain qu'il resta en poſ-

ſeſſion de ſon Gouvernement, & que l'année ſuivante, Henri III lui écrivit avec éloge à l'occaſion de la Ville de Montaigu qu'il avoit repriſe ſur les Huguenots, & d'une rencontre où ils les avoit battus. Il mourut le 6 Janvier 1585, âgé de cinquante-cinq ans.

VII.

FRANÇOIS DE MANDELOT, *Seigneur de Paſſy, de Lerné & de Vireaux, Vicomte de Châlon, Gouverneur du Lyonnois, Forez & Beaujolois, Capitaine de cent Hommes d'armes, fils de Georges de Mandelot & de Charlotte d'Igny.*

Il ne commanda en chef que de petites armées; mais il eut la gloire d'avoir battu deux fois Leſdigueres. Il mourut le 24 Novembre 1588, très-regretté dans ſon Gouvernement, & avec la réputation d'avoir toujours été moins jaloux de plaire à la Cour, que de bien ſervir l'Etat. Le Pere Edmond Auger prononça ſon Oraiſon funebre, & dit, *Qu'il n'avoit jamais ſigné la Ligue, & qu'il étoit mort ferme en ſa Religion & au ſervice du Roi.* Il m'a paru remarquable qu'un Jéſuite, lorſque la Ligue étoit ſi puiſſante, l'ait déſapprouvée, l'ait regardée comme contraire au ſervice du Roi, & l'ait dit publiquement devant le Duc

de Mayenne qui étoit alors à Lyon, & présent à cette cérémonie.

Pierre d'Espinac, Etudiant en Droit à Toulouse, alloit aux assemblées, aux prêches des Calvinistes, & embrassoit leurs erreurs; ensuite, ne voyant pas de grands objets de fortune dans cette Religion, il en devint le plus ardent ennemi. L'Archevêché de Lyon qu'il obtint, & qu'il n'auroit pas du espérer, ne borna point son ambition; il vouloit être Cardinal; mais le déréglement (1) de ses mœurs étoit trop connu; & ne permit jamais à la Cour de Rome de lui laisser que des espérances, quelque dévouement qu'il marquât

(1) M. de Thou rapporte que le Duc d'Epernon, indigné de la façon injurieuse dont il parloit du Roi de Navarre, l'interrompit, & lui reprocha, devant Henri III & les Ministres, *le trafic honteux qu'il faisoit des choses sacrées*; *l'éclat de son inceste avec sa sœur Marguerite d'Espinac, femme du Baron de Luz*.

La Châtre disoit un jour, que cette haine si violente de la Duchesse de Montpensier contre Henri III, venoit de ce que ce Prince, loin de profiter d'un rendez-vous qu'il en avoit obtenu, l'avoit quittée méprisemment, dégoûté de certaines difformités que le trop simple appareil du lit ne pouvoit pas cacher: *Je ne conçois pas cela*; *je suis aussi délicat qu'un autre*, répondit, à ce qu'on prétend, ce Prélat.

pour elle en toute occasion. Mandelot qu'il avoit voulu entraîner dans le parti de la Ligue, & qui n'avoit écouté toutes ses propositions, que pour avoir des éclaircissemens positifs sur ses intrigues & les ressorts qu'il faisoit jouer, conseilla à Henri III, dès l'année 1585, de le faire arrêter, de saisir ses papiers, & de les rendre publics, afin de faire connoître authentiquement, que les Chefs de la prétendue sainte Union n'avoient pour objet que d'écraser la famille royale sur les dégrés du Trône, & de démembrer la Monarchie pour en partager entre eux les débris. Henri III, s'il eût suivi le conseil de Mandelot, auroit évité les malheurs qui lui arrivèrent. Les Guises étoient déterminés à l'attentat de le détrôner; mais ils n'en avoient pas encore assez réuni & concerté les moyens; il leur laissa le temps d'y donner de la consistance, d'augmenter le nombre de leurs partisans, & d'accoutumer le peuple à les regarder comme les défenseurs de la Foi Catholique. Après la mort du Duc de Guise, on trouva dans ses papiers un Mémoire de l'Archevêque de Lyon, écrit en entier de sa main, & dans lequel, entre autres conseils, il lui disoit *que Charles Martel avoit eu beaucoup de peine pour parvenir à être*

Maire du Palais, mais qu'ayant obtenu (1) *cette dignité, elle lui servit d'échelle & de dégré pour monter à la grandeur à laquelle il parvint, s'étant, de Sujet qu'il étoit, fait Prince & Duc de France, & depuis ayant laissé & institué ses fils Rois.*

Les derniers momens de cet Apôtre de *la sainte Union*, de ce Déclamateur injurieux & acharné contre Henri III & Henri IV, ne furent pas édifians. Un Capucin s'étant approché de son lit, & lui ayant dit : *Pierre d'Espinac, songez à la mort*; il leva la tête, ouvrit les yeux, jetta un regard orgueilleux & méprisant sur ce pauvre Capucin qui lui parloit d'une façon si familiere, se tourna de l'autre côté, & mourut. Son neveu, le Baron du Luz, fut tué; & son fils qui, quelques jours après sa mort, voulut la venger, fut aussi tué, en combat singulier, par le Chevalier de Guise.

VIII.

TRISTAN DE ROSTAING, *Baron de Brou & de la Guerche, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, Lieutenant-Général au Gouvernement*

(1) Le Duc de Guise venoit d'obtenir la Lieutenance-Générale du Royaume.

de

de l'Isle de France, Gouverneur de Fontainebleau & de Melun, fils d'Antoine de Rostaing & de Jeanne de Chartres.

Le troisieme fils de François I, Charles d'Orléans, vif, étourdi, turbulent, se plaisoit à des divertissemens & des aventures bisarres. Ayant sçu que pendant le séjour de la Cour à Amboise, des filoux se postoient assez souvent le soir sur le pont de cette Ville, il y alla pour voir s'ils l'arrêteroient *& les bien rosser*, disoit-il; il y auroit péri sans Rostaing qui y fut dangereusement blessé. Ce jeune Prince étant mort en 1545, Rostaing qui avoit été élevé auprès de lui, & maître de sa garde-robe, s'attacha à Catherine de Médicis; cette Princesse étant devenue Reine, & dans la suite Régente du Royaume, fut si contente de son zele & de son habileté dans les différentes négociations où elle l'employa, qu'il devint un de ses plus intimes Confidens.

En 1589, les Ligueurs assiégèrent Melun dont il étoit Gouverneur, & lui firent beaucoup de menaces, s'il tardoit à se rendre. *Je suis trop vieux*, répondit-il, *pour commencer à apprendre à trembler; & je serai trop honoré de pouvoir sacrifier le peu de jours qui me reste, à ma patrie & à mon Roi.* Les Ligueurs levèrent le siege; mais ils revin-

rent quelque tems après; il ne montra pas la même fermeté, & capitula bien plutôt qu'on n'auroit cru. Il mourut le 7 Mars 1591.

IX.

JEAN-JACQUES DE SUSANNE, *Comte de Cerni, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Suſanne & de Françoiſe de Stavelle.*

On l'appelloit le *Bonhomme l'Aſſaut*, parce qu'à des ſieges, lorſque dans le Conſeil de Guerre on lui avoit demandé ſon avis, il lui étoit ſouvent arrivé de répondre, qu'il n'y avoit qu'à monter à à l'aſſaut, & qu'on l'y voyoit toujours marcher un des premiers.

Avec un ton & un air aſſez rudes, on ne pouvoit pas avoir une ame plus humaine, plus compatiſſante, plus charitable : ſa femme lui diſoit un jour que par toutes ſes charités, leurs revenus ne ſuffiſoient pas quelquefois pour les trois quarts de l'année : *Eh bien, ma femme*, lui répondit-il, *modérons la dépenſe de notre maiſon.*

Il avoit épouſé en 1558, Charlotte de la Chambre : le Roi & la Reine avoient ſigné à leur contrat de mariage; ce qui prouve qu'il étoit d'une naiſſance très-diſtinguée; car les Rois ne ſignoient alors

qu'aux contrats de mariage des perſonnes recommandables par l'ancienneté de leur nobleſſe & les ſervices de leurs ancêtres. On dit que certain Préſident n'entra & n'entraîna toute ſa famille dans le parti de la Ligue, que pour ſe venger de la mortification que Henri III lui avoit donnée, en refuſant de ſigner au contrat de mariage de ſon fils.

SIXIÈME PROMOTION

Faite dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins de Paris, le 30 Décembre 1583.

PRÉLAT.

CHARLES DE LORRAINE, *Cardinal de Vaudemont, Evêque & Comte de Toul.*

Il étoit frere utérin de la Reine Louiſe, femme de Henri III. Sa carriere ne fut pas longue; né le 2 Avril 1561, il mourut le 30 Octobre 1587. Il paroît qu'il étoit d'un facile accès, & d'un caractere obligeant, dit un ſatyrique de ce tems-là: ſon écurie où il paſſoit toutes les matinées, étoit ouverte à tout le monde: un jour qu'on parloit devant lui de l'entrée de Jéſus-Chriſt

dans Jérusalem, monté sur un âne. Si *j'avois été-là*, dit-il, *je lui aurois prêté avec plaisir mon beau cheval.*

CHEVALIERS.

I.

HONORAT DE BEUIL, *Comte de Fontaine, Vice-Amiral de France, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne, Gouverneur de S. Malo, fils de Jean de Beuil & de Françoise de Montalais.*

Sur le soupçon de quelque rébellion dans Saint-Malo, il écrivit au Prince de Dombes qui commandoit les troupes de Henri IV en Bretagne, de lui envoyer deux Régimens. Ils n'avoient pas eu le tems d'arriver, lorsque quelques partisans du Duc de Mercœur escaladèrent les murs du château de cette ville, à l'aide de deux échelles de corde qu'un Canonier attacha à deux canons sur la plate-forme : une partie de la garnison fut égorgée ; & le Comte de Fontaine, réveillé par le bruit & les cris, ayant mis la tête à la fenêtre de sa chambre, fut tué roide d'un coup d'arquebuse. Le Canonier qui favorisa cette escalade, étoit une espece de *Virginius*, un de ces hommes qu'on ne peut pas dire délicats, mais brutaux sur

l'honneur ; il avoit trouvé mauvais que le Comte de Fontaine fût amoureux de sa fille, & lui fit des présens. Le Duc de Mercœur ne retira aucun fruit de cette conspiration ; les habitans de Saint-Malo refusèrent toujours de le recevoir dans leur ville ; ils délibérerent entre eux de n'être ni à la Ligue, ni à un Roi Huguenot ; ils se nommèrent des Officiers, se firent des réglemens, & se gouvernèrent en Républcains jusqu'à ce que Henri IV eut fait abjuration.

Le Comte de Fontaine étoit de l'illustre maison de Sancerre ; il avoit épousé sa cousine, Anne de Beuil, fille de Louis de Beuil, Comte de Sancerre, qui ne se distingua pas moins toute sa vie par la générosité de son caractère, que par les services à la guerre ; je n'en citerai que ce trait. Le Prince de Condé ayant été arrêté après la conspiration d'Amboise, les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel dont étoit ce Prince, furent convoqués conformément aux Statuts, pour procéder au jugement de son procès. Louis de Sancerre se soucia peu de s'attirer l'inimitié de François II & des Guises, & de perdre l'espérance d'obtenir une grande charge qu'il sollicitoit alors à la Cour ; il déclara hautement, *que tout Prince du Sang pouvant devenir son*

Roi, il se croiroit criminel, s'il souscrivoit à un Arrêt de mort contre un Prince du Sang.

I I.

René de Rochefort, *Baron de Fiolles & de la Croisette, Lieutenant-Général au Gouvernement du Blesois, Dunois & Bailliage d'Amboise, fils de Jean de Rochefort, Baron de Pluvaut, & d'Antoinette de Châteauneuf.*

Lorsque Henri III le proposa pour être Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, quelques Chevaliers dirent qu'il étoit très-susceptible de cet honneur par la façon dont il avoit servi & commandé en différentes occasions, mais qu'ils le croyoient de noblesse de robe; il produisit ses titres, & prouva que les Ancêtres de son grand-père, Gui (1) de

(1) Guillaume de Rochefort, Chancelier de France en 1483, jusqu'en 1492, & son frère Gui de Rochefort, aussi Chancelier de France en 1497 jusqu'en 1527; tous les deux très-aimés & très-estimés. Louis XII, en 1499, envoya Gui de Rochefort à Arras recevoir la foi & hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche, pour les Comtés d'Artois, de Flandres & de Charolois; ce Prince, sans éperons, épée ni ceinture, à genoux & tête nue, rendit son hommage, & fit le serment ordinaire entre les mains de ce Chancelier qui étoit assis & couvert.

Rochefort, Chancelier de France, étoient Gentilshommes de nom & d'armes, d'ancienne extraction militaire, & que même quelques-uns avoient été Maréchaux de Bourgogne du tems des Ducs.

Ces deux Chanceliers de France, Guillaume & Gui de Rochefort, & la plûpart de leurs descendans, furent enterrés aux Céleſtins juſqu'en 1648; on dit même qu'on y apporta & qu'on y inhuma Rochefort de la Croiſette, & Rochefort-Pluvaut tués à la bataille de Coutras.

III.

JEAN DE VIVONNE, *Marquis de Piſanni, Seigneur de S. Gouard, Sénéchal de Saintonge, Ambaſſadeur à Rome & en Eſpagne, fils d'Artur de Vivonne & de Catherine de Clermont.*

Il reſta en ambaſſade à Rome pendant preſque tout le pontificat de Sixte-Quint. En 1585, il répondit froidement à ce Pape, qui lui parloit de la Bulle qu'il alloit publier contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, *qui feroit mieux de la jetterlui même au feu, qu'il de l'envoyer brûler en France*: en effet, elle y auroit été brûlée comme l'avoit été celle de Boniface VIII ſous le règne de Philipp e-le-bel, ſi Henri III, qui ſe croyoit dans

des circonſtances à être obligé de ménager la Cour de Rome, n'avoit pas retenu le zèle & l'indignation de ſes Parlemens.

Le Marquis de Piſanni revenoit de Rome ſur une galère, avec Claude d'Angennes, Evêque du Mans; ils furent pris par le Corſaire Barberouſſetta : ce Corſaire ſe cachoit ordinairement près de terre, à couvert d'un rocher : au bout de trois ou quatre jours, s'étant éloigné pour courir après une autre proie, la Marquis de Piſanni réſolut de tout riſquer pour recouvrer ſa liberté; il attaqua, tua le Capitaine qui le gardoit & trois autres de ces Pirates, gagna le haut du rocher avec l'Evêque de Mans, & revint par terre en France: il eſt parlé de cette action de vigueur dans le *Thuana*, article *Piſanni.*

Henri IV, en 1595, lui donna une grande marque d'eſtime; il le choiſit pour Gouverneur du jeune Prince de Condé, qui étoit alors le plus proche héritier de la couronne. *Il ne pouvoit pas*, dit l'Etoile, *le mettre entre les mains d'un Seigneur plus ſage, plus accompli & plus généralement eſtimé.*

Il mourut le 7 d'Octobre 1599, au Château de S. Maur-les Foſſés, près de Paris, âgé de ſoixante-neuf ans; il avoit épouſé Julie Saveli, Dame

Romaine, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Charles d'Angennes, Marquis de Rambouillet; c'étoit chez elle, rue S. Thomas du Louvre, près de l'Hôtel de Longueville, que s'assembloient les beaux esprits & la meilleure compagnie de Paris.

I V.

LOUIS DE CHASTEIGNER, *Seigneur d'Abain, de la Rocheposay & de Touffou, Gouverneur du Pays de la Haute & Basse Marche, fils de Jean de Chasteigner & de Claudine de Mauléon.*

Beaucoup d'esprit naturel & beaucoup de lecture l'avoient rendu très-agrèable à Charles IX qui aimoit les Lettres. Quand on apportoit à ce Prince la nouvelle de quelque bataille, & qu'on lui en avoit fait le récit, il demandoit toujours s'il n'étoit rien arrivé à la Rocheposay.

Dès les premiers Etats de Blois, les Ligueurs avoient commencé à étendre leurs intrigues dans le Royaume & à Rome. Henri III sentit la nécessité d'avoir auprès du Pape un Ambassadeur sage, éclairé, ferme & fidele; il choisit la Rocheposay qui l'avoit accompagné en Pologne, & qui se conduisit auprès de Grégoire XIII avec tant de prudence & de dextérité, que ce Pape fut toujours

assez sourd aux sollicitations de la Ligue, & *ne la secourut*, disoit le Cardinal d'Est, *que de la menue monnoie du Saint siége, d'indulgences.*

La Rochepoſay, de retour de son ambassade, étoit souvent consulté en secret par Henri III; mais ses conseils étoient toujours inutiles : ce Prince, après l'avoir bien écouté, au lieu de prendre les sentimens d'une autorité ferme, s'amusoit à gémir sur les embarras & les traverses que lui causoient les Guises. Ayant tout à craindre, le 13 Mai 1588, d'une populace effrénée, il sortit de Paris & se retira à Chartres; le soir, il dit à la Rochepoſay, les larmes aux yeux, que ce qu'il venoit d'éprouver lui rappelloit bien amérement les dernières paroles du Comte de Tanchin : *tu étois présent, mon cher Rochepoſay*, ajouta-t-il, *lorsque ce fidèle Polonois, ayant couru après moi pour m'engager à retourner à Varsovie, finit par me dire: Eh! Sire, si c'est régner que de posséder les cœurs des ses Sujets, où pourrez-vous régner aussi véritablement & aussi absolument qu'en Pologne?*

Après la mort de Henri III, Georges de Villequier, Vicomte da la Guerche, avoit embrassé le parti de la Ligue, & s'étoit rendu très-redoutable dans la Marche & le Poitou. La Rochepoſay l'attaqua, tailla en pièces une partie de ses troupes,

& mit l'autre dans une telle déroute, que la plupart des Fuyards se précipitèrent dans la Vienne; Villequier lui-même s'y noya : la Rocheposay reçut, à cette occasion, une lettre très-honorable de Henri IV. Il mourut à Moulins le 29 Septembre 1595, âgé de soixante ans : *Vir nobilitate, eruditione, fortitudine & morum probitate insignis*, dit M. de Thou.

V.

BERNARD DE NOGARET, *Seigneur de la Valette, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi au-delà des Monts, Amiral de France, Gouverneur de Provence.*

Le Duc de Savoie, lorsqu'il fut entré en Provence avec des forces considérables, demanda à la Comtesse de Sault, si M. de la Valette avoit beaucoup de troupes? *Non*, répondit-il, *mais il les commande.* La Valette, avec sa petite armée, fit face par-tout, & battit deux fois celle de ce Prince : on pouvoit dire de lui, qu'avec de petites armées il faisoit de grandes choses; il reprit plusieurs Places qui s'étoient livrées à la Ligue; & il l'auroit anéantie en Provence, lorsqu'il fut tué d'un coup d'arquebuse, le 11 Février 1592, devant la petite

Ville de Roquebrune, près Frejus. C'étoit un homme comparable à Lesdigueres, & dont tous les Mémoires de ce tems-là parlent avec éloge : intrépide, disent-ils, dans le péril, ferme dans les revers, modeste dans ses succès; poli, affable, bienfaisant, libéral : il étoit l'aîné du Duc d'Épernon ; ces deux frères s'aimoient avec la plus grande tendresse ; certainement elle n'étoit pas inspirée par la ressemblance de caractère.

V I.

HENRI DE JOYEUSE, *Comte du Bouchage, Maréchal de France, Maître de la Garderobe du Roi, Lieutenant-Général pour sa Majesté en Languedoc.*

Il avoit épousé, le 18 Novembre 1581, Catherine de Nogaret, sœur de la Valette dont je viens de parler, & du Duc d'Épernon. Elle s'abrégea les jours par les austérités d'une dévotion outrée, & mourut le 12 Août 1587. Jamais mari ne fut pénétré d'une plus vive douleur ; ses regrets, dans certains momens, alloient jusqu'au désespoir ; mais il avoit trop de religion pour se tuer ou s'aller noyer ; il se fit Capucin. Il y avoit cinq ans qu'il étoit le Père Ange, lorsque les Ligueurs, dans le

Haut Languedoc, ayant perdu ſon frère Scipion de Joyeuſe, leur Chef (1), le ſollicitèrent de le remplacer; il ſe laiſſa aiſément perſuader, quitta la robe de S. François, ſe mit a leur tête, & ſe qualifia Gouverneur de cette Province au nom de la Ligue. Il s'y maintint avec aſſez d'adreſſe & de courage, & ne ſe ſoumit qu'en 1596, & qu'à condition que pour la réduction de Toulouſe & des autres Villes ligueuſes où il commandoit, il auroit un million quatre cent ſoixante & dix mille livres, & le bâton de Maréchal de France; ce que Henri IV lui accorda, aimant mieux acheter la ſoumiſſion de ſes Sujets, que de verſer leur ſang. Auſſitôt après cet accommodement, il vint à la Cour, & ſe livra pendant près de trois ans à tous les égaremens d'un cœur plus ardent que délicat ſur les plaiſirs. On fut très étonné le 3 Mars 1599, en apprenant qu'il étoit rentré chez les Capucins, & qu'en peu de jours, on le verroit monter en chaire; car il ne crut pas devoir ſe cacher entiérement dans l'ombre du Cloître; on le vit cher-

(1) Il ſe noya dans le Tarn, le 21 Septembre 1592, s'enfuyant après la défaite de ſon armée par le Maréchal de Montmorenci, près de Villemur en Languedoc.

cher l'éclat dans le ſein même de l'humilité : c'étoit ſans doute dans l'eſpérance d'être un objet d'édifications : il ne le fut que de curioſité ; tout Paris courut à ſes Sermons ; les Marguillers des Paroiſſes ſe l'arrachoient ; c'étoit le premier Maréchal de France qu'on eût vu prêcher. Il alla, en 1608, à Rome pour y ménager quelques intérêts de ſon Ordre ; il voulut en revenir à pied comme il y étoit allé ; la fatigue du voyage lui occaſionna une maladie dont il mourut le 26 Septembre 1608. Il n'avoit eu de ſon mariage qu'une fille Henriette-Catherine de Joyeuſe, qui épouſa Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, & qui ſe remaria, après la mort de ce Prince, au Duc de Guiſe, fils du Duc de Guiſe tué à Blois.

En 1588, le Père Ange avoit donné au Public une ſcène très-ſingulière. Henri III, comme je l'ai dit, ayant tout à craindre d'une populace effrénée, étoit ſorti de Paris & s'étoit retiré à Chartres. Les Ligueurs, voyant que leur entrepriſe avoit échoué, affectoient des ſoumiſſions & un repentir qui n'étoit point dans leurs cœurs ; c'étoit chaque jour quelque députation à Chartres pour engager ce Prince à revenir dans ſa Capitale : il paroiſſoit inflexible. Le Père Ange imagina un ſpectacle

dont il crut que l'appareil ne manqueroit pas de le toucher & l'attendrir : voici la description qu'en font plusieurs Mémoires de ce tems-là.

Paroissoit d'abord un grand Capucin, à longue barbe, la mine refrognée, couvert d'un cilice, & ayant sur ce cilice un large baudrier d'où pendoit un grand sabre recourbé ; il sonnoit de tems en tems d'une vieille trompette rouillée. Après lui marchoient fièrement trois autres Capucins, armés de hallebardes, avec brassards, gantelets, la cotte de maille sur la robe, une marmite en tête en guise de casque, affectant des yeux hagards & furibonds ils traînoient Frère Ange, lié, garotté, revêtu d'une aube, coëffé d'une vieille perruque, & ayant sur cette perruque une couronne d'épines, d'où sembloient couler des gouttes de sang faites au pinceau. Son dos étoit chargé d'une longue croix de carton peint, sous le poids de laquelle il feignoit d'être accablé, se laissant tomber par intervalle en poussant de profonds gémissemens. Deux jeunes Capucins représentoient à ses côtés, l'un la Vierge, l'autre la Madelaine ; ils arrosoient la terre de leurs larmes, & se prosternoient devant lui, comme en cadence, toutes les fois qu'il se laissoit tomber. Quatre Sattellites suivoient, & tenant la corde dont Frère Ange étoit

garrotté, le faisoient relever & le frappoient à grands coups de fouet. Malgré le goût qu'on avoit dans ce tems-là pour les processions de Pénitens, cette pieuse mascarade, qui s'étoit acheminée de Paris à Chartres, fut aussi ridiculisée & blamée qu'elle méritoit de l'être.

VII.

Nicolas de Grimonville, *Seigneur de l'Archant, d'Auteuil & de la Boulaye, Capitaine de cent Archers de la Garde du Roi, fils de François de Grimonville & d'Anne d'Estanson.*

Henri III, de retour de Pologne où il l'avoit accompagné, lui donna une des Compagnies de ses Gardes-du-Corps, qu'on appelloit alors Archers de la Garde du Roi.

Le 8 Mai 1589, à la furieuse attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, Henri III, dont l'ame avoit perdu, disoit-on, toute force & tout courage dans la mollesse & les plaisirs, se comporta, au milieu du feu le plus vif de mousqueterie & de canon, avec toute la valeur, le sang-froid & l'intrépidité d'un Héros. L'Archant, bléssé dès le commencement du combat, & tâchant toujours de le couvrir de son corps, tomba à ses pieds noyé dans son sang.

Il

Il ne fut pas moins attaché à Henri IV qu'il l'avoit été à Henri III ; & il est parlé de lui avec distinction dans le récit de la bataille d'Ivry.

Vers la fin de l'année 1591, Henri IV assiégea Rouen. Les Assiégés, le 23 Février 1592, firent une sortie très-nombreuse & très-imprévue, chassèrent les Assiégeans des travaux & des tranchées, & continuoient de les poursuivre vivement, lorsque le Maréchal de Biron arriva avec l'Archant. Le désordre fut bientôt arrêté ; & les Assiégés ne tardèrent pas à rentrer dans leur ville. L'Archant reçut une blessure au talon dont il mourut le 8 Mars 1592. On voit sur son tombeau, dans l'Eglise des Grands-Augustins, sa statue & celle de sa femme Diane de Vivonne, fille de ce François de Vivonne-la-Chateigneraye, si connu par son duel avec Jarnac.

Il y a sur ce tombeau deux épitaphes, l'une en latin, & l'autre en vers françois, tels qu'on en faisoit dans ce tems-là ; après y avoir raconté qu'il avoit fait quelques campagnes contre les Turcs en Hongrie, & que revenu en France, il s'étoit trouvé aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour & d'Ivry, on ajoute :

Outre infinis assauts dont nos rages civiles
Ont saccagé l'orgueil des plus superbes Villes,

Et qui dedans la tombe à la fin l'ont mené ;
Le malheur ayant fait qu'au siége infortuné,
Qui pressoit de Rouen la muraille rébelle,
L'effort d'une sortie & la perfide grêle,
Des balles que lançoient contre lui les mousquets,
Lui foudroyât le pied d'un coup qui tôt après
Pour son être mortel fut un trait homicide,
Comme autrefois celui que reçut * Eacide ;
Le Ciel les égalant par un semblable sort,
Aussi bien qu'en valeur, par l'espèce de mort.... .

VIII.

LOUIS D'AMBOISE, *Comte d'Aubijoux, Seigneur & Baron de Châteauneuf, Sénéchal & Gouverneur d'Albi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques d'Amboise & d'Hippolyte de Chambes.*

C'étoit un homme très-brave, actif, infatigable à la guerre, incapable de sacrifier son devoir à ses plaisirs, mais n'aimant pas à s'en priver & à se gêner pour ce qu'on appelle bienséances d'état; il vouloit être libre dans ses actions comme un simple particulier. Tout ce qui pouvoit aider à le faire distinguer, toute décoration lui déplaisoit. S'il avoit pu se dispenser d'accepter le cordon de

* Achille,

l'Ordre du S. Esprit, il l'auroit fait. Cela me rappelle ce que j'ai lu dans les Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette, page 106 : elle rapporte *que le Marquis d'Huxelles*, depuis Maréchal de France, *ayant été nommé pour être Chevalier des Ordres, recommanda au Courier qui lui en apporta la nouvelle, de dire à M. de Louvois, que si la décence du cordon ne permettoit pas d'aller au cabaret & autres lieux, il n'en vouloit point.*

Le Comte d'Aubijoux étoit né posthume en 1536 ; il mourut en 1622, âgé de quatre-vingt-six ans ; il avoit eu trois fils de sa femme, Blanche de Lévis. Le second, qu'on appelloit l'*Amant fortuné*, fut tué à la bataille de Coutras. Je n'ai pu découvrir quelles étoient les avantures qui lui avoient fait donner ce surnom.

IX.

FRANÇOIS DE VALETTE, *Seigneur de Cornusson & de Parisot en Guyenne, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouse, fils de Guillot de Valette & d'Antoinette de Nogaret.*

Il écrivoit à son oncle : *Vous paroissez content de moi ; j'en serois très-flatté, si je pouvois me*

dire qu'on ne vous a point exagéré ce que j'ai fait dans les deux dernieres occasions ou j'ai commandé..... Vos triomphes ne sont point mêlés d'une secrette douleur; vous en jouissez sans amertume; au lieu que dans ce malheureux Royaume, contre qui combattons-nous? contre nos parens, nos concitoyens, contre des François. Cet oncle à qui il écrivoit, étoit un homme bien illustre; c'étoit Jean (1) de Valette, Grand-Maître de Malthe, qui défendit cette Ville, en 1565, contre toutes les forces navales de l'Empire Ottoman. Les Turcs, après quatre mois d'attaques presque continuelles & très-opiniâtrées, furent obligés d'en lever le siége. Brantôme dit que lorsqu'on en apporta la nouvelle à Charles IX, le Chancelier de l'Hôpital fit remarquer à ce jeune Prince, que dans les trois grands siéges qu'avoient soutenus les Chevaliers de S. Jean, c'étoient trois François qui étoient Grands-Maîtres; d'Aubusson qui défendit Rhodes; l'Isle-Adam qui n'en sortit qu'après y avoir fait périr près de deux cent mille Turcs, & Jean de Valette qui venoit aussi de s'immortaliser dans Malthe.

(1) Jean *de Valette*, & non pas *de la Valette*, comme disent la plûpart des Historiens.

X.

FRANÇOIS DE CAZILLAC, *Baron de Cessac, Seigneur de Millars, Chambellan ordinaire du Roi, Conseiller d'État, fils d'Antoine de Cazillac, Seigneur de Berail, & d'Anne de Crussol.*

Il étoit de ces hommes fermes, hardis, pleins de feu en parlant pour les autres; embarrassés, timides à parler pour eux-mêmes. Il avoit été employé, au-dedans & au-dehors du Royaume, à des négociations secrettes & très-épineuses. Catherine de Médicis avoit toujours paru très-contente de son habileté & de sa discrétion; il ne profita point de la bienveillance qu'elle lui devoit; jamais il ne s'occupa de sa fortune : sa femme disoit assez plaisamment, que *de tous les hommes qu'il connoissoit, il étoit celui dont il se soucioit le moins.*

On raconte de lui un trait qui n'est pas, je crois, dans l'usage ordinaire de la Cour : il avoit reçu un remboursement de quarante mille écus. Brulart, Secrétaire d'État, lui fit demander s'il pouvoit les lui prêter; il dit qu'il feroit réponse le lendemain; il sçavoit que Brulart, qui se croyoit très-ferme dans sa place, alloit être disgracié;

il lui envoya les quarante mille écus, dès que sa disgrace eut éclaté.

X I.

JOACHIM DE DINTEVILLE, *Seigneur de Dinteville & de Fougerolles, Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement de Champagne & de Brie, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jean de Dinteville & de Gabrielle de Stainville.*

La nuit du 22 Janvier 1589, une compagnie de cinquante Soldats de la Ligue s'introduisit dans son Château par la trahison d'un de ses Domestiques. Quatre de ces Soldats, armés de poignards, entrerent dans sa chambre, & lui présenterent une Lettre à signer ; elle étoit adressée à Roussart, Maire de Langres ; on lui faisoit écrire à ce Maire, qu'il lui envoyoit un secours de (1) six cens hommes, venant d'être averti que le Capitaine Saint Paul devoit le lendemain se présenter devant Langres, & qu'il espéroit de s'en rendre maître à la faveur des intelligences qu'il y avoit. Il re-

(1) Ce secours étoit une perfidie qu'avoit imaginée le Capitaine Saint Paul, un des Chefs de la Ligue ; ces six cents Soldats auroient été des Ligueurs qui lui auroient livré la Ville de Langres, que Dinteville gouvernoit & maintenoit dans le parti du Roi.

jetta cette Lettre, ſans daigner dire un mot : ces quatre Soldats, après l'avoir bien menacé, le poignard ſur la gorge, ſe retirèrent pour aller prendre, dirent-ils, les derniers ordres de leur Commandant. Il y avoit heureuſement dans ſa chambre un petit eſcalier dérobé qui communiquoit au jardin, par où il ſe ſauva.

Chaque année, juſqu'à ſa mort, il fit l'anniverſaire de celle de Henri III ; il faiſoit chercher & raſſembloit ce jour-là à ſa table, quarante Soldats qui s'étoient trouvés aux batailles que ce malheureux Prince avoit gagnées ; il leur rappelloit ſa valeur, ſon affabilité, ſa générosité ; c'étoit un ſacrifice de larmes qu'il faiſoit & qu'il leur faiſoit faire à ſa mémoire : il terminoit ce repas funéraire par un petit préſent de trente écus à chacun.

Il mourut en 1607, très-regretté de Henri IV, dit Sulli. On remarque, comme une choſe ſinguliere, qu'il n'avoit jamais été bleſſé, quoiqu'il ſe fût trouvé à bein des combats, & qu'il ſe fut quelquefois aſſez témérairement expoſé.

XII.

JOACHIM DE CHATEAUVIEUX, *Comte de Confolant, Capitaine des cent Archers de la Garde Ecoſſoiſe du Roi, & de cinquante Hommes d'armes*

des Ordonnances, Bailli de Bresse & de Bugey, Chevalier d'honneur de Marie de Médicis, Gouverneur de la Bastille, fils de Claude de Châteauvieux & de Marguerite de Montchenu.

Henri IV en chassant, se plaisoit quelquefois à se dérober à sa suite ; il alloit dans les petites Villes & les Villages autour des forêts, s'arrêtoit dans les hôtelleries, & se mêloit à la conservation des Bourgeois qu'il y trouvoit, & qui, sans le connoître, en discourant sur les affaires publiques, parloient de lui, de ses Ministres, louoient ou contrôloient ses actions. Ses Capitaines des Gardes lui représentoient sans cesse que ses disparitions les jettoient, & toute sa Cour, dans les plus vives inquiétudes. Un jour qu'il avoit encore disparu, Châteauvieux, avec quatre Gardes, après l'avoir bien cherché, le trouva dans une auberge où il venoit de se mettre à table avec cinq ou six Marchands ; il lui frappa sur l'épaule, & d'un ton sévere lui dit de le suivre. Lorsqu'ils furent sortis de cette auberge : *Mon ami*, lui dit Henri IV, *ces bonnes gens penseront que c'est un malfaiteur que tu viens d'arrêter. Vous riez, Sire*, lui répondit Châteauvieux ; *& moi je ne ris pas depuis long temps ; & je suis enfin obligé de vous supplier de vouloir bien accepter la démission de ma place de Capitaine de vos Gardes. Si tu le desires ab-*

ſolument, je l'accepte, répliqua Henri IV, après avoir un peu rêvé; *& je t'en donne une autre où tu dormiras, je crois, très-tranquillement; c'eſt celle de Chevalier d'honneur de ma femme.*

Il me ſemble qu'on dut le blâmer; ſes inquiétudes & ſes craintes devoient moins l'engager à démettre de ſa charge, qu'à redoubler de vigilance & d'attention.

Il parloit un jour du ſiége de la Rochelle, en 1573, & diſoit qu'il avoit été bien long: *Pas trop*, lui dit Henri IV; *tu n'eus le temps d'y être bleſſé que deux fois.* Il le fut encore à celui d'Iſſoires. Dès que Henri III fut mort, il ne balança pas, comme tant d'autres; il mena ſa Compagnie des Gardes-du-Corps prêter ſerment à Henri IV; & depuis ce tems-là, on le voit auprès de ce Prince à tous les ſiéges & toutes les batailles. C'étoit un des hommes de France de la plus noble & de la plus aimable figure; il mourut le 13 Janvier 1615, ſans avoir été marié: quand ſes parens lui propoſoient quelque mariage, *Je n'y puis penſer*, répondoit-il, *j'aime trop les femmes.*

XIII.

CHARLES DE BALZAC, *Seigneur de Clermont-d'Entragues, Capitaine d'une des quatre Compa-*

gnies des Archers de la Garde du Roi , troisieme fils de Guillaume de Balzac , Seigneur d'Entragues , & de Louise d'Humieres.

Il fut tué , auprès d'Henri IV , à la bataille d'Ivri : ce Prince disoit souvent qu'il ne pensoit jamais à cette bataille , sans se rappeller le regard tendre & plein d'affection que d'Entragues avoit tourné vers lui , en tombant & fermant les yeux pour jamais. Il étoit frere de François de Balzac-d'Entragues , dont j'ai parlé dans les commencemens de cette Histoire.

X I V.

Charles du Plessis , *Seigneur de Liancourt , premier Ecuyer , Marquis de Guercheville , Comte de Beaumont-sur-Oise , Gouverneur de Paris.*

Il épousa Antoinette de Pons , veuve de Henri de Silli , Comte de la Rocheguyon. La Princesse de Conti , dans son Histoire des Amours de Henri IV , parle d'eux & de leur mariage en ces termes : *Ce Monarque* , dit-elle , *devint si amoureux d'Antoinette de Pons , veuve du Comte de la Rocheguyon , qu'il lui proposa de l'épouser , n'espérant plus de réussir autrement......* Elle lui répondit , comme j'ai dit beaucoup plus haut , qu'elle étoit trop reconnoissante de l'honneur qu'il vou-

loit lui faire, pour en accepter l'offre..... Il conserva toujours pour elle la plus parfaite estime, *& pratiqua son mariage*, ajoute la Princesse de Conti, *avec un très-illustre Seigneur* (Charles du Plessis Liancourt,) *& lui écrivit en faveur de ce nouvel Amant, comme il avoit fait peu auparavant pour lui-même.*

M. de Liancourt étoit dans le carosse, sur le devant, lorsque Henri IV. fut assassiné. Il rapporte, dans sa déposition, que le matin, le jeune Duc de Vendôme étoit venu prier ce bon Roi de ne point sortir & de prendre bien garde à tous ceux qui l'approcheroient, parce que la * Brosse continuoit de prédire que ce jour, 14 Mai, lui seroit fatal. *Ce bruit étoit si bien répandu*, ajoute M. de Liancourt, *qu'un de nos Ecuyers, tandis que je dînois, fut assez simple pour venir m'avertir, comme d'un pronostic, que le cheval que ce grand Prince aimoit le plus & montoit ordinairement, étoit triste depuis le matin, & n'avoit ni bu ni mangé.*

XV.

FRANÇOIS DE CHABANNES, *Marquis de Curton, Comte de Rochefort, Vicomte de la Roche-Masse-*

* Fameux Astrologue.

lin , Lieutenant-Général au Gouvernement d'Auvergne, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils de Joachim de Chabannes , Baron de Curton , & de Claudine de la Rochefoucault.

Henri IV lui écrivoit :

Je viens de bien battre mes ennemis dans la plaine d'Ivri. Je ne tarde pas à te l'écrire , persuadé , mon cher Curton , que personne n'en recevra la nouvelle avec plus de plaisir que toi. Ce 14 Mars 1590, à neuf heures du soir.

Par un hasard assez singulier , le même jour & à la même heure , le Marquis de Curton lui écrivoit :

Je viens de battre vos ennemis dans la plaine d'Issoire. Le Comte de Randan qui les commandoit , vient de mourir à l'instant de ses blessures ; mon fils a été aussi blessé ; mais j'espère qu'il n'en mourra pas. Rastignac , Lavedan & Chazeron ont fait des merveilles. J'enverrai demain un plus long détail à Votre Majesté. Ce 14 Mars 1590 , à neuf heures du soir.

XVI.

Robert de Combault , *Seigneur d'Arci-sur-Aube , premier Maître-d'Hôtel du Roi , fils de Pierre de Combault , Seigneur des Vasseux , & d'Anne Balore.*

Le Laboureur, en parlant de Brantôme, dit que, *quoiqu'il appartînt, d'alliance ou d'amitié, à plusieurs des grands Capitaines de ce tems-là, la fortune lui fut toujours si contraire, qu'il n'obtint jamais d'établissement digne de son mérite particulier & de sa naissance, & que c'est ce qui le rendit d'assez mauvaise humeur dans sa retraite à Brantôme, où il composa ses Œuvres dans différentes assiettes d'esprit, selon que ceux qui repassoient dans sa mémoire, excitoient sa bile, ou des souvenirs d'amitié.* Pour moi, je crois que Brantôme étoit né avec un orgueilleux amour-propre, qui le rendit toute sa vie jaloux, envieux, satyrique. Il étoit Chevalier de l'Ordre de S. Michel ; on voit, en plus d'une occasion, que l'institution de celui du S. Esprit, où il n'espéroit pas d'être admis, lui déplaisoit beaucoup, & lui faisoit faire de très-plates & de très-basses plaisanteries : je ne citerai que celle qu'il fait au sujet de Robert de Combault, & de sa charge de premier Maître-d'Hôtel. Il prétend que lorsque Henri III l'eut nommé pour être Chevalier du S. Esprit, on dit à la Cour *que cet Ordre ne valoit plus rien, puisqu'il étoit descendu jusqu'à la broche de la cuisine.* Davila parle de Robert de Combault comme d'un homme de beaucoup d'esprit, & qui passoit pour un

très-habile Négociateur. D'ailleurs on ne pouvoit pas être d'une plus ancienne nobleſſe, s'il deſcendoit, comme il le prétendoit, de Gui, frere cadet d'Archambault VIII du nom, Seigneur de la Baronnie de Bourbon, & dont la petite-fille, Béatrix, héritiere de cette Baronnie, la porta dans la Maiſon Royale par ſon mariage avec Robert de Clermont, ſixième fils de S. Louis.

XVII.

FRANÇOIS DE S. NECTAIRE, *ou* DE SENNECTERE, *Seigneur de la Ferté-Nabert, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'État, Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & Pays Meſſin.*

Le Duc de Guiſe diſoit que quant il voyoit Sennectère vivant, après tout ce qu'on lui en avoit raconté & ce qu'il en avoit vu lui-même, il croyoit qu'on ne pouvoit pas douter qu'il n'y eût une deſtinée, & que les coups à la guerre n'étoient que pour les malheureux.

Henri de Sennectere, qui ſervit glorieuſement ſous les régnes de Louis XIII & de Louis XIV, & qui mérita le bâton de Maréchal de France, étoit petit-fils de ce François de Sennectere.

SEPTIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 31 Décembre 1584.

CHEVALIERS.

I.

JEAN DE S. LARI, *Seigneur & Baron de Termes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de Metz, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

Perroton de S. Lari, Gouverneur de la Ville & Sénéchaussée de Toulouse, épousa, en 1520, Marguerite d'Orbessan; il en eut deux fils, Roger de S. Lari-Bellegarde & Jean de S. Lari-Termes, & une fille qui fut mariée à Jean de la Valette, & mere du Duc d'Épernon & de Bernard de la Valette. Roger de S. Lari-Bellegarde, que Henri III fit Maréchal de France, mourut empoisonné (1) par une petite bourgeoise, d'autres disent une bergere dont il étoit passionnément amoureux. Il

(1) Voyez les commencemens de cette Histoire.

avoit épousé, avec dispense, la veuve de son grand-oncle, le Maréchal de Termes, & n'en avoit eu qu'un fils, César de Bellegarde, qui fut tué à la bataille de Coutras en 1587; il n'avoit que vingt-cinq à vingt-six ans: on lui avoit proposé à la Cour des partis considérables; il les avoit tous refusés. Quelque tems après sa mort, une Demoiselle à qui il avoit promis de l'épouser, & qu'il avoit laissée grosse en partant pour l'armée, accoucha d'un garçon. Ce petit-fils d'un Maréchal de France fut pendant plusieurs années le jouet de la fortune; elle se divertit à en faire un Procureur au Parlement de Bordeaux: enfin il trouva des preuves de sa naissance, sur lesquelles il plaida & gagna son procès; il embrassa l'État Ecclésiastique; on lui donna l'Abbaye d'Aubrac.

Le frere du Maréchal de Bellerde, Jean de S. Lari, Baron de Termes, Chevalier du S. Esprit à cette promotion de 1584, eut quatre fils & une fille; Roger, Duc de Bellegarde; César Auguste, Baron de Termes, mort d'une blessure qu'il réçut au siége de Clerac en 1621; Jean de S. Lari, mort de la peste à quatorze ans; Octave (1) de

(1) Je me conforme à la généalogie que le Laboureur a faite de la Maison de S. Lari, dans ses *Additions aux Mé-*

S. Lari

S. Lari; Archevêque de Sens; & Paule de S. Lari, marié à Antoine Arnaud de Pardaillan. Ce Roger, Duc de Bellegarde, si brave (1), si galant, si aimable par la figure, l'esprit, la douceur, la générosité & la bienfaisance de son caractere, que devint-il ? Quelle fut la vieillesse de ce grand Écuyer de France, de ce Gouverneur de Bourgogne, de ce Favori de Henri III, de Henri IV, & dont la conversation faisoit sortir Louis XIII de ses sombres ennuis ? Il eut le sort de tous ceux qui donnoient de l'ombrage au Cardinal de Richelieu, ou qui ne plioient pas assez sous ses volontés. *Nous le voyons*, dit un Ecrivain de ce tems-là, *dépouillé de son Gouvernement & de tous les bienfaits qu'il avoit reçus des Rois, réduit dans*

---

moires de Castelnau, page 776, Tome II; elle m'a paru plus sûre que celle que rapporte le P. Anselme. D'ailleurs, les uns disent que Jeanne de Lyon, mère d'Octave de S. Lari, Abbé d'Aubrac, étoit fille; d'autres prétendent qu'elle avoit été déja mariée, & qu'elle étoit veuve, lorsque César de Bellegarde en devint amoureux.

(1) Au mois de Juillet 1592, n'ayant avec lui que quarante-cinq Soldats & dix Gentilshommes, il défendit le Fort de Quilleboeuf contre l'armée du Duc de Mayenne, qui fut obligée d'en lever le siége au bout de trois semaines, après y avoir donné plusieurs assauts.

une petite maison d'un de ses amis, contraint d'emprunter de l'argent pour vivre ; & il n'y a pas d'apparence, ajoute-t-il, *qu'à l'age de soixante & douze ans qu'il a, il releve jamais sa fortune* : on verra, à son article de Chevalier des Ordres, qu'elle changea.

I I.

Jean de Vienne, *Baron de Ruffey, Gouverneur du Bourbonnois, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils de François de Vienne, Baron de Ruffey, & de Gilberte de Luxembourg.*

Voyez l'observation que j'ai faite à l'article de Thevalle.

I I I.

Louis-Adhemard de Monteil, *Comte de Grignan, Baron d'Entrecasteaux, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes.*

La Cour, à la prière du Pape, lui avoit recommandé de défendre le Comtat contre les Calvinistes du Dauphiné & du Vivarez qui y faisoient de fréquentes incursions ; il les combattit souvent ; & le courage est encore plus éprouvé dans ces combats entre de petites armées, que lorsqu'elles sont plus nombreuses. Quand Henri III, passant

par Avignon, s'y fit inscrire dans les (1) Confrairies de Pénitens, il raconta à ce Prince, à l'occasion de leurs processions, qu'il avoit été blessé & fait prisonnier dans une action contre cinq cents Calvinistes qui venoient d'enlever, avec d'autres butin, trois processions de Pénitentes: les choses qu'il disoit avoir vues, n'étoient pas moins ordinaires aux troupes de la Ligue qu'à celles des Calvinistes. La Religion, dans ces guerres civiles, n'étoit qu'un voile dont l'ambition des Chefs de l'un & de l'autre parti tâchoit de se couvrir; & l'idée de piller son voisin & de jouir de sa femme ou de sa fille, leur fournissoit des recrues.

Il étoit fils de Gaspard de Castellane, Baron d'Entrecasteaux, qui avoit épousé Béatrix Adhemar, & avoit été substitué *aux biens, nom & armes des Adhemars de Monteil ou* (2) *Montelimat, Seigneurs de Grignan*, par son beau-frère, Louis Adhemar de Monteil, Comte de Grignan; qui mourut sans enfans, & en qui s'éteignit la branche des Adhemars de Provence, & non toute cette très-ancienne maison; il en subsistoit une branche en Languedoc, qui fut alors exclue de l'hérédité,

(1) Il y en avoit de blancs de noirs & de bleus.

(2) Cette Ville s'appelloit *Montilium Adhemari.*

à cauſe d'une renonciation donnée en 1237 par Lambert Adhemar à Hugues ſon frère ; lequel Lambert renonçoit aux biens de leur maiſon en Provence, ſous la condition que Hugues renonceroit à ceux de Languedoc : c'eſt de ce Lambert que deſcend le Vicomte Adhemar, Colonel du Régiment de Chartres.

HUITIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins, le 31 Décembre 1585.

CHEVALIERS.

I.

CHARLES DE BOURBON, *Comte de Soiſſons & de Dreux, Grand-Maître de France, fils de Louis I, Prince de Condé, tué à Jarnac, & de Françoiſe d'Orléans-Longueville, ſa ſeconde femme.*

Il étoit beau, bien fait, avoit beaucoup d'eſprit, & tout le courage de ſon père. Après la bataille de Coutras où il fit des prodiges de valeur, le Roi * de Navarre qui lui avoit promis ſa ſœur,

* Depuis Henri IV.

Catherine de Bourbon, l'emmena en Béarn où elle étoit ; mais au moment qu'on croyoit qu'il alloit les unir, il rétracta sa promesse sur des préventions qu'on lui inspira contre ce jeune Prince. D'Aubigné, la Duchesse de Rohan & beaucoup d'autres prétendent qu'il ne vouloit point marier sa sœur, & que dans les conjectures embarrassantes où il se trouvoit, il la ragardoit politiquement comme un appât qu'il présentoit tantôt à un Prince, tantôt à un autre, pour les attirer ou les engager plus fortement dans ses intérêts : il est certain que cette Princesse disoit quelquefois en plaisantant, *que son frere l'aimoit si fort, qu'il ne vouloit point se défaire d'elle.* Il la maria, le 31 Janvier 1599, à Henri Duc de Bar, fils aîné de Charles III, Duc de Lorraine : elle avoit alors près de quarante ans, & avoit toujours continué d'aimer le Comte de Soissons & d'en être aimée ; elle mourut le 13 Février 1604 ; Henri IV parut extrêmement touché de sa mort. Croiroit-on que le Nonce du Pape, en se présentant, comme les autres Ambassadeurs, pour lui faire son compliment de condoléance, lui dit *que son Maître & lui regrettoient beaucoup la perte de la personne de Madame la Duchesse de Bar, & en même tems la perte de son ame ?*

Elle étoit Calviniste. Le Comte de Soissons, à qui l'on rapporta ce propos du Nonce, fut saisi d'une si vive douleur, que ceux qui étoient auprès de lui, eurent bien de la peine à le retenir & l'empêcher d'aller se porter à quelque violence contre ce Prélat. Il faut avouer qu'au moment qu'on apprend la mort d'une personne tendrement aimée, il est bien affreux qu'on nous la présente dans des tourmens éternels.

J'ai dit plus haut que Sulli étoit un habile, un grand Ministre ; mais que l'inimitié, l'humeur & la dureté de son caractère, lui avoient fait souvent crayonner des portrais peu fidèles ; croira-t-on que celui qu'il a fait (1) du Comte de Soissons, étoit ressemblant ? Ils se haïssoient mortellement ; & ce Prince & Catherine de Bourbon racontoient à toute occasion les ruses que ce Ministre avoit employées pour les tromper, les pièges qu'il leur avoit tendus, la confiance qu'ils avoient eue en lui, & la façon dont il en avoit abusé ; il est vrai que sa trahison fut odieuse dans toutes ses circons-

(1) De Thou dit, en parlant du Comte de Soissons, *Is magni animi juvenis*, &c. On doit s'en rapporter plutôt à lui qu'à M. de Sulli, & à ceux qui n'ont fait que le copier.

tances. *Voyez Mémoires de Sulli, Tome premier, Livre 6, page 309, in-4°.*

Le Comte de Soiſſons mourut le premier Novembre 1612 ; cette branche de Bourbon-Soiſſons s'éteignit dans ſon fils qui fut tué, le 6 Juin 1641, à la bataille de la Marfée qu'il gagna, ou qui ſe tua lui-même en levant la viſière de ſon caſque avec ſon piſtolet qui ſe débanda.

II.

JEAN GROGNET DE VASSÉ, *Seigneur de Vaſſé, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Antoine Grognet de Vaſſé, Gouverneur de Pignerol, & de Marguerite de Harri Dame d'Alligni.*

Le Comte de Montgommeri, aſſiégé dans Domfront, ſe rendit après s'être long-tems defendu en déſeſpéré ; il fut conduit à Paris ; on lui fit ſon (1) procès ; & il eut la tête tranchée le 26 Juin 1574. Le bruit courut qu'on avoit violé la foi qu'on lui avoit donnée, & que Vaſſé (2) à qui

(1) Ce n'étoit pas à cauſe de la mort de Henri II, qu'il avoit innocemment bleſſé, mais comme Chef de Rebelles

(2) D'Aubigné rend juſtice à Vaſſé, en parlant du procès fait à Montgommeri, *Tome II, chap. 7.*

il s'étoit rendu, lui avoit promis qu'il n'auroit rien à craindre pour sa vie, Vassé fit afficher à la porte du Louvre, *que les indignes calomniateurs qui disoient qu'il avoit fait des promesses au malheureux Montgommeri, n'oseroient venir le lui dire à lui-même. Si je lui avois donné quelque parole*, ajoutoit-il, *& que la Cour ne l'eût pas tenue, je me serois coupé la main qui reçut son épée, & je l'aurois portée & fait attacher vis-à-vis du trône.* Auroit-il été capable d'une si étrange action? Tous ceux qui le connoissoient, n'en doutoient pas; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit cette sorte de courage, qui ne tient pas moins de la fermeté de l'ame que du desir de la gloire, & qu'il s'étoit toujours montré & se montra toujours le digne fils de cette Antoine de Vassé, si renommé dans nos guerres du Piémont, & que Brantôme place au nombre *des Hommes illustres & grands Capitaines François*, dont il nous a donné *les Vies*. Après avoir détaillé quelques-unes de ses actions, *M. de Vassé*, dit-il, *a laissé une bonne lignée d'enfans & tous vaillans*, Tome VII, p. 367.

III.

Adrien Tiercelin, *Seigneur de Brosses & de Sarcus, Gouverneur de Dourlens & de Mouzon*,

Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, fils d'Adrien (1) *Tiercelin & de Jeanne de Goulay.*

Il se laissa entraîner & entraîna ses trois fils dans le parti de la Ligue ; il dut s'en repentir ; il les perdit tous les trois en moins d'un an : l'aîné, Anne Tiercelin, Seigneur de Brosses, alla mourir chez lui des blessures qu'il avoit reçues à l'escarmouche de Boulogne en 1588 ; le second, Charles Tiercelin, Seigneur de Saveuse, mourut de celles qu'il reçut au combat près de Bonneval en Beauce en 1589 ; & le cadet, Nicolas Tiercelin, Seigneur de Cailleville, y fut tué. Le plus âgé n'avoit que vingt-six ans ; & ils s'étoient déjà acquis beaucoup de réputation à la guerre.

I V.

François Chabot, *Marquis de Mirebeau, Comte de Charni, Seigneur de Brion, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, fils de Philippe*

(1) Il avoit été Chambellan de François I, Gouverneur de son fils, le Dauphin François, Gouverneur des Villes & Château de Bayeux, d'Argentan, de Loches, & Sénéchal de Ponthieu. La Maison de Saveuse est fondue dans celle des Tiercelins ; & le second fils porte toujours le nom & les armes de Saveuse.

Chabot, Seigneur de Brion, Amiral de France, & de Françoise de Longvy.

Dès que la guerre commençoit, il se rendoit à l'armée, y servoit avec tout le zèle & toute l'exactitude possibles, n'en partoit que des derniers, retournoit dans ses terres & ne paroissoit que rarement à la Cour. L'exemple de son père, Philippe Chabot, l'avoit trop frappé; il ne vouloit ni charges, ni dignités : l'envie, disoit-il, en suit toujours le don, & peut parvenir à les faire ôter avec opprobre à l'homme le plus innocent. Philippe Chabot, si connu dans l'Histoire sur le nom de l'Amiral de Brion, étoit un des Favoris de François I, & méritoit de l'être par ses services & sa naissance. Il commanda en 1535, l'armée contre le Duc de Savoie, dont il conquit très-rapidement plus de la moitié des Etats; la conquête du reste étoit aisée lorsqu'il resta tout-à-coup dans l'inaction. François I désapprouva ses raisons & parut très chagrin de sa conduite; ses envieux ne manquèrent pas de profiter de ce commencement de disgrace pour donner des Mémoires contre lui; ils l'accusèrent de concussions dans son Gouvernement de Bourgogne & dans sa charge d'Amiral. François I lui en parla; ses réponses, dit-on, furent très-arrogantes; & quelques jours après, pour

marquer qu'il ne craignoit point la recherche de ſes actions & toutes les atteintes qu'on tâcheroit de donner à ſa réputation, il parut dans un tournoi avec une nouvelle deviſe : c'étoit un ballon en l'air & ces mots, *concuſſus* (1) *ſurgo*. François I fut d'autant plus indigné de cette bravade, qu'il ne le croyoit pas innocent ; il l'envoya priſonnier au château de Vincennes, & chargea Poyet de lui faire faire ſon procès. Ce Chancelier choiſit vingt-quatre Commiſſaires, ſe mit à leur tête, & ſe comporta, dans toute cette affaire, en homme dévoué à la faveur, & très-prodigue de zèle contre les Accuſés, quand il croyoit avoir pénétré les intentions de la Cour. Il vouloit un Arrêt de mort ; il trouva des Juges plus ſcrupuleux qu'il ne les avoit préſumés, & ne put obtenir qu'un Jugement qui condamnoit Brion, pour quelques exactions & un droit ſur la pêche qu'il s'étoit illégitimement attribué, à être dégradé de ſes charges & emplois, & à payer une amende de quinze cens cinquante mille livres tournois.

Ce ne fut qu'au bout de près d'un an, que la Ducheſſe d'Etampe, qui ſe ſouvenoit toujours

(1) Je crois qu'on peut les traduire : *plus on me frappe, plus je m'élève*.

de l'avoir aimé, se flatta d'avoir trouvé le moment favorable pour parler en sa faveur. François I s'attendrit sur le sort d'un ancien Officier de sa Couronne, & qui, après tout, lui avoit rendu de très-grands services; il ordonna au Parlement de Paris de revoir le procès; & Brion fut renvoyé absous; il ne survécut pas long-tems à cet Arrêt. Un ame courageuse se débat contre l'opprobre où elle se voit tombée; si elle en sort, la joie lui est devenue trop étrangère; sa fierté même l'entretient dans le dégoût de la vie; elle reste livrée au morne desir de sortir d'un monde où elle a été si outragée. Il mourut dans son hôtel, rue du Roi de Sicile, le premier Juin 1543, & fut inhumé aux Céléstins; on y voit sa statue en marbre blanc, à demi-couché sur un tombeau de marbre noir.

V.

GILLES DE SOUVRÉ, *Marquis de Courtanvaux, Gouverneur de Touraine, Gouverneur de Louis XIII, Maréchal de France, fils de Jean de Souvré, Seigneur de Courtanvaux, & de Françoise Martel.*

La probité, la candeur, le désintéressement, l'amour pour la partie, toutes les vertus morales, il les possédoit; aussi fut-il toujours généralement

estimé. Henri III disoit que s'il n'étoit pas Roi, il voudroit être Souvré.

La Ligue, en 1589, lui fit les offres les plus avantageuses; & le Duc de Mayenne, dit M. de Thou, y ajouta qu'on lui compteroit cent mille écus d'or à l'instant qu'il signeroit le traité : sa réponse fut que ce seroit acheter bien cher un traître.

Grillon lui reprochoit, qu'après avoir toujours parlé assez librement à Henri III, il paroissoit, depuis quelque tems, le flatter & lui complaire en tout : *Hélas*, répondit-il, *c'est que depuis quelque tems il est malheureux, & que chacun l'abandonne.*

En 1591, une femme qu'il aimoit & un ami en qui il avoit beaucoup de confiance, lui dirent que Henri IV se défiant de lui & le soupçonnant de vouloir entrer dans le tiers parti, pensoit à lui ôter son Gouvernement, & qu'on leur avoit offert de leur en donner des preuves : *il seroit inutile de me les montrer*, répondit-il; *je le sers, parce qu'il est mon Roi; & comme son injustice ne le feroit pas cesser de l'être, je ne me déclarerois pas contre lui, après même en avoir éprouvé le traitement dont vous me croyez menacé.*

Henri IV crut ne pouvoir prévenir plus favorablement les esprits sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'en le lui donnant pour Gouverneur; il fut fait Maréchal de France en 1613, & mourut en 1620, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

V I.

FRANÇOIS D'O, *Seigneur de Frêne & de Maillebois, Maître de la Garderobe de Henri III, premier Gentilhomme de sa Chambre, Surintendant des Finances, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, fils de Jean d'O, Capitaine de la Garde Ecossoise du Roi, & d'Héleine d'Illiers.*

Homme de qualité, ayant montré du courage dans des occasions, très-débauché, mais aimable, à peine fut-il à la tête des Finances, qu'il devint sauvage, farouche, aussi odieux par son orgueil que par sa dureté; d'ailleurs sans ressources dans l'esprit, sans capacité pour la place qu'il occupoit. Il n'étoit pas difficile de mettre des impôts, & de trouver des Traitans; c'étoient chaque année de nouvelles taxes, très-onéreuses au Peuple, & qui ne rapportoient presque rien au Roi. Quand on parloit de miseres & de misérables: *N'en faut-il pas*, disoit-il? *ils sont aussi nécessaires dans la vie, que les ombres dans un tableau.* Il ne donnoit

presque jamais d'audiences, sous le prétexte qu'elles lui auroient emporté du tems; & on le voyoit à toutes les fêtes, à tous les spectacles, comme le Courtisan le plus désœuvré. Il se piquoit de volupté, & se croyoit voluptueux, parce qu'il mangeoit dans de l'or, & que les scenes de ses débauches se passoient sous des lambris dorés. Il ne regardoit pas ses Cuisiniers comme des Domestiques, mais comme des gens à talent. Cet homme si fastueux, plus splendide dans ses équipages, ses meubles & sa table que le Roi même, n'étoit pas encore abandonné des Médecins, dit Sulli, que ses Parens & ses Domestiques, qu'il avoit cependant toujours affectionnés, le dépouillèrent au point, que long-tems avant son dernier soupir, il n'y avoit plus un seul meuble dans sans chambre; il ne lui restoit que le lit où il expira : il en avoit fait expirer tant d'autres, encore plus dénués!

VII.

CLAUDE DE LA CHASTRE, *Baron de Maisonfort, Gouverneur de Berri, Maréchal de France, fils de Claude de la Châtre, & de Claudine Robertet.*

Sancerre étoit un des boulevards des Huguenots; Charles IX vouloit absolument leur ôter cette

place ; la Châtre l'avoit assiégée en 1569, & avoit été obligé d'en lever le siége au bout de cinq semaines. Il l'assiégea sur de nouveaux ordres, au mois de Janvier 1572 ; & fut encore si vigoureusement repoussé à l'assaut général qu'il y donna le 19 de Mars, qu'il prit le parti de convertir ce second siege en blocus. Ces malheureux Assiégés que les prédications de leurs Ministres encourageoient dans une fanatique opiniâtreté, ne capitulèrent qu'au bout de dix-neuf mois, & qu'après avoir souffert toutes les extrémités de la plus affreuse famine. Quelle horreur, quand on lit qu'un (1) pere & une mere salèrent le corps de leur fille, morte de faim ; & s'en nourrissoient !

La Châtre s'étoit attaché au Duc d'Alençon, & fut soupçonné de l'entretenir dans sa haine contre son * frere. Après la mort de ce jeune Prince, il se dévoua aux Guises & à la Ligue.

Il assiégea en 1591, la petite Ville d'Aubigny. La veuve du Seigneur d'Aubigny, Catherine de

(1) Pendant le siége Paris, en 1590, on vit de pareilles horreurs parmi les Catholiques. On fit de la bouillie avec des ossemens de morts moulus. *Journal de Henri IV, Tome* I, *pag.* 58.

* Henri III

Balzac,

Balzac, aussi courageuse que belle, se présenta sur la breche une pique à la main ; & la garnison, quoique peu nombreuse, animée par son exemple, se défendit avec tant de courage, que la Châtre fut contraint d'abandonner une entreprise à laquelle un fol amour, disoit on, avoit eu beaucoup de part.

Il refusa de reconnoître Henri IV jusqu'en 1594, & ne se soumit, avec les Villes de Bourges, d'Orléans & autres où il commandoit au nom de la Ligue, qu'après avoir obtenu qu'il conserveroit le Gouvernement de Berri & de l'Orléanois, & qu'il seroit gratifié d'une somme de neuf cent mille livres, & confirmé dans la dignité de Maréchal de France : il étoit un des quatre que le Duc de Mayenne avoit faits, & de qui l'on avoit dit, *que c'étoient des bâtards qu'il faisoit, & qui se feroient tôt ou tard légitimer en l'abandonnant.*

En 1610, le Maréchal de la Châtre eut le commandement de l'armée que la Reine Régente, Marie de Médicis, envoya au siege de Julliers, il n'eut pas à y faire de grands exploits. Il mourut le 18 Décembre 1614, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit très-brave, mais un très-médiocre Général. Les la Châtre se disoient issus de Ebbes, Prince

de Déols en Berri, qui vivoit dans le dixieme ſiecle.

VIII.

Giraud de Mauléon, *Seigneur de Gourdan, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Calais, fils d'*Eſpagnolet *de Mauléon, Seigneur de Gourdan, & de Jeanne Saman.*

Calais étoit reſté aux Anglois depuis l'année 1347 qu'Edouard III s'en étoit rendu maître après un ſiege de près d'un an. François de Lorraine, Duc de Guiſe, reprît cette place en ſept jours, au mois de Janvier 1558. Parmi ceux dont la valeur avoit le plus contribué à la reprendre, le Vicomte de Gourdan, qui d'ailleurs avoit eu une jambe emportée d'un coup de canon à la derniere attaque, mérita qu'on le regardât comme un des plus dignes d'être chargé de la garder; il en fut nommé Gouverneur.

En 1588, une grande galéaſſe de la flotte Eſpagnole, qu'on ſurnommoit l'*Invincible*, échoua ſur des bas-fonds près de cette ville : trois cens Forçats, Turcs & Maures, profitant du déſordre, s'y ſauvèrent; le Capitaine Eſpagnol les réclama; le Vicomte de Gourdan répondit que le Roi à qui il alloit les envoyer, décideroit ſi l'on devoit les lui

remettre. Ces malheureux arriverent à la Cour ; l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſoutenoit que ſon Maître n'étant point en guerre avec la France, on ne pouvoit pas refuſer de les lui rendre. Henri III aſſembla ſon Conſeil. Le Duc de Nevers & les Maréchaux de Biron & d'Aumont dirent que dès qu'on touchoit la terre de France, on étoit libre comme ceux qui l'habitoient ; qu'on n'y connoiſſoit point d'eſclaves ; que ſi l'on y voyoit des Forçats, c'étoient des malfaiteurs ; que ces Turcs & ces Maures ne l'étoient pas ; mais des priſonniers de guerre ; qu'on ne les avoit point ſollicités à venir dans le Royaume ; & qu'enfin le Roi n'avoit pas le droit de les arrêter & de les priver d'un bien que le haſard leur avoit fait recouvrer. Cet avis l'emporta ſur celui du Cardinal de Guiſe & de l'Archevêque de Lyon ; ils avoient appuyé la prétention de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour faire leur cour à ſon Maître qui protégoit la Ligue.

I X.

JACQUES DE LOUBENS, *Seigneur de Loubens & de Verdalle, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Philippe de Loubens, Seigneur de Coutras & de Verdalle, & d'Anne de Montaut.*

Henri III, dans la Lettre où il lui annonce qu'il

V 2

l'a nommé pour être un des Chevaliers de ſon Ordre du S. Eſprit, parle de l'ancienneté de ſa nobleſſe, d'une action ſignalée qu'il avoit faite au ſiege de la Charité, & de deux ſervices importans qu'il venoit de lui rendre dans ſa Province. Mes recherches ſur cette action ſignalée & ſur ces deux ſervices importans, ont été inutiles, comme ſur tout le reſte de ce qu'il peut avoir fait. Son frere, Hugues de Loubens de Verdalle, étoit Grand-Maitre de Malthe, & mourut en 1595, laiſſant plus de cent mille écus d'or qu'il avoit gagné par les galeres qu'il envoyoit en mer, à ſon profit particulier. Les Chevaliers, après lui avoir reproché pluſieurs fois cette infraction aux ſtatuts de l'Ordre, réſolurent de ſe plaindre au Pape : *Votre pere*, dit-il à celui qu'il ſçut chargé de ces plaintes, *étoit un bon Gentilhomme de Toſcane, mais très-pauvre; on l'intéreſſa dans les fermes du grand Duc; il y gagna, en moins de dix ans, des ſommes bien plus conſidérables que celles qu'on me reproche, & que je n'ai acquiſes que par des priſes ſur les ennemis de notre Ordre & de la Religion.*

X.

LOUIS DE BERTON, *Seigneur de Crillon*

Baron de S. Jean de Vaſſou , Meſtre-de-camp du Régiment des Gardes, fils de Gilles de Berton, Seigneur de Crillon, & de Philippote Grillet.

On a donné, depuis quelques années, tant de détails ſur ſon caractere & ſur ſa vie, que je ne pourrois rien dire ici qui ne fût déjà très-connu.

X I.

JEAN D'ANGENNES, *Seigneur de Poigni & du Boiſorcan, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques d'Angennes & d'Iſabelle Cottereau.*

J'ai parlé de lui & de ſes freres, dans les commencemens de cette Hiſtoire. Ils étoient trois Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit en même temps; ce qui ne devoit & ne doit pas être. Il fut employé à des négociations de la plus grande importance à Turin, à Vienne & chez quelques Princes d'Allemagne. *Je ne connois perſonne*, diſoit Henri IV, *qui voie plus clair dans une bataille & dans les affaires, que M. de Poigni.* Il aimoit les lettres & les beaux-arts, & avoit fait une collection de Livres rares & de Tableaux curieux dans ſon Château du Boiſorcan en Bretagne. Le Duc de Mercœur les fit brûler, *comme Chrétien*, diſoit-il. M. de Poigni

ne tarda pas à prendre ſa revanche , & fit en même temps imprimer un petit Livre qui avoit pour titre : *Exercices du Chrétien par M. de Mercœur.* On y voyoit ſon ingratitude envers Henri III , ſon Roi , ſon bienfaiteur & ſon beau-frere ; l'aſſaſſinat * du Comte de Fontaine & de quelques autres ; la priſe de Blavet en Bretagne , &c. Henri IV n'entendoit jamais parler de ces malheureuſes Bretonnes de Blavet , que les larmes ne lui vinſſent aux yeux. Voici ce que raconte Pierre Matthieu , Tome II , page 245 : *Le Duc de Mercœur aſſiégea Blavet par mer & par terre ; il y trouva une forte réſiſtance ; les femmes , pour y combattre , mettoient à leurs pieds leurs enfans qu'elles avoient à la mamelle. Enfin la Ville fut forcée ; & tout ce qui étoit dedans paſſa au fil de l'épée : trente ou quarante jeunes filles ſe jettèrent dans un vaiſſeau du Havre , ſe fiant plus à la mer & aux vents qu'aux hommes ; mais ſe voyant pourſuivies & preſque priſes , elles ſe réſolurent de ſe noyer , & d'un conſentement unanime , ſe tenant par la main , ſe jettèrent dans la mer.*

Le Marquis de Poigni mourut en 1593.

* Satyre Ménippée , Tome II , pag. 48.

XII.

FRANÇOIS DE LA JUGIE-DU-PUY-DU-VAL, *Seigneur & Baron de Rieux en Languedoc, Gouverneur de Narbonne, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de Jacques de la Jugie, Baron de Rieux, & d'Antoinette d'Oraiſon.*

Il fut toujours bon Catholique ; cependant les Moines tâchoient de le faire regarder comme fauteur des Hérétiques, parce qu'il n'avoit pas exécuté les ordres qu'il avoit reçus, de faire maſſacrer les Huguenots à Narbonne, & parce qu'il avoit la réputation, lorſqu'il avoit pris quelque Ville Calviniſte, d'y avoir toujours arrêté, autant qu'il avoit pu, la fureur du Soldat.

D'Aubigné rapporte, Tom. premier, pag. 100, que le frere du Baron de Mouvans fut maſſacré, avec quelques autres Huguenots, dans la petite Ville de Draguignan en Provence ; qu'on lui arracha le cœur ; qu'on le jetta à des chiens, & qu'on aſſomma ces chiens, *comme Hérétiques*, parce qu'ils ne le mangeoient pas.

La Jugie fut des premiers à reconnoître Henri IV, & fit les fonctions de Maréchal dans ſon armée au combat d'Arques & à l'attaque des Fauxbourgs de Paris ; enſuite il retourna en Lan-

guedoc où il battit les Ligueurs en différentes rencontres.

XIII.

FRANÇOIS-LOUIS D'AGOUT-DE-MONTAUBAN, *Comte de Sault, Seigneur de Vesc, de la Tour-d'Aigues, de Montlor, de Grimand, &c.*

Antoine d'Agout, Seigneur de Sault, se voyant sans enfans, substitua, par son testament du 12 Août 1503, à ses biens, noms & armes, Louis de Montauban, fils de sa sœur Louise d'Agout, & d'Antoine de Montauban, issu des anciens Barons de Montauban, Comtes de Die en Dauphiné. Ce Louis qui prit le nom de d'Agout-de-Sault & de Montauban, eut trois fils, François d'Agout-de-Sault & de Montauban, Jean d'Agout & Gilbert d'Agout. François & Jean embrassèrent le Calvinisme, en devinrent les zélés défenseurs, & furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1567. Gilbert mourut sans avoir eu d'enfans. François, tué à la bataille de Saint-Denis, laissa de Jeanne de Vesc, sa femme, une fille qui fut mariée à Hubert de vins, & deux fils, François-Louis d'Agout & Jacques d'Agout; ils ne suivirent point la Religion de leur pere; Jacques d'Agout, Seigneur de Saint-André, se jetta même dans

le parti de la Ligue, mena des troupes au Duc de Mayenne, & fut tué au combat d'Arques en 1589. Son frere aîné, François-Louis d'Agout, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit à cette promotion de 1585, mourut avant la fin tragique des Guises ; ainsi l'on ne peut pas savoir de quel parti il auroit été ; il avoit épousé Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui : ce fut une Héroïne ; son esprit, son courage, & l'audace de ses entreprises, l'ont rendue célebre dans l'Histoire de la Ligue en Provence ; elle s'y forma un parti très-puissant, favorisa l'invasion du Duc de Savoie, se brouilla ensuite avec ce Prince, & lui fit perdre, en l'abandonnant, toutes les espérances dont il s'étoit flatté ; enfin elle reconnut Henri IV, & contribua beaucoup à l'importante réduction de Marseille en 1596. Elle avoit eu de son second mariage une fille, Jeanne d'Agout, qui fut mariée à François de la Baume, Comte de Monrevel, & deux fils, Louis d'Agout-de-Sault-de-Montauban, & Philippe d'Agout, Baron de Grimaud : ce Philippe d'Agout mourut sans enfans en 1608 ; Louis, son aîné, mourut en 1609, & légua tous ses biens à sa mere, Chrestienne d'Aguerres ; elle en usa très-mal ; elle en priva presque en-

tierement sa fille, la Comtesse de Monrevel, qui en étoit l'héritiere naturelle, & les substitua à son fils du premier lit, Charles de Blanchefort-Créqui, Prince de Poix, Comte de Canaples, dupuis Duc de Lesdiguieres, Pair & Maréchal de France.

XIV.

GUILLAUME DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Lieutenant-Général pour le Roi en Bourgogne, fils de Gaspard de Saulx, Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, & de Françoise de la Baume.*

Nous avons ses Mémoires; on y voit que son affection à la gloire & à la splendeur de la Monarchie aidoit encore à le rendre inébranlable dans sa fidélité & son zèle à soutenir les droits de Henri IV. Dans de petits Etats qu'il avoit rassemblés dans la Ville de Seurre, que veulent les Guise, dit-il? Peuvent-ils espérer qu'un Luxembourg, les Rohans, les Montmorencis & tant d'autres, voudront les reconnoître pour leurs maîtres? Offriront-ils de partager les débris du Trône? Alors que deviendroit la France? Ce Royaume si beau, si puissant seroit donc divisé, comme l'Italie, en petites Souverainetés? Ce ne seroit pas même l'ancien gouvernement féodal; chacun de ces petits Souverains s'attribueroit l'in-

dépendance ; & la Nobleſſe Françoiſe ne ſeroit plus celle d'un grand Roi , mais de quelques petits Princes à peine connus dans l'Europe.

Avec autant de valeur & peut-être de talens pour la guerre , ſon caractère étoit auſſi doux , auſſi humain que celui de ſon pere avoit été fougeux , féroce & ſanguinaire. Il ſe diſtingua, dès ſa premiere campagne , au combat de Dormans en 1575. Il fut bleſſé , en montant à l'aſſaut , au ſiége d'Iſſoire en 1577. Henri III , en 1589 , le nomma Commandant en chef en Bourgogne : c'étoit preſque un vain titre , toutes les principales Villes de cette Province s'étant déclarées pour la Ligue. Cependant , au moyen de trois ou quatre qui étoient reſtées fidelles , il tint toujours la campagne , battit , en deux ou trois rencontres , le Vicomte de Tavanes , ſon frère , zélé Ligueur , & parvint à affoiblir peu-à-peu le parti du Duc de Mayenne.

Dans ſes Mémoires , parmi différent traits pour faire connoître à quel point ſon père étoit capable de braver toutes ſortes de dangers , il eſt étonnant qu'il en rapporte un auſſi odieux que celui-ci ; *Catherine de Médicis*, dit-il, *ſe plaignant devant mon père de l'attachement de ſon mari pour la Ducheſſe de Valentinois , il lui offrit d'aller à l'inſtant couper le nez de cette Favorite.* Cette offre ſera tou-

jours regardée avec horreur, & ne pouvoit partir que d'une ame auſſi féroce, que baſſement cruelle.

X V.

Merri de Barbesieres, *Seigneur de Chemeraut & de Bois-le-Vicomte, Grand-Maître des Logis de la Maiſon du Roi.*

On dit qu'il fut aimé, & aſſez long-tems, de Catherine de Médicis. Il eſt remarquable qu'elle n'ait jamais rien fait pour aucun de ſes Amans. L'élévation de Chemeraut à quelque dignité, n'auroit point ſurpris ; c'étoit un homme de qualité qui avoit bien ſervi à la guerre & dans les négociations dont on l'avoit chargé ; d'ailleurs on ſçavoit qu'une aventure ſinguliere l'avoit rendu agréable à Charles IX. On raconte que ce Prince, tout jeune encore, chaſſoit dans la forêt de Lions en Normandie ; que tout-à-coup il apparut, à dix pas devant lui, un ſpectre de feu, haut de ſix ou ſept pieds ; qu'il mit l'épée à la main, courut ſur ce fantôme qui s'évanouit, & qui n'étoit apparemment qu'une exhalaiſon de la terre, à qui le haſard avoit donné une forme humaine, comme il la donne à des nuages ; tous les chaſſeurs effrayés s'étoient enfuis, excepté Chemeraut.

Il fut bleſſé au ſiége de la Rochelle en 1573.

& je vois qu'à ce siége, le Duc de Nevers, le Duc de Mayenne, Biron père, Beauvilliers-Saint-Aignan, Robert de la Marck, la Grange-Montigni, Bérenger du Gast, Crillon, Châteauvieux, Bellegarde, Puygaillard, Bussi d'Amboise, la Motte, Ragni, d'Auxi, le Comte de Rais, Chavigni, Strossi, y furent aussi blessés, & que le Duc d'Aumale, Serillac, S. Sulpice, Clermont-Tallard, Goas, Cosseins, y furent tués. Il sembleroit d'abord que les siéges, dans ce tems-là, étoient aussi meurtriers pour les gens de la Cour, ou élevés en grades, que pour les simples Officiers ; mais il faut considérer qu'aujourd'hui, pour épargner les hommes, on attaque les places avec une artillerie si formidable, que leurs principales fortifications étant bientôt détruites, elles ne peuvent guère attendre l'assaut & tarder à capituler.

XVI.

François Duplessis, *Seigneur de Richelieu*, *Grand-Prevôt de France*, *Conseiller d'État*, *fils de Louis Duplessis*, *Seigneur de Richelieu*, *& de Françoise de Rochechouart.*

Son oncle, François Duplessis-Richelieu, Mestre-de camp des Bandes Françoises, fut blessé à la reprise du Havre sur les Anglois en 1563 ; *il s'y*

étoit si vaillamment comporté, dit Castelneau dans ses Mémoires, Tome I, p. 162, *que le Gouvernement de cette importante Place lui étoit destiné : il mourut de ses blessures.* Son neveu s'acquit l'estime & l'affection du Duc d'Anjou aux batailles de Jarnac & de Moncontour. Ce Prince, au siége de la Rochelle en 1573, le voyant revenir de l'assaut au bastion de l'Evangile, lui dit : *Mon cher Richelieu, vous donniez bon exemple ; mais il y a bien des mal-intentionnés dans cette armée.* Ayant été élu Roi de Pologne, il l'emmena avec lui, &, de retour en France, lui donna la charge de Grand-Prévôt de l'Hôtel. Richelieu fut des premiers à reconnoître Henri IV ; & dans le récit du combat d'Arques, Journal de Henri IV, Tome IV, p. 302 (1), il est dit *que l'âge ancien de M. de Richelieu n'empêcha pas qu'il ne revînt, l'épée toute sanglante, de cette rude mêlée.* Il combattit encore à la bataille d'Ivri, tomba malade au sié-

(1) C'est une relation de ce combat par un Médecin ordinaire de Henri IV ; il étoit alors de service, & au Camp. Il n'étoit pas possible que M. de Richelieu, Grand-Prévôt de l'Hôtel, & dont il dit, *l'âge ancien*, ne lui fût connu ; cependant le Pere Anselme prétend que M. de Richelieu n'avoit que quarante-deux ans quand il mourut.

ge de Paris, & mourut dans le Village de Gonnesse, le 10 Juillet 1590. Il laissa trois fils & deux filles. L'aîné, Henri Duplessis-Richelieu, Maréchal-de Camp, fut tué en duel par le Marquis de Themines en 1619, & ne laissa point d'enfans. Le second, Alphonse-Louis, fut Archevêque de Lyon, Cardinal & Grand-Aumônier de France. Le troisiéme Armand, fut le Grand Cardinal de Richelieu. L'aînée des deux filles, Françoise Duplessis-Richelieu, fut mariée en premières nôces à Jean de Beauveau, & en secondes noces, René de Vignerot, Seigneur du Pontcourlay & de Glené. La cadette, Nicole Duplessis-Richelieu, épousa Urbain de Maillé-Brezé, Maréchal de France. M du Pontcourlay, dit le Duc d'Angoulême dans ses Mémoires, eut son cheval tué sous lui de cinq coups de lances au combat d'Arques; & son frere utérin, la Roche-Jacquelin, y fut blessé.

XVII.

GABRIEL-NOMPAR DE CAUMONT, *Comte de Lauzun, Vicomte de Monbahus, Baron de Puy-Guillem, de Vertueil & de la Crouillie, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conseiller d'État,*

fils de François Nompar de Caumont, de Charlotte de la Roche-Andri.

Son père & lui rendirent des ſervices eſſentiels à Jeanne d'Albret; il y a des Lettres de cette Princeſſe, où elle leur marque beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance.

XVIII.

HECTOR DE PARDAILLAN, *Seigneur de Monteſpan & de Gondrin, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conſeiller d'État, fils d'Antoine de Pardaillan, Seigneur de Gondrin, & de Paule d'Eſpagne, Dame de Monteſpan.*

Il mourut en 1611, âgé de quatre-vingts ans. Quelques mois avant ſa mort, voyant que la Régente, Marie de Médicis, envoyoit des troupes au ſiége de Julliers, il vouloit y aller pour pouvoir dire qu'il avoit porté les armes ſous ſept Rois, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV & Loüis XIII. On dit qu'il ne fut jamais bleſſé qu'une fois, en 1587, au combat qu'on appelle en Gaſcogne *des trois freres*: c'étoient trois fils de Gaſton de Foix, Marquis de Tran, auſſi aimables par l'eſprit que par la figure. Ils avoient raſſemblé ſept à huit cens hom-

mes

mes pour secourir une petite Ville Calviniste que Pardaillan assiégeoit ; ils forment leur attaque : le second & le plus jeune, s'abandonnant trop à leur courage, sont enveloppés ; l'aîné court, blesse, renverse Pardaillan, se fait jour, voit ses deux freres expirans, & lui-même, percé de coups, tombe, expire à côté d'eux. Ils étoient proches parens de Henri IV. Cayet prétend qu'ils étoient cinq freres, & que tous les cinq furent tués dans ce combat.

XIX.

LOUIS DE CHAMPAGNE, *Comte de la Suze, Baron de Brouassin & de la Chapelle Rainsoin, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conseiller d'Etat, fils aîné de Nicolas de Champagne, Comte de la Suze, & de Françoise de Laval.*

On disoit de Madame de la Suze, dont nous avons des Élégies, que pour ne se pas trouver dans l'autre monde avec son mari, elle ne vouloit point être de la même Religion ; on auroit pu dire aussi que pendant plus de cent ans, dans cette illustre maison, le fils ne vouloit point se trouver dans l'autre monde avec son père. Nicolas de la Suze, né d'un père très-Catholique, se fit Calviniste, & fut tué à la bataille de Saint-Denis en 1567 ; son

fils, Louis de la Suze, se fit Catholique, fut tué à la bataille de Coutras en 1587, & ses fils se firent Calvinistes.

XX.

RENÉ DE BOUILLÉ, *Comte de Créance, Capitaine de cinquante Hommes-d'armes, Conseiller d'Etat, Gouverneur de Carlat & de Périgueux, fils de René de Bouillé, & de Jacqueline d'Estouteville, Comtesse de Créance.*

Dragues Comnene, qui se disoit issu des Empereurs d'Orient, commandoit dans la Ferté-Bernard au nom de la Ligue. Bouillé n'avoit pas donné dans une embuscade qu'il lui avoit dressée, & l'avoit au contraire obligé de rentrer bien vîte dans cette Ville avec perte de la moitié de sa troupe. Henri IV, en réponse à une lettre où le Prince de Conti lui parloit de cette action, lui disoit: *Le Manceau a donc été plus fin que le Grec; je l'ai toujours connu pour aussi avisé que valeureux; je suis bien aise que vous l'aimiez & que vous le reteniez avec vous; il peut bien conseiller & bien agir.* Bouillé étoit un des plus considérables parmi la noblesse du Maine; les d'Angennes & lui, après bien de petits combats & des prises & reprises de villes, chassèrent entièrement Guy de Lans-

ſac de cette Province, malgré tous les renforts que lui envoyoit le Duc de Mercœur.

XXI.

Louis du Bois, *Seigneur des Arpentis, Maître de la Garderobe du Roi, Gouverneur de Touraine, fils de Louis du Bois, Seigneur des Arpentis, & de Louiſe de Surgeres.*

M. de Sulli en parle avec beaucoup d'eſtime. Il étoit véritablement affectionné au bien de l'État, & à la gloire de ſon Maître. Quelque tems avant ſa mort, il s'étoit preſque banni de la Cour, voyant que ſes conſeils étoient inutiles. On raconte que par une galanterie aſſez ſinguliere, un Moine qu'il admettoit ſouvent à ſa table, fit & lui préſenta ſon épitaphe; qu'il ſe portoit bien, & que trois jours après il mourut. Il n'eut que des filles de ſon mariage avec Claudine Robertet.

XXII.

Jean d'O, *Seigneur de Manou & de Courteilles, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roi, fils de Jean d'O & d'Heleine d'Illiers.*

J'ai parlé, ci-deſſus, de ſon frere aîné.

C'étoient des Gentilshommes d'ancienne nobleſſe en Normandie. S'ils avoient marqué de

l'ardeur pour se faire quelque réputation à la guerre, elle parut bien ralentie depuis qu'ils eurent goûté de l'opulence que pouvoit leur procurer la place de Surintendant des Finances. Ils ne manquerent jamais de courage dans (1) un combat ; mais ils n'en avoient plus contre les fatigues du métier. Plongés l'un & l'autre dans toutes sortes de débauches, ne les cachant point, affichant même la corruption de leurs mœurs, il étoit singulier de les voir catéchiser sans cesse Henri IV, & se mettre à la tête de ceux qui se faisoient le plus de scrupule de servir un Roi Huguenot. Au siége de Rouen en 1591, après un combat très-vif, on avoit enterré indistinctement les morts, Catholiques & Huguenots, du parti de ce Prince. Messieurs d'O en furent très-scandalisés, & vouloient qu'on exhumât les corps des Huguenots pour qu'ils ne fussent pas mêlés avec ceux des Catholiques. Cependant, dès le soir même, disoit le Maréchal de Biron, si l'occasion s'en étoit présentée, ils auroient couché avec une Huguenote, une Juive, une Musulmane, pour peu qu'elle eût été jolie. Le Surintendant acheta l'Hôtel de Château-Vilain, en partie à cause d'une galerie *où l'on*

(1) Le Surintendant fut blessé à la bataille d'Ivri.

voyoit, dit Brantôme, *des peintures si lascives, qu'une grande Dame, entre plusieurs autres qui étoient allées les voir, ne put qu'à peine attendre à être sortie, pour se livrer au plaisir dont elle venoit de voir l'enchantement si bien peint.* L'Hôtel d'O est aujourd'hui le Monastère des Religieuses Hospitalieres de Saint Anastase & Saint Gervais, vieille rue du Temple. Ce Surintendant ne laissa point d'enfans de son mariage avec Charlotte-Catherine de Villequier; & son frere, Manou, qui avoit épousé Charlotte de Clermont-Tallard, n'eut qu'une fille.

XXIII.

HENRI DE SILLI, *Comte de la Roche-Guyon, Damoiseau de Commerci, Baron d'Aquigni & de Crevecœur, Capitaine de cent Hommes-d'armes, Conseiller d'Etat, fils aîné de Louis de Silli, Comte de la Roche-Guyon, & d'Anne de Laval.*

Il étoit né le même mois & la même année que Henri III; il combattit à ses côtés aux batailles de Jarnac & de Moncontour: ils n'avoient tous les deux que dix-sept ans.

Henri III, à son sacre, lorsqu'on lui mit, suivant l'usage, la couronne de Charlemagne, s'écria qu'elle le blessoit; & même elle pensa lui tomber deux fois de dessus la tête. On oublia d'y chanter

le *Te Deum* ; & le lendemain, la Messe où il épousa Louise de Vaudemont, ne put commencer qu'à six heures du soir, parce que toute la journée il s'étoit occupé, disoit-on, de son ajustement, de celui de sa femme, du choix & de l'assortiment de leurs pierreries. Les mal-intentionnés avoient eu grand soin de répandre parmi le peuple & d'y rappeller souvent ces trois circonstances : la Messe, disoient-ils, célébrée à une heure indue, indiquoit qu'il ne régneroit aucun ordre dans sa conduite & ses actions : l'oubli du *Te Deum* & la couronne qui avoit pensé lui tomber deux fois de dessus la tête, présageoient qu'une grande partie de la nation seroit mécontente, se révolteroit & ne le reconnoîtroit plus pour son Roi. On prétend que Henri III reprocha, avec beaucoup d'aigreur, au Comte de la Rocheguyon, de recevoir assez souvent à sa table un Moine, qui dans deux sermons avoit beaucoup appuyé sur ces prétendus pronostics. On ajoute que la Rocheguyon avoit toujours eu pour ce Prince l'affection la plus tendre, & qu'il fut si sensible à ce reproche, qu'il en tomba malade & en mourut. J'ai dit, dans quelque endroit de ce Volume, que Henri IV devint si amoureux de sa veuve, qu'il lui proposa de l'épouser.

XXIV.

ANTOINE DE BAUFREMONT dit DE VIENNE, *Marquis d'Arc en Barrois, Seigneur de Listenois, fils de Claude de Baufremont, Seigneur de Scey, & d'Antoinette de Vienne.*

Une femme qui ne l'aimoit pas, dit en apprenant sa mort, qu'il avoit été brave & honnête homme, mais sans être véritablement attaché à l'honneur & à la probité, & seulement par orgueil, & parce qu'ayant sans cesse la tête pleine de ses ayeux, il croyoit toujours les voir le regarder. Si l'on décomposoit ainsi toutes les vertus, il seroit difficile d'en trouver de bien pures.

XXV.

JEAN DU CHATELET, *Seigneur de Thons, Souverain de Vauvillars, Marquis de Trichâteau, Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Langres, fils de Hugues du Châtelet, & de Guillemette d'Amoncourt sa troisieme femme.*

A la journée de Landreci en 1543, il se fit si bien remarquer, que François I, dès que l'action fut finie, le fit appeller & lui donna l'accolade de Chevalerie. Au siege de Thionville en 1558, François de Guise parloit de lui avec affection au

ſujet de l'attaque d'une tour dont il l'avoit chargé : *Il prétend être de votre maiſon*, dit quelqu'un ; *S'il n'en étoit pas*, répondit François de Guiſe, *nous aurions à ſouhaiter qu'il en fût.* Il eſt bien prouvé qu'il en étoit. Il mourut en 1590.

XXVI.

FRANÇOIS D'ESCOUBLEAU, *Seigneur de Sourdis, de Jouy, de Launay & de Mondoubleau, Marquis d'Alluye, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Chartres, fils de Jean d'Eſcoubleau, Maître de la Garderobe du Roi, & d'Antoinette de Brives.*

Sa femme, Iſabelle Babou de la Bourdeſieres, étoit tante & fort aimée de Gabrielle d'Eſtrées Elle ne pouvoit pas manquer d'être en grande faveur auprès de Henri IV, & d'en obtenir bien des graces. L'envie & la haine s'attachent toujours à la faveur, & font débiter bien des calomnies. Je penſe donc qu'on peut plus que douter des traits honteux qu'on attribue à ce Marquis de Sourdis dans la plûpart des Mémoires de ce tems-là ; il n'y a que ſon avarice qui me paroît bien prouvée. Il avoit une Maîtreſſe, fille de condition, mais très-pauvre ; à peine lui donnoit-il le néceſſaire ; ſa femme à qui on la montra, lui envoya du linge,

des habits, des meubles., & une bourſe pleine d'or.

XXVII.

CHARLES D'ONGNIES, *Comte de Chaulnes, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, fils de Louis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, & d'Antoinette de la Raſſe, Dame de la Hargerie.*

Sa famille étoit originaire de Flandres. Par la mort de ſon frere, François d'Ongnies, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567, ſans avoir été marié, il devint l'aîné & le ſeul de ſa branche établie en France. Il épouſa Anne Juvenel-des-Urſins dont il eut un fils, Louis d'Ongnies, & deux filles, Madeleine & Louiſe d'Ongnies. Ce Louis d'Ongnies, Comte de Chaulnes, marié avec Anne d'Humieres, croyant qu'elle ne lui étoit pas fidelle, la précipita & la noya dans les foſſés de ſon Château. Sa ſœur, Madeleine d'Ongnies, trouva un époux auſſi barbare dans Charles d'Humieres; elle ſe promenoit dans ſon parc; trois hommes maſqués la ſaiſirent & l'étranglèrent avec ſes cheveux. Louiſe d'Ongnies devenue l'héritiere de ſa maiſon par la mort de ſon frere & de ſa ſœur qui n'avoient point eu d'enfans, en porta tous les biens dans la maiſon d'Ailli par ſon mariage avec

Emmanuel Philibert d'Ailli, Seigneur de Pecquigny, Vidame d'Amiens; ils eurent trois fils, morts jeunes, & une fille, Charlotte d'Ailli, qui en hérita, & qui épousa en 1619, Honoré d'Albert, depuis Duc de Chaulnes, Pair & Maréchal de France, frere puîné du Connétable de Luines.

On lit dans le Journal de Henri IV, tom. 4, p. 374, que *ce Prince assiégeant Paris, & se promenant*, , *le 27 Juillet 1590, dans les allées du jardin des Thuileries, le Comte de Chaulnes vint lui dire que le Duc de Mayenne s'avançoit pour lui faire lever le siege.* Le Palais & le jardin des Thuileries n'étoient point encore dans Paris. Les murs de la Ville, de ce côté de la riviere, commençoient à la porte Neuve au bord de l'eau, traversoient la place dite depuis du Carousel, & alloient aboutir à la porte Saint-Honoré qui étoit alors située où est aujourd'hui la boucherie des Quinze-Vingt. Le Pont Neuf n'étoit que commencé; & le Pont Royal ne le fut que sous le régne de Louis XIV. La Porte Neuve, comme je viens de le dire, étoit au bord de la riviere, à-peu-près où est aujourd'hui le guichet le plus proche des Thuileries, dont la galerie ne fut commencée que sous Henri IV, & ne fut achevée que sous Louis XIII.

XXVIII.

DAVID BOUCHARD, *Vicomte d'Aubeterre, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Périgord, Conseiller d'Etat, fils de François Bouchard, Vicomte d'Aubeterre, & de Gabrielle de Laurensane.*

Ayant quelque différent & querelle, dit Brantôme, *avec d'Aubeterre, qui avoit épousé ma niece, le Duc de Mayenne le soutint contre moi*; *depuis*, ajoute-t-il, *il en fut mal payé*; *d'Aubeterre qu'il avoit associé dans la ligue*; *le quitta au bout de six mois, & se moqua de lui.*

Si le Vicomte d'Aubeterre parut Ligueur, c'étoit dans le tems que Henri III lui-même étoit obligé de le paroître; il avoit été élevé auprès de Henri IV qui n'étoit encore que Prince de Navarre; il ne cessa jamais de lui être attaché, & lui rendit de grands services. *Cayet, Chronique Noven. Tom. I, page 25.* Il mourut à Aubeterre, le 10 Août 1593, d'une blessure qu'il avoit reçue au siege de l'Isle, petite Ville en Périgord; il n'eut de son mariage avec Renée de Bourdeilles, qu'une fille, Hippolyte Bouchard, Vicomtesse d'Aubeterre, qui épousa le 12 Avril 1597, François d'Esparbez-de-Lussan, très-aimé de Henri IV; il fut Maréchal de France

en 1620 : ce fut lui qui ne vouloit point aller au siege de Montauban en 1621, & qui dit à Louis XIII, que le grand nombre des chefs y nuiroit ; ce qui arriva ; il y avoit huit Maréchaux de France à ce siege qu'on fut obligé de lever.

NEUVIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 31 Décembre 1586.

CHEVALIERS.

I.

GEORGES, *Baron de Villequier, Vicomte de la Guerche, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conseiller d'Etat, fils unique de Claude, Baron de Villequier, & de Renée d'Apelvoisin.*

Voyez ce que j'ai dit de lui, dans divers endroits de cette Histoire.

II.

JACQUES DE MOY, *Seigneur de Pierrecourt, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, fils de*

Charles de Moy, Seigneur de la Mailleraye, & de Charlotte de Dreux, Dame de Pierrecourt.

De son mariage avec Françoise de Betheville, il laissa plusieurs enfans, dont les petits-fils ne jouissent pas, je crois, d'une fortune proportionnée à leur naissance & aux services de leurs ancêtres. Moy la-Mailleraye & Vaudrai-Moy étoient deux branches de la même famille. C'étoit Claudine de Moy qui fut mariée à Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, frere utérin de la Reine Louise; elle étoit fille unique & héritiere de Charles de Moy, cousin de Jacques de Moy dont il est question dans cet article, & de Jean de Moy dont j'ai parlé beaucoup plus haut.

III.

CHARLES DE VIVONNE, *Seigneur de la Châteigneraye, Sénéchal de Saintonge. Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Conseiller d'Etat, fils de Charles de Vivonne, Seigneur de la Châteigneraye, & d'Isabelle Chabot.*

Ennemi des Huguenots, il ne l'étoit pas moins des Ligueurs. Un de ses fils, Jean de la Châteigneraye, qui s'étoit dévoué aux Guises & qui fut tué depuis à la bataille d'Ivri, étant allé le voir

quelques tems après les Barricades : *Misérable*, lui dit-il *tu as aidé à chasser ton Roi de sa Capitale ; viens tu chasser ton pere de chez lui ? Sors de ma présence ; si tu parois jamais devant moi, je te poignarderai, fusses-tu entre tes deux hommes célestes.* Les émissaires des Guises ayant préparé la révolte le 12 Mai 1588, ce Jean de la Châteigneraye, Tromont & quelques autres Gentilshommes, s'étoient mis à la tête des Bourgeois dans la rue de la Huchette & au tour du petit Châtelet, & leur avoient fait commencer des barricades. Dinteville & Marivault, avec un détachement de Suisses, les ayant attaqués, les bourgeois s'enfuyoient : deux hommes *vêtus de blanc*, *la rondache au bras*, *le coutelas à la main*, *le ton & l'air menaçans*, les arrêtent, leur reprochent leur lâcheté, raniment leur premiere fureur, & les font retourner à la défense de leurs barricades ; le nombre des mutins augmente à chaque instant : les Gardes Françoises & les Suisses, à qui Henri III avoit ordonné d'agir doucement, de tâcher d'intimider & de ne verser du sang qu'à la derniere extrêmité, se trouvent bientôt enfermés & à la merci des bourgeois dans les barricades qu'on pousse & qu'on avance de tous côtés. Henri III est obligé de sortir de Paris, & se retire à Chartres. Le lende-

main le bruit courut, parmi la populace, que *deux hommes céleſtes* étoient venus au ſecours du pauvre peuple : *ces deux hommes céleſtes* avoient déjeûné, peut-être peu ſobrement, dans un petit cabaret de la rue de la Huchette.

IV.

JACQUES LE VENEUR, *Seigneur de Tillieres & de Carouges, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant-Général de la haute Normandie, Gouverneur du Vieux Palais de Rouen, fils de Tannegui le Veneur, dont j'ai parlé ailleurs, & de Madeleine de Pompadour.*

Les habitans de Rouen, après la mort des Guiſes, s'étant déclarés pour la prétendue ſainte Union, allèrent en foule au Vieux Palais, réſolus de le tuer; ſa fermeté les étonna; ils ſe contenterent de lui dire de ſortir à l'inſtant de la Ville. On lit dans le Journal de Henri IV, Tome IV, page 398, qu'il mena de bonnes troupes à ce Prince. Il aida à reprendre Corbeil en 1590, & y reçut trois bleſſures. Il mourut en 1596. C'eſt une tradition dans la famille des le Veneur, que ce ſurnom leur eſt reſté d'un de leurs ancêtres, grand Veneur de Normandie ſous le regne de Guillaume le Conquérant.

DIXIÈME PROMOTION

Faite dans l'Eglise des Grands-Augustins de Paris, le 31 Décembre 1587.

PRÉLATS.

FRANÇOIS DE FOIX-CANDALE, *Captal de Buch, Evêque d'Aire, fils de Gaston de Foix, Captal de Buch, & de Marthe d'Astarac.*

Loin d'ambitionner les honneurs & les richesses que son illustre naissance sembloit lui destiner, il se contenta toujours de son petit Evêché (1) d'Aire. La bienfaisance naturelle de son ame lui inspira un goût déterminé pour les sciences qui lui sembloient les plus utiles à la société, sur-tout pour les Mathématiques : *il y fit de grands progrès, de nouvelles découvertes, & perfectionna celles des Anciens*, dit M. de Thou.

Il avoit écrit contre l'insolente Bulle où Sixte-Quint privoit le Roi de Navarre & le Prince de Condé de leurs droits à la Couronne : un jour le Nonce lui demanda s'il n'écriroit point aussi con-

(1) Petite Ville en Gascogne.

tre la dispense que Sa Sainteté alloit accorder au Cardinal de Bourbon pour se marier : *Elle ne m'étonnera pas*, répondit-il ; *j'ai dans mes papiers de famille, celle que Calixte III accorda à Jean V, Comte d'Armagnac, pour épouser sa propre sœur.*

Il mourut au mois de Février 1594, dans son château de Cadillac sur la Garonne.

Fin des Promotions sous le Règne de Henri III.

REGNE DE HENRI IV.

PREMIÈRE PROMOTION

Le Pere Anselme, toujours fautif, dit que cette promotion se fit dans l'Eglise de Mantes ; ce fut dans celle de Darnetal, * près Rouen, le premier Janvier 1592 : le Maréchal de Biron, père, y présida comme le plus ancien des Chevaliers qui s'y trouvèrent.

PRÉLAT.

Renaud de Beaune, *d'abord Evêque de Mende*,

* *Cayet, T. II, p. 16. Chr. Nov. L'Etoile, T. I, p. 201. Journal de Henri IV.*

transféré à l'Archevêché de Bourges, ensuite à celui de Sens, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, fils de Guillaume de Beaune, Vicomte de Tours, & de Bonne-Cottereau.

Inviolablement attaché aux véritables maximes de l'État & de la Religion, il fut des premiers & toujours des plus fermes à soutenir les droits de Henri IV à la Couronne. Il le détermina, par ses conseils & ses instructions, à rentrer dans le sein de l'Église Catholique, reçut son abjuration, & lui donna l'absolution, méprisant également les promesses & les menaces de la Cour de Rome, pour qu'il ne la lui donnât pas. Ce fut encore par son conseil, que Henri IV parut déterminé à établir un Patriarche dans le Royaume. La crainte qu'en eut le Pape, ne tarda pas à avoir son effet; il reconnut enfin ce Prince pour Roi de France, & pour bon Catholique; mais il conserva toujours beaucoup de ressentiment contre l'Archevêque de Bourges, & lui refusa, pendant plus de six ans, les Bulles de sa translation à l'Archevêché de Sens.

Cet illustre Prélat, si disgracié à Rome, & si chéri de tous les bons François, joignoit à une éloquence vive & naturelle, une profonde connoissance de nos Loix & anciennes Coutumes : il

avoit été Conseiller au Parlement, Président aux Enquêtes, & Maître des Requêtes. Nous avons de lui plusieurs harangues, & quelques Oraisons funèbres, entr'autres celles de Marie Stuart & de Catherine de Médicis : dans cette dernière, il fit descendre la maison de Médicis d'un Capitaine Gaulois très-renommé dans l'armée de Brennus, & répondit plaisamment à un de ses amis qui le railloit sur l'ancienneté de cette généalogie, qu'il le défioit d'en prouver la fausseté.

Il soupoit à six heures, se couchoit à huit : à peine avoit-il dormi quatre heures, que la faim le contraignoit de se lever pour manger ; ensuite il se reposoit jusqu'à quatre heures du matin, remangeoit, & toujours très-amplement ; dînoit à onze heures, & faisoit deux collations en attendant le souper : il n'osoit se promener & faire de l'exercice, dans la crainte d'exciter son appétit ; *& ce qui étoit encore très-singulier*, dit M. de Thou, *c'est que cette prodigieuse quantité d'aliment n'appésantissoit point sa tête, & que son esprit étoit toujours également disposé à l'étude & au travail.*

En 1594, aux cérémonies du sacre & couronnement de Henri IV, qui se firent à Chartres, il avoit prétendu que c'étoit à lui qu'il appartenoit de les faire, venant d'être nommé à l'Archevêché

de Sens, dont l'Evêque de Chartres étoit (1) alors Suffragant. Sa prétention parut mal-fondée; & l'on décida en faveur de l'Evêque de Chartres, qui citoit un Décret du Pape Calixte, par lequel il est défendu à tous Primats, Métropolitains & Evêques, de faire les fonctions de leur dignité dans le Diocèse d'un autre, sans son approbation.

Charles le Chauve, en 876, obtint du Pape Jean VIII, en faveur d'Ansegise, Archevêque de Sens, *la Primatie des Gaules & de Germanie.* Les Evêques de France, assemblés à Pontyon, désapprouvèrent cette élévation de l'Eglise de Sens; cependant les Archevêques de Sens jouirent de cette prérogative pendant près de deux cents ans, jusqu'en 1009, que Grégoire VII confirma à l'Archevêque de Lyon la Primatie sur les quatre Provinces Lyonnoises, qui sont, Lyon, Rouen (2), Tours & Sens. Le Cardinal Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon, voyant que les Archevêques

(1) Paris fut érigé en Archevêché en 1622; Chartres en est Suffragant depuis ce tems-là.

(2) Par Arrêt du Conseil du 12 Mai 1702, les Archevêques de Rouen furent maintenus dans le droit & possession où est de tems immémorial l'Eglise de Rouen, de ne reconnoître Supérieur immédiat que le Pape.

de Sens reclamoient toujours contre cette conceſſion de Grégoire VII, porta la déciſion de ce procès au Parlement de Paris; l'Archevêque de Sens s'y laiſſa condamner par défaut. Malgré ce jugement, les Archevêques de Sens ont toujours continué de prendre le titre de *Primat des Gaules & de Germanie*. Renaud de Beaune, à l'aſſemblée du Clergé, en 1605, prétendit la préſéance ſur l'Archevêque de Lyon; il ne l'obtint pas. Il mourut en 1606, âgé de près de quatre-vingts ans, & fut enterré dans le chœur de la Cathédrale de Paris. Il étoit né en 1527, la même année, quelques-uns diſent le même jour, que ſon grand-père, Jacques de Semblançai, Surintendant des Finances, ſubit une condamnation & une mort auſſi injuſtes qu'ignominieuſes.

CHEVALIER.

CHARLES DE GONTAUT, *Baron de Biron, depuis Duc & Pair, Amiral & Maréchal de France, fils d'Armand de Gontaut; Baron de Biron, & de Jeanne d'Orneſan.*

Il fut décapité dans la cour de la Baſtille le 31 Juillet de 1602, âgé d'environ quarante ans. On croyoit que la peine de mort ſeroit commuée en une priſon perpétuelle: il eſt certain que ſon père

& lui avoient rendu de grands services à Henri IV. Il marqua, dans ses derniers momens, beaucoup de foiblesse : ce Biron, qu'on avoit vu tant de fois braver la mort au milieu des combats, s'abandonna aux cris, aux gémissemens, à tout le désespoir d'une ame pusillanime ; il ne parla avec quelque dignité qu'en rendant le cordon de l'Ordre du S. Esprit que le Chancelier lui redemanda, conformément aux Statuts, à l'égard des Chevaliers convaincus de crime : *Le voilà*, dit-il ; *j'avois reçu trente-deux blessures, lorsqu'on me le donna.* Il fut enterré à Saint Paul : *Jamais sépulture*, dit M. de Thou, *ne fut arrosée de plus d'eau-bénite* : c'est-à-dire, qu'il étoit trop criminel pour qu'on y versât des larmes, mais qu'on se souvenoit de ces tems où il avoit servi si glorieusement l'État & son Roi ; de ces tems où nos Soldats juroient par le génie de Biron, comme ceux de l'ancienne Rome par le génie de leurs Empereurs. Aucun des Pairs ne voulut assister au jugement de son procès, quoique tous dûement convoqués, & quoique Henri IV leur eût ordonné de s'y trouver. On rapporte deux traits bien ineptes, ou bien barbares du Chancelier Pomponne de Bellievre ; il arrive à la Bastille, avec l'Arrêt qui condamnoit Biron, & en ordonnant de dresser

l'échaffaud, *Qu'on le fasse dîner*, dit-il; & lorsqu'il crut qu'il avoit dîné, il le fait venir dans la Chapelle, lui annonce son Arrêt, & lui dit en le quittant, *Monsieur, je vous souhaite le bon jour.* — *Quel bon jour*, répondit cet Infortuné!

Biron n'avoit point été marié; il avoit recherché, en 1586, Anne de Caumont, riche héritiere; & sur la nouvelle que Claude Descars-Peruse, Prince de Carenci, alloit l'épouser, & qu'ils venoient d'être fiancés, il l'appelle en duel; ils se battirent derriere les Chartreux, trois contre trois; Biron eut pour second Genissac & Lognac; ceux de Carenci furent d'Estissac & la Batie: il tomboit beaucoup de neige; les ennemis de Biron l'accusèrent de s'être posté de façon, que le vent la souffloit dans les yeux de Garenci & de ses Seconds, qui furent tous les trois tués. Il est bien difficile de croire qu'un brave homme ait cherché à se procurer un avantage qui auroit rendu ce duel une espece d'assassinat.

Lorsqu'en 1605, la Marquise de Verneuil, avec son père & son frère, fut accusée d'une conspiration contre l'État, un des Commissaires qui l'interrogeoit, lui reprocha certain portrait de Biron qu'elle avoit commandé à un Peintre: *Oui*, répondit-elle, *je voulois le faire peindre, & à cha-*

que endroit de son corps, la blessure qu'il y avoit reçue ; on l'en auroit vu tout couvert, au milieu de son père tué au siége d'Epernai, & de son grand-père Jean de Gontaut, blessé, prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, & mourant dans sa prison. Naturellement hautaine, la Marquise de Verneuil sembloit se plaire à irriter Henri IV, dont elle sçavoit être encore aimée.

OFFICIER COMMANDEUR.

MARTIN RUZÉ, *Seigneur de Beaulieu, Longjumeau, Chilli & la Pressay, fils de Guillaume Ruzé & de Marie Têtu.*

Henri III, à qui il avoit toujours été très-attaché, le nomma Secrétaire d'État au commencement de Septembre 1588, & grand Trésorier de ses Ordres le 10 Avril 1589, sur la démission de Nicolas de Neuville, Marquis de Villeroy. Ce fut lui qui imagina, en 1605, de rendre les charges de Judicature héréditaires, moyennant ce qu'on appella *le droit annuel*, c'est-à-dire, que ceux qui en seroient revêtus, pour en assurer l'hérédité à leurs héritiers, payeroient chaque année le soixantième denier du prix auquel leurs offices auroient été évalués. Sulli & lui persuaderent à Henri IV que tandis que les charges qui venoient à va-

quer feroient à la difpofition du Roi, elles ne rapporteroient prefque jamais rien au Roi, attendu que les femmes ou les hommes en faveur & en crédit à la Cour, continueroient toujours de les demander, & les obtiendroient pour leurs créatures, ou pour en tirer de l'argent, comme il étoit prefque toujours arrivé fous les règnes de Henri II, François II, Charles IX & Henri III.

Ruzé mourut le 6 Novembre 1613, âgé de 86 ans; il laiffa de grands biens, fans laiffer d'enfans de fon mariage avec Geneviéve Arabi. Le bruit courut qu'étant Surintendant des Mines & Minieres de France, il trouva le moyen de s'approprier beaucoup d'or d'une mine qu'on découvrit, en 1602, dans le Lyonnois, au Village de Saint Martin-la-Plaine. Cayet parle de cette mine avec emphâfe, Tome II, Livre 5, p. 207 de fon Hiftoire Septénaire: *Entre plufieurs belles pièces qu'on tira*, dit-il, *j'en montrai une au Roi, aux Thuileries, belle, riche, admirable, en laquelle l'or paroiffoit & pouffoit comme des bourgeons de vigne & très-fin*; *& l'on pouvoit dire*, ajoute-t-il, *que le foleil n'avoit rien produit de plus parfait dans les entrailles de la terre.*

Ruzé inftitua fon Légataire univerfel, fon petit-neveu, le petit-fils de fa tante, Antoine Coeffier,

Seigneur d'Effiat, à la charge de porter son nom & ses armes : cet Antoine Coeffier-Ruzé, fut Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, en 1625, & Maréchal de France en 1631 ; son fils, Henri d'Effiat, Marquis de Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, eut la tête tranchée à Lyon, le 12 Septembre 1642, âgé de vingt-deux ans.

HENRI IV.

Chef & souverain Grand-Maître.

SEMBLABLE aux demi-Dieux de l'Antiquité, avec de grandes foiblesses, & peut-être même quelques vices, il eut beaucoup des brillantes qualités d'un Héros, & tout le génie d'un grand Roi.

LE 28 Février 1594, le lendemain de son sacre & couronnement, il reçut dans l'Eglise de Chartres, des mains de Nicolas de Thou, Evêque de cette Ville, le collier de l'Ordre du S. Esprit, après avoir fait le serment de Chef & souverain Grand-Maître.

SECONDE PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins le 7 Janvier 1595.

PRÉLATS.

I.

PHILIPPE DU BEC, *Evêque de Vannes, ensuite de Nantes, transféré à l'Archevêché de Reims en 1594, Maître de la Chapelle du Roi, fils de Charles du Bec, Seigneur de Bourri & de Vardes, Vice-Amiral de France, & de Madelaine de Beauvilliers-Saint-Aignan.*

Il avoit été trop attaché à Henri III, & l'étoit trop à Henri IV, pour n'être pas très-haï des Ligueurs. Quand ils apprirent qu'il étoit nommé à l'Archevêché de Reims, leur haine ne manqua pas de renouveller ses invectives : *S'il s'acquit*, disoient-ils, *de la considération & de l'estime au Concile de Trente, ce ne fut qu'à la faveur du Masque de l'hypocrisie. Avec quelle affectation peu chrétienne, ne parloit-il pas, à son retour en France, des intrigues, des brigues, & de tout ce qu'il prétendoit avoir vu de scandaleux à ce Concile ? Verra-*

t-on, ajoutoient-ils, *verra-t-on ſans indignation, ſur un des premiers Siéges de l'Egliſe Gallicane, un homme dont les frères ont ſi long-tems combattu pour ſoutenir l'héréſie, & qui eſt oncle de ce fameux du Pleſſis-Mornay, l'ame, le ſoutien, l'eſpèce de Patriarche du Calviniſme? A-t-on oublié qu'il traîna ſon père par les cheveux?* ....

C'étoit ainſi que le délire, ſi ordinaire à l'eſprit de parti, tâchoit de décrier un Prélat auſſi recommandable par ſa charité, ſon érudition & ſon attachement à ſes Rois, que par ſa naiſſance & les ſervices que ſes Ancêtres avoient rendu à l'Etat. Il ne ſe paſſoit guère d'années, qu'il n'employât les deux tiers de ſon revenu à ſoulager des familles tombées ou prêtes à tomber dans l'indigence. A l'égard d'avoir traîné ſon père par les cheveux, ce fut une aventure ſingulière, & dont il y avoit bien de la mauvaiſe-foi à vouloir lui faire un crime. A l'âge de quinze à ſeize ans, étant encore au Collége, & venant paſſer les vacances dans ſa famille, il arrive d'aſſez grand matin, court, avec le tendre empreſſement d'un fils, à l'appartement de ſa mère, entr'ouvre les rideaux : elle dormoit encore; que voit-il? Un Noir à côté d'elle! Plus il regarde, moins il en peut douter; l'indignation ſuccède à l'étonnement;

il le prend par les cheveux & l'arrache du lit : c'étoit ſon père qui n'étoit arrivé de la mer que depuis trois ou quatre jours, & que perſonne de ſa maiſon n'avoit d'abord reconnu : étant ſur le tillac * de ſon vaiſſeau, il avoit été frappé d'un coup de ſoleil dont ſon viſage, ſon cou, & ſes bras étoient devenus auſſi noirs *que l'eſt un Ethiopien*, dit le Laboureur ; *& l'on ne put jamais*, ajoute-t-il, *le remettre dans ſa première carnation.*

Philippe du Bec mourut le 10 Janvier 1605, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit repréſenté un des Pairs Eccléſiaſtiques au ſacre de Henri IV. Sa famille ſe diſoit iſſue d'Andergot, neveu de Rollon, premier Duc de Normandie.

II.

Henri d'Escoubleau-Sourdis, *Évêque de (1) Maillezais, fils de Jean d'Eſcoubleau, Maître de la Garde-Robe du Roi & d'Antoinette de Brives.*

Au Sacre de Henri IV, il repréſenta un des ſix Pairs Eccléſiaſtiques, l'Evêque-Comte de Beauvais. Il préchoit ſouvent, & jamais le moindre point de

* Il étoit Vice-Amiral.

(1) L'Evêché de Maillezais fut transféré à la Rochelle, en 1648.

controverse. Il ne s'attachoit qu'à instruire ses Auditeurs de la divine morale de l'Evangile & des vérités utiles à la société.

Il mourut en 1615, aussi regretté des Calvinistes que des Catholiques ; mais très-haï des Moines, contre qui sa prévention avoit éclaté en toute occasion, exhortant les maris & les femmes à n'en point recevoir chez eux, & leur appliquant ce vers de Juvénal :

Scire volunt secreta domûs, atque inde timeri.

Ils s'en vengoient sur la fin de ses jours, en disant que Dieu, pour le punir de tout ce qu'il avoit dit à leur détriment, lui avoit enfin scellé la bouche : quelques années avant sa mort, il lui étoit venu au nez un polype qui lui rendoit la parole très-embarrassée.

CHEVALIERS.

I.

HENRI DE BOURBON, *Duc de Montpensier, fils de François de Bourbon, Duc de Montpensier, & de Renée d'Anjou, fille unique & héritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres, & Comte de S. Fargeau.*

Ce fut un bon Prince, très-brave, mais d'un

esprit borné. Croiroit-on qu'un jour il proposa à Henri IV de rendre les gouvernemens des Provinces héréditaires, en les donnant en propriété aux Gouverneurs, sous la condition de l'hommage-lige ? Il voulut lui persuader que ces Gouverneurs, en s'engageant à tenir des troupes toujours prêtes, dès qu'il en seroit besoin, rendroient le Roi & le Royaume aussi formidables qu'ils devoient l'être. Henri IV, après l'avoir écouté, avec moins d'indignation que de pitié, lui fit connoître que ce seroit faire retomber la Nation sous ce même gouvernement féodal, qui avoit pensé anéantir la Monarchie & le nom François pendant nos guerres avec les Anglois; & que pour croire qu'un pareil gouvernement pût être bon, il falloit commencer par supposer que ces petits Souverains dans les Provinces, seroient toujours de pere en fils, inviolablement attachés à leur Chef & au bien général; qu'ils ne se livreroient point au desir de l'indépendance, & ne formeroient jamais de ligues & d'associations entre eux & avec les Puissances étrangères.

Le Duc de Montpensier avoit reçu au siege de Dreux en 1593, un coup de mousquet dans la mâchoire inférieure : on avoit d'abord désespéré de sa vie; cependant, par les soins & l'habileté des

Chirurgiens, il en réchappa; mais cette blessure lui avoit causé dans la suite de fréquentes maladies. Il y avoit deux ans qu'il ne vivoit que de lait de femme, lorsqu'il mourut le 27 Février 1608, âgé de trente-cinq ans. En lui s'éteignit la branche de Bourbon-Montpensier. Il avoit épousé Henriette-Catherine de Joyeuse, dont il n'eut qu'une fille; qui fut mariée à Gaston de France, Duc d'Orléans, & qui n'eut aussi qu'une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, Princesse de Montpensier, si célebre par ses amours & son mariage avec le Duc de Lauzun.

I I.

HENRI D'ORLÉANS, *Duc de Longueville; fils de Léonore d'Orléans, Duc de Longueville, & de Marie de Bourbon, fille & héritiere de François de Bourbon, Comte de S. Pol.*

Au mois de Mai 1589, le Duc d'Aumale, à la tête de plus de dix mille hommes, avoit assiégé Senlis: cette Ville étoit mal pourvue de vivres & de munitions de guerre. Le Duc de Longueville, à qui Henri III écrivit de tâcher de la secourir, y marcha, n'ayant que trois ou quatre mille hommes. Lorsqu'il fut en présence de l'ennemi: *Messieurs*, dit-il aux principaux Officiers de sa petite armée,

armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres ; ils sont de le proclamer notre Chef, & de combattre sous lui en cette journée* : cette action décéloit dans ce Prince une ame bien grande. La Noue, après s'en être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer à l'ordre que son Général lui donnoit de le commander. Les Assiégeans furent entierement défaits, avec perte de plus de deux mille hommes tués, de quatorze ou quinze cens prisonniers, de leurs bagages & de toute leur artillerie. Cette victoire préparoit les suites les plus avantageuses. Henri III se trouvoit en état d'assiéger Paris ; & la prise de cette Capitale alloit écraser la Ligue. Les Ducs de Mayenne & d'Aumale ne virent plus d'apparence de ressource que dans le plus horrible attentat ; Henri III fut assassiné.

Le Duc de Longueville se couvrit de gloire au combat d'Arques, & continua jusqu'à sa mort, de rendre de grands services à Henri IV : il reçut un coup de mousquet dans la tête, par un homme aposté, dans une salve de mousqueterie qu'on lui faisoit par honneur à son entrée à Dourlens ; il mourut deux jours après, le 29 Avril 1595. Voici ce qu'en dit la Princesse de Conti dans son Histoire des amours d'Henri IV : *Mademoiselle d'Estrées écoutoit le Duc de Longueville, en recevoit*

des Lettres & y répondoit. Ce jeune Prince, au bout de quelque tems, ne voulant pas s'exposer à perdre les bonnes graces du Roi qui alloit revenir, dit à cette Favorite, qu'il ne cesseroit jamais de l'aimer, mais qu'il falloit être très-circonspects à l'avenir, & qu'il seroit même prudent de se rendre réciproquement les Lettres qu'il s'étoient écrites. Ils se donnèrent un rendez-vous où elle lui remit toutes celles qu'elle avoit reçues de lui ; il n'eut pas la même bonne foi ; il garda une partie de celles qu'il en avoit reçues, & sur tout, les Lettres qui parloient le plus clairement ; elle fut indignée de cette fourberie, & tâcha depuis ce tems-là de lui rendre de mauvais offices auprès de Henri IV ; & tout le monde crut qu'elle avoit enfin trouvé le moyen de se défaire de lui par une mousquetade qu'il reçut dans la tête à l'entrée d'une Ville.

Gabrielle d'Estrées avoit une ame douce & incapable d'un crime. D'autres ont écrit, & cela me paroît plus vraisemblable, que le Marquis d'Humieres ayant surpris quelques Lettres de sa femme & du Duc de Longueville, fit assassiner ce Prince ; il est certain qu'à-peu-près dans ce tems-là, ce Mari qui devenoit furieux au moindre sujet de jalousie, étrangla sa femme, Madelaine d'Ongnies, avec ses propres cheveux.

La veille de la mort du Duc de Longueville, sa femme accoucha d'un fils qui fut le pere de Charles Pâris, Duc de Longueville, tué au passage du Rhin en 1672, âgé de vingt-quatre ans, & en qui s'éteignit cette illustre maison.

III.

FRANÇOIS D'ORLÉANS, *Comte de Saint-Pol, frere puîné du Duc de Longueville dont je viens de parler.*

Ce qu'on appelle *douceur de mœurs* est souvent une mollesse de caractere qui exclut toute élévation dans l'ame. Ce Comte de Saint-Pol en fut un exemple; avec de l'esprit & beaucoup de bravoure, il n'avoit aucune ardeur pour la gloire. Son indifférence naturelle sur les grandes comme sur les petites choses, étouffoit en lui tout amour-propre; il ne pensoit pas plus aux batailles, où il s'étoit distingué, qu'aux parties de chasse qu'il avoit faites. *Le 7 Octobre 1631, il est mort*, disoit on, *tout doucement sans rien dire, comme il avoit vécu sans rien faire*, apparemment par comparaison avec son frere, & parce qu'il avoit toujours marqué peu d'ambition pour commander. Il ne laissa point d'enfans de son mariage avec Anne de Caumont. Le fils qu'il en avoit eu, Léonor d'Orléans,

Duc de Franſac, ayant été tué à l'âge de dix-ſept ans au ſiege de Montpellier en 1622. Cette Anne de Caumont avoit été d'abord fiancée à Claude d'Eſcars, Prince de Carenci, qui fut tué en duel, comme je l'ai dit, par Biron ſon rival.

IV.

ANTOINE DE BRICHANTEAU, *Marquis de Nangis, Meſtre-de-Camp* (1) *du Régiment des Gardes-Françoiſes, fils de Nicolas Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis, & de Jeanne d'Aquerre.*

Son pere, ſon oncle & deux de ſes couſins furent tués à la bataille de Saint-Denis en 1562. Il commença de porter les armes au ſiege du Mucidan en 1569, y fut bleſſé, & le fut encore la même année, au ſiege de Saint-Jean d'Angeli. Henri III lui donna le Régiment des Gardes-Françoiſes, au mois de Novembre 1575. Je remarque qu'excepté lui & Crillon, tous ceux qui ont été à la tête de ce Régiment ſous les regnes de Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, ont été tués. Charles

(1) Philippe de Stroſſi étoit Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe.

IX, lors de sa création en 1564, y nomma pour Mestre-de-Camp François Charri (1), qui fut tué, quelque tems après, sur le Pont Saint-Michel, par du Châtelier-Portaut.

Cosseins fut tué au siege de la Rochelle en 1573. Louis Bérenger-Dugua, fut tué par le Baron de Viteaux, le 31 Octobre 1575.

Nangis.

Crillon.

Charles de Créqui fut tué au siege de Bremen, en Allemagne, le 17 Mars 1635.

Son fils, Charles de Créqui, Comte de Canaples, en faveur de qui il avoit obtenu de se démettre du Régiment des Gardes, étoit mort huit ans auparavant d'une blessure qu'il avoit reçue au siege de Chamberi.

Jean de Rambures, qui succéda à ce second Créqui, fut tué au siege de la Capelle en 1635.

M. de Nangis, quelque tems avant sa mort, avoit commencé un petit Ouvrage que son fils acheva, & qui fut imprimé sous ce titre : *Mémoi-*

(1) Ce premier Mestre de Camp des Gardes-Françoises occupoit pour tout logement deux chambres dans l'hôtellerie des trois Chandeliers, rue de la Huchette.

res de M. de Beauvais-Nangis, ou *Histoire des Favoris François, depuis Henri II, jusqu'à Louis XIII.* Le début m'en a paru remarquable : *Toutes les fortunes*, dit-il, *avoient toujours été médiocres jusqu'au regne de François I; car les Maisons d'Armagnac, de Foix, d'Albret, de Rohan, de Laval, de Luxembourg & autres grandes, quoiqu'elles eussent possédé de grandes charges, étoient maintenues & élevées par les alliances, & non par les grands bienfaits des Rois, parce que les Rois ne levant pas de grands impôts sur leurs Sujets, avoient assez de peine à subvenir aux charges de leur Royaume, & ne pouvoient faire de grands biens à leurs Favoris.*

V.

JEAN DE BEAUMANOIR, *Marquis de Lavardin, Maréchal de France, fils de Charles de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, & de Marguerite de Chourses.*

Il avoit fait une espece de Mémorial des prinpales circonstances de sa vie ; je vais en rapporter quelques articles, en retranchant beaucoup de faits peu intéressans.

« Né en 1551, j'étois plus âgé de deux ans que

» le Prince * de Navarre, auprès de qui je fus » élevé. . . . .

» Je fis mes premieres armes en 1567, à la » bataille de Saint-Denis, où je fus blessé, mais » légerement . . . . .

» J'étois au siege de Poitiers en 1569. Lorsque » l'on crut dans la Ville que nous allions donner » l'assaut, plus de quatre-vingt Dames s'avancè- » rent jusqu'au bord de la muraille, aux deux » côtés de la breche, dans l'intention sans doute » de redoubler le courage de leurs maris, de leurs » freres & de leurs parens, en leur donnant de » pareils témoins de leur valeur ; l'assaut n'eut » pas lieu ; & nous levâmes le siege quelques » jours après. . . . . .

» Mon pere fut tué au massacre de la Saint- » Barthelemi, & j'aurois eu le même sort ; mais » heureusement j'étois allé passer la nuit avec la » veuve d'un Conseiller, bonne Catholique & » Dame de Charité de sa Paroisse ; j'y restai ca- » ché pendant trois jours, au bout desquels elle » m'emmena habillé en fille, & comme sa Cham- » briere, à sa Terre à douze lieues de Paris. . . . .

* Depuis Henri IV.

» parer le coup de serpe dont cette vieille alloit
» lui fendre la tête par derriere. . . . .

» La guerre civile s'étant rallumée, je pris
» d'assaut Villefranche en Périgord; il y eut plus
» de pillage, & de filles & de femmes violées,
» que de sang répandu: on m'accusa à la Cour
» d'avoir eu le soir pour ma part deux Religieuses
» fort jolies.

» Mai 1578. Randan & moi recherchions en
» mariage Madame de Montafié. Nous nous que-
» rellâmes, nous nous battîmes; je le tuai.

» Octobre même année. La Reine Mere * vint
» à Nérac, pour faire de propositions au Roi de
» Navarre. Ce Prince me dit un jour très-brusque-
» ment, que mes assiduités auprès de Mademoi-
» selle (1) Dayelle l'importunoient; cette brus-
» querie & d'autres sujets de mécontentement qu'il
» m'avoit déja donnés, me firent écouter les pro-
» messes de la Reine Mere; je quittai le Parti Hu-
» guenot, & retournai auprès de Henri III, qui
» me reçut avec bonté.

* Catherine de Médicis.

(1) Fille d'honneur de Catherine de Médicis; elle étoit Grecque, & avoit été sauvée du saccagement de l'Isle de Chypre, en 1571.

» Il me donna en 1587, la Lieutenance-Géné-
» rale de l'Armée, sous le Duc de Joyeuse, hom-
» me présomptueux, & qui n'écouta aucun de mes
» conseils à Coutras.

» Après la mort de Henri III, je reconnus aussi-
» tôt notre grand Henri.

» La nuit du 24 au 25 Juillet 1590, M. d'Au-
» mont & moi attaquâmes & emportâmes d'as-
» saut le Fauxbourg Saint Germain. . . . .

» Avril 1592. Je fus blessé au combat d'Au-
» male auprès du Roi, qui y fut aussi blessé. »

Lavardin eut le bâton de Maréchal de France en 1595, & mourut en 1614.

V I.

François d'Espinay, *Seigneur de Saint-Luc, Gouverneur de Brouage, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne, Grand-Maître de l'Artillerie, fils de Valerau d'Espinai, Seigneur de Saint-Luc, & de Marguerite de Grouches-Gribouval.*

On raconte que Henri III avoit fait construire, dans une salle très-vaste, chez le Marquis d'O, plusieurs petits cabinets qui n'étoient séparés que par des cloisons; qu'il y menoit souvent ses Favoris; qu'on y soupoit, qu'on y couchoit; que

Saint-Luc, qui n'avoit jamais eu pour ces petits cabinets qu'un goût de complaisance, tourmenté d'ailleurs par la jalousie & les reproches de sa femme, imagina que le caractere très superstitieux de Henri, pouvoit être un moyen de le faire changer de mœurs; qu'il introduisit au chevet du lit de ce Prince, par un trou dans la cloison, une sarbacanne d'airain, avec laquelle d'une voix sourde & sépulcrale, il lui prononça, de la part du Ciel, les menaces les plus terribles, s'il ne renonçoit à ses infâmes plaisirs; que Henri éveillé en sursaut, crut d'abord que ce n'étoit qu'un songe; mais que cette voix s'étant encore fait entendre, il fut très-effrayé, & passa le reste de la nuit en prieres; que le jour ne dissipa point son trouble, & que les mouvemens de terreur qui lui échappoient, étoient si marqués, qu'enfin d'O se jetta à ses genoux, & le pressa, d'un air si touché, de lui dire la cause de l'état où il le voyoit, qu'il en obtint l'aveu; que d'O n'étant pas homme à croire aisément aux avertissemens du Ciel, chercha, examina & s'informa avec tant de soins & d'adresse, qu'il découvrit la fourberie, & que Saint-Luc, averti qu'on alloit l'arreter, s'enfuit dans son Gouvernement de Brouage: les différens partis, ajoute-t-on, qui commençoient déja à

déchirer la France, rendoient l'autorité royale si foible, qu'il s'y maintint contre les ordres & les troupes qui vinrent pour l'en chasser.

Je crois que cette prétendue anecdote, quoique rapportée par de Thou & d'Aubigné, n'est qu'un de ces contes, une de ces calomnies que la haine des Ligueurs & des Calvinistes contre (1) Henri III, répandoit dans le public, pour diffamer & ridiculiser ce malheureux Prince : voici la véritable cause de la disgrace de Saint-Luc. Henri III aimoit Marie de Lorraine, fille du Marquis d'Elbeuf, & en étoit aimé : Catherine de Médicis eut des raisons de politique pour traverser cet amour. Henri III épousa Louise de Vaudemont ; & Mademoiselle d'Elbeuf fut mariée au Duc d'Aumale. Elle avoit passé quatre ou cinq ans dans ses Terres ou dans le Gouvernement de son mari, & n'étoit revenue à la Cour, que depuis peu de temps ; Henri III lui avoit fait quelques visites déguisé, & n'ayant pris pour confident que Saint-Luc, qui eut l'indiscrétion de parler de ces visites à sa femme ; & sa femme en avertit la Reine a qui

(1) Il me semble que j'ai bien prouvé que ce Prince n'avoit point les mœurs infâmes qu'on lui imputoit.

elle vouloit paroître très-affectionnée; il arriva ce qui arrive presque toujours: les indiscrets furent sacrifiés.

Les Calvinistes, en 1585, assiégèrent Brouage; ils sçavoient que cette place, par certaines circonstances, étoit alors mal pourvue de vivres & de munitions de guerre; *mais Saint-Luc y est*, leur avoit dit plusieurs fois le Maire de la Rochelle; en effet il s'y défendit avec tant de courage & d'habileté, qu'ils furent obligés de lever le siége.

Après la mort de Henri III, il fut des premiers à reconnoître Henri IV, contre qui il avoit souvent combattu, lorsque ce Prince n'étoit encore que Roi de Navarre. Il lui rendit d'importans services, sur-tout au siége de Laon, à celui de la Fere, & en Bretagne contre le Duc de Mercœur. Il fut tué le 7 Septembre 1597, au siége d'Amiens, d'une mousquetade dans la tête. Tous les Historiens de ce temps-là, Catholiques & Calvinistes, s'accordent sur les éloges qu'il méritoit. *M. de Saint-Luc*, dit Brantôme, *Chevalier très-gentil & très-accompli en tout, & qui fut tué au siége d'Amiens, très-regretté & en réputation d'un très-brave, vaillant & bon Capitaine. Saint-Luc*, dit d'Aubigné, *qui avoit quitté l'excellence entre*

les courtisans, pour la gagner entre les gens de guerre; envié des premiers, aimé des autres jusqu'à la mort, & bien regretté.

VII.

ROGER DE SAINT-LARY, *Duc de Bellegarde, Pair & grand Ecuyer de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Bourgogne, fils de Jean de Saint-Lary, & d'Anne de Villemur.*

Lorsque dans sa vieillesse il rappelloit le cours de sa vie, quel homme put jamais avoir des souvenirs plus agreables & plus flatteurs? Il avoit été particulièrement chéri de Henri III & de Henri IV; il avoit eu des actions distinguées à la guerre: on ne sçauroit être plus aimé & plus honoré qu'il l'avoit été dans son Gouvernement de Bourgogne: il avoit possédé le cœur de Gabrielle d'Estrées, & de la charmante Mademoiselle de Guise, depuis Princesse de Conti. Voici ce qu'elle dit elle-même dans son Histoire des Amours de Henri IV: *Mademoiselle de Guise* (1) *sur quelques espérances que le Roi* (2) *avoit données de l'épouser, dédaignoit tout ce qui*

(1) Mademoiselle de Guise, sous le nom de *Milagarde.*
(2) Henri IV.

ne lui offroit pas l'idée d'un trône; elle sentit, en voyant M. de Bellegarde (1), que sans être Roi, on pouvoit la rendre sensible; ils s'aimèrent dès qu'ils se virent..... L'intérêt de la fortune de M. de Bellegarde exigeoit qu'il ménageât (2) Mademoiselle d'Estrées dont il étoit aimé, & qui commençoit à s'appercevoir qu'il lui devenoit infidele. Il se servit de tout l'ascendant qu'il avoit sur son cœur & son esprit, pour lui faire croire qu'il lui étoit toujours aussi attaché, mais que pour effacer entierement les soupçons qu'avoit eus le Roi qu'ils s'aimoient, il étoit à propos qu'il parût amoureux de Mademoiselle de Guise; enfin il sçut si bien la persuader, qu'elle y consentit; Mademoiselle de Guise & elle devinrent même si bonnes amies, qu'on les voyoit toujours ensemble & habillées l'une comme l'autre.

M. de Bellegarde se croyoit apparemment destiné à l'amour des (3) Reines: *Quoique * vieux*; dit Madame de Motteville, T. I, pag. 15, *il*

(1) M. de Bellegarde, sous le nom de *Florian*.

(2) Mademoiselle d'Estrées, sous le nom de *Grisante*.

(3) Mademoiselle de Guise & Gabrielle d'Estrées, que Henri IV avoit voulu épouser.

* Il avoit près de soixante ans.

fut un de ceux qui aimèrent Anne d'Autriche; il avoit été le favori de deux Rois; & la renommée en faisoit encore tant de bruit, que cette Reine ne refusa point une encens qui ne pouvoit noircir sa réputation.

Il fut enveloppé, en 1631, dans l'Arrêt rendu contre tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc d'Orléans. Dépouillé de son Gouvernement & de tous les bienfaits qu'il avoit reçus de nos Rois, réduit & confiné dans une petite maison d'un de ses amis, contraint d'emprunter de l'argent pour vivre, il n'y a pas d'apparence, dit M. de Beauvais-Nangis, qu'à l'âge de soixante-douze ans qu'il a, il releve jamais sa fortune. Anne d'Autriche l'a releva en 1643; elle lui donna des pensions, & lui fit rendre ses biens qui avoient été déclarés acquis & confisqués au profit du Roi. Il avoit alors quatre-vingts ans; il en vécut encore trois, aimé, recherché, agreable même aux jeunes gens: sa vieillesse étoit le soir d'un beau jour. Il mourut le 13 Juillet 1646, âgé de quatre-vingt-trois ou quatre ans, sans laisser d'enfans de sa femme, Anne de Beuil, fille d'Honorat de Beuil, Comte de Fontaines, dont j'ai parlé dans un autre endroit.

VIII.

VIII.

Henri d'Albret, *Baron de Mioſſens, Comte de Marennes, Grand-Sénéchal de Béarn, fils de Jean d'Albret, Baron de Mioſſens & de Suſanne de Bourbon-Buſſet, Gouvernante de Henri IV.*

On traitera ſans doute de fable ou de folle viſion, ce qu'il racontoit d'une tête d'Apollon qu'il avoit eue de ſon grand-pere. Il diſoit que cette tête, d'un métal particulier, très-brillant, quand il la regardoit le matin, ſe terniſſoit s'il devoit lui arriver quelque malheur dans la journée. On prétend qu'à l'aſſaut de la Ville de Cahors en 1580, le Roi de Navarre lui demandant s'il avoit conſulté ſa tête, il répondit qu'il l'avoit vue bien ternie, & qu'en effet, quelques heures après, il avoit été très-dangereuſement bleſſé.

Il étoit petit-fils d'Etienne d'Albret, bâtard de Gilles d'Albret & de Jeanne Sellier. Il épouſa Antoinette de Pons, dont il eut Apollon d'Albret, qui embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & Henri d'Albret, qui épouſa Anne de Gondrin-Pardaillan, dont il eut trois fils, François-Alexandre d'Albret, Céſar-Phœbus d'Albret qui fut Maréchal de France, & François-Amanjeu d'Albret, tué en duel en 1672, ſans laiſſer de poſtérité. Céſar-Phœbus d'Albret, Maréchal de France, n'ayant qu'une

fille de ſon mariage avec Madelaine de Guenegaud, la maria à ſon neveu Charles d'Albret, fils de ſon frere aîné, François-Alexandre d'Albret. Ce Charles, d'Albret, Maréchal de Camp, & fort eſtimé, étoit le dernier mâle de ſa famille, & n'eut point d'enfans; il fut tué au mois d'Août 1678, chez le Marquis de Buſſi-Lamet, au Château de Pinon en Picardie, allant voir nuitamment la Marquiſe; on le prit, ou l'on fegnit de le prendre pour un voleur. Le marquis de Buſſi ſe juſtifia en prouvant l'*alibi.*

I X.

Antoine de Roquelaure, *Lieutenant-Général au Gouvernement de Guyenne, Maire perpétuel de Bordeaux, Maréchal de France en 1615, fils de Géraud, Seigneur de Roquelaure, & de Catherine de Beſoles.*

Il ne s'étoit pas fait moins chérir de Henri IV par l'agrément de ſa converſation, que par les ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre. Avec beaucoup d'eſprit, de pénétration, un ſens droit, il avoit encore l'avantage d'être doué d'une gaieté de caractère qui donnoit une tournure agréable & plaiſante aux choſes les plus ſerieuſes. Au combat de Fontaine-Françoiſe, le 5 Juin 1595,

Henri IV voyant fuir deux de ses escadrons, lui dit de courir après : *Vous m'excuserez, s'il vous plaît*, répondit-il ; *on croiroit que je fuirois comme eux ; je combattrai à vos côtés, comme j'ai toujours fait ; l'action va être chaude ; & je serai bien aise d'écrire à ma belle amie que j'y étois.* Il voyoit que ce Prince s'étoit trop exposé, & que n'ayant avec lui que cent soixante chevaux, il alloit avoir dans l'instant à soutenir le choc de dix escadrons : il le soutint, comme on sçait, & les mit même en fuite.

Roquelaure ne se servit jamais de sa faveur pour nuire ; au contraire, il sembloit, disoit-on, qu'il croyoit qu'elle lui faisoit un devoir de chercher les occasions de rendre des services. Quand il voyoit un Officier se promener d'un air triste dans le jardin & les appartemens du Louvre, il l'abordoit, l'engageoit à lui conter ce qui l'amenoit à la Cour, & sollicitoit pour lui, si sa demande lui paroissoit bien fondée.

Il eut le bâton de Maréchal de France en 1615, & mourut subitement dans son Gouvernement de Leitoure, le 9 Juin 1625, âgé de quatre-vingt-un ans.

X.

CHARLES D'HUMIERES, *Marquis d'Ancre*,

Lieutenant-Général au Gouvernement de Picardie, fils de Jacques d'Humieres & de Renée d'averton.

Quelque momens avant la bataille d'Ivri, Isaac de Vaudrai-Moy & lui envoièrent dire à Henri IV, qu'ils n'étoient qu'à deux lieues avec les troupes qu'ils lui amenoient de Picardie. Henri IV, soit impatience de combattre, soit dans la crainte de laisser ralentir l'ardeur qu'il remarquoit dans son armée, ne les attendit pas : le soir, lorsqu'il vinrent le saluer, s'appercevant qu'ils avoient l'air mortifié, *Mes amis*, leur dit-il en les embrassant, *vous avez assez souvent battu mes ennemis sans moi, pour que j'aie cru que je pouvois, sans vous fâcher, les battre une fois sans vous.*

La plûpart des Historiens font de grands éloges de la valeur, des talens pour la guerre, & des services que ce Charles d'Humieres rendit à Henri IV ; il cultivoit les Lettres & les Arts, ajoutent-ils, & s'étoit appliqué à l'Anatomie, au point qu'il y étoit devenu très-expert : il me semble que la pratique de cet art décele je ne sçais quoi de barbare dans un homme dont la profession n'est pas de l'exercer.

Il fit périr sa femme de la manière que je l'ai dit dans un autre endroit. Ce meur-

tre dut le rendre d'autant plus odieux, que le trouble dont son esprit étoit souvent agité après cette horrible action, ne paroissoit point causé par ses remords, mais la suite de la fureur jalouse qui la lui avoit fait commettre. Ses Domestiques l'entendoient la nuit s'écrier, se lever, & le trouvoient, un poignard à la main, courant dans sa maison, injuriant & croyant poursuivre le phantôme de cette Infortunée. Il fut tué à la reprise de Ham sur les Espagnols, le 19 de Juin 1595,

X I.

GUILLAUME DE HAUTEMER, *Seigneur de Fervacques, Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie, Maréchal de France en 1595, fils de Jean de Hautemer, Seigneur de Fervacques, & d'Anne de la Beaume-Montrevel.*

Il n'avoit que six ans lorsque son pere fut tué à la bataille de Cerisoles en 1544. Il commença de porter les armes à l'âge de seize. Il se trouva aux batailles de Renti, de Saint-Quentin & de Gravelines contre les Espagnols; à celles de Dreux, de Saint-Denis & de Moncontour, contre les Calviniste; reprit sur eux, en 1574, plusieurs Châteaux en Normandie, & contribua beaucoup à la défaite des Reîtres à Dormans, en 1575. Le

Duc d'Alençon, frere de Henri III, ſouhaita de ſe l'attacher, & le fit Grand-Maître de ſa maiſon, premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Surintendant de ſes Finances. Ce fut, dit-on, par ſes funeſtes conſeils que ce Prince, en 1583, ſous prétexte de ſe précautionner contre l'inconſtance des Provinces de Flandres, qui venoient de le reconnoître pour Souverain, voulut s'y aſſurer de pluſieurs places fortes, en y mettant des garniſons qui ne dépendiſſent que de lui. Son entrepriſe ſur Anvers échoua; plus de trois cens Gentilshommes François & douze cens Soldats y furent maſſacrés par les Bourgeois; ſa perfidie & la malhabileté le couvrirent de honte; il revint en France, mourut l'année ſuivante à Château-Thierri où il s'étoit retiré. Une de ſes Maîtreſſes, pour ſe venger de Fervacques qu'elle ſoupçonna d'avoir fait courir le bruit qu'elle avoit empoiſonné ce Prince par un bouquet, montra à Henri III un manuſcrit qui avoit pour titre: *Intrigues galantes de la Cour*, & qui étoit en entier de de l'écriture de Fervacques. Henri III y étoit très-ridiculiſé à l'occaſion d'un rendez-vous nocturne qu'il avoit obtenu de Madame de Brion, & dont il n'avoit pas profité, parce que le Duc de Nemours, très-amoureux & très-jaloux de cette

Dame, averti de ce rendez-vous par une Femme-de-chambre qui étoit dans ses intérêts, avoit engagé cette Femme-de-chambre, par de nouveaux présent, à lâcher un chat dans la chambre, à peu-près à l'heure que Henri III arriveroit : il est certain que ce Prince avoit une aversion naturelle pour les chats. *Il étoit prêt à tomber en foiblesse*, dit Varillas, *toutes les fois qu'il en voyoit, ou qu'il en sentoit l'odeur; & ses Valets-de-pied avoient soin de visiter exactement les maisons avant qu'il y entrât, & de les chasser.*

Henri IV n'étant encore que Roi de Navarre, avoit toujours affectionné Fervacques; & ce fut du moins autant par amitié, dit un Historien, que par une juste récompense de ses services, qu'il le fit Maréchal de France en 1595. La faveur, sous Henri IV, pouvoit faire obtenir des graces, des distinctions de Cour, mais jamais des honneurs militaires qui ne fussent bien mérités.

XII.

FRANÇOIS DE CUGNAC, *Seigneur de Dampierre, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Orléanois, Maréchal de Camp, fils de François de Cugnac & de Jeanne Avy, Dame de Saint Pere-Avy.*

Quelques années avant sa mort, il s'étoit fait

peindre ſur un tas de pièces d'or, tenant ſon épée d'une main, & de l'autre une bourſe; & quand on lui en demandoit la raiſon, *c'eſt*, diſoit-il, *un petit trophée que je me ſuis élevé, & qui ſubſiſtera du moins en peinture, lorſque mes héritiers en auront diſſipé la réalité : j'ai dans certain coffre cent mille écus, que je ne dois ni aux bienfaits de la Cour, ni aux emplois que j'ai poſſédés, & dont certainement rien n'a été pris ſur le peuple; c'eſt le produit de pluſieurs rançons de priſonniers faits de ma main en différens combats.*

Aujourd'hui un Officier ſe déshonnoreroit, s'il penſoit à tirer de l'argent d'un priſonnier; on ne penſoit pas de même dans ce tems-là. *A la bataille d'Ivri*, dit Sulli, *la Châteigneraye s'étoit rendu mon priſonnier; le Comte de Torigni, ſon parent, me le demanda, & m'en répondit; la* (1) *Châteigneraye, tandis qu'il l'ammenoit, fut tué par deux ſoldats; j'aurois pu faire payer ſa rançon à Torigni, comme on me le conſeilloit; mais je ne voulus pas ajouter cette mortification à la douleur*

(1) Ce zelé Ligueur meritoit bien le ſort qu'il eut; c'étoit lui qu'on ſoupçonna d'avoir imaginé, le jour des Barricades, *ces deux hommes céleſtes*, dont j'ai parlé un peu plus haut.

qu'il ressentoit de la mort de son parent.... Alphonse Idiaquez, dit M. de Thou, *fut pris dans un combat près de Gray par René de Viau, Chevalier des Ordres, qui lui rendit la liberté, moyennant vingt mille écus de rançon.* D'Aubigné, qui se piquoit de grands sentimens & d'être très-délicat sur l'honneur, dit dans ses Mémoires, *qu'il fit proposer le duel au Duc d'Epernon; & qu'il ajouta qu'il avoit vu autrefois à ce Duc une épée sur la garde & la poignée de laquelle il y avoit pour vingt mille écus de diamans, & que s'il lui plaisoit d'apporter celle-là, il en feroit plus de cas que d'aucune autre.* Un Gentilhomme qui tiendroit aujourd'hui un pareil propos, feroit horreur. Quoi, vouloir hériter de ceux qu'on tue !

Le Marquis de Varambon, commandant en Artois pour le Roi d'Espagne, fut attaqué, battu, & fait prisonnier, en 1596, par le Maréchal de Biron; il pressa beaucoup pour qu'on le mît à rançon; on ne le fit pas attendre; elle fut taxée à trente mille écus : il s'en plaignit comme d'une insulte, & déclara qu'il resteroit plutôt toute sa vie prisonnier, que de laisser dire qu'on n'avoit exigé que cette somme pour relâcher un homme de sa qualité. Biron, après lui avoir fait bien des

excuſes, le pria de ſe taxer lui-même ; il ſe taxa à cinquante mille écus.

X I I I.

Antoine de Silli, *Comte de la Rochepot, Damoiſeau de Commerci, Gouverneur d'Anjou, fils de Louis de Silli, Comte de la Rocheguyon & d'Anne de Laval.*

Henri IV, après la paix de Vervins, l'envoya en embaſſade à Madrid. Son neveu & quelques autres Gentilshommes François, étant allés * un jours ſe baigner, des Eſpagnols s'arrêtèrent à les regarder, & les plaiſantèrent groſſièrement. Ils ſortirent de l'eau, prirent leur épées; cinq ou ſix de ces Eſpagnols furent bleſſés, & deux tués. Leurs parens demandèrent juſtice au Roi d'Eſpagne, qui ordonna à ſes officiers de la rendre. On força le Palais de l'Ambaſſadeur ; ſon neveu & les Gentilshommes François en furent arrachés & traînés en priſon. Henri IV, en apprenant cette violence contre le droit des Gens, déclara qu'il en vouloit ſatisfaction, ou qu'il en tireroit vengeance ; il rappella ſon Ambaſſadeur, & défendit tout com-

(*) Au mois de Juin 1601.

merce avec l'Eſpagne. Le Pape voyant que la guerre alloit ſe ralumer entre les deux Nations, s'entremit; le Roi d'Eſpagne lui envoya les priſonniers; il les remit à M. de Béthune, notre Ambaſſadeur à Rome.

Rochepot, diſoit-on, à donné des preuves de la plus grande valeur à tous les aſſauts & toutes les batailles où il c'eſt trouvé: il eſt bien étonnant qu'il ait trahi la majeſté de ſon miniſtere, en ne la défendant pas juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Il y a des occaſions où le plus brave homme eſt embarraſſé, s'il ne joint pas le courage d'eſprit à celui du cœur. Émeric de Barraut qui lui ſuccéda dans cette ambaſſade, avoit l'un & l'autre: un ſoir qu'il étoit à la Comédie, on joua une pièce dont le ſujet étoit la priſe de François I, à la bataille de Pavie; ce Monarque y étoit repréſenté demandant humblement la vie à un Officier Eſpagnol, qui lui tenoit le pied ſur la gorge & l'outrageoit; les applaudiſſemens redoubloient à chaque mot; de Barraut s'élance de ſa place ſur le théâtre, l'épée à la main, & la paſſe au travers du corps de l'Acteur.

XIV.

ODET DE GOYON-MATIGNON, *Comte de Tori.*

gni, Lieutenant-Général au Gouvernement de la basse Normandie, fils de Jacques de Goyon-Matignon, Maréchal de France, & de Françoise de Daillon.

Né en 1559, & n'ayant que quinze ans au siége de S. Lo, en 1574, il monta à l'assaut, fut renversé de dessus la bréche dans le fossé, remonta & entra des premiers dans la ville. Le soir, un de ses parens étant venu l'embrasser & le féliciter de n'avoir point été blessé : *Il me semble au contraire*, lui répondit-il naivement, *que je dois en être faché; rien n'aide mieux à commencer la réputation d'un jeune homme, qu'une blessure.*

Inviolablement attaché à Henri III & à Henri IV; il répondit au Duc de Mayenne qui lui avoit écrit pour l'engager dans le parti de la Ligue : « Je » croyois être le seul en France qui s'appellât To- » rigni; apparemment qu'il y en a un autre a qui » votre Lettre s'adresse, & que vous espérez d'en- » gager à sacrifier son honneur aux brillantes of- » fres que vous lui faites ; je ne crois pas que » vous l'ayez présumé de moi ».

Goyon de Torigni.

Il venoit de battre un gros détachement d'Espagnols, de passer la Saône & d'emporter d'assaut

Lons-le-Saunier, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuſe dont il mourut le 7 Août 1595, âgé de trente-ſix ans. Toutes les repréſentations qu'on lui avoit faites pour l'empêcher d'aller dans les hôpitaux, avoient été inutiles : *Il eſt mort depuis cinq ou ſix jours trop de ſoldats*, avoit-il toujours répondu, *pour que je ne craigne pas que ce ne ſoit faute de ſoins ; abandonnerai-je dans leurs beſoins, des hommes qui ne m'ont jamais abandonné dans le combat ?*

Henri IV écrivit au Maréchal de Matignon : « Vous avez perdu un fils, & l'État & moi un » vertueux ami : je ne vous dirai point de tâcher » de vous conſoler, mais que tant de gloire qu'il » s'étoit acquiſe, doit diminuer votre affliction ».

XV.

FRANÇOIS DE LA GRANGE, *Seigneur de Montigni, Maréchal de France, fils de Charles de la Grange, Seigneur de Montigni, & de Louiſe de Rochechouart.*

Étant très-jeune, il eut une aventure bien triſte en Pologne. Il aimoit la Comteſſe Vienoska, & en étoit aimé. Un Italien, ſon rival, eut la lâcheté d'inſpirer de violens ſoupçons au mari, homme naturellement jaloux & féroce, qui alla à l'ap-

partement de sa femme, & lui tenant le poignard sur la gorge, lui dit qu'il ne la croiroit innocente, qu'à condition qu'elle enverroit dire à l'instant à Montigni qu'elle l'attendroit le soir à onze heures, & l'introduiroit par la petite porte du jardin. *Je ne contribuerai jamais à un assassinat*, lui répondit-elle avec fermeté; il la poignarda. Montigni, le cœur percé de la plus vive douleur, en apprenant l'affreuse mort de cette Infortunée, se fit conduire dans le champ où on l'avoit ignominieusement enterrée. Prosterné sur sa fosse, il l'arrosoit de ses larmes; il voit le barbare Vienoski & l'Italien qui venoient fondre sur lui l'épée à la main : le combat ne fut pas long; il les tua tous deux, & les vit expirer à l'endroit même qui pouvoit être le plus cher à sa vengeance.

Quelques semaines après, il revint en France avec Henri III. C'étoit, dit-on, un des *Mignons* de ce Prince. Ce *Mignon*, à la bataille de Coutras, commença l'attaque, enfonça & mit en fuite l'escadron que commandoit le Vicomte de Turenne, chargea celui de Salignac, & fut fait prisonnier, après avoir assez long-tems combattu à pied, son cheval ayant été tué.

Il fut des premiers à reconnoître Henri IV; & tous les Historiens, dans les détails qu'ils font des

combats d'Arques, d'Aumale, de Fontaine-Françoise, & des siéges de Rouen, de Paris, de Laon & d'Amiens, parlent avec distinction de son courage & de ses services. Henri IV, en 1603, au lieu du Gouvernement de Paris qu'il lui avoit donné en 1601, lui donna celui de Metz, Toul & Verdun où certaines circonstances exigeoient un homme ferme & de confiance. Après la mort de ce grand Prince, il n'entra dans aucune des cabales & des ligues qui troublerent l'État sous l'administration de Marie de Médicis.

Themine, en 1616, ayant été fait Maréchal de France, pour avoir arrêté le Prince de Condé dans le Louvre, *Montigni qui arriva par hazard le soir à Paris*, dit Bassompierre, *cria très haut, & fut aussi fait Maréchal de France.* On convenoit que cette dignité étoit dûe à ses services; mais on le blâma de l'avoir demandée dans un moment où il sembloit qu'on venoit de la dégrader, en la donnant pour récompense d'une action qu'il étoit si aisé d'exécuter. Il mourut le 9 Septembre de l'année suivante, âgé de soixante-trois ans; il venoit de reprendre toutes les villes de Berri qui s'étoient déclarées pour les mécontens.

Marie-Casimire de la Grange-d'Arquien, sa petite-nièce, née en 1640, épousa Jean Sobieski,

& devint Reine de Pologne. Pendant la négociation du mariage du Prince Jacques, son fils aîné, avec la Princesse de Neubourg, sœur de l'Impératrice, Caillet de Teil, nôtre Envoyé secret en Pologne, lui demanda, étant seul avec elle dans son cabinet, s'il étoit vrai qu'elle fût déterminée à s'allier avec l'Empereur? *Le peu d'égards du Ministre Louvois*, répondit-elle, *n'a point effacé de mon cœur que je suis Françoise; ainsi je préférerai toujours l'alliance de la France à toutes les autres; il ne tiendra qu'au Roi votre Maître, de m'attacher entièrement à tous ses intérêts; mais s'il veut que je rompe avec la Maison d'Autriche, il faut qu'il fasse pour moi ce que fait l'Empereur, & qu'il donne à mon fils une Princesse de son sang.* Cette Reine, dans les circonstances où nous nous trouvions, pouvoit nous rendre de grands services; on la négligea trop.

X V I.

CHARLES DE BALSAC-D'ENTRAGUES, *Baron de Dunes, Comte de Graville, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Orléanois, fils de Charles de Balsac-d'Entragues, Seigneur de Clermont, & d'Hélene Bon, épousa Catherine Hennequin.*

On cite de lui des actions très-courageuses, que

que cependant on n'auroit peut-être pas regardées comme aſſez importantes, pour le faire nommer Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, ſi les ſervices & la mort de ſon père, tué à côté d'Henri IV, à la bataille d'Ivri, n'y avoient concouru.

Le père Anſelme, très-ſouvent fautif, le confond avec ſon oncle, qui ſe nommoit, comme lui, Charles d'Entrague, & qui ſe battit contre Quelus. Les Mémoires de ce tems-là ont tant parlé de ce duel, & ſi diverſement de ce qui l'occaſionna, que j'ai eu la curioſité d'en rechercher la véritable cauſe : la voici. Ce d'Entragues avoit été amoureux & aimé de la Maréchale de Retz ; il la ſacrifia, & un cœur de diamans qu'elle lui avoit donné, à Marguerite de Valois, Reine de Navarre : cette Princeſſe qui ne ſe cachoit pas trop de ſes galanteries, ſe paroit de ce cœur. Quelus en fit des plaiſanteries dont d'Entragues réſolut de ſe venger, & ſe vengea. D'ailleurs, s'il fut heureux dans ce combat, il ne le fut pas dans une querelle qu'il eut à Toulouſe en 1599, le jour même qu'il venoit de fiancer une fille du Maréchal de Montluc ; il fut bleſſé, & mourut quelque tems après de ſes bleſſures.

XVII.

CHARLES DE COSSÉ, *Comte, puis Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, fils de Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, Maréchal de France, & de Charlotte d'Eſquetot.*

Henri III le nomma Lieutenant-Général, ſous Stroſſi, de l'armée navale qu'il envoya en 1582, pour favoriſer les prétentions de D. Antoine à la Couronne de Portugal. Au combat du 26 Juillet, près des Iſles Açores, ſon vaiſſeau criblé de coups de canon, coula à fond; il eut beaucoup de peine à ſe ſauver, remonta ſur un autre, & continua de combattre. Stroſſi ayant été bleſſé à mort & fait priſonnier, il ſe trouva chargé du commandement en chef; & s'il ne lui fut pas poſſible de rétablir l'action, il eut du moins la gloire d'une belle retraite, & d'avoir ſauvé dix-huit de nos vaiſſeaux qu'il ramena en France. Il ne reçut pas de Henri III l'accueil qu'il croyoit mériter; & quelque tems après, il en eſſuya même quelques paroles déſobligeantes à l'occaſion d'un différent qu'il eut avec Joyeuſe. Il ſe retira de la Cour, parut ſe dévouer entierement aux Guiſes, & devint un des principaux Acteurs dans les troubles

que leur ambition fomentoit depuis long-tems dans l'Etat.

La lecture de l'Histoire Romaine, dit Sulli, *avoit inspiré au Comte de Brissac un projet singulier; il avoit médité d'ériger* (1) *la France en République; & de rendre Paris la Capitale de ce nouvel Etat, sur le modele de l'ancienne Rome.* Il me semble que dans un Cossé & le fils d'un homme des plus illustres, ce projet, d'ailleurs très-chimérique, eût été du moins plus noble, que celui de vouloir se donner pour Roi Guise ou Mayenne, d'une race étrangere, tout récemment établie en France, & qui, à force de troubles & d'attentats pour anéantir les Princes de Sang, y étoit devenue assez présomptueuse, pour se flatter que la Noblesse Françoise, dans le choix d'un Roi, la préféreroit à tant d'illustres familles nées dans son sein. *Cossé*, ajoute Sulli, *fut long-tems sans pouvoir comprendre d'où provenoit l'opposition générale qu'il trouvoit à son dessein de changer la Monarchie en Republique; car il s'en étoit ouvert à tous les principaux de la Ligue; il craignit à la fin que*

(1) Apparemment que l'exemple tout récent du Prince d'Orange & des Provinces-Unies, avoit séduit son imagination. *Anciennement les Gaules subsistèrent pendant plusieurs siecles en République*, disoit-il à sa sœur, Madame de S. Luc, en lui parlant de son projet.

tandis qu'il travailloit à un projet où personne ne le secondoit, Henri IV ne l'anéantît en s'emparant de Paris ; cette crainte le fit retomber de ses idées purement Romaines, à l'esprit françois de ce tems-là, c'est-à-dire, à ne travailler que pour lui-même, & à se vendre le plus cher qu'il pourroit.

Quand on considere la justesse des mesures qu'il prit, & sa dextérité à les cacher & à tromper la défiance & l'inquiétude vigilante des Seize & des Moines prêts à le poignarder sur le moindre soupçon, il n'est pas possible qu'on ne convienne que la réduction de Paris, sans effusion de sang, n'ait été de sa part un chef-d'œuvre de prudence & de courage. *Le Cardinal Légat, le Duc de Feria, & D. Diego d'Ibara, avertis,* dit l'Etoile, *qu'il y avoit une entreprise sur Paris, envoyèrent prier le Comte de Brissac de vouloir bien venir leur parler ; il se rendit aussi-tôt chez le Duc de Feria ; & après avoir entendu le sujet de leur crainte, il leur dit qu'il n'en croyoit rien ; néanmoins qu'il falloit y prendre garde, & que pour cet effet il alloit faire sa ronde le long des remparts ; ce qu'il fit avec trois Capitaines & quelques Soldats Espagnols que le Duc de Feria lui donna, & auxquels il avoit, dit-on, ordonné en secret de tirer sur ledit Comte de Brissac au premier bruit qu'ils entendroient au-dehors. La*

ronde étant faite sans avoir entendu aucun bruit au-dehors, & après avoir trouvé les gardes en état, ils se sont retirés sur les deux heures après minuit ; & le Comte de Brissac ayant reconduit les Officiers Espagnols jusqu'au logis du Duc de Feria, a donné ses ordres secrets au corps-de-garde qui est auprès de la maison dudit Duc, de tirer sur les mêmes Espagnols, en cas qu'ils sortissent de leur logis ; en même tems les Seize qui avoient aussi fait leur ronde, se retirèrent chez eux.

A quatre heures du matin, les troupes de Henri IV entrèrent dans Paris ; *& en moins de trois heures*, ajoute l'Etoile, *dans cette grande Ville qui avoit fait pendant cinq ans la guerre à son Roi, tout fut aussi tranquille, que s'il n'y eût jamais eu de troubles.* Henri IV fit le Comte de Brissac Maréchal de France & Conseiller d'Etat ; il ne fut Duc & Pair que sous le regne de Louis XIII, au mois d'Avril 1611. Il tomba malade, & mourut en 1621, au Château de Brissac, des fatigues qu'il s'étoit données au siege de Saint-Jean-d'Angeli : *J'aurois dû, sur-tout quatre fois, y être tué*, disoit-il quelques jours avant sa mort ; *mais il y a une destinée ; on n'en peut guere douter* ; & il racontoit qu'au mois de Janvier 1596, Henri IV étant allé voit sa sœur (Catherine de Bourbon)

qui étoit un peu indiſpoſée, & s'étant aſſis ſur le bord de ſon lit, le plancher de la chambre fondit tout-à-coup, excepté à l'endroit où étoit le lit : que vingt ans après, au mois de Janvier 1616, ſa femme (la Reine Marie de Médicis) ayant paſſé après ſon diné dans ſon grand cabinet, le plancher fondit auſſi tout-à-coup, excepté à l'endroit où elle étoit aſſiſe : *Voilà*, ajoutoit-il, *le Roi, enſuite la Reine, bien étonnément préſervés ; & je le fus auſſi ; car je venois de me mettre derriere le fauteuil de cette Princeſſe, ayant quelque choſe à lui dire.*

L'Etoile, Journal de Henri IV, Tome II, page 256, fait mention de ce premier accident, & Baſſompierre parle du ſecond, T. I, p. 359 : *Je tombai*, dit-il, *avec vingt-ſept autres perſonnes, & fus bleſſé à l'épaule & à la cuiſſe, & eus deux des petites côtes enfoncées, dont je me ſuis ſenti longtems ; la Reine*, ajoute-t-il, *demeura ſur une poutre qui tint ferme.*

XVIII.

PIERRE DE MORNAY, *Seigneur de Buhi, Maréchal de Camp & Armées du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Iſle de France, fils aîné de Jacques de Mornay, & de Françoiſe du Bec,*

Les Mémoires de ce tems-là le nomment en plusieurs occasions parmi les Officiers qui s'étoient le plus dinstingués. J'espérois de trouver quelques particularités sur ses services & son caractere dans *la Vie* de son frere, le célebre Duplessis-Mornai ; mais il n'y est parlé de lui que très-légerement. D'ailleurs aurois-je pu citer, avec quelque confiance, l'Auteur de *cette Vie*, lorsqu'on y lit que quelques jours après les (1) conférences & les disputes publiques entre du Perron, Evêque d'Evreux, & Duplessis-Mornay, sur l'ancienne & la nouvelle Religion, du Perron prêchant à Notre-Dame devant le Roi & toute la Cour, & ayant vanté sa prétendue victoire, le tonnerre tomba dans la semaine même sur la chaire ; qu'il tomba encore sur celle de Saint-Germain de l'Auxerrois après son sermon ; de sorte, ajoute cet Auteur Calviniste, qu'aucun Curé ne vouloit plus lui prêter son Eglise pour y prêcher, & que de son côté il fit serment qu'il ne prêcheroit plus que l'hiver ne fût venu ?

XIX.

FRANÇOIS DE LA MAGDELAINE, *Mar-*

(1) Ces conférences se tinrent à Fontainebleau, au mois de Mai 1600.

quis de Ragni, Gouverneur de Nivernois, Lieutenant-Général au Gouvernement des pays de Bresse & Charolois, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils de Gerard de la Magdelaine, & de Claudine de Damas, épousa Catherine de Marcilli-Cipierre.

D'Aubigné, dans les Mémoires de sa Vie, dit que le Marquis de Ragni (qu'il affecte de ne nommer que la Magdelaine) avoit feint d'être tombé subitement malade, pour ne se pas trouver à un rendez-vous qu'ils s'étoient donné pour se battre : *Au bout de huit ans*, ajoute-t-il, *l'ayant rencontré à Montauban, qui avoit son épée & qui marchoit fort roide, je lui envoyai demander par Frontenac, s'il étoit assez bien guéri pour faire un assaut; à quoi il répondit que non; & Fontenac vint m'apporter cette réponse hors la ville où j'étois allé attendre ledit la Magdelaine. Je fis cette escapade contre le sentiment de mes amis, à cause de la réputation qu'avoit ce champion de rude joueur, pour avoir tué huit Gentilshommes en combat singulier, sans y avoir perdu une goutte de son sang.*

Conçoit on que d'Aubigné (1) ait pu s'imagi-

(1) On ne peut lire qu'avec indignation & mépris, ses Mémoires; j'en parlerai à l'article du Connétable Henri de Montmorenci.

ner qu'on croiroit que des hommes généralement connus, & par différentes actions, pour très-braves, Fervaques, Ragni & plusieurs autres, trembloient & devenoient des poltrons, lorsqu'il s'agissoit de se battre contre lui ? Ragni, en repoussant une sortie au siege de la Rochelle en 1573, fut dangereusement blessé ; il le fut encore en 1591, au siege d'Autun. Avec une troupe très-inferieure en nombre, il avoit attaqué en 1590, près de Joigni, le Vicomte de Tavannes, & l'avoit battu complettement : il est dit à cette occasion *qu'il avoit eu, dès sa jeunesse, de très-belles actions à la guerre, qu'il avoit toujours dignement servi Charles IX & Henri III, & que Henri IV l'aimoit & le considéroit.* Il avoit été élévé Page de la Chambre de Henri II. Il mourut en 1626, âgé de quatre-vingt-trois ans. S'il avoit véritablement tué en duel huit Gentilshommes, ses Compatriotes, & qui peut être avoient été pendant un tems ses amis, il dût avoir dans sa vieillesse des ressouvenirs bien tristes & bien amers.

X X.

CLAUDE DE L'ISLE, *Seigneur du Marivaut, Gouverneur de Laon, Lieutenant-Général au Gouvernement de l'Isle de France, fils de Jean de l'Isle,*

Seigneur de Marivaut, *& d'Hélene d'Apremont*, *épousa Catherine Béatrix du Mouſtier.*

Ils étoient cinq freres; l'aîné, George de l'Iſle, Seigneur de Traſſereux, s'etant jetté dans Therouenne que Charles Quint aſſiégeoit, fut tué dans une ſortie le 9 Mai 1553.

Claude, Chevalier des Ordres à cette promotion de 1595, étoit le ſecond; il mourut le 17 de Mai 1598; les effors qu'il avoit fait pour ſe relever de deſſous ſon cheval tué dans une eſcarmouche, au ſiege d'Amiens, ayant r'ouvert deux grandes bleſſures qu'il avoit reçues, l'une à la défaite du grand convoi de Laon, & l'autre au combat de Fontaine-Françoiſe.

Le troiſieme, Louis de l'Iſle-Marivaut, Seigneur de Pontillant, avoit été tué au combat de Dormans en 1575, âgé de vingt-un ans.

Le quatrieme, Jean de l'Iſle-Marivaut, étoit Capitaine d'une des Compagnies des Gardes-du-Corps de Henri III. *Le Mercredi 2 Août 1589, trois ou quatre heures après la mort de ce Prince*, dit l'Etoile, *Jean de l'Iſle-Marivaut du parti Royaliſte*, *& Claude de Marolles du parti de la Ligue*, *ſe rendirent derriere le jardin des Chartreux; & après avoir obſervé toutes les formalités de la Chevalerie en préſence des Aſſiégeans & des Aſſiégés*,

au signal des trompettes, ils partirent en même tems l'un contre l'autre. Marivaut donna le premier & rompit sa lance contre la cuirasse de Marolles qui n'en fut point ébranlé, & qui dressa si justement son coup, qu'il lui donna dans l'œil; & y laissa le fer de sa lance avec le tronçon enfoncé dans la tête que Marivaut par une trop grande confiance en sa force & en ses victoires passées dans de pareils combats, n'avoit point armée.

Ce combat, dit Pierre Mathieu, *se fit à la vue de l'armée du Roi, rangée en bataille, & des Parisiens qui étoient sur leurs murailles. Les deux Champions furent conduits par leurs Parrains, Marivaut par Chatillon, & Marolles par la Châtre. Marolles ayant vu que les grilles de la visiere du casque de Marivaut étoient un peu larges, avoit dit que sûrement il le tueroit; en effet il lui donna droit dans l'œil.* Marivaut dit en expirant: *Je n'ai point de regret à la vie, puisque mon Roi est mort.*

Son cinquième frère & son cadet, François de l'Isle, Seigneur de Trigni, tua de sa main, à la bataille d'Ivri, le Comte d'Egmont, Chevalier de la Toison d'Or, & qui commandoit les Troupes Espagnoles. Ses deux petits-fils, Robert & Augustin de l'Isle-Marivaut, furent tués, Robert au siége de Montmédi, âgé de vingt-quatre ans, &

Auguſtin au combat de Senef, âgé de vingt-huit.

Le Château de l'Iſle-Adam prit ſon nom de ſa ſituation ſur la rivière d'Oiſe, & d'un Seigneur nommé Adam qui le fit bâtir vers l'an 1100, ſous le règne de Philippe I. Ses deſcendans, qui prirent dans la ſuite le nom de la Terre de Marivaut, le poſſédèrent juſqu'en 1364, qu'il paſſa dans la famille de Villiers, enſuite dans celle de Montmorency, & de celle-ci dans la maiſon de Bourbon-Condé, & par partage, dans la branche de Bourbon-Conti. Le Prince de Conti revenant de Dantzik, relâcha à Copenhague le 10 Novembre 1697, & fut préſenté en public, au Roi de Dannemarck, ſous le nom de Comte de l'Iſle-Adam, Gentilhomme François, qui n'avoit pas voulu paſſer dans ſes États, ſans avoir l'honneur de le ſaluer; enſuite Sa Majeſté Danoiſe l'ayant fait entrer dans ſon cabinet, l'embraſſa & lui rendit les honneurs dûs à ſon Sang.

XXI.

CHARLES DE CHOISEUL, *Comte de Prâlin, Maréchal de France, fils aîné de Ferri de Choiſeul, Comte de Prâlin, & d'Anne de Béthune d'Hoſtel, épouſa Claudine de Cazillac.*

Parmi les grands Hommes de cette ancienne

maiſon, c'eſt un de ceux qui en ont le plus relevé l'éclat & la gloire. Il réuniſſoit toutes les vertus civiles & militaires; & l'on remarquoit dans toute ſa conduite un fond de nobleſſe, de candeur, de reſpect pour lui-même, de bienfaiſance pour les autres, & d'attachement le plus déſintéreſſé & le plus inviolable pour ſes Rois. Henri IV, quand il parvint au trône, ne le connoiſſoit que par la réputation de valeur qu'il s'étoit acquiſe; il ne tarda pas à connoître ſon caractère, & à lui accorder la confiance la plus intime. Il lui donna, en 1595, une des Compagnies de ſes Gardes-du-Corps; il lui avoit déja donné le Gouvernement de Troyes & la Lieutenance générale de Champagne.

Sous le règne de Louis XIII, au milieu des troubles qui agitoient la France, il fut un des plus fermes appuis de l'autorité royale, & la fit triompher dans toutes les occaſions où il commanda en chef. Il eut le bâton de Maréchal de France en 1619. Son corps étoit couvert de bleſſures; il en avoit reçu trente-ſix; on le vit plus d'une fois, couvert de ſon ſang, continuer de combattre, ou aller ſe faire panſer & revenir au combat. *Le Maréchal de Prâlin*, dit Baſſompierre, *avoit veillé toute la nuit dans les tranchées, qui étoient en ſi mauvais*

état, qu'il y croyoit sa présence nécessaire; mais cela lui enflamma tellement sa blessure, qu'il ne put aller la nuit suivante à la garde du secours. Il mourut à Troyes le premier de Février 1623, âgé de soixante-trois ans.

La Princesse de Conti, dans l'Histoire des Amours de Henri IV, dit *que ce Prince, averti un soir par un de ses Valets-de-chambre* (Beringhen) *que Bellegarde venoit d'entrer chez Gabrielle d'Estrées, ordonna à un de ses Capitaines des Gardes d'aller le tuer; que ce Capitaine* (le Comte de Prâlin) *s'arrêta à choisir des Gardes dans la salle, prit un chemin si long, & fit tant de bruit en arrivant à l'appartement de cette Favorite, qu'il donna le tems à Bellegarde de s'évader.* L'honneur permettoit d'obéir à Henri III & de tuer ou faire tuer les Guises; ils étoient notoirement connus pour criminels d'Etat; & il n'étoit pas possible de les punir juridiquement. Le Maréchal d'Ancre mit la main sur la garde de son épée, lorsque Vitri lui intimoit l'ordre qu'il avoit reçu de Louis XIII de l'arrêter; mais certainement Henri IV n'avoit pas le droit d'envoyer tuer les gens qui couchoient avec ses Maîtresses. Le Comte de Prâlin eut la prudence de dissimuler & de ne pas paroître offensé de l'ordre déshonorant qu'il recevoit, & qu'il ne

regarda que comme un premier transport de fureur qu'il falloit laisser se calmer.

X X I I.

HUMBERT DE MARCILLI, *Seigneur de Cipierre, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils de Philibert de Marcilli, Seigneur de Cipierre, & de Louise d'Hallwin, épousa Antoinette de Gondi.*

L'ardeur, dit Sulli, *avec laquelle Henri IV venoit de se présenter* (au combat d'Aumale) *à un ennemi très-supérieur en nombre, réveilla nos craintes sur les dangers où il s'exposoit sans cesse, & nous porta à lui en exposer les conséquences; mais ce Prince, qui ne connoissoit aucuns ménagemens lorsqu'il s'agissoit de la gloire, ne changea point de conduite, & se contenta d'ordonner à trente de nous qu'il désigna, de ne point abandonner ses côtés, en quelque occasion que ce pût être.* Humbert de Cipierre fut toujours un de ces trente, & ne fut jamais blessé qu'à la bataille d'Ivri; il y tua le Comte de Brunswick.

Philibert de Cipierre, son pere, avoit été Gouverneur de Chales IX, & l'avoit appris, dit Brantôme, à parler fièrement à la soldatesque, plus en Général des François, qu'en Roi.

XXIII.

GILBERT DE CHAZERON, *Sénéchal & Gouverneur du* (1) *Bourbonnois, fils d'Antoine de Chazeron & de Claudine le Maréchal, épousa Gabrielle de Sennectere.*

Il contribua beaucoup au gain de l'importante bataille d'Issoire, qui se donna, comme je l'ai dit ailleurs, le même jour que celle d'Ivri. Quoiqu'avec des troupes bien inférieures en nombre, il battit deux fois celles du Duc de Nemours, & sçut, par son activité & un courage infatigable, se rendre toujours le maître de la campagne dans tout le Bourbonnois.

Lorsqu'il vint à la Cour pour être reçu Chevalier des Ordres, Gabrielle d'Estrées qu'on avoit prévenue contre lui, & qu'il alla saluer, lui demanda avec un sourire dédaigneux, s'il croyoit qu'elle avoit parlé pour lui : *Non, Madame*, lui répondit-il, *& je me flatte même qu'on est très-persuadé que je n'en avois pas besoin ; mes services sont connus.*

(1) Et non pas du Lyonnois, comme dit le P. Anselme.

L'esprit

L'Esprit & les affreuses maximes de la plupart des Moines de ce tems-là, lui avoient inspiré contre eux une aversion qu'il se plaisoit à manifester en toute occasion; & comme il cultivoit les Lettres, on le crut l'Auteur de certains Contes imprimés à la Rochelle en 1597; ils sont amenés par la conversation d'un Capucin qui vient de mourir, & auquel le Souverain des Enfers qui l'apperçoit tapi dans un coin de la salle, dit: *Capucin? Plaît-il, Monseigneur*, répond en se prosternant le Révérend Séraphique, & la conversation commence.

XXIV.

René Viau, *Seigneur de Chanlivaut & de l'Estang, Gouverneur d'Auxerre & de Monterau, fils de René Vivu, Seigneur de Chanlivaut, & de Péronne de la Pesseliere, épousa Anne de Barbanson.*

On ne voit pas qu'il ait eu des commandemens bien considérables; mais lorsqu'il s'agissoit de ce qu'on appelle des coups de main à la guerre, d'attaquer un retranchement, de presser un assaut, de débusquer des escadrons d'un poste avantageux, Henri IV le chargeoit ordinairement de ces opérations brusques & hardies.

Il est parlé de lui dans une lettre à l'occasion de l'absolution de ce Prince à Rome. *M. de Chanlivaut*, dit-on, *bon Officier, plein de zèle & de droiture, mais extrêmement violent & emporté....* Le trait d'emportement qu'on cite, ne me paroît que celui d'un homme très-sensible à la gloire de son Maître. Pendant la cérémonie (1) de l'absolution, le Pape, à chaque verset du *Miserere*, donnoit des coups de houssine sur les épaules de d'Ossat & de du Perron, prosternés à ses pieds, & y représentant la personne du Roi. Toute la France fut indignée. Du Perron, de retour à la Cour, en tâchant d'excuser l'ignominie à laquelle Chanlivaut & quelques autres lui reprochoit d'avoir soumis son Maître, s'avisa de dire, *que d'ailleurs ces coup de houssines étoient si légers, qu'il ne les sentoit pas plus que si une mouche lui eût passé sur*

(1) *D'ossat & du Perron*, dit l'Abbé de Longuerue, *l'échappèrent belle, quand on sçut en France la maniere d'absolution de Henri IV à coups de bâton ; le déchaînement fut universel ; & je ne sçais ce qui leur en seroit arrivé, sans M. de Villeroi, qui étoit un grand Papimane. Le Chancelier de Chiverny crioit comme une aigle ; tous les Gens de Robe & d'Epée crioient de même. Henri IV voyant que l'affaire étoit faite, la prit du bon côté, & comme une simple formalité pénitentielle.*

les épaules: *Jour de Dieu*! s'écria Chanlivaut, en le poussant rudement contre le mur, *au seul geste qu'en auroit fait le Pape, je l'aurois assommé*.

XXV.

Claude de Gruel, *Seigneur de la Frette, Gouverneur de Chartres, fils de Claude de Gruel, Seigneur de la Frette, & de Marguerite Auvé, épousa Louise de Faudoüas.*

La (1) Curée & lui, s'étoient donné rendez-vous pour se battre dans un endroit de la forêt de Fontainebleau; il arrive, & voit la Curée attaqué par quatre hommes; il ne balance pas à le défendre, tue un des voleurs; les trois autres s'enfuirent. *Je vous dois la vie*, lui dit la Curée: *Vous ne me devez rien*, lui répond-il; *je n'ai fait pour vous que ce que vous auriez fait pour moi; & nous pouvons à présent vuider notre querelle. Je ne puis que vous embrasser*, répliqua la Curée.

Henri IV souffroit impatiemment l'affluence de toutes sortes de personnes qui alloient à S. Paul, & paroissoient déplorer la malheureuse destinée du Maréchal de Biron; il sçut que la Frette y alloit

(1) Philibert de la Curée, un des Braves de Henri IV, qui ne l'appelloit que *mon Curé*.

tous les jours ; & il lui en fit des reproches : *Sire*, lui répondit la Frette, *cet Infortuné m'aimoit ; si j'ai rendu quelques services à votre Majesté ; si j'ai acquis quelque réputation à la guerre, je la lui dois par les occasions qu'il me procuroit d'en acquérir : je ne serois pas le maître de vous cacher ma douleur ; je vais le pleurer dans mes terres* : le lendemain il quitta la Cour.

Il étoit Conseiller d'Etat ; & l'on voit dans un Recueil de différentes Piéces de ce tems-là, un Mémoire qu'il avoit apparemment fait, lorsqu'il fut question de l'Edit contre les Duels ; je n'en citerai qu'un trait dont l'idée est sigulière. Il prétend que les duels, par l'honneur prétendu qu'on y attache, peuvent beaucoup contribuer à la dépravation des mœurs : tel homme, dit-il, est dur, ingrat, trompe ses amis, calomnie les femmes, tyrannise la sienne, maltraite ses domestiques, ne paye point ses dettes, & se croit dédommagé par la réputation d'être brave, de tout le mal que l'on peut d'ailleurs penser de lui.

Son fils, Pierre Gruel, Marquis de la Frette, Gouverneur de Chartres & du Pont-Saint-Esprit, Capitaine des Gardes-du-Corps de Gaston de France, Duc d'Orléans, fut un célèbre Duéliste, un émule du fameux Boutteville, contre qui il se

battit deux fois. Deux de ſes fils, Gaſton & Nicolas de la Frette, ſemblèrent auſſi affecter ce faux honneur; ils ſe battirent avec S. Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmoutier, d'Antin & Flamarens : ce fut à l'occaſion de ce duel & en mémoire de la ſévérité avec laquelle Louis XIV crut devoir le punir, qu'on frappa une médaille, où l'on voit une femme (la Juſtice) tenant un glaive & regardant, d'un air courroucé, quatre hommes étendus par terre l'épée à la main, avec ces mots pour légende; *Juſtitia optimi Principis*, & pour exergue, *Singularium certaminum furor coercitus*. Ces deux la Frette, quoique proſcrits du Royaume, privés de leurs biens & condamnés par contumace, & ſans eſpoir de pardon, à une mort ignomignieuſe, eurent toujours le cœur François, & ne voulurent jamais prendre d'emplois que dans les troupes alliées de la France; on dit même qu'ils vinrent, en 1667, ſous des noms déguiſés, ſervir ſoldats dans l'armée de Louis XIV, qui aſſiégoit Lille. Ils étoient originaires de Bretagne & deſcendoient de ce Raoul Gruel, qu'on peut dire avoir été un des Reſtaurateurs de la Famille Royale & du nom François. L'Anglois régnoit dans Paris. Ce fut ce Raoul Gruel, dont le zèle ardent ne ſe laſſa point, & qui parvint enfin

à toucher le cœur & à gagner l'esprit du Duc de Bourgogne, & à lui faire signer, en 1435, le Traité d'Arras, par lequel l'Anglois, privé du secours de ce Prince, & abandonné à ses seules forces, fut bientôt chassé du Royaume.

XXVI.

GEORGES BABOU *Seigneur de la Bourdaisiere, Capitaine d'une des deux Compagnies des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, fils de Jean Babou, Maître de la Garderobe du Roi, & de Françoise Robertet, épousa Marie de Bellay.*

Il avoit été élevé enfant d'honneur auprès du Duc d'Alençon, frere de Henri III, & fut ensuite premier Gentilhomme de sa Chambre. Il le suivit à ses deux expéditions de Flandres, s'y distingua. La Duchesse de Montpensier, qu'il méprisoit au fond de son ame, mais sans pouvoir secouer le joug d'une malheureuse passion, l'entraîna dans le parti de la Ligue :

Odi & amo ; quare id faciam, si fortè requiris,
*Nescio ; sed fieri sentio & excrucior, **

disoit-il souvent. Il fut légerement blessé au com-

* Martial.

bat d'Arques en 1589 : son frere puîné, Jean Babou, Comte de Sagonne, qui commandoit la Cavalerie légere de la Ligue, y fut tué par le jeune Comte d'Auvergne, fils de Charles IX, qui commandoit la Cavalerie légere de Henri IV. La Bourdaisiere, en 1591 défendit très-courageusement Chartres, & ne rendit cette ville qu'à la derniere extrêmité & à des conditions honorables. Il reconnut Henri IV, dès que ce Prince eut abjuré, le servit toujours depuis avec beeucoup de zèle & de fidélité, & fut blessé à ses côtés au siége de Laon.

Il étoit oncle de Marie (1) de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre, & de Gabrielle d'Estrées, & pere de la Vicomtesse d'Etauges : on le loue beaucoup d'avoir toujours eu la délicatesse de ne vouloir pas profiter de leur faveur pour obtenir des graces & des dignités, & de n'avoir point

(1) Elle avoit autant d'esprit que de beauté, aimoit la lecture, & sçavoit le Latin & l'Italien. Le Comte de S. Pol, qui prétendoit avoir été son premier amant, disoit que, vive & passionnée, sortant d'entre ses bras, elle étoit allée avec son aimable enjouement, écrire sur son Bréviaire ; ces paroles de la Vestale Romaine :

Felices nuptæ, moriar nisi nubere dulce est !

laiſſé d'autres biens, que ceux qu'il avoit reçus de ſes Ancêtres. Il mourut en 1607, *conſumé*, dit-on, *peu-à-peu par le chagrin rongeur que lui avoit cauſé l'aventure de ſa ſeconde fille.*

Il eſt certain que le Baron de Termes, auſſi galant que ſon frere Bellegarde, avoit été ſurpris la nuit, couché avec elle dans la chambre des filles de la Reine, & s'étoit ſauvé nud en chemiſe. La Reine dit l'Etoile *, vouloit abſolument qu'on coupât le cou au Baron de Termes; mais Henri IV, à qui la choſe ne devoit pas paroître un crime capital, ſe contenta de faire dire à ce Galant de s'abſenter pour quelque temps du Royaume; le bon Prince interpoſa même ſon autorité, pour arrêter les effets violens de la colere de la Reine qui ne vouloit pas ſe contenter d'avoir chaſſé Mademoiſelle de la Bourdaiſiere avec tout l'éclat & toute l'ignominie poſſible.

M. de la Bourdaiſiere & Madame de Sourdis, ſa ſœur, allèrent en Italie en 1571, pour recueillir la riche ſucceſſion de leur oncle, le Cardinal de la Bourdaiſiere. Ils trouvèrent, dit M. de Thou **, que ſon bâtard, nommé Alphonſe, s'étoit mis

* Journal, T. 3, p. 171.

** *Thuana*, p. 7.

en possession de cette succession [*], en vertu d'une Bulle secrette qui porte, *que les bâtards des Cardinaux leur succedent* ab intestato, *dans les biens qu'ils ont acquis à quarante milles de Rome.* Les parens alléguoient le Droit commun contre les bâtards, sur-tout des Prêtres. Le procès étoit à la Rote, & dura près de dix ans. Le Roi sollicitoit pour les parens; le Pape & quelques Cardinaux étoient assez d'avis de casser cette Bulle; mais le plus grand nombre s'y opposoit. Enfin on conseilla à M. de la Bourdaisiere & à Madame de Sourdis de s'accommoder, sans quoi, ils ne verroient jamais la fin de ce procès, à cause de la Bulle qu'on ne vouloit pas enfreindre. Le Bâtard leur donna vingt mille écus, & demeura en possession du reste de la succession. Malgré tout ce récit de M. de Thou, je doute que cette Bulle ait jamais existé; & quoiqu'il ajoute *qu'il y avoit encore à Rome des enfans de ce Bâtard, entre autres un Camerier du Pape, qui étoit venu à Paris de son temps, & que le Cardinal Séraphin racontoit cette histoire, en disant qu'il n'avoit pas vu cette Bulle; mais qu'elle étoit tenue pour certaine.*

TROISIÈME PROMOTION.

Faite à Rouen, dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Ouen, le 5 Janvier 1597.

CHEVALIERS.

I.

HENRI I du nom, du Duc DE MONTMORENCI, *Pair, Amiral, Maréchal, Connétable & premier Baron de France, Gouverneur & Lieutenant-Général du Languedoc.*

Il étoit le second des cinq fils du Connétable Anne de Montmorenci, & de Magdelaine de Savoie-Tende, & porta le nom d'Amville pendant la vie de son pere & de son frere aîné, François de Montmorenci. Il fit sa premiere campagne en Allemagne & en Lorraine en 1552, & se signala à la défense de Metz assiégé par l'Empereur Charles-Quint. Ensuite il passa à l'armée de Piémont, y commanda la Cavalerie-Légere, & mérita que le Maréchal de Brissac, dans toutes les Lettres qu'il écrivoit à la Cour, fit les plus grands éloges de sa valeur, de son activité, de la noblesse de

ſon caractère, & de ſon empreſſement à s'acquérir l'eſtime générale. A ſon retour en France, il reçut de Henri II un accueil diſtingué, & le collier de l'Ordre de Saint-Michel, quoiqu'il n'eût encore que vingt-quatre ans.

Les Calviniſtes, croiſſans dans l'ombre où ils avoient été obligés de ſe cacher pendant le regne de ce Prince, devinrent ſi puiſſans, qu'au commencement de celui de Charles IX, ils demandèrent, à main armée, l'exercice libre & public de leur Religion. En 1562, à la bataille de Dreux, d'Amville combattant à l'aîle gauche, eut ſon jeune frere (Gabriele de Montmorenci-Montberon) tué a ſes côtés; & quelques momens après, on vient lui dire que ſon pere, à l'aîle droite, épuiſé d'efforts, bleſſé, abandonné des ſiens, eſt au pouvoir de l'ennemi : Quel jour, s'écria-t-il ! & ſe précipitant ſur quelques eſcadrons qu'il avoit mis en déſordre & qui ſembloient ſe rallier, il apperçoit le Prince de Condé ; il ne pouvoit pas attaquer un Guerrier plus redoutable ; il ignoroit que ce Prince venoit d'être bleſſé à la main ; il s'élance ſur lui, & le fait priſonnier.

L'année ſuivante, il eut le Gouvernement de Languedoc & le bâton de Maréchal de France. La guerre de Religion s'étant rallumée en 1567,

il ſe trouva avec ſes trois freres, à la (1) bataille de Saint-Denis, où leur illuſtre pere, âgé de ſoixante-dix-huit ans, bleſſé à mort, jouit d'un moment bien doux & bien cher à une ame comme la ſienne; la victoire ſembloit balancer; il vit ſes fils arracher à l'ennemi les lauriers dont ils couvriroient ſon tombeau.

L'antiquité de la Maiſon, les hautes alliances, les richeſſes, les grands établiſſemens des Montmorenci, & l'inclination de la Nobleſſe pour eux, les rendoient d'inſurmontables obſtacles aux projets ambitieux que le Cardinal de Lorraine formoit pour ſes neveux. Il ne fut pas difficile à ce méchant homme de perſuader à Catherine de Médicis, qu'il falloit les envelopper dans le maſſacre qu'elle méditoit. Elle avoit trop haï le pere, pour

(1) A cette bataille, l'armée du Prince de Condé n'avoit point de canons; l'artillerie alors ne faiſoit pas encore une des principales forces des armées; cependant quoique moins nombreuſes qu'elles ne ſont depuis cent ans, il reſtoit toujours ſur le champ de bataille, autant ou plus de bleſſés qu'aujourd'hui. Que penſer? dira-t-on que le Soldat ſe dit aujourd'hui en lui-même, qu'on ne ſe bat point contre du canon, & s'enfuit; au-lieu que dans ces tems-là, il ſe diſoit qu'un homme ne devoit pas en craindre un autre, & combattoit?

ne se pas croire haïe des fils; ils auroient donc été au nombre de ses victimes la nuit de la Saint-Barthelemi, si l'aîné (le Maréchal de Montmorenci) deux jours avant cette horrible nuit, ne s'étoit pas retiré à Chantilli, en avertissant ses freres de se tenir sur leurs gardes, s'ils s'obstinoient à rester à Paris : certains mouvemens extraordinaires qu'il avoit remarqués, joints à des bruits sourds, lui avoient donné des soupçons qui les sauvèrent tous les quatre.

L'année suivante, le Duc d'Anjou (depuis Henri III) étoit parti pour la Pologne; il n'avoit pas emporté beaucoup de regrets; le massacre de la Saint-Barthelemi avoit donné de sinistres idées de son caractère. Catherine de Médicis prétendit que l'on conspiroit pour empêcher son retour en France, & faire passer la Couronne sur la tête de son frere, le Duc d'Alençon; elle accusa les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, d'être les Chefs de cette conspiration, & les fit arrêter & enfermer à la Bastille quelques jours avant la mort de Charles IX. D'Amville étoit alors en Languedoc. Elle dépêcha deux de ses Confidens, qui devoient tâcher de l'attirer à une entrevue & l'arrêter; on dit même que le Comte Sara-

Martinengue s'étoit chargé de l'assassiner ; il évita cette entrevue sous différens prétextes.

Cependant Henri III, revenant de Pologne, étoit arrivé à Turin. D'Amville, à qui le Duc de Savoie avoit offert sa médiation & ses bons offices, y alla. Henri lui marqua beaucoup de bienveillance, le fit coucher dans sa chambre, lui demanda ses conseils, & parut l'écouter avec plaisir ; mais des Lettres de l'artificieuse Médicis firent bientôt évanouir ces favorables dispositions. D'Amville en fut averti par le Duc & la Duchesse de Savoie ; il sortit de Turin, retourna en Languedoc, & ne voyant plus d'espérance de pouvoir éviter sa ruine, celle de ses freres & de toute sa maison, qu'en se défendant & se tenant armé, il signa, comme Chef & Protecteur, la Confédération, par laquelle les *Politiques* & les Calvinistes s'unissoient pour une défense commune. On appelloit *Politiques* les Catholiques qui représentoient qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eût qu'une Religion dans le Royaume ; mais qu'on y comptoit près de cinq cent mille familles Calvinistes, qui continueroient de défendre le libre exercice de la leur jusqu'au dernier soupir ; que la France ne s'étoit que trop long-temps déchirée de ses propres mains & bai-

gnée dans ſon ſang ; qu'il falloit donc ſincérement la paix, & ne plus chercher à les tromper par d'inſidieux Traités.

D'Amville battit les troupes qu'on envoya contre lui, & ſe rendit ſi puiſſant dans ſon Gouvernement, que *ſes ennemis*, dit Brantôme, *en cherchant à l'accabler, n'avoient fait qu'augmenter ſa réputation, ſon état & ſa grandeur. Il fut empoiſonné*, ajoute-t-il ; *& s'il n'eût été promptement ſecouru, & par de bons remedes, il ſeroit mort ; & même les nouvelles de ſa mort arrivèrent à la Cour. Le 8 Juin 1575*, dit l'Étoile, *ſur la fauſſe nouvelle de la mort du Maréchal d'Amville, le Maréchal de Montmorenci, ſon frère, fut encore plus reſſerré à la Baſtille ; & ſes principaux Domeſtiques lui furent ôtés par ordre de la Reine mère, contre le ſentiment du Roi, qui ne tenoit pas cette nouvelle pour certaine. Le Maréchal de Montmorenci*, ajoute l'Étoile, *dit à un de ſes gens d'aſſurer la Reine mère, qu'il ſavoit ce qu'on vouloit faire de lui ; qu'il n'y falloit point tant de façons, & qu'elle n'avoit qu'à lui envoyer l'Apothicaire de M. le Chancelier*, (Birague, le plus grand ennemi de toute ſa maiſon) *& qu'il prendroit ce qu'il lui donneroit.* L'intention de Catherine de Médicis, dit M. de Thou, étoit de le faire étrangler avec une

ſerviette, & qu'on feroit courir le bruit qu'il étoit mort d'une eſquinancie. La nouvelle certaine que le Maréchal d'Amville étoit hors de danger, & les remontrances que Souvré fit à Henri III ſur cet attentat, en empêchèrent l'exécution. L'année ſuivante, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé furent déclarés innocens; d'Amville obtint une paix honorable; & lorſque les troubles recommencèrent, il ſe ſoutint toujours avec le même courage & la même habileté.

Ce n'étoit point l'intérêt ſeul d'une commune défenſe qui l'uniſſoit au Roi de Navarre & au Prince de Condé; l'attachement le plus véritable pour le ſang de ſes Rois, étoit gravé dans ſon cœur; ſûr d'être écraſé ſous les ruines de la Famille Royale, il en auroit défendu les droits. Dès qu'il apprit la mort de Henri III, il fit proclamer Henri IV dans toutes les Villes où il commandoit.

Je n'entrerai point dans le détail de tous les ſervices qu'il continua de lui rendre : je dirai ſeulement que par ſon courage, ſon activité, ſa prudence dans le Languedoc, & par ſa prévoyance & ſon attention à donner de prompts ſecours à Leſdiguieres & à d'Ornano dans la Provence & le Dauphiné, tous les trois firent échouer tous les efforts

efforts du Roi d'Espagne, du Duc de Savoye & du Duc de Nemours, qui s'étoient flattés qu'à la faveur de ces troubles & des partisans qu'ils s'étoient faits dans ces Provinces, ils parviendroient à les envahir & les démembrer de la Monarchie.

Ce quatrième Connétable de Montmorenci (Henri IV lui en avoit envoyé l'épée en 1593) mourut à Agde en Languedoc, le premier Avril 1614, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il passoit pour plus heureux qu'habile Général. Personne, dans le maniement des affaires & les négociations, n'eut une politique plus adroite & mieux raisonnée. Un jugement exquis & le discernement le plus fin lui donnoient une prévoyance qui lui faisoit presque toujours prendre les mesures les plus justes. C'étoit, dans sa jeunesse, un des plus beaux hommes du Royaume & des plus adroits à tous les exercices de ce tems-là. Il avoit aimé Marie Stuart, veuve de François II, & en avoit été si tendrement aimé, qu'elle l'auroit épousé s'il n'avoit pas été marié. Un homme de la Cour, à qui apparemment il en fit la confidence, lui conseilla de rompre le lien qui l'empêchoit de posséder un Trône & une Reine charmante, & lui offrit son ministère pour empoisonner sa femme; il traita ce scélérat avec toute l'indignation & le mé-

pris qu'il méritoit, & ne le regarda jamais depuis qu'avec horreur.

Brantôme & d'Aubigné l'avoient souvent vu à la Cour & à l'Armée : Brantôme dit, *qu'à peine sçavoit-il lire, & que son seing n'étoit qu'une marque.* D'Aubigné, p. 85 de ses Mémoires, raconte *que se trouvant un jour avec lui sur le bord de la Drogne, ledit Maréchal se mit à faire de grands soupirs, & qu'arrachant un morceau d'écorce d'un arbre qui étoit en séve, il écrivit dessus six vers latins au sujet d'une Dame qu'il aimoit alors* : il rapporte ces vers latins. Lequel croire de Brantôme ou de d'Aubigné ? Les Mémoires de d'Aubigné, (je ne parle pas de son Histoire) ne sont, selon moi, qu'un tissu de venteries, de faits controuvés & d'attrocités contre la plûpart des personnes de la Cour du Roi de Navarre & contre ce Prince même ; il l'accuse page 63, d'avoir voulu le faire assassiner, & faire ensuite jetter son corps dans la riviere pour ôter la connoissance de cette criminelle action ; il faut remarquer que c'est de Henri IV dont il parle, *& qu'il lui reprocha*, ajoute-t-il, *ce noir projet en bonne compagnie.* Mais, me dira-t-on, quelle raison d'Aubigné auroit-il pu avoir pour imaginer l'anecdote sur le Connétable de Montmorenci ? Je ne sçais ; mais il me

semble que plus on y réfléchira, de même qu'aux circonstances dont il l'accompagne, moins on la croira.

II.

HERCULE DE ROHAN, *Comte de Rochefort, puis Duc de Montbazon, Pair & Grand-Veneur de France, Gouverneur de Paris, &c. fils de Louis de Rohan, Prince de Guemené, & de Léonore de Rohan.*

Son père, en 1587, lui forma une Compagnie, composée en partie de Gentilshommes Bretons, & l'envoya au * Roi de Navarre, sous le nom de Comte de Rochefort: il avoit dix-neuf ans, étant né le 27 Août 1568. Il se trouva à la bataille de Coutras, & l'année suivante 1588, il s'acquit beaucoup de réputation à certaines petites expéditions dans la Saintonge & le Pays d'Aunis. Le 8 Mai 1589, il se signala à la défense du fauxbourg de Tours. Le Roi de Navarre, qui ne put arriver que le lendemain, entendit parler de lui avec tant d'éloges, qu'il l'embrassa & le serra dans ses bras avec cette affection qu'inspire un jeune parent dont on conçoit de hautes espérances. La même année, au combat d'Arques, les Lansquenets de la Ligue, méditant la trahison la plus

* Depuis Henri IV.

noire, baissèrent leurs drapeaux, crièrent *Vive le Roi*; & parurent vouloir se ranger du côté de Henri IV; mais dès qu'ils furent dans le retranchement, ils tournèrent leur armes contre ceux qui venoient de les recevoir comme amis. *Le jeune Comte de Rochefort*, dit un Témoin oculaire, *combattant contre ces traîtres avec toute la valeur possible, eut son cheval tué sous lui, fut blessé & fait prisonnier.* Relation de ce combat, Journal de Henri IV, T. 4, p. 300.

Des Mémoires de ce tems-là, après avoir parlé de son courage & de ses services en plusieurs autres occasions, ajoutent que la douceur de son caractère & la sensibilité de son ame, invitoient à la confiance, & que quoique bien plus jeune que Henri IV, c'étoit souvent avec lui, que ce grand Prince alloit chercher de la consolation dans ses chagrins domestiques. *Tout ce que le Roi faisoit pour dissiper ses violens chagrins*, dit M. de Sulli, *ne servoit qu'à les mieux faire paroître; il passa huit jours entiers hors de Paris, a promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit point, à Livry & dans une autre maison appartenante au Duc de Montbazon.*

S'il est bien flatteur d'avoir été chéri d'un si grand Roi, il ne l'est pas moins de l'avoir été dans

tous les lieux où l'on a commandé ; le Duc de Montbazon réunissoit l'un & l'autre éloge. Quelques années avant sa mort, il se démit de tous ses emplois, & se retira de la Cour ; il avoit été Lieutenant-Général de la Normandie, de la Picardie, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Grand-Veneur, Chevalier d'honneur de la Reine. Il mourut au Château de Coutieres en Touraine le 16 Octobre 1654, âgé de quatre-vingt-six ans. Il eut de sa première femme, Madeleine de Lenoncourt, un fils & une fille, Louis de Rohan, Comte de Rochefort, puis Prince de Guemené, & Marie de Rohan, mariée d'abord au Connétable de Luines, ensuite si connue dans l'Histoire sous le nom de son second mari, Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse. De sa seconde femme, Marie de Bretagne, il eut Armand de Rohan, Prince de Soubise, & deux filles.

Lors de l'institution de l'Ordre du S. Esprit, personne de la Maison de Rohan n'en étoit susceptible ; elle étoit partagée en deux branches ; l'une étoit Calviniste : Louis de Rohan, Prince de Guemené, chef de l'autre, étoit devenu aveugle dès l'âge de quatre ans. Le Duc de Montbazon, dont je viens de parler, est le premier qui fut admis dans l'Ordre.

Le 2 Décembre 1688, Louis XIV fit une promotion; le Prince de Soubise en étoit; il représenta à Louis XIV les prérogatives de sa Maison, & le supplia de ne le point comprendre dans cette promotion, s'il ne jugeoit pas à propos de le placer au rang des *Princes issus de Maisons Souveraines.* Louis XIV en parla à M. de Louvois, Chancelier des Ordres, qui avoit arrangé la liste, & qui n'aimant pas, dit-on, M. de Soubise, dit qu'à la promotion de 1597, le Duc de Montbazon paroissoit n'avoir été qu'au rang de Duc, & qu'à la promotion du mois de Décembre 1619, Louis de Rohan, Comte de Rochefort, & Alexandre de Rohan, Marquis de Marigni, n'étant point Ducs, n'avoient été qu'au rang des Gentilshommes.

On lit dans les Registres de l'Ordre (année 1688), *que Sa Majesté déclara qu'elle avoit eu intention de donner place dans cette promotion à M. de Soubise, lequel l'avoit supplié de ne l'y point comprendre, & de trouver bon qu'il ne suivît pas le mauvais exemple du Comte de Rochefort, qui n'ayant que dix-sept ans quand il étoit entré dans l'Ordre, n'étoit pas en état de connoître les véritables intérêts de sa Maison.*

A la promotion de 1597, la seconde du régne de Henri IV, le Duc de Montbazon fut reçu dans

l'Ordre, *& sans dispense*, quoiqu'il n'eût que vingt-neuf ans ; ce seroit une preuve qu'il y fut reçu comme *Prince*, les Ducs & les Gentilshommes (1) ne pouvant y être reçus *sans dispense*, qu'à l'âge de trente-cinq ans.

---

(1) Art. 82. *Ordonnons qu'il n'y aura au marcher dudit Ordre, ni aux séances, aucune dispute pour les rangs ; mais que chacun marchera selon l'ancienneté de sa réception; sçavoir est, après nos enfans & les Princes de notre Sang, les Princes issus de Maison Souveraine, qui sont Ducs; puis les Princes qui ne seront pas Ducs, & après eux, les Ducs qui ne seront que Gentilshommes, en gardant l'ordre & le rang qui leur est attribué par la création de leurs Duchés ; & après les Commandeurs* *, *selon l'ancienneté de leur réception audit Ordre, sauf pour le regard de ceux qui ont été par nous choisis & élus pour entrer au présent Ordre, dès la première institution d'icelui, lesquels garderont le rang de leur réception en l'Ordre de S. Michel, encore qu'ils reçoivent l'habit dudit Ordre après les autres.*

Les Ducs ont protesté contre cet article, disant entr'autres raisons, qu'il a été inséré dans les Statuts de 1585, lorsque les Guises étoient tout-puissans dans l'état ; ils ont cité la première Promotion, 31 Décembre 1578, lors de l'institution de l'Ordre, dans laquelle Promotion on voit le Duc d'Uzès avoit la préséance sur les Ducs de Mercœur & d'Aumale.

L'Auteur des Mémoires de Madame de Maintenon,

* Les Gentilshommes.

Il fut nommé le premier & à la tête de sa promotion, quoiqu'il ne paroisse y être que le second. Le Duc de Montmorenci ne le précédoit point comme Duc, mais comme Connétable : le Connétable, à toutes les cérémonies de la Cour, & sur-tout à celles de Chevalerie, prétendoit marcher immédiatement après les Princes du Sang, & avoit la préséance sur tous les autres. Lors du mariage de Henri IV, ce même Connétable de Montmorenci étant allé à Marseille au-devant de la Reine, Marie de Médicis, eut toujours la préséance sur le Duc de Guise, même dans le Gouvernement du Duc de Guise ; il donnoit la main * à la Reine ; le Duc de Guise la donnoit à la Grande-Duchesse de Toscane. *La Reine fut reçue par le Connétable de Montmorenci, premier Officier de la Couronne, par le Duc de Guise, Gouverneur de la Province, par les Princesses de Rohan & de Guise, & plusieurs autres Dames*, dit Mademoiselle de

T. III, pag. 17, rapporte une réponse du Duc de Luxembourg à Louis XIV, au sujet des Guises, qui me paroît bien vive. D'ailleurs cet Auteur, & Madame de la Fayette, pag. 79, se sont trompés sur l'objet de la prétention du Prince de Soubise, & sur d'autres détails. On doit en croire les Registres de l'Ordre.

* *Journal d'Henri IV*, T. 2, p. 538.

Guiſe elle-même dans ſon Hiſtoire des Amours du Grand Alcandre, Journal d'Henri III, Tom. IV, pag. 394.

Le fils de ce Duc de Montbazon, Louis de Rohan, fut reçu à l'âge de dix-ſept ans ; mais nonobſtant une diſtinction ſi marquée, il crut devoir s'abſtenir de ſe trouver aux cérémonies de l'Ordre, juſqu'à ce qu'il pût y aſſiſter, ſans préjudicier au rang qu'il prétendoit lui appartenir. Son oncle, Alexandre de Rohan, Marquis de Marigni, qui fut reçu à cette même promotion de 1619, fit une proteſtation qu'on voit ſur les regiſtres * de l'Ordre, conçue en ces termes : *Et ſur ce qui a été repréſenté, que le Marquis de Marigni appréhendoit que le rang qu'on lui donnoit parmi les Chevaliers-Gentilshommes, ne pût préjudicier à celui qu'il prétend appartenir à ſa maiſon, il a été dit & arrêté, que ce ſera ſans aucun préjudice du rang qui lui pourroit appartenir, & qu'il lui en ſera délivré acte par le Greffier de l'Ordre.*

Cette préſéance, que les Rohans prétendent dans l'Ordre du Saint-Eſprit, m'engage néceſſairement à une narration de faits & d'alliances,

* Année 1619, 31 Décembre.

que je tâcherai de rendre la plus ſuccinte qu'il me ſera poſſible ; je ne rapporterai rien de douteux & qui ne ſoit très-avéré.

Il eſt prouvé par des actes & des titres inconteſtables, que les Ducs de Bretagne de la Maiſon de France, les États du Pays & les Rois de France ont reconnu dans tous temps, que les Rohans *deſcendoient en ligne directe & maſculine des anciens Souverains & Rois de Bretagne.*

Alain III, Vicomte de Rohan, arriere-petit-fils de * Guethénoc, épouſa en 1160, Conſtance de Bretagne, ſœur du Duc Conan IV.

Jean I, Vicomte de Rohan, épouſa en 1377, Jeanne (1) de Navarre, fille de Philippe III, Roi de Navarre, & petite-fille de Louis Hutin, Roi de France. On lit (année 1413) ſur les regiſtres du Parlement de Paris, à l'occaſion de ce mariage, *que la fille du Roi de Navarre fut mirablement mariée ; car le Vicomte de Rohan eſt moult grand*

* Tige des Rohans.

(1) C'eſt de ce mariage de Jean I, Vicomte de Rohan, avec Jeanne de Navarre, que ſont iſſus, en ligne directe, les Princes de Guemené, de Montbazon, de Soubiſe, & de Rochefort ; par conſéquent ils deſcendent de la petite-fille d'un Roi de France.

Seigneur en Bretagne, & du lignage des Rois de Bretagne. Cette Jeanne de Navarre, Vicomtesse de Rohan, avoit trois sœurs, Blanche, mariée à Philippe de Valois, Roi de France; Marie, qui épousa Pierre IV, Roi d'Arragon; & Agnès, mariée à Gaston de Foix.

Marguerite de Rohan, troisieme fille d'Alain IX, Vicomte de Rohan, & de Marguerite de Bretagne, épousa en 1449, Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême, & fut grand'mere de François I, Roi de France; ainsi nos Rois, Henri II, François II, Charles IX, Henri III en descendoient, & Henri IV, par Marguerite, sœur de François I, & mere de Jeanne d'Albret.

Jean II, Vicomte de Rohan, fils d'Alain IX & de Marie de Lorraine, épousa en 1461, Marie de Bretagne, fille de François I, Duc de Bretagne, & de Marguerite d'Écosse, fille de Jacques I, Roi d'Écosse: la Maison de Rohan eut par ce mariage des droits reconnus sur la Couronne d'Écosse.

René, Vicomte de Rohan & de Léon, épousa en 1534, Isabelle de Navarre, fille de Jean d'Albret, & sœur de Henri d'Albret, Rois de Navarre: si Henri d'Albret, qui n'eut qu'une fille, Jeanne d'Albret, mere de Henri IV, n'eut point eu d'en-

fans, la Couronne de Navarre & le Béarn auroient appartenu aux enfans de ce René de Rohan.

En 1570, dans les Lettres d'éréction, vérifiées en Parlement, de la Terre de Guemené en Principauté : *Voulons*, dit Charles IX, *que ladite Terre de Guemené demeure à perpétuité illustrée & décorée des titres correspendans à la grandeur de la Maison dudit Louis de Rohan, & à la qualité de ses Prédécesseurs.*

Dans les Lettres d'éréction du Comté de Montbazon en Duché-Pairie, en 1588 : *C'est chose assez notoire & remarquable*, dit Henri III, *que la Maison de Rohan descend des premiers Rois de Bretagne, & a toujours continué de mâle en mâle, depuis plusieurs siecles, retenant le rang & le mérite de son premier tige & érecteur.*

Louis XIII, en 1626, dans les Lettres d'érection de la Terre de Fontenai en Duché-Pairie, & Louis XIV, en 1667, dans celles d'éréction de la Terre de Soubise en Principauté, parlent dans les mêmes termes de l'ancienne tige & origine des Rohans.

Monsieur le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, écrivit à Monsieur le Prince de Soubise, le 27 Avril 1757, *que le Roi lui avoit ordonné de lui faire sçavoir*

que Leurs Altesses Sérénissimes M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Clermont ont déclaré à Sa Majesté, qu'après avoir examiné les titres qui prouvent que la Maison de Rohan descend des Comtes de Porrhoet, connus comme Souverains en Bretagne, ils reconnoissent le droit & la possession où elle est, de prendre la qualité de Prince par définition d'Etat, & de jouir des honneurs attachés à cette qualité, & qu'ils agiront en conséquence par rapport à cette Maison, dans toutes les occasions qui se présenteront.)

Je pourrois citer plusieurs autres actes qui prouvent que les Rohans ont toujours été regardés comme *Princes de naissance*, & qualifiés Très-*Hauts & Très-Puissans Princes* ; mais ce seroit trop m'étendre ; & j'en ait dit assez pour satisfaire le Lecteur sur leur prétention dans l'Ordre.

III.

CHARLES DE MONTMORENCI-MERU, *Baron, puis Duc d'Amville, Pair & Amiral de France Colonel-Général des Suisses.*

Il étoit le troisieme fils d'Anne de Montmorenci & de Madelaine de Savoie-Tende. Il porta le nom de Meru jusqu'en 1679, qu'il prit celui d'Amville. On a vu ci-devant, à l'article du Conné-

table Henri de Montmorenci, que ces cinq freres avoient toujours combattu contre les Calvinistes; que cependant Catherine de Médicis vouloit les envelopper dans le massacre de la Saint-Barthelemi, & que deux ans après cette horrible journée, elle fit arrêter & enfermer l'aîné à la Bastille. Meru lui échappa & alla joindre son frere en Languedoc. Ils s'y fortifièrent & s'y défendirent si bien à la tête de la Confédération des *Politiques* & des Calvinistes, que Henri III fut obligé de traiter avec eux, & de leur accorder une paix honorable. Meru se retira dans ses Terres, & y resta près de dix ans, menant une vie tranquille, & n'allant point à la Cour.

Les Guises, à force d'attentats, firent enfin sortir Henri III de son long assoupissement: il crut que par leur mort il dissiperoit la Ligue; il ne fit qu'en hâter l'entiere révolte, & qu'en augmenter la rage & les fureurs. Ce fut dans ces tristes circonstances, & lorsque son regne sembloit passé, que d'Amville (1) (il avoit quitté le nom de Meru en 1579) lui mena, à ses depens,

(1) L'aîné, François de Montmorenci, étant mort sans laisser d'enfans, Henri, le second des cinq frères, en prit le nom, & quitta celui d'Amville que prit Meru.

trois cens Gentilshommes, ses Vassaux : *Sire*, lui dit-il en se jettant à ses pieds, *les Montmorencis qu'on vous faisoit regarder comme des séditieux & des rebelles, n'ont jamais pensé à combattre contre vous, mais contre leurs ennemis, & qui ne l'étoient, Sire, que parce qu'ils nous savoient trop attachés à Votre Majesté & à la Famille Royale, pour ne nous pas opposer à leurs ambitieux projets; je viens, Sire, vous offrir mes biens, ma fortune, & défendre mon Roi jusqu'à la derniere goutte de mon sang.*

Henri III, trahi par ses Ministres, abandonné partant d'autres, qu'il avoit comblés de bienfaits, l'embrassa les larmes aux yeux, & quelque jours après profita du conseil qu'il lui donna, de s'accorder avec le Roi de Navarre. La réunion de ces deux Princes fut suivie des succès les plus rapides; Paris étoit assiégé & réduit aux dernieres extrémités ; la Ligue reprit de nouvelles forces par le plus horrible attentat.

Après la mort de l'infortuné Henri III, plusieurs Chefs de l'armée composoient & se faisoient acheter pour reconnoître Henri IV. D'Amville ne balança pas un instant à lui vouer le zèle le plus désintéressé ; il engagea une partie de ses Terres pour continuer de le servir ; & sa femme

lui ayant un jour demandé s'il vouloit se ruiner, *Je ne le veux pas*, répondit-il, *mais il le faut.* Tous les Historiens rapportent que par une manœuvre aussi habile que vaillamment exécutée, il décida la victoire au combat d'Arques.

Ce ne fut pas seulement par son courage, mais encore pas sa prudence & ses lumieres, qu'il rendit de grands services à Henri IV : *C'étoit*, dit Brantôme, *le plus digne homme de son Conseil, & qui avoit meilleure cervelle & meilleur avis.* Henri IV, en 1596, l'honora de la dignité d'Amiral de France; Louis XIII, en 1610, érigea en sa faveur, la Terre d'Amville en Duché-Pairie; il mourut en 1612, & ne laissa point d'enfans de sa femme, Renée de Cossé, Comtesse de Secondini. Il étoit bossu & glorieux, ce qui est, dit-on, très-ordinaire. Une dispute qu'ils eurent, le jeune Duc de Guise & lui, occasionna des couplets fort plaisant : ce jeune Duc de Guise, fils du Duc tué à Blois, étoit très-camus.

I V.

ALPHONSE D'ORNANO, *Colonel Général des Corses, maréchal de France, Lieutenant-Général pour le Roi en Dauphiné & en Guyenne, fils de San-Pietro*

San-Pietro Bastelica, & de Valina d'Ornano, épousa Marguerite de Pontevès-Flassan.

On vint dire à Henri III (le 9 Mai 1588) que le Duc de Guise, à qui il avoit défendu de venir à Paris, venoit d'y arriver, & que le peuple l'avoit reçu avec de grandes acclamations, criant dans toutes les rues où il avoit passé, *Vive Guise*, d'Ornano étoit alors seul avec Henri III qui lui demanda que feriez-vous en ma place ? *Sire*, lui dit-il, *si vous voulez m'en charger & vous en reposer sur moi, je réponds à Votre Majesté d'apporter à ses pieds la tête de ce Rebelle, & que personne ne bougera : le peuple menace quand on paroît le craindre, & tremble quand on le brave.* Henri III, avec du courage dans le cœur, n'en avoit pas assez dans l'esprit, pour suivre un conseil si décisif ; il temporisa, négocia avec son sujet, acheva de l'accréditer par ses ménagemens, ne tarda pas à se repentir de n'avoir pas suivi le conseil que lui avoit donné d'Ornano ; mais le moment étoit perdu ; & lorsque huit mois après il fit enfin tuer le Duc de Guise, le parti de cet Ambitieux étoit devenu trop puissant, pour être écrasé sous la chûte de son Chef.

Alphonse d'Ornano, à-peu-près du même âge que Charles IX & Henri III, avoit été élevé

Enfant d'Honneur auprès de ces Princes, & ne cessa jamais de leur être attaché ; il ne le fut pas moins à Henri IV ; c'étoit un homme égal à Lesdiguieres en courage & en talens pour la guerre. Peut-être que cette égalité de mérite, dans la même carriere, contribua beaucoup à fomenter de la mésintelligence entre eux. Henri IV fut obligé de les séparer ; il donna la Lieutenance de Roi de Provence à Lesdiguieres, & celle de Dauphiné à d'Ornano ; ses espérances & sa confiance en l'un & en l'autre ne furent pas trompées ; ils chassèrent de ces deux Provinces les Ducs de Savoie & de Nemours & les Espagnols, dont le parti y étoit devenu très-puissant : les Villes rebelles y furent enfin obligées de se soumettre & de reconnoître leur légitime Souverain.

Ce Maréchal d'Ornano mourut à Paris le 2 de Janvier 1610, non-seulement avec la réputation de grand homme de guerre, mais encore avec celle d'avoir toujours chéri la vérité & de n'avoir jamais craint de la dire aux Rois, sans égard pour les Maîtresses, les Favoris & les Ministres les plus accrédités. *Huit jours avant sa mort, étant dans la résoluion de se faire tailler de la pierre,* dit l'Etoile, *& croyant mourir dans l'opération, comme en effet il y mourut, il alla dire adieu à*

Henri IV ; ils parlèrent long-temps d'affaires ; & l'on remarqua que pendant cet entretien, les larmes couloient le long des joues de ce Prince, & qu'il avoit le cœur si serré lorsqu'ils se séparèrent, qu'il ne pouvoit plus proférer une parole : c'étoit Henri IV.

V.

URBAIN DE LAVAL, *Marquis de Boisdauphin & de Sablé, Maréchal de France, Gouverneur d'Anjou, fils de René II de Laval & de Jeanne de LenoncourtNanteuil, sa seconde femme, épousa Magdelaine de Monteclerc.*

On avoit fait des couplets très-piquans sur lui & sur une femme de la Cour ; Henri III les trouva plaisans & les chanta ; ce fut pour s'en venger, qu'il commença de se lier avec les Guises ; mais il n'avoit eu aucun sujet de se plaindre de Henri IV ; cependant, après la mort de Henri III, il continua d'être un très-passionné Ligueur. Vers la fin de l'année 1589, il s'étoit enfermé dans la Ville du Mans ; il s'y défendit mal, & capitula dès le cinquieme jour, quoiqu'il ne lui manquât rien pour se bien défendre. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Ivri : *Voici à votre jeune parent que je regretterai toute ma vie*, lui dit Henri IV,

en lui montrant le corps de Gui de Laval, Marquis de Nesle; *il a été tué à mes côtés; vous êtes le seul Montmorenci qui combat contre moi.* Ses richesses, ses châteaux, ses amis, ses intrigues, le rendoient si puissant dans l'Anjou, le Maine & la Touraine, qu'en 1595, lorsqu'il offrit de se soumettre, Henri IV fut obligé de l'acheter fort cher; il obtint le Gouvernement de l'Anjou, beaucoup d'argent, & d'être confirmé dans la dignité de Maréchal de France, à laquelle le Duc de Mayenne l'avoit nommé en 1593.

Pendant les premieres années du regne de Louis XIII, il fut en grande considération auprès de Marie de Médicis: elle lui donna le commandement de l'armée contre les mécontens, Catholiques & Calvinistes, qui s'étoient unis au Prince de Condé pour empêcher l'arrivée de Louis XIII à Bordeaux, & son mariage avec Anne d'Autriche. Il perdit l'occasion de les battre, leur laissa passer la Loire; & ils n'échouèrent dans leurs projets, que par des circonstances où il n'eut aucune part; il eut beau dire qu'il avoit des ordres secrets de ne rien hasarder; sa conduite fut généralement blâmée; les uns l'accusèrent de trop de timidité; les autres, d'intelligence avec les Mécontens. Las de n'être employé ni dans les affaires ni à la guerre, & de

ne plus jouer à la Cour que le triste rôle d'un grand Seigneur sans crédit, il se retira enfin dans ses terres, & y mourut en 1629.

Il disoit ordinairement *que la Religion Calviniste n'étoit point faite pour des gens de qualité, ni même pour des François; qu'elle étoit trop triste & trop seche.* Un jour voyant passer Mangot, qui fut dans la suite Gardes des Sceaux : *Cet homme*, dit-il, *a peu de capacité, beaucoup d'effronterie, assez d'ambition, point de sentiment; il sera fortune.*

Il descendoit de mâle en mâle, de Mathieu II, Seigneur de Montmorenci, Connétable de France en 1218, qui épousa en premieres noces Gertrude, fille du Comte de Soissons, & en secondes noces, Emme, fille aînée & hérietiere de Gui V, Sire de Laval. Du premier mariage vint Bouchard qui continua la ligne des Montmorencis : du second vint Gui, qui prit pour surnom celui de sa mere, en retenant néanmoins les armes de Montmorenci, qu'il chargea de cinq coquilles d'argent sur la croix pour brisure.

V I.

CHARLES DE LUXEMBOURG, *Comte de Brienne, de Roussi & de Ligni, Gouverneur de Metz & du Pays Messin.*

Vers la fin d'Avril 1589, le Duc de Mayenne ayant rassemblé presque toutes ses forces, marchoit en grande diligence à Tours où il espéroit de surprendre & d'enlever Henri III. Le Comte de Brienne toujours prêt à se sacrifier dans les occasions qui lui paroissoient pressantes, ne balança pas à tâcher de retarder sa marche ; il soutint, près d'Amboise, pendant plus de trois heures, un combat très-inégal, n'ayant que huit à neuf cens hommes contre dix mille ; & quand il vit qu'il lloit être entierement enveloppé, il se fit jour, & alla se jetter, avec cinquante ou soixante des siens, dans le Château de Saint-Ouen, s'y défendit pendant près de quarante heures, & ne capitula que lorsque ses Soldats, épuisés de fatigues, & qui n'étoient plus qu'une vingtaine, lui déclarèrent qu'ils alloient ouvrir les portes, & se rendre à l'ennemi. * *En vérité, mon cousin*, lui dit le Duc de Mayenne, *qu'espériez-vous d'une pareille résistance ?* — *De vous rencontrer dans le combat*, lui répondit-il, *& de vous y tuer, comme j'y ai tué votre Lieutenant-Général, le gros Canillac, que j'ai pris d'abord pour vous : je vous aurois épargné bien de funeste projets, & à l'Etat bien des maux.*

* Relation 1589.

Le Duc de Mayenne l'envoya prisonnier à Paris, où il resta plus d'un an logé dans le Louvre.

Les Ducs avoient protesté contre l'article qui donnoit la préséance sur eux aux Princes issus de Maisons Souveraines, disant, entr'autres raisons, comme je l'ai déja rapporté, que cet article avoit été inséré dans les Statuts en 1585, lorsque Messieurs de Guise étoient tout-puissans dans l'État; ils avoient cité la première Promotion, 31 Décembre 1578, lors de l'institution de l'Ordre de S. Esprit, dans laquelle Promotion le Duc d'Uzès avoit eu la préséance sur les Ducs de Mercœur & d'Aumale. Henri IV avoit répondu qu'il examineroit; & Charles de Lorraine, fils du Duc de Guise tué à Blois, avoit hautement déclaré qu'il n'entreroit jamais dans l'Ordre, qu'avec la préséance dont son père & son oncle avoient joui; desorte que ni lui (1) ni aucun Prince de la Maison de Lorraine n'y entra pendant tout le règne de Henri IV. Le Comte de Brienne & le Duc de Montbazon avoient déclaré qu'ils ne prétendroient à la préséance, qu'au

(1) Ce Charles de Lorraine, Duc de Guise, ne fut Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, que sous le règne de Louis XIII, à la Promotion de 1619; il étoit alors âgé de quarante-huit ans, étant né en 1571.

tant qu'elle feroit confirmée aux autres Princes issus de Maisons Souveraines.

Le Comte de Brienne mourut en 1610, sans laisser d'enfans. Son neveu, Henri de Luxembourg, dernier mâle de cette illustre Maison, vendit en 1611, à Marie de Médicis, pour la somme de quatre-vingt-dix mille livres, l'Hôtel de Luxembourg, qui tomboit en ruine : ce fut sur son emplacement & celui de quelques maisons voisines, qu'elle fit commencer en 1615, le Palais que nous voyons aujourd'hui.

V I I.

GILBERT DE LA TRIMOUILLE, *Marquis de Royan, Comte d'Olone, Capitaine de la première Compagnie de cent Gentilshommes de la Maison du Roi, Sénéchal de Poitou.*

Il n'y a pas, je crois, de traits de vanité plus singuliers, que cinq ou six que l'on cite de lui : je n'en rapporterai que deux. On prétend qu'il affectoit quelquefois d'aller au Louvre avec un très-méchant habit, afin qu'on demandât, *quel est cet homme si mal vêtu avec qui le Roi s'entretient, &* que l'on répondit, *c'est un la Trimouille.*

Sa femme soupçonnoit, & lui reprochoit qu'un enfant, dont la femme de son Intendant

venoit d'accoucher, étoit de lui : *Madame*, lui répondit-il, *cet enfant, quoique de moi, n'en seroit pas moins au mari ; or pouvez-vous penser que j'eusse voulu risquer qu'un la Trimouille fût un Bourgeois ?*

La Marquise de Noirmoutiers, sa cousine, avoit raison de dire qu'il ressembloit à certaines étoffes ridicules d'un côté, mais très belles de l'autre ; car ces vapeurs, ces fumées de vanité sur sa naissance n'offusquoient que sa tête, & n'avoient point gâté son cœur ; il l'avoit excellent, noble, sensible, compatissant. Après avoir repris sur les Ligueurs plusieurs places dans la Touraine & le Poitou, il investit Montrichar : cette ville capitula ; mais le Château fit une vive résistance ; il ne l'emporta qu'au quatrième assaut, se tenant ferme sur la brèche, combattant main à main, & ranimant par son exemple ses Soldats qui commençoient encore à se rebuter. Le lendemain, Mezieres, son Guidon, à qui il avoit fait quelques reproches humilians, alla lui remettre son emploi, en lui disant qu'il étoit Gentilhomme : *Je vous entends*, lui répondit-il ; ils se battirent. Mezieres, percé de deux coups d'épée, s'écria en tombant : *Ah ma pauvre femme !* Ce fut son dernier soupir. En effet, il la laissoit sans aucune fortune avec deux

enfans en bas âge ; la Trimouille lui envoya dix mille écus, en lui faisant dire qu'on les avoit trouvés dans les équipages de son mari.

Il mourut le 25 Juillet 1603, dans son château d'Aspremont : il avoit épousé Anne Hurault de Chiverny, dont il eut plusieurs enfans.

VIII.

JACQUES CHABOT, *Marquis de Mirebeau, Comte de Charni, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne.*

Après le combat de Fontaine-Françoise, le 5 Juin 1595, Henri IV écrivit au Parlement de Paris, *que n'ayant avec lui que deux cents hommes, il avoit empêché, sans aucun ruisseau entre deux, une armée de douze mille hommes d'entrer dans le Royaume.* Pierre Mathieu rapporte que ce Prince prenant le Marquis de Mirebeau par le bras, lui dit : *Marche-là, Mirebeau ; qu'il vola, terrassa, ou mit en fuite tout ce qu'il rencontra.*

Il mourut d'apoplexie en Bourgogne, le 29 Mars 1630. Il n'eut point d'enfans d'Antoinette de Loménie, sa seconde femme : de la première, Anne de Coligni, il avoit eu un fils, Henri Chabot, mort sans postérité, & une fille Catherine Chabot, mariée, en premières noces,

à César-Auguste de S. Lari, Baron de Termes, Grand-Ecuyer de France, & frère du Duc de Bellegarde ; elle se remaria, en seconde noces, à Claude Vignier, Seigneur de S. Liébaut, Président au Parlement de Metz. *Comment avez vous pu vous résoudre à épouser ce Présidenteau*, lui demandoit un jour Mademoiselle du Tillet? *C'est que j'étois grosse*, répondit-elle naïvement. *Ah ! Madame*, lui répliqua cette Demoiselle, *six bâtards vous auroient moins deshonorée, que ne sera un enfant légitime venu d'un pareil mariage.*

I X.

JEAN IV du nom, *Sire de Bueil, Comte de Sancerre & de Marans, Grand Echanson de France.*

Henri III & le Roi de Navarre, vers la fin de Mai 1589, s'approchoient pour assiéger Gergeau ; il leur en facilita la prise par une action aussi vive que hardie ; quatre cens Ligueurs alloient se jetter dans cette Place ; il les attaqua, nayant avec lui que cent vingt hommes, & en tua plus des deux tiers.

Sa réponse à sa nièce, Jacqueline de Beuil, que Henri IV aimoit, prouve qu'il avoit toujours combattu avec le même courage, & prodigué son sang en différentes occasions : elle lui disoit qu'elle

alloit demander pour lui un Gouvernement qui venoit de vacquer : *Je ne veux point*, lui répondit-il, *devoir à ce que vous savez, ce que dix-sept blessures auroient dû me faire obtenir il y a longtems.*

Il en reçut encore une à l'attaque du Château de Caën, en 1620. Le lendemain, le Prince de Condé étant allé le voir : *Monseigneur*, lui dit-il, *vous vous donniez hier beau jeu ; vous tîntes, pendant plus d'un quartd'heure, le Roi & son frère dont vous êtes l'héritier présomptif, à l'endroit de la tranchée le plus exposé.* — *Pardieu*, lui répondit ce Prince, *j'étois entre eux deux ; vous le savez ; & d'ailleurs je ne me suis apperçu du danger que lorsque je vous ai vu tomber.* — *Monseigneur, Monseigneur*, lui répliqua-t-il, *vous n'êtes pas plus sourd que moi, & nous avions entendu plus d'une fois les balles siffler à nos oreilles.*

Il mourut fort âgé en 1638. Jacqueline de Beuil, sa nièce, que Henri IV fit Comtesse de Moret, fut mère d'Antoine de Bourbon, Comte de Moret, né en 1607, & légitimé en 1608. Les uns disent que ce jeune Prince, ayant pris les armes pour le Duc d'Orléans, contre Louis XIII, ou plutôt contre la tyrannie du Cardinal de Richelieu, fut tué au combat de Castelnaudari le premier

Octobre 1632 : d'autres prétendent qu'il n'y fut que blessé ; qu'on le transporta à l'Abbaye de Pouille ; qu'il guérit de sa blessure, passa dans le Pays étranger, y resta quelques années, revint en France, se fit Hermite sous le nom de *Frère Jean-Baptiste*, & ne mourut qu'en 1593 dans l'Hermitage qu'il s'étoit bâti en Anjou, assez près de l'Abbaye de Fontevrault. Est-il vrai-semblable qu'après la mort de Louis XIII, n'étant âgé que de trente-six ans, il ne fût pas revenu à la Cour, où il pouvoit espérer d'être bien accueilli d'Anne d'Autriche, Régente, & du Duc d'Orléans ? On ajoute que Louis XIV chargea l'Intendant de Touraine de le voir, & de lui demander de sa part, s'il étoit le Comte de Moret, & qu'il répondit : *Je ne le nie, ni ne veux l'assurer ; tout ce que je désire, c'est qu'on me laisse comme je suis.* Il faudroit que pour l'emporter sur cette invitation, le goût de la solitude & de la vie privée fût devenu bien vif & bien puissant dans un fils de Henri IV.

X.

GUILLAUME DE GADAGNE, *Seigneur de Bothéon, Baron de Verdun, Lieutenant-Général au Gouvernement du Lyonnois, Foretz & Beaujolois.*

Lorsque les Habitans de Lyon, le 24 Février

1589, se révoltèrent & se déclarèrent pour la Ligue, douze des plus séditieux, un Prêtre à leur tête, allèrent à sa maison, & lui tinrent, pendant plus d'un quart-d'heure, un poignard sur la gorge, pour l'obliger à signer ce qu'ils appelloient le nouveau serment de la Sainte-Union. Voyant qu'ils ne pouvoient ébranler son courage & sa fidélité, ils le prirent, & le portèrent hors de la Ville, en le menaçant, s'il y rentroit, de ne le pas épargner une seconde fois. Il alla passer quelque tems dans ses Terres, y rassembla un Corps de troupes, battit Disimeux près de Vienne en Dauphiné, risqua plusieurs fois sa vie, en rentrant dans Lyon, déguisé, & contribua beaucoup, par les intelligences qu'il y avoit toujours ménagées, à faire rentrer cette Ville dans son devoir.

Il ne laissa que des filles de son mariage avec Jeanne de Sugni, son fils unique, Gaspard de Gadagne ayant été tué en 1594; l'aînée épousa Charles d'Apchon; la seconde, Antoine d'Ostun; la troisième, Charles de Monteinard; la quatrième, Pierre d'Albon; & la cinquième, Jacques Mitte, Seigneur de S. Chamont.

X I.

LOUIS DE L'HOPITAL, *Marquis de Vitri*, *Lieu-*

tenant-Général au Gouvernement de Brie, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes-du-Corps du Roi, épousa Françoise de Brichanteau-Nangis.

Au commencement de l'année 1594, il quitta le parti de la Ligue, dont il avoit été un des plus redoutables Chefs; alla trouver Henri IV à Dampmartin, & lui voua un attachement qui fut bien sincère. Quelque jours après, il fit un Manifeste qu'il adressa à la Noblesse Françoise. *Dès l'âge de douze ans*, dit-il dans ce Manifeste, *j'ai été élévé auprès de nos Rois; & je les avois toujours fidelement servis. J'embrassai le parti de la Ligue à la mort de notre feu Henri III, dans la persuasion où j'étois que la Religion Catholique coureroit de grands risques dans un Royaume où régneroit un Roi Calviniste; mais à présent que ce Prince est rentré dans le sein de la véritable Eglise, la conscience & l'honneur ne permettent plus de refuser de le reconnoître pour notre légitime Souverain.... Tandis que j'ai servi la Ligue, il n'y a guères d'escarmouches, de rencontres & de combats, où je ne me sois trouvé; j'ai eu vingt-neuf chevaux tués sous moi; je n'ai jamais reçu du Duc de Mayenne & de l'Espagne aucuns dédommagemens des dépenses & des pertes que j'ai faites: ce n'est pas à ceux qui vont les premiers & le plus courageuse-*

ment aux coups, que l'Espagne prodigue ses doublons; c'est à quelques marauds pour faire des brigues & des cabales dans une Ville, ou à quelques Prédicateurs bien féconds en injures.

Il est certain que dans Paris & quelques autres grandes Villes, un bon nombre de Curés & de Moines rouloient sur l'or & l'argent, & que l'on remarquoit que certaines Filles étoient toutes de la Ligue. Vitri mérita par ses services que Henri IV lui donnât une des Compagnies de ses Gardes du Corps; il en obtint aussi la concession de porter une fleur-de-lys d'or sur un écusson d'azur attaché au cou du coq de ses armes. J'ai dit que l'attachement qu'il avoit juré à Henri IV, fut bien sincère. Sulli rapporte qu'à la nouvelle de l'assassinat de ce Prince, courant au Louvre, il rencontra Vitri qui vint l'embrasser en poussant des cris lamentables, & s'écriant : *Ah! M. de Sulli, on nous a tué notre bon Maître; c'est fait de la France; il faut mourir; pour moi, je suis bien assuré de ne lui pas survivre long-tems; & je vais sortir du Royaume, pour n'y rentrer jamais.*

Le tems & la confiance de Marie de Médicis, devenue Régente, n'affoiblirent point sa douleur; le séjour de la Cour, & même de la France, sembloit lui être devenu insupportable; il ne cherchoit

choit qu'à s'en éloigner, & saisit l'occasion d'une nouvelle négotiacion auprès de Jacques I, pour retourner en Angleterre où il avoit déjà été Ambassadeur. Il mourut à Londres en 1611; & l'on dit que prêt à rendre le dernier soupir, il tourna ses regards sur un portrait de Henri IV qu'il avoit à la ruelle de son lit. Ses deux fils, Nicolas de l'Hopital-Vitri & François de l'Hopital-du-Hallier, furent Maréchaux de France. Celui-ci épousa Marie Mignot, cette Blanchisseuse de Grenoble, que le caprice de la fortune maria d'abord avec un Conseiller du Parlement de Dauphiné; ensuite avec ce François du Hallier, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, Chevalier des Ordres; enfin avec un Roi, Jean Casimir, qui avoit quitté le trône de Pologne, & s'étoit retiré à Paris. On prétend que la première nuit de ses noces avec ce Prince, elle lui dit : *Que Dieu soit béni; mon horoscope est accompli; on m'avoit prédit que je finirois par épouser un Moine & un grand Roi :* Jean Casimir avoit été Jésuite. Ce qui est aussi étonnant & plus certain que la prédiction, c'est qu'elle mourut presque à la mendicité, le 30 Novembre 1711.

XII.

PONS DE LAUZIERES, *Marquis de Thémine ; Sénéchal & Gouverneur du Querci, Maréchal de France*

Le Mercure François de ce tems-là, T. IV, le Vaſſor, T. II, p. 568, le Père Griffet, T. I, p. 153, & autres Hiſtoriens, rapportent que Louis XIII. rentrant dans ſon cabinet pour laiſſer Thémine exécuter l'ordre qu'il avoit d'arrêter le Prince de Condé, ſe retourna vers ce Prince, & lui demanda s'il ne viendroit pas à la chaſſe. Un Roi eſt obligé de diſſimuler avec les autres têtes couronnées ; mais il ſort de la majeſté du trône, lorſqu'il diſſimule avec un de ſes Sujets & le careſſe au moment même qu'il vient de ſigner ſa diſgrace.

Dès le ſoir, Marie de Médicis annonça à Thémine que le Roi venoit de le faire Maréchal de France. Les envieux ne manquèrent pas de paroître étonnés, & de dire que c'étoit dégrader cette dignité en la donnant pour une action qu'il étoit ſi aiſé d'exécuter ; mais ils étoient en même tems obligés de convenir qu'il avoit rendu de grands ſervices à Henri IV, & beaucoup contribué, par d'heureuſes & brillantes actions, à écraſer

le parti de la Ligue dans le Querci, le Rouergue & le haut Languedoc.

Ce fut en Champagne que Thémine fit, l'année suivante, ses premières fonctions de Maréchal de France ; il y reprit la plupart des Villes qui s'étoient déclarées pour les Princes & Seigneurs mécontens. Il servit, sous le Roi, au fameux siége de Montauban en 1621. Son fils aîné, Antoine de Thémine, Mestre-de-Camp du régiment de Navarre, y fut tué le 4 Septembre ; & le 11 Décembre de la même année, son second fils, Charles de Lauzieres, fut aussi tué au siége de Monheur.

Les Calvinistes, en 1625, ayant recommencé leurs séditieuses assemblées dans plusieurs Provinces, la Cour envoya le Maréchal de Thémine en Languedoc ; il y enleva aux rebelles tous les Châteaux & toutes les Villes qu'il y attaqua, excepté Castres, où la Duchesse de Rohan, par une défense aussi courageuse que bien conduite, égala la gloire des plus célèbres Héroïnes.

N'ayant pu réduire cette Ville & manquant de subsistances dans un pays ravagé, il marcha vers le Comté de Foix, avec sept mille hommes d'Infanterie & six cents Cavaliers. Il fut arrêté, près de Carla, pendant plus de vingt quatre heures,

devant une mazure, appellée le Chambonnet (1); sept Soldats Calvinistes qui s'y étoient renfermés, y soutinrent quatre ou cinq attaques, lui tuèrent plus de quarante hommes, & ne pensèrent à chercher les moyens de se sauver, qu'en s'appercevant que la poudre commençoit à leur manquer. Un d'eux sort la nuit, examine les environs, revient, reçoit un coup de fusil qui lui casse la cuisse, & que son propre frère lui avoit tiré le prenant pour un ennemi; il se traîne, rentre dans la mazure, donne à ses compagnons tous les enseignemens nécessaires pour se sauver, leur dit que le mometnt est favorable, les embrasse & les presse de partir: *Moi, vous abandonner*, s'écrie son frère! *J'ai causé votre malheur, voudrois-je y survivre!* Un de leurs cousins n'est pas moins généreux, & s'obstine à ne les point quitter. L'attaque recommence avec le jour; tous les trois continuent de se défendre, tombent percés de coups & meurent libres. Les Histoires Greques & Romaines

(1) Cette maison étoit située au haut d'une colline, au bord du grand chemin, très-étroit, & à l'entrée d'une forêt. La pluie, pendant deux jours, dans un pays gras, avoit empêché le canon de suivre.

préſentent-elles quelque action plus mémorable & plus digne d'être tranſmiſe à la poſtérité ?

Thémine eut le Gouvernement de Bretagne en 1626. Il mourut, l'année ſuivante, à Avrai, le 7 de Novembre, âgé de ſoixante-quatorze ans. Il étoit jaloux de l'affection des Provinces où il commandoit, & fut très-ſenſible à des plaintes que le Parlement envoya contre lui à l'occaſion de quelques déſordres qu'avoient commis des troupes qu'il raſſembloit; il en tomba malade; & ſa maladie augmenta par le regret d'être hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé de ſecourir l'Iſle de Rhé aſſiégée par les Anglois. Son corps fut tranſporté & enterré à Cahors. Voici le portrait qu'en font la plûpart des Mémoires de ce temps là: « Homme généreux, diſent-ils, civil, affable, » magnifique, grand diſſipateur, ſe ſouciant fort » peu qui paieroit ſes dettes; moins habile peut-» être que brave, fort ou foible, dès qu'il avoit » jetté ſon coup-d'œil, il attaquoit ». Son fils aîné (1), Antoine de Thémine, Meſtre-de-camp du régiment de Navarre, qui fut tué, comme je

(1) Le Pere Daniel, dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe*, confond le Maréchal avec ſon fils, & l'oncle avec ſon neveu.

l'ai dit, au fiége de Montauban en 1621, avoit tué en duel, 1619, le frère du Cardinal de Richelieu. Le fecond fils du Maréchal de Thémine, Charles de Lauzieres, tué au fiége de Monheur, avoit eu un fils qui fut tué, étant auffi Meftre-de-camp du régiment de Navarre, au fiége de Mardick, âgé de vingt-fix ans.

X I I I.

Louis d'Ongnies, *Comte de Chaulnes, Gouverneur de Montdidier, Perronne & Roye.*

J'ai dit ailleurs, qu'ayant cru que fa femme, Anne d'Humjeres, ne lui étoit pas fidelle, il fut affez barbare pour la précipiter & la noyer dans les foffés de fon château. Sans doute que le crime flétrit l'ame, & que dépouillée de cette force d'où naît le courage, elle devient infenfible aux affronts. Quelque tems après fon exécrable action, cet homme qui avoit paru fe comporter vaillamment en plufieurs rencontres, fe laiffa provoquer, & refufa le combat dans un démêlé qu'il eut avec la Baume-Montrevel.

X I V.

Edme de Malain, *Baron du Luz, Lieutenant Général au Gouvernement de Bourgogne, Gouverneur des Villes de Dijon & de Baune.*

Élevé auprès de ſon oncle, Pierre d'Eſpinac, Archevêque de Lyon, il en prit le caractère; ſa vie ne fut qu'un tiſſu d'intrigues, d'infidélité & de perfidies. On a vu dans un des endroits de cette Hiſtoire, que ce Pierre d'Eſpinac, dans l'eſpérance d'obtenir le chapeau de Cardinal, ſacrifioit à la Cour de Rome les intérêts de l'Egliſe Gallicane; qu'il flattoit l'ambition des Guiſes, trahiſſoit Henri III, & fut long-tems un des plus fougueux Acteurs de la Ligue. Henri IV lui pardonna & à ſon neveu, à qui même il donna le Gouvernement des Villes de Dijon & de Baune. Loin d'être fidèle & reconnoiſſant, de Luz ſe lia avec le Maréchal de Biron, & devint l'intime confident de ſes projets. Biron auroit obtenu ſa grace, s'il eût voulut faire l'aveu de ſa conſpiration; & peut-être l'auroit-il fait, s'il n'avoit pas fallu nommer en même-tems ſes complices. Ces qui paroiſſoit à Biron une lâcheté, ne retint pas un inſtant le Baron de Luz : *Il entretint le Roi plus de quatre heures*, dit Sulli, *& ne donna pas lieu de l'accuſer de mauvaiſe diſcrétion; au contraire, il chargea une quantité ſi prodigieuſe de perſonnes, que Henri étant bien aiſe de pouvoir trouver dans des accuſations ſi générales un prétexte pour n'en rien croire & ſe tranquilliſer, n'en traita pas*

moins favorablement tous ces Accusés, qui étoient pour la plûpart sans cesse à ses côtés.

Après la mort de Henri IV, de Luz, pour s'insinuer dans les bonnes graces de Marie de Médicis, devenue Régente, s'attacha à son Favori, le Marquis d'Ancre. L'espionage, les malignes interprétations, & les vrais ou faux rapports, sont les ressorts ordinaires qu'emploient les Intriguans. Les fils de ce Duc de Guise, à qui de Luz avoit été autrefois si dévoué, eurent des sujets de croire qu'il leur rendoit de mauvais offices auprès de la Régente; le Chevalier de Guise l'ayant rencontré, le 5 Janvier 1613, dans la rue S. Honoré, au bout de la rue de Grenelle, l'attaqua & le tua. Les informations que fit d'abord le Commissaire du quartier, laissoient en doute si de Luz étoit en défense; mais celles que fit le Parlement portoient qu'il avoit l'épée à la main, & ce qui aideroit encore à le prouver, c'est que son fils, voulant venger sa mort, envoya un cartel au Chevalier de Guise: on n'appelle point en duel un assassin. Ils se battirent dans la rue de Charonne, au-delà de la porte S. Antoine, l'épée à la main, à cheval, nuds en chemise, malgré l'extrême rigueur du froid. Le Chevalier de Guise fut blessé à la première passade; mais à la troisième, le jeune de

Luz, percé d'un coup de part en part, vomiſſant le ſang, & renverſé ſur la croupe de ſon cheval, faiſant un effort pour ſe relever, tombe à terre où il expire. Le Chevalier de Grignan qui ſervoit de ſecond au Chevalier de Guiſe, fut dangereuſement bleſſé par du Riolet, ſecond du malheureux de Luz.

XV.

ANTOINE D'AUMONT, *Comte de Châteauroux, Marquis de Nolai, Baron de Boulignon & d'Eſtrabonne, Gouverneur de Boulogne, fils de Jean d'Aumont, Maréchal de France, & d'Antoinette Chabot.*

Un jour que Henri IV lui avoit accordé une grace, & lui marquoit beaucoup d'amitié : *On voit bien*, dit la Marquiſe de Verneuil, *que la mémoire du feu Maréchal d'Aumont vous eſt toujours chère.* — *Madame, Madame*, lui répondit ce Prince, *indépendamment des ſervices de ſon père, il a ſes actions à lui ; je l'ai ſouvent vu à la beſogne ; & ſon zèle & ſon courage doivent m'être connus ; mais vous ne l'aimez pas à cauſe d'un démêlé qu'il a eu avec votre frere.* C'étoit ainſi que ce grand Roi, quand l'occaſion s'en préſentoit,

faisoit connoître qu'il n'épousoit point les querelles & les petites passions de ses Favorites.

Le Marquis d'Aumont n'entra jamais dans aucune des cabales, des factions & des intrigues séditieuses dont le regne de Louis XIII fut si souvent agité. Il mourut en 1635, âgé de soixante-treize ans. Il avoit été blessé au siege de Caudebec en 1592, & n'avoit jamais reçu aucune autre blessure; sur quoi l'on remarquoit un trait de destinée assez singulier : le Baron de Termes fut blessé à mort au siege de Clérac en 1621; le Marquis de Thémines fut tué, deux mois après, au siege de Montauban; l'un & l'autre étoient tombés à côté de lui; & quoique si près, il n'avoit pas reçu le moindre coup, même dans ses habits. Il avoit épousé, en premieres noces, Catherine Hurault de Chiverni, dont il n'eut point d'enfans, ni de Louise Elisabeth d'Angennes, sa seconde femme. Celle-ci, la nuit même qu'il mourut, ayant rêvé qu'elle le voyoit habillé en Piquepucs, fit l'acquisition de la Chapelle de Saint-Joseph dans l'Eglise des Piquepucs, Fauxbourg Saint-Antoine, pour l'y déposer, ainsi que tous ceux de la famille, qui dans la suite requéreroient d'y être inhumés, & auxquels ladite Chapelle & le caveau resteroient

affectés. La plûpart des Seigneurs d'Aumont, excepté le Maréchal & son pere, avoient eu leurs tombeaux dans l'Eglise de l'Abbaye de Ressons, Diocèse de Rouen, étant regardés comme les principaux Fondateurs de cette Abbaye par les grandes donations qu'y avoient faites Jean I, Sire d'Aumont, & Mabille, sa femme, environ l'an 1230.

X V I.

LOUIS DE LA CHASTRE, *Gouverneur de Berri, Maréchal de France, fils de Claude de la Châtre, Maréchal de France, & de Jeanne Chabot.*

Le Prince de Condé & plusieurs Seigneurs s'étoient retirés de la Cour & avoient pris les armes dans quelques Provinces : cette guerre civile ne fut ni longue ni vive. Le Prince de Condé, entr'autres articles de la paix qui fut signée à Loudun, exigea qu'on lui donneroit un Gouvernement. La Châtre, pour lui céder le sien, le Gouvernement de Berri, demanda & obtint de Marie de Médicis cent mille écus, & le bâton de Maréchal de France : il auroit dû réfléchir qu'une grande dignité qu'on n'a point méritée, ne procure au plus que des respects sans estime : « il s'est comporté, disoit-on, avec beau- » coup de valeur dans toutes les occasions où il

» s'eſt trouvé ; mais il n'a jamais commandé plus » de deux mille hommes. »

Il joignoit, dans ſa jeuneſſe, à une figure diſtinguée, un eſprit & un caractère très-ſéduiſans. Son cheval ayant été tué ſous lui dans un combat près d'Ivetot le 28 Avril 1592, il fut pris, & conduit au Pont de l'Arche ; il y devint bientôt l'idole de trois ou quatre femmes qu'il ſçut accorder, ménager & tromper avec tant d'adreſſe, qu'elles lui facilitèrent les moyens d'y faire entrer trois cens hommes que ſon pere lui envoya, & de ſe rendre ainſi le maître dans la Ville où il étoit priſonnier.

Il fut dangereuſement bleſſé en 1600, au ſiege de Bourg ; un Curé qui l'avoit fait tranſporter chez lui, & dont les ſoins avoient beaucoup contribué à ſa guériſon, s'apperçut, quelques mois après ſon départ, qu'il avoit donné des preuves de ſa convaleſcence à ſa ſœur & à ſa niece : ***Voilà*** (1) ***les François ; on m'en avoit averti***, diſoit ce bon Eccléſiaſtique, en confiant ſa douleur à un de ſes amis.

S'il eſt ſouvent parlé de ce Louis de la Châtre dans les Annales galantes de ce tems-là, ſa mere & ſes ſœurs n'y ſont pas moins célebres.

(1) La Breſſe n'étoit point encore à la France.

XVII.

Jean de Durfort, *Seigneur de Born, Sénéchal de Rhodès, Lieutenant-Général d'Artillerie, épousa Françoise de Polignac.*

Un de ses amis lui disoit qu'il étoit étonnant qu'un homme de sa naissance, & qui servoit depuis si long-tems, n'eût point quelque Gouvernement : *C'est*, répondit il, *que j'ai passé moins de jours à la Cour, que je n'ai jamais vu de siéges & des batailles.* Il reçut trois grandes blessures au siége de Honfleur en 1589. Son fils aîné fut tué à côte de lui au siége d'Amiens en 1597. Son second fils lui succéda dans la charge de Lieutenant-Général de l'Artillerie. Le Père Daniel, dans son Histoire de la Milice Françoise, Tome II, remarque que tandis que cette charge subsista, elle fut toujours possédée par des personnes de grande qualité.

XVIII.

Louis de Beuil, *Seigneur de Rocan, Gouverneur du Croisic.*

Il n'est guère parlé de lui qu'à l'occasion de son fils, de sa nièce, & d'une descente que les Espagnols tentèrent auprès du Croisic ; ils furent obli-

gés de se rembarquer avec perte de plus de quatre cens hommes ; il n'en avoit avec lui qu'environ deux cens.

Son fils, Honorat de Beuil, Marquis de Racan, né en 1589 à la Roche-Racan en Touraine, s'attacha aux Belles-Lettres, & se rendit célèbre par ses *Bergeries* & autres Poësies.

Sa nièce, Anne de Beuil, fille d'Honorat de Beuil, Comte de Fontaine, dont j'ai fait mention un peu plus haut, épousa Roger de Saint Lari-Bellegarde, dont j'ai souvent parlé, & aussi connu par sa valeur que par ses aventures galantes. Henri IV, averti qu'il continuoit d'avoir des rendez-vous secrets avec Gabrielle d'Etrées, lui ordonna de s'éloigner de la Cour, & de n'y revenir *que marié & avec sa femme* : étoit-ce pour que du moins il donnât moyen de revanche ?

X I X.

CLAUDE DE HARVILLE, *Marquis de Palaiseau, Gouverneur de Compiègne & de Calais.*

Le Seigneur de Palaiseau, dit l'Étoile, fut marié dans ce mois de Mai 1579, à la fille du Seigneur de la Chappelle-aux-Ursins, auxquelles noces, le Roi, la Reine & les Princes soupèrent. Nos Rois vivoient encore alors comme en famille avec la haute

Nobleſſe, allant à ſes mariages & aux baptêmes de ſes enfans.

Ce Seigneur de Palaiſeau eſt aſſez ſouvent nommé dans les Relations des ſiéges & des batailles de ce tems-là ; mais ſans y être cité pour aucune action particuliere & remarquable. Quelquefois il ne ſuffit pas d'avoir du courage & beaucoup d'envie de ſe diſtinguer ; il faut encore, pour en trouver les occaſions, être aidé de la fortune & du haſard.

Il paroît qu'il étoit très-affectionné à la mémoire de Henri III : un jour qu'on parloit de la fin malheureuſe de ce Prince : *Sire*, dit-il à Henri IV, *on tranſporta ſon corps à Compiegne, & on l'y mit en dépôt dans l'Egliſe de S. Corneille; on eſt étonné que depuis que l'Etat eſt tranquille, vous n'ayez pas encore penſé à ſes funérailles, & à le faire transférer à Saint-Denis, dans la Chapelle des Valois.* Henri IV, malgré ce reproche, & qu'on lui répéta plus d'une fois, ne fit point rendre à Henri III les derniers devoirs. Mezerai, dans ſon Hiſtoire de la Mere & du Fils, prétend qu'on avoit prédit à ce Prince, que peu de jours après que le corps de Henri III auroit été porté à Saint-Denis, on y porteroit auſſi le ſien, &

que (1), frappé de cette prédiction, il s'imaginoit prolonger sa vie en différant les funérailles de son Prédecesseur. Ce qu'il y a de trés-certain, c'est que Marie de Médicis, à la prière du Duc d'Epernon & de Palaiseau, ordonna, au commencement de sa Régence, qu'on trasportât le corps de Henri III de Compiegne à Saint-Denis, où l'on fit ses funérailles le 23 Juin 1610, huit jours avant celles de Henri IV.

XX.

EUSTACHE DE CONFLANS, surnommé LA GRANDE BARBE, *Vicomte d'Auchi, Gouverneur de Saint-Quentin, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier d'honneur de la Reine Marie de Médicis.*

En moins de deux ans, il fut blessé & fait prisonnier trois fois dans des combats contre les Calvinistes, & se vit trois fois près d'être poignardé de sang-froid; il ne dût la vie qu'à l'espérance

(1) Catherine de Médicis avoit gâté l'esprit de presque toute la Cour, sur l'Astrologie: Henri IV y croyoit; Sulli avoit la même foiblesse; & l'on dit qu'il citoit souvent cette prétendue prédiction & son accomplissement.

qu'on

qu'on avoit de tirer de lui une grosse rançon.

En lisant des Relations sur certains Peuples, nous les traitons de barbares & de sauvages; nous les plaignons de n'avoir pas des Ecoles de Morale & de Théologie. Les Ministres Calvinistes en avoient; & c'étoit dans ces Ecoles & dans leurs Prêches, qu'ils déclamoient contre ceux qui n'égorgeoient pas les prisonniers; ils les traitoient d'avares & de prévaricateurs à la cause de Dieu, & soutinrent dans une thèse publique, qu'il y avoit de l'impiété à faire quartier aux ennemis dans une guerre de Religion; ils publièrent même un Ecrit, où ils tâchoient d'appuyer cette doctrine par des passages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient, sans doute, un sens forcé. *Il est vrai, & il faut aussi l'avouer, à la honte de notre Clergé*, dit M. de Thou, T. VI, p. 643, *que dans ces derniers tems, nos Théologiens de Paris & des principales Villes du Royaume, ont soutenu, comme eux, cette opinion si contraire à l'humanité, aux loix de la guerre & à la foi publique. A la bataille de Moncontour*, ajoute ce même Historien, T. V, p. 659, *Santafiore, Général des troupes Italiennes, ayant sauvé la vie à d'Assier-Crussol & à quelques autres, contre les ordres exprès que lui avoit donnés Pie V, encourut la disgrace de ce souverain Pontife.*

Apparemment que le danger qu'Eustache de Conflans avoit couru, contribua beaucoup à l'empêcher, dans ses fausses réflexions, de distinguer le véritable caractère de la Religion Chrétienne d'avec celui de politique & de domination, qui n'éclatoit que trop alors dans ses Ministres; il se persuada, qu'excepté la Religion naturelle, toute autre étoit d'invention humaine. Sa façon de penser pouvoit être d'autant plus contagieuse pour bien des gens, qu'il joignoit à beaucoup d'esprit des mœurs pures, honnêtes, une ame noble, bienfaisante, & très-éloignée de toute fausseté. Heureusement, il ne persista pas jusqu'à la mort dans ses prétendues idées philosophiques: ***Il a paru***, dit Bassompierre, ***qu'il en étoit moins entêté que de sa barbe.*** Depuis la moitié du règne (1) de François I, jusques vers la fin de celui de Henri III, tous les Courtisans & les Militaires portoient la barbe aussi longue qu'ils pouvoient l'avoir; on

(1) Il fut prescrit, en 1525, par une Ordonnance, & sous peine de la hart, à tout Bourgeois de se faire raser la barbe; parce qu'alors la longue barbe distinguoit les Nobles & les Militaires d'avec ceux qui ne l'étoient pas: aujourd'hui on ne peut pas distinguer le Valet-de-chambre d'avec son Maître.

l'avoit raccourcie sous le règne de Henri IV ; elle n'étoit plus que de quatre ou cinq doigts, en éventail. Eustache de Conflans, qui l'avoit extrêmement longue & touffue, ne voulut jamais la mettre à la nouvelle mode, malgré les railleries assez fréquentes de Henri IV, & la mauvaise humeur que lui en marquoit quelquefois Marie de Médicis, dont il étoit Chevalier d'honneur. On raconte qu'à ses derniers momens, un Ecclésiastique qui l'entretenoit de ces discours pieux & ordinaires que l'on tient aux mourans, fut bien étonné de le voir tirer un peigne de dessous son chevet, & peigner sa barbe.

Il avoit épousé Charlotte des Ursins, fille unique & héritière de Gilles Juvenel-des-Ursins, Seigneur d'Armentières.

XXI.

LOUIS DE GRIMONVILLE, *Seigneur de l'Archant, Gouverneur d'Evreux.*

Il ne fut pas moins fidelement attaché à Henri III & à Henri IV, que son frère, Nicolas de Grimonville, dont j'ai parlé ci-devant. Sa fortune étoit très-médiocre ; une Veuve très-riche lui offrit de l'épouser, & de lui faire de grands avantages, s'il vouloit embrasser le

parti de la Ligue; il refusa. Etant très-jeune, il avoit accompagné son frère en Hongrie; ils y firent deux campagnes, & s'y acquirent une réputation si distinguée, que quand ils allèrent prendre congé de l'Empereur pour revenir en France où la guerre recommençoit, ce Prince leur passa à l'un & à l'autre une chaîne d'or au cou, en les comblant d'éloges devant toute sa Cour.

XXII.

CHARLES DE NEUVILLE, *Marquis d'Alincourt & de Villeroi, Gouverneur de Lyon, du Lyonnois, Foretz & Beaujolois, Grand-Maréchal des Logis de la Maison du Roi.*

Quelques Mémoires de ce tems-là donnent tant d'éloges au père & au fils; d'autres Mémoires en disent tant de mal, que pour démêler & tâcher de faire connoître leur véritable caractère, & si les motifs de leur conduite en différentes occasions méritoient d'être loués ou blâmés, il faudroit entrer dans des discussions absolument trop longues, & par conséquent déplacées dans un Ouvrage tel que celui-ci.

QUATRIÈME PROMOTION

Faite à Paris, dans l'Eglise des Grands-Augustins, le 2 Janvier 1599.

CHEVALIERS.

I.

ANNE DE LEVIS, *Duc de Ventadour, Pair de France, Sénéchal & Gouverneur du haut & bas Limousin, Lieutenant-Général au Gouvernement de Languedoc.*

Il suivit en Flandres le Duc d'Alençon en 1581. Il voulut se jetter dans Cambray que les Espagnols assiégeoient; sa petite troupe fut apperçue, attaquée & mise en fuite; il se trouva seul au milieu de cinq Cavaliers ennemis, se défendit, en blessa trois, & ne fut pris que lorsque son cheval s'abattit sous lui: c'étoit sa première campagne; il étoit très-jeune & chèri d'une grande Dame; son action fut fort vantée à la Cour.

En 1589, s'étant rendu à son Gouvernement du Limousin, il reprit en peu de jours, sur les Ligueurs, Brives, Tulles, & les Forts d'Emous-

tiers & de Bellechaſaigne. Quelque tems après, il arrêta, par ſa fermeté, une ſédition que Henri de la Marthonie, Evêque de Limoges, & le Vicomte de Pompadour, fomentoient dans cette Ville. Un Capucin qu'ils avoient apoſté, après avoir vomi dans ſon Sermon beaucoup d'invectives contre la mémoire de Henri III & contre Henri IV, ſort de l'Egliſe, tenant un crucifix d'une main, & de l'autre, une grande épée qu'il faiſoit flamboyer; il fut bientôt ſuivi d'une nombreuſe populace. Ventadour étoit alors à l'Hôtel-de-Ville avec le Maire & les Conſuls; il laiſſe le Moine avancer, ouvre lui-même la porte, le prend par la barbe, le fait entrer, le fait pendre, fait jetter ſon cadavre par la fenêtre, ſort enſuite; & toute cette populace qui ſeroit devenue audacieuſe, inſolente & terrible, s'il avoit paru la craindre, s'écoule & ſe diſſipe.

Le 26 Novembre 1591, ayant été joint par Henri de Noailles, Thémine & Saillant, il attaqua & défit entièrement, près de la petite Ville de Souillac en Querci, les beaux fils du Duc de Mayenne, les Montpeſats : cette victoire fut des plus importantes; elle affoiblit conſidérablement le parti de la Ligue dans le Querci, le Rouergue & le Périgord.

Il passa, l'année suivante, en Languedoc & y fut très-utile à son oncle, Henri de Montmorenci, depuis Connétable, & dont il épousa la fille, Marguerite de Montmorenci, en 1593.

Il assista, le 27 Février 1594, au sacre & couronnement de Henri IV, & y représenta un des Pairs, le Comte de champagne.

Pendant la régence de Marie de Médicis, quoique beau-frère du Prince de Condé, & très-ami de Messieurs de Vendôme, il n'entra jamais dans leurs ligues & leurs factions. Il tint les Etats de Languedoc en 1622. On a prétendu que la Cour, après lui avoit marqué qu'il pouvoit leur promettre qu'elle leur accorderoit une demande qu'ils faisoient, changea d'avis, & qu'il tomba malade du chagrin que lui causa ce désaveu; il mourut le 3 Décembre de la même année.

I I.

JACQUES MITTE, *Comte de Miolans, Baron de S. Chamont, Lieutenant-Général au Gouvernement de Lyonnois.*

Henri IV ayant montré au Connétable, Henri de Montmorenci, & au Maréchal d'Ornano, la liste de ceux qu'il vouloit faite Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit à cette promotion du 2 Jan-

vier 1599, ils lui marquèrent qu'ils étoient étonnés de n'y point voir le Comte de Miolans. *Vous avez raison* : leur répondit-il; *il m'a servi dans sa Province avec tout le zèle & le courage possible; mais on ne le voit jamais; je vais réparer le tort que j'ai eu de l'oublier.* Miolans, né sans ambition, aimoit une vie douce & tranquille, & ne quittoit ses terres que lorsque l'honneur & le devoir l'exigeoit; il pensoit que le séjour de la Cour, en faisant désirer & solliciter ce qu'on n'a pas, empêchoit d'être content, & de jouir de ce qu'on a.

Au mois de Juillet 1600, étant allé voir à Turin une parente dont il héritoit, & qui étoit à l'extrémitoit, il y découvrit les intelligences que le perfide Lafin y avoit ménagée entre le Duc de Savoie & le Maréchal de Biron, & qu'on y assuroit *qu'au mois d'Août prochain, il n'y auroit point de Roi en France.* Il repartit aussi-tôt, rendit compte à Henri IV de ce qu'il avoit découvert, & se jettant à ses genoux, lui représenta qu'il devoit plus que jamais laisser veiller sur sa personne, & prendre garde à ceux qui l'approcheroient. *On étoit étonné*, dit M. de Thou, *que le Duc de Savoie, qui n'étoit pas moins actif que brave; ayant dit qu'il n'accepteroit aucun accommodement, pa-*

rût si tranquille, & ne se mît point en campagne. On attribua son inaction, ajoute cet Historien, *aux promesses de quelques Astrologues qui lui avoient assuré qu'il n'y auroit point de Roi en France au mois d'Août prochain ; & lorsque ce mois fut passé sans qu'il fut arrivé aucun accident à Henri IV, ces Astrologues prétendirent qu'ils ne s'étoient point trompés, puisque ce Prince étant, & faisant la guerre hors de son Royaume, il n'y avoit donc point eu de Roi en France dans ce tems-là.*

III.

Jean-François de Faudoas d'Averton, *Comte de Belin.*

Il avoit signé des premiers le serment de la prétendue Sainte-Union. Il fut fait prisonnier au combat d'Arques : *Henri IV, à qui on l'amenoit, alla à sa rencontre, & l'embrassa*, dit M. de Sulli. Ayant été échangé, le Duc de Mayenne lui confia en 1591, le gouvernement de Paris, & le lui ôta en 1594, soupçonnant qu'il se préparoit à quitter le parti de la Ligue, & à reconnoître Henri IV qui venoit de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique. Le Parlement, dans un Arrêt qu'il rendit pour empêcher qu'il fût démis de ce gouvernement, &

qu'il sortît de Paris, ajoutoit, *sinon, nous en sortirons tous avec lui.* Le Duc de Mayenne n'eut point d'égard à cet Arrêt; & le Comte de Belin alla trouver Henri IV, qui lui fit un accueil distingué.

Deux ans après, en 1596, les Espagnols ayant pris Calais, assiegèrent Ardres; c'étoit alors une Place très-forte; Belin, avant qu'elle fût investie, s'y étoit jetté avec quelques secours. *Cet homme*, dit M. de Thou, *beaucoup plus inquiet pour la conservation de sa vie, que pour celle de la Place, & se souciant aussi peu de son honneur que des intérêts du Roi, envoya demander à parlementer, & capitula malgré tous les Officiers qui prenoient Dieu & les hommes à témoin de cette lâchete..... Le Roi, malgré toute sa bonté, refusa de le voir & fut obligé de le mettre en justice. Le Maréchal de la Châtre & Charles Turquant, Maître des Requêtes, eurent commission de l'interroger; on lui confronta les Officiers principaux, des Capitaines, & même des Soldats, qui lui reprochèrent tous d'avoir rendu la Place contre leur avis & sans une nécessité pressante. Toute la Cour étoit en suspens sur l'événement de cette affaire dont la fin trompa beaucoup de gens; car à la recommandation de certaines personnes, & sur-tout de quelques femmes, on ménagea l'honneur de cet homme; il n'y eut point de Jugement prononcé*

contre lui ; & il en fut quitte pour perdre son Gouvernement de Picardie ; on poussa même les égards pour lui, jusquà partager ce Gouvernement qu'il avoit possédé en entier. T. 12, p. 642.

Je dois observer contre ce récit, qu'il y avoit dans Ardres un Gouverneur qui y étoit dès le regne de Henri III ; que Pierre Mathieu, Cayet, le Grain, Historiens contemporains comme de Thou, n'accusent point Belin de la reddition de cette Place, & que même Cayet en attribue toute la honte au Gouverneur, *qui, étant le plus fort avec les habitans, avoit contraint ceux que le Roi y avoit envoyés de renfort* (Belin & autres) *d'obeir à la capitulation qu'il avoit faite.* Chron. Noven. Tome 3, page 612.

Trois ans après cette affaire d'Ardres, Henri IV, non seulement décora Belin du collier de l'Ordre du Saint-Esprit, mais encore le choisit, après la mort du Marquis de Pisani, pour être Gouverneur du jeune Prince de Condé qui étoit alors l'héritier présomptif de la Couronne. Peut-on s'imaginer que Henri eût voulu se déshonorer, en honorant un homme qui étoit resté, si l'on en croit de Thou, sous tout le poids de l'opprobre d'une accusation diffamante, & d'une confrontation juridique avec un grand nombre de témoins d'un état distingué ?

Peut-on croire que la propoſition de l'adopter pour leur Confrere, n'eût pas indigné tous les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, & qu'ils n'y euſſent pas fait l'oppoſition la plus formelle, y étant non-ſeulement autoriſés par le droit naturel à tout homme, mais encore par les Statuts de l'Ordre, & le ſerment qu'ils font en y entrant ?

IV.

BERTRAND DE BAYLENS, *Baron de Poyanne, Gouverneur de la Ville & Château d'Arcqs, Sénéchal des Landes de Bordeaux.*

Le Maréchal de Montluc le regardoit comme un des meilleurs Officiers qu'on pût employer. La priſe du Mont-de-Marſan, entre autres actions que l'on cite de lui, me paroît des plus remarquables, non-ſeulement parce que dans cette Place, très-forte par elle-même, la garniſon étoit nombreuſe & très-aguerrie, mais encore par la préſence d'eſprit qu'il marqua, & qui eſt aſſez rare dans la chaleur d'un aſſaut : craignant qu'une bleſſure qu'il reçoit ne décourage ſes Soldats, *Mes amis*, leur cria-t-il d'un air riant, *mon ſonge commence à ſe vérifier ; j'ai rêvé cette nuit que j'entrois dans cette Ville tout ſanglant ; que les habitans ſe jettoient à genoux, & que les Officiers y dépoſoient leurs drapeaux.*

Quoique d'un caractere naturellement doux, il févissoit, avec la plus grande févérité, contre les Prêcheurs (Catholiques ou Calvinistes), dont les discours pouvoient contribuer à troubler la paix & ranimer la dissention entre les deux Religions. Trois Calvinistes ayant été tués dans une sédition qu'un Moine avoit occasionnée, il le fit pendre, & condamna les autres Moines de son couvent à la même punition que le Connétable, Anne de Montmorenci, avoit imposé en 1548, à quelques-uns des principaux habitans de Bordeaux; il les obligea d'exhumer ces trois cadavres avec leurs ongles, sans s'aider d'aucun instrument pour lever la terre, ensuite il leur ordonna de les porter sur leur dos au Ministre Calviniste, pour les faire enterrer en lieu & d'une façon convenables.

Dans ce tems-là, après le Général, le grade de Capitaine de cinquante ou de cent Hommes d'Armes des Ordonnances, étoit le plus éminent dans les armées. Les titres de Lieutenant-Général & de Maréchal de Camp, s'il en est quelquefois parlé, n'étoient que de simples commissions dont le rang & les fonctions cessoient avec la compagne. Depuis bien des années, le Maréchal de Biron étoit boiteux d'une blessure à la cuisse qu'il avoit reçue dans nos guerres de Piémont; il se cassa cette cuisse

même en deux endroits en 1580, son cheval étant tombé sur un terrein glissant : il fut question de nommer un autre Général jusqu'à ce qu'il fut guéri ; les contestations furent si vives entre ceux qui se prétendoient les principaux de l'armée, qu'il y avoit à craindre qu'ils n'en vinssent aux mains : *Messieurs*, leur dit Poyanne ; *nous avons parmi nous le jeune Biron ; vous connoissez son ardeur & son activité ; déférons lui le commandement ; il est vrai qu'il n'a que quinze ans, & qu'il aura besoin de conseils ; nous lui en donnerons.* Si cette proposition parut d'abord singulière, la réflexion la fit bientôt adopter par les prétendans, leur amour-propre ne se sentant pas blessé d'obéir à un enfant. J'ai rapporté ce trait entre plusieurs autres que l'on cité de son adresse à manier & concilier les esprits.

V.

RENÉ DE RIEUX, *Marquis de Sourdac, Seigneur d'Oueffan, Gouverneur de Brest, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bretagne.*

Aymar Hennequin, Evêque de Rennes, zélé Ligueur, l'ayant rencontré chez un Président du Parlement, lui fit un long discours sur la puissance du Pape, sur les excommunications lancées contre

le Roi de Navarre, ſur l'abomination qu'il y auroi à reconnoître un Hérétique pour Roi, & finit par lui faire des propoſitions de la part du Duc de Mercœur. *Ce Prince*, lui répondit froidement le Marquis de Sourdeac, *que vous appellez ſimplement le Roi de Navarre, eſt Roi de France & le légitime Souverain de tous les vrais François; perſonne n'a pu & ne peut le priver des droits à la Couronne que ſa naiſſance lui a donnés. D'ailleurs, ſi j'étois capable de manquer à la fidélité que je lui dois & que je lui ai jurée, ce ne ſeroit pas, ſans doute, pour aider un cadet de la Maiſon de Lorraine, Monſieur de Mercœur, à devenir Duc de Bretagne; j'y penſerois pour moi, & mon ambition paroîtroit, je crois, moins étonnante que la ſienne.*

Pendant cette guerre qui dura près de neuf ans, les Rieux ne ceſſèrent point de prodiguer leurs biens & leur ſang pour Henri IV; & l'on préſume aſſez que leur exemple ne pouvoit qu'échauffer encore, dans le cœur de la Nobleſſe Bretonne ſon penchant naturel & ſon zele pour la France, contre les prétendus droits de la Ducheſſe de Mercœur, comme héritiere de la Maiſon de Penthievre; ſon mari fut enfin obligé de ſe ſoumettre & de s'humilier, malgré les doublons & les troupes dont l'Eſpagne l'avoit ſecouru, & malgré les priè-

res & les processions des neuf Confrairies dont il étoit.

V I.

BRANDELIS DE CHAMPAGNE, *Marquis de Villaines, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances.*

Quatre freres de sa famille & de son nom furent tués à la bataille de Verneuil en 1424. Son grand oncle, âgé de soixante-dix ans, combattit auprès de François I à la bataille de Pavie, & mourut, quelques jours après, des blessures qu'il y avoit reçues. Son pere fut tué à la bataille de S. Denis, & son frere aîné à celle de Coutras. Personne ne servit Henri IV plus utilement que lui dans le Maine, & les Provinces voisines, où Boisdauphin, Lanssac, Montesson & Maroles, soutenoient le parti de la Ligue. Son activité paroissoit si étonnante, qu'un Curé, dans une Eglise de la Flêche, dit qu'il sçavoit enfin pourquoi ce Villaines, ce zélé Partisan d'un Roi Huguenot, paroissoit si brave & si vaillant, & pourquoi on le voyoit tout-à-coup arriver dans un endroit dont on le croyoit fort éloigné : *C'est mes chers Auditeurs, & je le sçais, vous dis-je, très-positivement depuis deux jours, c'est qu'avec certain farfadet que je dédaigne de nommer, il a fait un pacte par lequel il lui a légué*

legué son ame, à condition que, pendant cinq ans, son corps ne recevra aucune blessure, & que ce farfadet l'avertira à l'instant que quelqu'un des Chefs de la Sainte-Union attaquera, dans cette Province, quelque Ville ou quelque Château. Le hasard fit que le Marquis de Villaines arriva le même soir près de la Flêche attaqua cette Ville, & en chassa Lanssac qui s'en étoit emparé depuis quelques jours.

VII.

JACQUES DE L'HOPITAL, *Marquis de Choisy, Gouverneur & Sénéchal d'Auvergne, Chevalier d'honneur de Marguerite de Valois, premiere femme de Henri IV.*

Il sauva la vie à ce Prince au combat d'Arques, & fut blessé à la bataille d'Ivri. Personne ne voyoit mieux que lui dans une action; & il s'étoit tiré, avec autant d'habilité que de courage, de quelques occasions assez embarrassantes. D'ailleurs, il se faisoit généralement aimer par sa gaieté, sa franchise, sa candeur, son empressement à rendre service, quand il le pouvoit. Se retirant une nuit seul, après avoir soupé, avec quelques amis, chez la fameuse *Paverie*, il fut percé, par derriere, de deux coups d'épée dont il tomba; heureusement Nanteuil qui passa presqu'aussi-tôt, précédé d'un

flambeau & suivi de deux Laquais, l'ayant reconnu, le fit porter chez lui. Il soupçonna la Duchesse de Montpensier de cet attentat, ne pouvant, disoit-il, avoir d'autre ennemi. Elle sçavoit que Crillon & lui, toujours vifs, toujours francs & prêts à dire ce qu'ils pensoient, n'avoient point dissimulé à Henri IV, que grands & petits étoient indignés de la voir venir si fréquemment & si familierement au Louvre, & qu'il l'a mît de son jeu, & lui parlât d'un air accueillant & de faveur; mais ce qui achevoit de la rendre furieuse contre le Marquis de Choisy, c'est qu'il l'avoit fait peindre en Jacobin, devant une table où elle se lavoit les mains dans une *cuve* d'or pleine de sang. Il racontoit qu'une Maîtresse du feu Chevalier d'Aumale, lui avoit assuré plusieurs fois, que le premier de Janvier 1591, trois jours avant qu'il fût tué à l'attaque de Saint Denis, soupant avec lui dans l'Hôtel de Montmorenci, rue Saint-Avoie, où il logeoit alors avec sa cousine, Madame de Montpensier, elle avoit vu dans son cabinet une grande *cuve* d'or; c'étoit, sans doute, ajoutoit le Marquis de Choisy, la *cuve* de la Reine d'Angleterre, que le Chevalier d'Aumale avoit pillée dans la Chapelle de nos Rois, & que Madame de Montpensier s'étoit appropriée à la nouvelle de sa mort. M.

de Thou rapporte, *Tome VI*, *page 625*, que Charles IX ayant fait inviter; par une Ambassade extraordinaire, Elisabeth, Reine d'Angleterre, à être la Marreine de sa fille, Guillaume de Sommerset, Baron de Worchester, qu'elle nomma pour la représenter à cette cérémonie, ***apporta une cuve à baptiser, d'or massif.***

VIII.

ROBERT DE LA VIEUVILLE, *Baron de Rugles; Vicomte de Farbus, Grand-Fauconnier de France; Gouverneur du Rhételois & des Villes de Meziers & de Linchamp.*

Dans une Relation du siege de la Rochelle en 1574, il est parlé avec distinction des services qu'il y rendit. Il fut blessé au combat contre les Allemands près de Château-Thierry en 1575. Il le fut encore au siege de la Fere en 1580. Il paroît qu'il s'acquit ensuite la réputation d'habile Négociateur, puisque s'étant plaint à Henri IV de n'être pas nommé pour le suivre à la guerre de Savoie: *Mon cher la Vieuville*; lui répondit ce Prince, *je voudrois, mais je ne puis pas, vous avoir par-tout; je vous ai destiné pour une négociation dont je crois que je ne puis pas m'assurer mieux le succès, qu'en la confiant à votre zele & votre habileté.*

Son fils, Charles de la Vieuville, fut Grand-Fauconnier de France, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes-du-Corps, Surintendant des Finances, Chevalier des Ordres. On entrevoit dans quelques Mémoires de ce tems-là, que c'étoit un Ministre du génie, du caractere, de la probité de Sulli, & à qui il ne manquoit qu'un Henri IV, un Maître qui le soutînt (1) contre la haine des Courtisans & les ressorts qu'ils font jouer pour perdre l'Administrateur des revenus de l'Etat, qui ne se prête pas à leur avidité. L'ambitieux Richelieu (2), à qui il avoit procuré l'entrée dans le Conseil, ne tarda pas à s'unir à ses ennemis, & à chercher & imaginer les moyens de lui ôter la confiance de Louis XIII ; il y réussit : la Vieuville se vit dépouillé de ses emplois, enfermé dans le Château d'Amboise, & réduit par les traitemens les plus durs, à forcer sa prison. Il se jetta

(1) L'étoile seule du Cardinal de Richelieu le soutint dans le Ministère, Louis XIII ne l'aima jamais, & fut près plus d'une fois, de l'éloigner.

(2) *Madame, je vous obéirai*, répondit-il à la Reine mere, qui le pressoit pour que Richelieu entrât dans le Conseil ; *mais j'aurai bientôt sujet de m'en repentir ; & je crains bien que vous-même vous ne vous en repentiez un jour : vous ne le connoissez pas* : elle l'éprouva.

dans le parti du Duc d'Orléans, essuya tout ce que ses ennemis purent ajouter d'humiliant & de terrible à sa proscription, ne rentra dans le Royaume, avec sa femme & ses enfans, qu'après la mort de Louis XIII, fut fait Duc, reprit la Surintendance des Finances en 1651, & mourut le 11 de Janvier 1653.

L'épitaphe qu'on lit sur son tombeau dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale, est d'une modestie bien rare dans ces sortes d'inscriptions, ou tel homme qui n'avoit ni vertu, ni talens, est souvent représenté comme un grand personnage.

Les la Vieuville étoient d'une très-ancienne & noble famille, originaire d'Artois. Marguerite, Duchesse de Bourgogne & Comtesse de Flandres & d'Artois, donna à Roger de la Vieuville le commandement des troupes qu'elle envoyoit à Jean de Montfort qui disputoit le Duché de Bretagne à Charles de Blois. Jean de Montfort, pour qui la fortune se déclara, prit en grande affection ce Roger de la Vieuville, & le détermina, par ses bienfaits & ses promesses, à rester auprès de lui. Son arrière-petit-fils, Sébastien de la Vieuville, vint en France avec Anne de Bretagne, lors du mariage de cette Princesse avec Charles VIII. Il commandoit une Compagnie de cinquante Hom-

mes d'armes des Ordonnances, à la bataille de Fornoue en 1495.

I X.

CHARLES DE MATIGNON *Comte, de Torigni, Lieutenant-Général pour le Roi en basse Normandie.*

On étoit fâché, qu'avec de l'esprit, de la valeur, & qu'ayant même marqué en deux occasions du talent pour la guerre, il se laissât entièrement dominer par le goût d'une vie libre & privée, que sans ambition dans une carrière où il eût pu se distinguer, il semblât ne continuer d'y marcher, que parce qu'un homme de son nom ne pouvoit se dispenser d'y rester. Il n'étoit pas moins indifférent sur les occasions de faire sa cour, & passoit assez souvent des mois entiers sans paroître au Louvre. Henri IV qui avoit aimé son père & son grand-père, & à qui ses réparties vives & enjouées plaisoient beaucoup, lui en faisoit quelquefois de petit reproches. On dit que dès qu'il arrivoit quelque aventure bisarre & plaisante, il ne manquoit guère de la commenter à sa maniere, & de faire part au Public de son petit Commentaire. Adrienne de Fresne, du Village de Gerbigny en Picardie, près d'Amiens, vint à Paris, &

fut logée, dans la rue des Bernardins, par certains dévots qui la disoient possédée; c'étoit ordinairement dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Victor que se jouoient les scènes de sa possession; elles excitèrent la curiosité de tout Paris pendant plus de deux mois. Le Père Coton fut un de ceux qui se flattèrent le plus de faire désemparer le Diable; mais avant que de le chasser entièrement, il imagina d'en tirer parti, & de s'éclaircir avec lui sur certains passages de l'Ancien Testament qui l'embarrassoient. De Thou, T. XIV, page 328; & Sulli, T. II, page 386, rapportent tous ces passages. En voici quelques-uns:

» Si le Serpent avoit des pattes (1) avant le » péché d'Adam?

» Si Dieu est l'Auteur des Langues?

» Comment tous les animaux ont pu tenir, & » vivre dans l'Arche de Noé?

» Comment, & par quelle voie, les hommes » & les animaux ont pu arriver dans les Isles?

Il parut presque aussi-tôt une Parodie de ces questions du Père Coton; on l'attribua au Comte

(1) Parce que Dieu dit au Serpent: *Quia fecisti hoc, super pectus tuum gradieris.*

X.

FRANÇOIS JOUVENEL DES URSINS, *Marquis de Traînel, Colonel des Reîtres François, Maréchal des Camps & Armées du Roi.*

La Légion des Reîtres François eut, sous son commandement, une haute réputation de valeur, mais, ajoute-t-on, il se rendoit haïssable par son caractère jaloux & envieux. Il quitta l'armée & le parti de Henri IV, au siége de Rouen en 1592, parce que ce Prince, en apprenant qu'Anne d'Anglure, qu'on appelloit le *brave Giuri*, venoit d'être très-dangereusement blessé, en avoit paru vivement affligé, & avoit dit que s'il en (1) mouroit, ce seroit une perte irréparable.

Dans ses deux ambassades, l'une à Rome & l'autre à Londres, Traînel satisfit son goût pour la magnificence; on ne dit point s'il y marqua beaucoup d'habileté. Il mourut à son Château de Doüe en Brie, le 9 Octobre 1650, âgé de quatre-vingt un ans. Il étoit le dernier mâle de sa famille; il n'en restoit que des filles; il substitua tous ses biens à son petit neveu, François d'Arville, Marquis de Palaiseau, à condition

(1) Il en guérit, & ne fut tué que deux ans après, au siége de Laon, en 1594.

qu'il prendroit son nom & ses armes. Les Jouvenels descendoient de Jean Jouvenel de Lursines, Avocat au Parlement de Paris, & qui fut élu Prevôt des Marchands en 1388. C'étoit un homme sage, prudent, courageux ; il soutint avec la plus grande fermeté & aux risques de sa vie, les priviléges des Bourgeois contre les usurpations & la tyrannie de certains Seigneurs. La Ville de Paris lui marqua sa reconnoissance par le don qu'elle lui fit de l'hôtel des Ursins. Sa femme & lui sont représentés à genoux, sur leur tombeau, dans une des Chapelles de la Cathédrale, appellée la *Chapelle des Ursins* ; ils y sont aussi peints dans un tableau, avec onze de leurs enfans habillés à la mode de ce tems-là. Deux de leurs fils, l'un Archevêque de Reims, & l'autre Chancelier de France, imaginerent que leur famille étoit originaire d'Italie, & une branche de celle des Ursins, par un Antoine Ursin qui, fuyant sa patrie, pendant une guerre civile, étoit venu s'établir à Troyes en Champagne : cette chimere leur donna d'abord du ridicule ; mais on s'y accoutuma peu-à-peu, dit le Gendre, comme on a fait à beaucoup d'autres que la complaisance des Généalogistes a tâché de revêtir de toutes les apparences de la verité.

CINQUIÈME PROMOTION

Faite à Rome (1), dans l'Église de Saint-Louis, le 12 Mars 1608,

CHARLES DE NEUVILLE, *Marquis d'Alincourt, y représentant Sa Majesté.*

CHEVALIERS.

ALEXANDRE CONTI SFORCE, *Duc de Seigni, Prince de Valmonton, Marquis de Proceno, Comte de Santafiore, fils de Frédéric Sforce & de Béatrix Ursin.*

ET

JEAN ANTOINE URSIN, *Duc de Santogemini, Prince de Scandriglia, Comte d'Ercole, fils de Virginio Ursin & de Jeanne Caëtan.*

Ils s'étoient acquis beaucoup de réputation dans les campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie

(1) Cette cérémonie, qui fut magnifique, est décrite tout au long dans le Journal de Henri IV, T. III, p. 492. On peut aussi voir, au commencement de cette Histoire, ce que j'ai dit au sujet de l'admission des Princes & Seigneurs étrangers dans l'Ordre.

contre les Turcs. Ils avoient toujours marqué un grand attachement pour la France ; & ils étoient proches parens de la Reine, Marie de Médicis.

GRANDS-OFFICIERS-COMMANDEURS.

CHARLES DE BOURBON, *Chancelier des Ordres du Roi, fils naturel d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & de Louise de la Beraudiere de l'Isle-Rouet.*

A peine avoit-il douze ans, qu'on lui donna l'Evêché de Comminges. Il s'échappa, n'en ayant que quinze, du Séminaire où il étoit, alla joindre l'armée du Prince de Condé, son oncle, & fut fait prisonnier à la journée de Jarnac, en combattant avec toute la valeur d'un Bourbon. Il passa à l'Evêché de Leitoure, en 1590 : apparemment que celui-là & quelques Abbayes ne lui parurent pas encore mériter qu'il se fit Prêtre ; il ne se détermina à l'être, que lorsqu'il fut nommé à l'Archevêché de Rouen, & que le Pape, en 1597, lui en eut envoyé les Bulles, avec un Indult pour jouir de tous les honneurs, & de toutes les prérogatives du Cardinalat. Il fut reçu Chancelier des Ordres en 1599. Il gouvernoit bien son Diocèse, y répandoit de grandes charités ; d'ailleurs, on ne pouvoit être plus passionné

pour les femmes ; & ſes mœurs peu canoniques étoient aſſez ſouvent célébrées dans les chanſons de la Cour. Madame de Simiers, une de ſes anciennes & bonnes amies, ne le rencontroit preſque jamais ſans lui demander, *quelle Sainte fête-t-on aujourd'hui à Rouen ?* Henri IV fut donc bien étonné de le trouver ſur le ſcrupule, & de l'entendre citer les ſaints canons, pour ſe défendre de faire la cérémonie du mariage de Madame Catherine, Calviniſte, avec le Prince de Lorraine, Catholique : *Allez, Monſieur l'Archevêque*, lui dit-il avec tout le ſourire amer de la raillerie, *allez ; je vois qu'il faut vous mettre en tête un grand Docteur, votre Directeur ordinaire, un homme qui s'entend merveilleuſement aux cas de conſcience.* Ce grand Docteur étoit Roquelaure, qui faiſoit preſque tous les ſoirs de petits ſoupers très-galant avec ce Prélat. Je me diſpenſerai de rapporter la façon enjouée & cauſtique dont il lui parla ſur ſes ſcrupules, & les menaces gaillardes qu'il lui fit d'en écrire à telle & à telle ; toute cette converſation ſe trouve dans les Mémoires de Sulli, Tom. I, pag. 584, *in*-4°. elle eſt d'autant plus plaiſante, qu'elle fut efficace.

Manſeigneur Charles de Bourbon, *Archevêque da Rouen*, *mourut*, dit l'Etoile, Tom. IV, pag.

143, *dans son Abbaye de Marmoutiers, au commancement de ce mois de Juin 1610. — On assure,* ajoute ce Journaliste, *qu'étant à cette Abbaye; & par conséquent très-éloigné; il lui avoit pris, dans le moment même que Henri IV, son frere; fut assassiné, un seignement de nez qui lui avoit duré jusqu'à la mort.*

Vers la fin de l'année 1604; s'étant démis de son Archevêché; & de sa place de Chancelier des Ordres en 1606; il s'étoit retiré à l'Abbaye de Marmoutiers; il y passa les quatre dernieres années de sa vie dans tous les exercices de la plus grande dévotion. Le bruit courut qu'une aventure horrible avoit opéré sa conversion; qu'une femme qu'il aimoit, & qu'il n'alloit voir que de nuit, l'attendoit ordinairement dans un petit pavillon au bout de son jardin; qu'un de ses parens, ruiné par un procès qu'il avoit perdu contre elle, ayant découvert cette intrigue; avoit saisi le moment qu'il cherchoit de la trouver seule & sans Domestiques; que ce scélérat avoit escaladé le mur, & l'avoit poignardée : quel objet pour un homme qui arrive quelques momens après, avec tout l'empressement de l'amour! Quel spectacle terrible & touchant!

Je vais citer une preuve bien convancante de la façon dont Amelot de la Houssaie altere or-

dinairement, change ou déguise la plûpart des faits qu'il rapporte : *Henri IV*, dit-il, *qui avoit procuré tant de distinction à son frere naturel, Charles de Bourbon, gâta tout en le faisant Chancelier de ses Ordres, qualité qui seyoit mal au fils d'un Roi de Navarre, & encore plus mal au frere d'un Roi de France ; aussi se démit-il aussi-tôt de cette charge.* Il est très-certain & très-constaté, qu'il se démit de son Archevêché vers la fin de l'année 1604 ; qu'il parut à la cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit, au commencement de Janvier 1605 ; que Henri IV qui l'aimoit & qui souffroit de le voir plongé dans une noire mélancolie, tâcha, par toutes les marques d'une tendre amitié, de l'engager à rester désormais à la Cour ; qu'il refusa de recevoir sa démission de la charge de Chancelier des Ordres jusqu'en 1606, & qu'ainsi Charles de Bourbon, ayant été reçu dans cette charge en 1599, l'avoit exercée au moins pendant six ans. S'étoit-il démis de l'Archevêché de Rouen, parce qu'il trouvoit au-dessous de lui d'être Archevêque ? Pouvoit-il se croire dégradé par une charge qu'avoient desirée & possédée les Cardinaux George d'Amboise, François de Tournon, Charles de Lorraine, Antoine de Crequi, & lorsqu'il est dit, article 44 des Statuts :

il y aura un Chancelier dudit Ordre, lequel fera vœux & preuves de Noblesse, ni plus ni moins que les Commandeurs ?



GUILLAUME POT, *Chevalier, Seigneur de Rhodès & de Chemaut, Grand-Maître des Cérémonies, de France, Prévôt & Maître des Cérémonies, Commandeur des Ordres du Roi, premier Ecuyer-Tranchant, & Porte-Cornette-Blanche* (1) *de Sa Majesté.*

Il sembleroit qu'à la Cour, il seroit naturel d'être faux, puisqu'il y passoit pour un homme singulier, parce qu'il étoit vrai, & que lorsqu'on l'interrogeoit, il disoit librement son avis, sans examiner s'il plairoit ou déplairoit : je n'en citerai que ce trait : Louis XIII lui ayant demandé s'il avoit véritablement fait des recherches pour composer un Cérémonial François, *Oui, Sire*, répondit-il ; *mais je les jettai hier au soir au feu. Je ne fus point étonné*, ajouta-t-il, *qu'un Cardinal du Perron eût suscité la dispute que nous vîmes ; mais elle m'étonna & m'étonnera toujours dans des Cardinaux d'une naissance distinguée, & à qui par conséquent l'honneur*

(1) Voyez ci-dessus, ce que j'ai dit sur cette Charge.

l'honneur & la dignité de la Nation devroient être d'autant plus chers : pourquoi viennent-ils où ils n'ont point de véritable place ? La veille, 2 d'Octobre 1614, Louis XIII venant tenir ſon Lit de Juſtice pour la déclaration de ſa Majorité, & le Cardinal de Sourdis s'étant préſenté au Parlement, le Premier Préſident lui avoit dit que les Cardinaux n'y avoient point ſéance ; il s'étoit retiré, avoit attendu que le Roi arrivât, & l'avoit ſuivi avec les autres Cardinaux. Le Premier Préſident ayant encore dit qu'ils n'avoient point ſéance en la Cour, le Roi, que du Perron avoit entretenu long-temps la veille, avoit déclaré qu'il leur avoit ordonné de l'accompagner, & qu'il vouloit qu'ils priſſent leurs places (1) ; ils s'étoient preſſés &

(1) La déclaration de la Majorité, diſoit-on, ne ſe faiſant ni par avis ni jugement des Pairs, & n'étant qu'une ſimple manifeſtation de la volonté du Roi, conformément à la Loi du Royaume, Sa Majeſté peut ſe faire accompagner à cette cérémonie par qui il lui plaît. Mais, répondoit-on, eſt-il juſte que ceux qui n'y ſont que comme cortége, y prennent le rang ſur ceux qui y ſiégent de droit, & à tout Lit de Juſtice quelconque ; & pourquoi dit-on *la Cour des Pairs ?* Il parut un mémoire très-vif contre les Cardinaux ; on l'attribua à l'Evêque de Beauvais ; il falloit qu'il n'eſpérât pas d'être Cardinal.

les avoient prises au haut du banc; à la gauche du trône, les Princes & les Pairs laïques occupant leurs places ordinaires sur le banc, à la droite : les Pairs ecclésiastiques, après avoir contesté, s'étoient retirés (1); & l'on voit sur les registres : *N'y ont assisté les Pairs Clercs, parce qu'ils ont prétendu précéder les Cardinaux.*

Le Comte de Rhodès mourut en 1616, sans laisser d'enfans. Son frère cadet, François de Rhodès, qui lui avoit succédé dans toutes ses charges, mourut de ses blessures au siége de Montpellier en 1622. Leur aîné, Henri de Rhodès, avoit été tué à la bataille d'Ivri en 1590; & je remarque, à son occasion, que le sort d'une bataille peut quelquefois ne dépendre que d'une légère circonstance. Alors, dit M. de Thou, les deux centres commencèrent à marcher, & quatre cens Arquebusiers à cheval, sortant du gros escadron où étoit le Duc

(1) Au Lit de Justice du 15 Mai 1610, pour la Regence de Marie de Médicis, l'Etoile, *Journal de Henri IV*, *T. IV*, *pag.* 52, dit que les Pairs Ecclésiastiques avoient siégé apres les Cardinaux : Sulli qui étoit présent, & qui parle de cette contestation d'une façon très-curieuse, dit au contaire, T. III, p. 273, que les Pairs Ecclésiastiques avoient protesté, & s'étoient retirés.

de Mayenne, & faisant leur décharge, à vingt-cinq pas, sur l'escadron où étoit le Roi, y causèrent d'abord du désordre; l'accident de Henri de Rhodès l'augmenta: ce jeune homme, distingué par sa valeur, portoit la cornette-blanche; il reçut un coup mortel entre les deux yeux; l'abondance du sang qui lui couvroit la vue, l'empêchant de pouvoir gouverner son cheval devenu fougueux par deux blessures, plusieurs crurent que le Roi se retiroit de la mêlée, & suivoient la cornette-blanche que le cheval emportoit avec son Maître. Heureusement le Roi, dont la prudence prévenoit tous les inconvéniens, avoit fait mettre ce jour là sur son casque une aigrette blanche, afin d'être reconnu de plus loin, & avoit averti que dans le cas que son étendart fût abbatu, ce qui pouvoit arriver, on prit garde à cette aigrette; plusieurs autres n'y furent donc pas trompés; &, comme ils avoient toujours les yeux attachés sur ce signal, l'accident de l'étendart royal ne leur fit point abandonner leur poste.

PIERRE BRULART, *Marquis de Silleri, Vicomte de Puisieux, Grand-Trésorier-Commandeur des Ordres du Roi.*

Il fut reçu, en 1606, Sécrétaire d'Etat au département de la Guerre & des Affaires Etrangères. Henri IV ne tarda pas à prendre une idée très-favorable de son esprit, de son caractère, & à lui donner des marques d'une entière confiance. Il ne se rendit pas moins agréable à Louis XIII; tous les Mémoires de ce tems-là rapportent que ce Prince, qui avoit déjà seize ans, versa des larmes, lorsque la Reine mère, qui continuoit toujours de gouverner, exila, en 1616, les Silleris: il les rappella en 1617, le jour même que le Maréchal d'Ancre, leur ennemi, fut tué. Le Connétable de Luines leur marqua toujours beaucoup d'égards, & ne décidoit aucune affaire importante, sans les avoir consultés. Ils devinrent, après sa mort, tout-puissans dans l'Etat. Quel régne que celui de Louis XIII! De Luines commençoit à être disgracié, lorsqu'il mourut. Les Silleris, après avoir joui, comme lui, de la plus haute faveur, sont exilés au bout de deux ans, & même avec dureté. La Vieuville qui leur succéde, est presqu'aussi-tôt emprisonné au Château d'Amboise. Châteauneuf, Garde des Sceaux, éprouve le même sort en 1633, & reste dix ans prisonnier au Château d'Angoulême. Deux Favoris, tout jeunes encore, Chalais & Cinqmars, périssent par la main du Bourreau.

Marie de Médicis, errante dans le Pays étranger y meurt, & dans la misère. Quels chagrins, quels dégoûts, quelles humiliations n'essuya pas Anne d'Autriche !

Le 4 Février 1624, Tronçon, Secrétaire du Cabinet, notifia au Chancelier de Silleri & à son fils, l'ordre de sortir de Paris en vingt-quatre heures. Le Chancelier, âgé de quatre-vingt ans, fut très-affligé ; Puisieux ne parut pas ému : *Je partirai*, dit-il, *dès que j'aurai dîné, & fait mon petit somme.* Il dîna, fit son petit somme, & partit. Dans une Lettre à la Duchesse de Chevreuse : « Pourquoi, disoit-il, vous déguiserois-je l'état » de mon ame ? Je vous proteste que je n'ai ja- » mais été si content que depuis que je suis ici. » J'étois dans le Ministère, mais sans être jaloux » de m'y conserver ; j'ai toujours pensé qu'un Mi- » nistre qui s'attache trop à la possession de son » poste, doit passer, & fréquemment, des nuits » bien cruelles, par la crainte d'en être dépossé- » dé : il sait que l'envie le poursuit ; que la haine » le caresse ; que la flatterie & le mensonge l'ob- » sèdent, & qu'il subsiste sans cesse contre lui des » menées, des brigues sourdes & des intrigues de » femmes. Je fais bâtir, planter, défricher ; je » répands ici une petite aisance dans plus de six

» cens familles; elles me béniſſent; la Nobleſſe » de mon voiſinage m'aime; & je ne ſuis plus » obligé d'avoir à ma table que des amis ».

Les Brularts étoient d'une ancienne & noble famille, originaire d'Artois; un de leurs ancêtres, Adam Brulart, Seigneur de Hez, étoit Grand-Maître des Arbalêtriers ſous le règne de Philippe de Valois; ils avoient toujours ſuivi la profeſſion des armes juſqu'au règne de Louis XI; le triſayeul du Chancelier de Silleri fut le premier qui entra dans la Magiſtrature.

JACQUES DAVY DU PERRON, *Evêque d'Evreux, puis Archevêque de Sens, Grand-Aumônier de France, & en cette qualité, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit.*

Il nâquit dans le Canton de Berne le 25 Novembre 1556. Un de ſes Panégyriſtes tâche de lui donner une extraction noble; ſon père, Julien Davy, étoit un Bourgeois de Saint-Lo, y exerçant la Médecine, & qui s'étoit expatrié, avec ſa femme, dans la crainte des recherches contre les Calviniſtes. Ils revinrent en Normandie en 1562, y furent arrêtés, trouvèrent le moyen de ſe ſauver, & paſsèrent à Jerſey où ils demeurèrent trois

ou quatre années; enfin, en 1567, ils rentrèrent en France, & restèrent dans leur patrie, sans y être inquiétés.

Le jeune du Perron, à qui son père, homme savant, avoit inspiré le goût des Sciences & des Belles-Lettres, s'y étoit appliqué avec la plus grande ardeur; il n'avoit pas dix-sept ans, qu'il savoit déja les Langues Hébraïque, Grecque, Latine, & qu'il avoit, dit-on, profondément étudié la Philosophie, la Physique & les Mathématiques. Le Comte de Matignon, qui commandoit en basse Normandie, entendant parler de lui comme d'un prodige, souhaita de le voir; il en fut si content, qu'il lui promit de le mener à Paris, de le présenter au Roi, & lui tint parole en 1576. On prétend que Henri III & tous les Courtisans furent émerveillés de son esprit & de sa facilité à répondre à toutes les questions qu'on lui fit sur différentes matières. Le Poëte, Philippe Desportes, Abbé de Tiron, & Jean Touchard, Abbé de Bélosane, dont il rechercha & s'acquit l'amitié, lui dirent franchement que malgré tout son génie & son savoir, il ne pouvoit guere espérer de faire fortune, s'il ne changeoit pas de Religion: il en changea, se fit Catholique, se destina à l'état Ecclésiastique; & pour se conformer au goût d'une

Cour dévote & voluptueuse, composa des Sermons, des Poësies galantes, des Discours de morale & de piété, des Epîtres amoureuses & des Oraisons funèbres. S'il est vrai, comme le disent ses Panégyristes, que Henri III l'affectionnoit beaucoup & le faisoit souvent appeller pour s'entretenir avec lui, il est bien étonnant qu'après la mort de ce Prince, il se trouvât *si pauvre & si dénué de tout, qu'un Jacobin, nommé Bérenger, le fournissoit de ce qu'il avoit besoin de linge & d'habits; car*, ajoute le Thuana, *le jeune Cardinal de Bourbon, auprès de qui Touchard l'avoit introduit après la mort de Henri III, étoit très-avare; il falloit se contenter auprès de lui d'espérances & de l'honneur de lui appartenir.*

Plusieurs Seigneurs Catholiques, voyant que Henri IV sembloit persister dans le Calvinisme, projettoient de reconnoître pour Roi ce Cardinal de Bourbon qui seroit appuyé, disoient-ils, de toute la puissance spirituelle du Pape, & des forces du Roi d'Espagne dont il épouseroit la fille. Quelques Lettres interceptées decouvrirent à Henri IV ce projet, mais confusément; le Cardinal de Bourbon, à qui il écrivit de se rendre auprès de lui à Chartres, hésita & s'en excusa pendant quelque tems; mais enfin il obéit, & mena avec lui

Touchard & du Perron : *On ne put rien tirer de Touchard*, dit encore le Thuana ; *mais du Perron trahit son Maître ; & dans une audience qu'il eut de Henri IV, il ne laissa rien ignorer de toute cette conjuration, qu'on appelloit le* Tiers parti.

J'ai rapporté, dans un autre endroit de ce Volume, à quel point il trahit son ministère & la majesté royale, lors de l'absolution de Henri IV à Rome ; il ne pouvoit pas douter que toute la France seroit indignée ; apparemment que façonné à préférer les honneurs à l'honneur, il n'envisagea que la récompense qu'il espéroit du Pape.

Un Légat, en 1600, prétendit que les Evêques ne devoient point paroître devant lui en habits épiscopaux, parce que ces habits marquoient la jurisdiction épiscopale, & que toute jurisdiction épiscopale cessoit, disoit-il, en sa présence. Du Perron, au lieu de répondre que les Evêques ne tenoient pas leur jurisdiction épiscopale du Pape, mais de Dieu, consentit à ce que le Légat exigeoit : il vouloit être Cardinal, il le fut. Dans sa Lettre de remercîment à Clément VIII : *Je vous ai toujours révéré, adoré*, dit-il, *comme un Dieu sur terre* : peut-être espéroit-il qu'un jour il pourroit être aussi un Dieu.

Sans chercher dans des tems plus éloignés,

d'autres exemples des entreprises des Papes sur la souveraineté & l'indépendance temporelle des Rois, je ne citerai que la Bulle par laquelle Sixte-Quint excommunioit le Roi de Navare *, délioit ses Sujets du serment de fidélité, & le déclaroit déchu & privé de tous ses droits à la Couronne de France. Ce même Sixte-Quint, à la nouvelle de l'assassinat de Henri III, assembla un Consistoire, y porta l'horreur & l'impiété, au point de comparer ** *cet assassinat aux mystères de l'Incarnation du Verbe & à la Résurrection du Sauveur; il y exalta le courage, la constance & le zèle de l'exécrable Jacques Clément, ajoutant qu'une action si généreuse n'avoit pu être exécutée que par un secours particulier de Dieu & de sa Providence.* Pendant la tenue des Etats-généraux assemblés à Paris en 1614, le Tiers Etat, pour arrêter le cours de l'infernale doctrine qui exposoit la vie des Souverains aux accès du fanatisme d'un imbécille & fougueux dévot, séduit par des scélérats; le Tiers-Etat, dis-je, représenta qu'il falloit supplier le Roi de faire confirmer, dans l'assemblée des Etats, comme Loi fondamentale, inviolable & notoire à

* Depuis Henri IV.
** De Thou.

tous, que nos Rois ne tenant leur Couronne que de Dieu seul, il n'y a aucune puissance sur la terre, spirituelle ou temporelle, qui ait quelque droit sur leur Royaume, & qui puisse, pour quelque cause, ou sous quelque prétexte que ce soit, prétendre les en priver, & dispenser leurs Sujets de la fidélité & obéissance qu'ils leur doivent.

Du Perron s'unit au Nonce, & prétendit qu'en attaquant la puissance du Pape sur le temporel des Rois, c'étoit attaquer les fondemens de l'autorité de l'Eglise, briser le tabernacle, risquer d'asseoir l'Hérétique dans le sanctuaire, & ternir l'éclat de la Thiare & de la Pourpre du Sacré-College. On le vit, dit un Auteur contemporain, écumant de rage, injurier des Magistrats sur un Arrêt du Parlement, du 2 Janvier 1615, conforme à la demande du Tiers-Etat; toutes les intrigues, les manœuvres, tous les faux raisonnemens & les sophismes que l'esprit de vertige peut enfanter dans une imagination ardente, il les employa contre cette demande & cet Arrêt; il porta l'audace jusqu'à insulter le Prince de Condé dans le Conseil, & y dire au Duc de Bouillon, que l'avis d'un Hérétique devoit être suspect. O François! lorsque dans Saint-Denis, notre amour pour nos Rois semble encore les chercher dans la nuit profonde du trépas;

lorsque parmi leurs cercueils, nos yeux s'arrêtent sur celui de Henri IV, & se mouillent de larmes au souvenir de ce grand, de ce bon Prince expirant sous les coups d'un monstre entretenu & enhardi dans ses noires visions par les exécrables maximes ultramontaines; ô François! dans la Cathédrale de Sens, du Perron jouit de l'honneur d'un superbe mausolée!

Il mourut le 5 Septembre 1618. On l'accusoit de mœurs plus que galantes. On doutoit beaucoup de sa religion, & encore plus de sa droiture. Scaliger, l'Abbé de Longuerue & autres Savans, prétendent qu'il ne l'étoit que superficiellement. Il avoit beaucoup de mémoire, & s'énonçoit avec la plus grande facilité. Parleur impitoyable, il lui arrivoit, dit-on, de continuer de parler, sans s'appercevoir qu'on l'avoit laissé seul.

Fin des Promotions sous le regne de Henri IV.



QUAND un Ouvrage paroît écrit d'une main assez facile & d'un style simple & naturel, bien des Lecteurs s'imaginent qu'il n'a pas beaucoup coûté à son Auteur. On ne sçauroit croire à combien de recherches, & souvent assez infructueuses, j'ai été jusqu'à présent obligé pour composer cette Histoire. Si je n'avois cherché dans les Manuscrits & les Mémoires imprimés de ce tems-la, qu'à trouver & recuillir les actions & les services de chaque Chevalier à tels sieges & telles batailles, ç'auroit déjà été beaucoup de peine; & si je n'avois ensuite présenté que ces seuls objets, je serois tombé dans une narration seche & ennuyeuse par l'uniformité du fond & la répétition assez frequente des mêmes services. J'ai espéré qu'en suivant le plan que je m'étois formé, je jetterois de la variété, de l'intérêt & de l'instruction dans cet Ouvrage. Je me suis attaché à peindre le caractère & les mœurs de ceux dont j'avois à parler; & c'est par des Anecdotes, par des traits particuliers de leur vie, que j'ai tâché de les faire connoître: on peut juger, par ces Anecdotes mêmes, des recherches que j'ai faites.

J'ai dit, au commencement de cette Histoire, que tous les Auteurs qui j'usqu'à présent ont parlé

de l'Ordre du Saint-Esprit, ne se sont uniquement attachés qu'aux généalogies. L'Histoire généalogique de la Maison de France & des grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, indépendamment des fautes qu'on y trouve presqu'à chaque article, est de la plus grande sécheresse sur les faits : *Aussi ne la lit-on point*, dit un de nos Moralistes ; *on n'y a recours que par hasard & en passant, pour quelque preuve de filiation* ; *il n'y en a peut-être pas*, ajoute-t-il, *cent exemplaires hors de France*. Mœurs, actions, caractères, foiblesse & grandeur dans l'homme, voilà ce qu'on veut considérer, & ce qu'on se plaît à lire dans tous les pays.

L'Histoire générale d'une nation intéresse par les grands événemens qu'elle présente ; mais elle ne parle guere que de ceux qui y ont présidé ; elle laisse ignorer les noms de beaucoup d'autres qui y ont contribué par leur valeur & leurs conseils : c'est à quoi supplée l'histoire particuliere d'un Ordre distingué ; elle y supplée du moins à l'égard des Chevaliers de cet Ordre, puisque son principal objet doit être de rechercher & faire connoître les services qu'ils ont rendus à l'Etat.

On a vu qu'il ne faut pas s'en rapporter légérement à Brantôme & à d'Aubigné sur ce qu'ils

disent de plusieurs personnes dont ils parlent très mal. J'avertis aussi que ceux qui ont mis des notes au Journal de Henri III & de Henri IV, & à la rédaction des Mémoires de Sulli, n'ont pas toujours fait des recherches sûres & se sont quelquefois trompés.

Un Journaliste prétend que je donne à la Noblesse de ce tems-là, une force, une vigueur d'ame qui lui paroît exagérée; il n'a pas réfléchi qu'elle devoit naturellement s'y former & s'y entretenir par l'esprit de liberté & d'indépendance que produisent les guerres civiles & les dangers où l'on y est sans cesse exposé.

Quelques remarques sur les Statuts.

Dans l'article 37, il étoit dit qu'aucun Etranger, s'il n'étoit Regnicole ou naturalisé, ne pourroit être admis dans l'Ordre.

L'article 73 prescrivoit au Grand-Maître, aux Chevaliers & grands Officiers-Commandeurs, de communier tous ensemble les jours de fête de l'Ordre.

Henri IV ayant juré à sa réception, de n'enfreindre aucun des Statuts, demanda en 108, au

Pape Paul V, de le délier de ſon ſerment à l'égard de ces deux articles qu'il jugeoit à propos de changer: le Pape, par une Bulle du 16 Février de la même année, lui accorda ſa demande; de ſorte que depuis ce tems-là nos Rois ont admis dans l'Ordre des Etrangers, ſans exiger qu'il fuſſent naturaliſés & Regnicoles. Le Grand-Maître, les Chevaliers & Officiers-Commandeurs n'ont plus auſſi été aſtreints depuis ce temps-là à communier les jours de fête de l'Ordre. Le Pape, dans cette Bulle, ne donnoit à Henri IV que le titre de *Perpetuus Adminiſtrator Ordinis militaris Spiritûs Sancti*; cela parut apparemment ſingulier; deux mois après dans une autre Bulle, le Pape lui donna celui de *Supremus Magiſter & Adminiſtrator.*

Les Cardinaux de Bourbon, de Guiſe & autres, depuis l'inſtitution de l'Ordre, avoient tous prêté le ſerment & reçu le cordon bleu à genoux; le Cardinal de Richelieu fut aſſez altier pour vouloir être debout, & ſon foible Maître le ſouffrit.

A la réception d'un Chevalier Duc, il eſt dit qu'il aura pour Parreins les deux Ducs derniers reçus dans l'Ordre; au lieu qu'à celle d'un Chevalier Gentilhomme, il eſt dit qu'il aura pour Parreins les deux plus anciens Chevaliers Gentils-

hommes,

hommes : pourquoi cette différence dans le cérémonial.

Louis XIV, en 1705, voulut que tous les Maréchaux de France fussent décorés de l'Ordre du Saint-Esprit ; il fit une promotion particuliere pour eux ; & ils furent tous reçus le 2 Février : c'étoient Messieurs d'Harcourt, d'Estrées, de Villars, de Chamilly, de Château Renaud, de Vauban, de Rozen, & de Montrevel.

M. le Maréchal de Catinat, qui avoit été compris dans cette promotion, déclara qu'il n'étoit pas en état de fournir les preuves de noblesse requises par les Statuts ; Louis XIV lui répondit, comme il avoit fait au Maréchal Fabert en 1661, qu'il étoit très-fâché de cet obstacle qui lui lioit les mains ; qu'il voudroit pouvoir lui accorder une dispense à cet égard ; mais qu'il ne le pouvoit pas sans renverser le fondement de son Ordre.

L'article 13 des Statuts porte *que nul ne sera reçu dans l'Ordre, qu'il ne soit Gentilhomme du nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins.*

Il y a sur cette qualification de Gentilhomme de nom & d'armes, différentes opinions, & dont aucune n'est bien satisfaisante ; je crois qu'un Gentilhomme de nom & d'armes, *de trois races au moins*, est un homme d'extraction noble & dont

la famille a reçu de l'éclat depuis un certain tems ; de sorte que son nom, ainsi que ses armes, est à présent très-connu & distingué parmi la Noblesse.

Il n'est pas douteux qu'un homme d'une extracton noble, mais peu connue, s'il vient à se distinguer par de grandes actions, ne soit très-susceptible de la décoration du cordon bleu.

J'ai déja averti que quelques Ecrivains disoient que nos Rois avoient quelquefois nommé pour être Chevalier du Saint-Esprit, des personnes qu'ils dispensoient en même tems de faire leurs preuves de noblesse, ou à qui ils accordoient cent ans pour les faire ; j'avertis & répete encore ici que rien n'est plus faux ; & que la nomination du Maréchal Fabert, le seul exemple que citent ces Ecrivains, prouve le contraire de ce qu'ils avancent. *Voyez la Lettre de Louis XIV, dans les commencemens de cette Histoire.*

FIN.

TABLE DES MATIERES,
ET
NOMS DES CHEVALIERS

Dont il est parlé dans ce sixieme Volume.

REGNE DE HENRI III.
PREMIÈRE PROMOTION, en 1578.
CHEVALIERS.

QUATRIÈME PROMOTION, en 1581.

CHEVALIERS.

CINQUIÈME PROMOTION, en 1582.

CHEVALIERS.

SIXIÈME PROMOTION, en 1583.

PRÉLAT.

CHEVALIERS.

SEPTIÈME PROMOTION, en 1584.

CHEVALIERS.

HUITIÈME PROMOTION, en 1585.

CHEVALIERS.

NEUVIÈME PROMOTION, en 1586.

CHEVALIERS.

TROISIÈME PROMOTION, en 1597.

CHEVALIERS.

QUATRIÈME PROMOTION, en 1599.

CHEVALIERS.

CINQUIÈME PROMOTION, en 1668.

CHEVALIERS.

Fin de la Table.



De l'Imprimerie de Cl. SIMON, 1778.

